



The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

L'Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973

Source: Library of the
Catholic Health Alliance of Canada

Copyright: © 1973 Éditions Hurtubise HMH. Ltée.
Montréal. Electronic rights held
by the authors. Copyright permission
sought but not found

Digitized: January 2014

L'Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973

Collection Histoire



Collection Histoire
dirigée par
Albert Desbiens
et
Yvan Lamonde

Fondatrice de l'Hôtel-Dieu, cofondatrice de Montréal, femme d'action et de coeur, Jeanne Mance se présente comme l'une des "figures de proue" de notre histoire. Décédée le 18 juin 1673, elle n'en demeure pas moins vivante à travers *l'Hôtel-Dieu, l'oeuvre de sa vie*.

L'Hôtel-Dieu n'a jamais existé qu'en fonction de Montréal. Nés ensemble, c'est au même rythme qu'ils ont grandi et se sont développés, malgré la nature, les hommes et le temps.

Le tricentenaire de la mort de la fondatrice du premier hôpital de Montréal offre l'occasion de souligner le rôle primordial joué par cette institution dans l'histoire de Montréal. Le lecteur retrouvera dans cet ouvrage quelques tableaux de l'évolution de l'Hôtel-Dieu à travers les trois siècles de son existence ainsi que certains aspects de la vie de ceux qui l'ont desservi, depuis ses humbles débuts dans le fort de Ville-Marie, jusqu'au complexe hospitalier actuel.

Administration

Cahiers du Québec
Editions Hurtubise HMH, Ltée
380 ouest, rue Craig
Montréal 126

L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL
(1642-1973)

LES CAHIERS DU QUÉBEC

Directeur des Cahiers : Robert Lahaise.
Directeurs des collections : Jacques Al-
lard (*Textes et documents littéraires*),
André Bernard (*Science politique*), Jean-
Paul Brodeur et Georges Leroux (*Philo-
sophie*), Albert Desbiens et Yvan La-
monde (*Histoire et Documents d'histoi-
re*), François Gagnon (*Beaux-Arts*),
Louis Martin (*Communications*), Hugues
Morrissette (*Géographie*), Luc Perreault
(*Cinéma*), Robert-Lionel Séguin (*Ethno-
logie*), André Vanasse (*Littérature*). Re-
présentants: Claude Boucher pour l'Uni-
versité de Sherbrooke, Claude Racine
pour l'Université Laval.

*Le Conseil des Arts du Canada
a accordé une subvention
pour la publication de cet ouvrage.*

MAQUETTE DE LA COUVERTURE :
GILLES ROBERT ET ASSOCIÉS

ÉDITIONS HURTUBISE HMH, LTÉE
380 OUEST, RUE CRAIG,
MONTRÉAL 126, CANADA.

Dépôt légal — 1er trimestre 1973
Bibliothèque nationale du Québec.

Copyright © 1973 ÉDITIONS HURTUBISE HMH, LTÉE

L'HÔTEL-DIEU
DE MONTRÉAL
(1642-1973)

Collection Histoire
LES CAHIERS DU QUÉBEC
1973
Hurtubise HMH, Ltée
Montréal

Table des matières

MICHEL ALLARD

<i>Présentation</i>	9
---------------------------	---

ROBERT LAHAISE

<i>L'Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal (1642-1861)</i>	11
---	----

EDOUARD DESJARDINS, JACQUES DUCHARME, JEAN-YVES ROUSSEAU

<i>L'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille (1861-1973)</i>	57
--	----

TONY GYGER

<i>Montréal sous la menace iroquoise (1642-1655)</i>	73
--	----

LUCIEN CAMPEAU, s.j.

<i>Mgr de Laval et les Hospitalières de Montréal (1659-1684)</i> ..	103
---	-----

JEAN-YVES ROUSSEAU

<i>Les recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1696-1726)</i>	125
---	-----

GILLES JANSON

<i>Joseph Benoit, chirurgien à l'Hôtel-Dieu (1711-1742)</i>	153
---	-----

MICHELINE D'ALLAIRE

<i>Conditions matérielles requises pour devenir religieuse au XVIIIe siècle</i>	183
---	-----

JACQUES DUCHARME

<i>Les revenus des Hospitalières de Montréal au XVIIIe siècle</i>	209
---	-----

EDOUARD DESJARDINS

<i>Les épidémies de fièvre maligne ou grippe vécues à l'Hôtel-Dieu en 1734 et en 1918</i>	245
---	-----

ANDRÉ LAVALLÉE

<i>Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie dans la querelle universitaire (1843-1891)</i>	269
--	-----

CORINNE KERR, r.h.s.j.

<i>Note sur les relations entre les Hospitalières de Montréal et les Irlandais</i>	301
--	-----

JACQUES DUCHARME

<i>Historique des Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal et des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph</i>	309
---	-----

ROGER HÉBERT

<i>Bibliographie</i>	317
<i>Sigles et abréviations</i>	329
<i>Index général</i>	331

Présentation

Il y a trois siècles, décédait Jeanne Mance. Nous connaissons tous — nos petits manuels d'histoire du Canada nous l'ayant suffisamment explicité... — le rôle actif qu'elle a joué dans la fondation et dans l'établissement de ce qui est devenu aujourd'hui la métropole du Canada. Dix-sept années après la fondation de Ville-Marie, les religieuses hospitalières de Saint-Joseph arrivaient dans la colonie, à l'instigation de Jeanne Mance, pour la seconder dans son oeuvre. Depuis lors, elles ont assuré la direction de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Faire l'histoire de l'Hôtel-Dieu, c'est, par la même occasion faire l'histoire de Montréal. D'autant plus que, malgré les avaries du temps et les calamités de la nature, on conserve dans les archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph une documentation variée et abondante qui témoigne de l'histoire de Montréal depuis ses origines. On y retrouve les Annales, qui sont en quelque sorte un véritable journal relatant presque quotidiennement les événements importants de l'époque ; les livres de comptes et de recettes qui, tenus méticuleusement, nous permettent d'établir la liste des prix, depuis 1696 jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, de presque tous les produits d'usage courant, et une foule d'autres documents relatifs à la médecine, aux fiefs appartenant à la communauté, aux transactions effectuées par les religieuses, etc.

Les articles de ce cahier ont presque tous été composés à l'aide des documents conservés dans les archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Ils se rapportent à des sujets aussi diversifiés que les épidémies, l'origine sociale des religieuses, le niveau de vie, l'architecture, l'éducation supérieure. Ils témoignent, croyons-nous, de la richesse de la documentation que les religieuses hospitalières de Saint-Joseph ont su accumuler au cours des âges et mettre, depuis quelques années, à la disposition des chercheurs. Nous ne saurions trop les en remercier.

MICHEL ALLARD,
Professeur d'histoire,
Université du Québec
à Montréal

L'Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal
(1642-1861)

ROBERT LAHAISE,
Professeur d'Histoire,
U Q A M

Si Cartier a pu constater l'intérêt de la situation géographique de la future Ville-Marie dès 1535, il n'en reste pas moins qu'un siècle plus tard, rien n'y avait été pratiquement accompli pour la mettre en valeur. Il faudra la relance du mysticisme qui anime la France de la première moitié du dix-septième siècle pour y concrétiser l'établissement d'un poste.

Situé sur le parcours traditionnel que suivaient les Iroquois en quête de fourrures, il sera dès ses débuts considéré par ceux-ci comme le site à abattre. Ce n'est donc pas sans raison que l'hôpital précédera l'école. Cet hôpital, l'Hôtel-Dieu, nous tenterons d'en étudier les différentes transformations matérielles qui s'y succéderont, depuis son apparition en 1642 à l'intérieur du fort, son déménagement en 1645 à l'extérieur de l'enceinte, aux coins des futures rues Saint-Paul, Saint-Sulpice et Saint-Dizier (où il brûlera à trois reprises) jusqu'à sa démolition en 1861, alors que les Hospitalières de Saint-Joseph s'établiront sur le Mont Sainte-Famille. Mais avec cette sortie du « Vieux-Montréal », débute une nouvelle histoire : celle de l'Hôtel-Dieu actuel qui débouche sur l'ère industrielle. L'article qui suit — *L'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille : 1861-1973*, — en narrera les principaux événements qui s'y sont déroulés.

I - L'HÔTEL-DIEU À L'INTÉRIEUR DU FORT : 1642-1645

En 1639¹, se formait la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France ». Par l'intermédiaire de ses deux représentants — Jérôme Le Royer de La Dauversière et Pierre Chevrier, baron de Fancamp — elle obtint l'île de Montréal le 7 août 1640, au prix de 150,000 livres.²

-
1. Léo-Paul Desrosiers, *Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve*. (Montréal, Fides, 1967) : 67.
 2. *Concession de l'Isle de Montréal par Mre Jean de Lauzon à Pierre Chevrier sieur de Fancamp et à Hiérosme Le Royer sieur de La Dauversière*, (7 août, 1640). A.S.S.S.M. armoire 7, tiroir 1, no 3. Voir également : EO, I : 20-23, 17 déc. 1640.

Toutefois, comme Jean de Lauson, son ancien propriétaire, n'avait rempli aucune des conditions auxquelles il s'était engagé, la Compagnie des Cent-Associés annule le contrat, et le 17 décembre 1640 remet « une grande partye de l'Isle de Montréal » — le reste sera accordé le 21 avril 1659³ — à la Société de Montréal « en toute propriété, justice et seigneurie »⁴. Or, l'année suivante, Jeanne Mance — qui s'intéressait à la Nouvelle-France depuis qu'elle savait que des Hospitalières de Dieppe et des Ursulines s'étaient établies à Québec en 1639⁵ — avait été mise en contact par le Père Charles Rapine, provincial des Récollets, avec Angélique de Bullion, veuve richissime d'un surintendant des finances sous Louis XIII⁶.

A sa quatrième visite, elle [Mme de Bullion] lui demanda si elle ne voudrait pas bien prendre le soin d'un hôpital dans le pays où elle allait [. . . et qu'] elle eut été bien aise de scavoir quelle était la fondation de l'hôpital de Kebecq faite par Mad. Deguillon⁷.

L'accord réalisé, Madame de Bullion donne 1,200 livres à Jeanne Mance avant de partir, et ajoute :

Recevez les arrhes de notre bonne volonté en attendant que nous fassions le reste, ce que nous accomplirons lorsque vous m'aurez écrit du lieu où vous serez et que vous m'aurez mandé l'état de toutes choses⁸.

3. *Concession par la Cie de la Nouvelle-France à Mr de Fancamp pour et au nom des Associés de la Cie de Montréal du reste de l'Isle de Montréal et des 500 arpens réservés sur la montagne, moins 5 ou 6 arpens à prendre dans un endroit commode pour y batir un magasin*, (21 avril 1659). A.S.S.M. armoire 7, tiroir 1, no 8. Egalement: EO, I; 29-30, 21 avril 1659.
4. *Concession par la Dite Cie (de la Nouvelle-France) d'une grande partie de l'Isle de Montréal à Mess Pierre Chevrier sieur de Fancamp et à Hiérosme Le Royer sieur de La Dauversière*, 17 déc. 1640). A.S.S.M., armoire 7, tiroir 1, nos 4-5.
5. [Soeur Maria Mondoux], *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, (Montréal, 1942): 80-81.
6. François Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, (Montréal, La Minerve, 1868) chapitre 1640-1641: 23-24.
7. *Ibid.* En somme, payer pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, tout comme la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, avait financé l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec.
8. *Ibid.*

La Société de Montréal se trouvait d'ailleurs à entériner — du moins en principe — cette décision, lorsqu'en février 1642, elle se réunissait à l'église Notre-Dame de Paris, afin « d'établir des Séminaires pour les [Indiens] instruire et un Hostel-Dieu pour secourir leurs malades »⁹.

Quand Maisonneuve et ses premiers colons¹⁰ débarquent à Montréal le 17 mai 1642 pour s'y établir officiellement le lendemain¹¹, ils choisissent comme emplacement celui que Champlain avait commencé à défricher à la fin du printemps 1611 : la place Royale¹².

Située au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Pierre (la future Pointe Callières, ou les actuelles rues Saint-François Xavier, Saint Nicolas et jetée Mackay) la place n'avait besoin d'être fortifiée qu'au sud-ouest. C'est du moins ce que semble démontrer un plan¹³ qu'aurait tracé J. Bourdon en 1647 ou avant. Or, s'il y est fait mention de quinze constructions, pour le gouverneur, les prêtres, le magasin, « le monde », etc, on n'y retrouve nulle trace d'hôpital. Si certains historiens¹⁴ ont peut-être voulu délimiter trop précisément la nature de cet hôpital, il n'en reste pas moins que quelques témoignages contemporains en assurent l'existence. Ainsi, peut-on lire dans les Relations de 1642-1643, qu'

9. *Relations des Jésuites*, 1642 (Editions Thwaites) XXII: 208.

10. On retrouve la liste des premiers colons dans: *Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*. (Montréal, Mémoires de la Société historique de Montréal, neuvième livraison, 1880), XLII - XLVII. Il ne faudrait toutefois pas accorder trop de créance à cette liste, car d'après les différentes données, leur nombre varie entre 45 et plus de 65. À l'avenir: *Les Véritables motifs...*

11. Victor Morin, *La date de la fondation de Montréal*, B.R.H. XLII (1936): 362-372, 396-410; Arthur Saint-Pierre, *Le 17 ou le 18?* C.H.A.R. (1936): 109-114; Victor Morin, *Aux sources de l'histoire de Montréal*, M.S.R.C., XXXVI - I (1942): 83-94.

12. Marcel Trudel, *Le comptoir* (Montréal, Fides, 1966): 175.

13. Gustave Lanctot, *Montréal sous Maisonneuve, 1642-1665*. (Montréal, Beauchemin, 1966): 150-151; André Luchaire, *L'Expo songerait à reconstituer Ville-Marie d'il y a 300 ans*. La Presse, 7 janvier 1966 (29).

14. [Soeur Mondoux] *op. cit.*, 101-102; Abbé Elie-J. Auclair, *Les fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909*. (Montréal, Arbour et Dupont, 1909): 12; etc.

il [Pachirini, Huron] avoit toisjours voulu demeurer chez nous avec deux autres malades dans le petit Hospital que nous y avions dressé pour les blessez, tant pour y estre mieux pansez ; que pour y estre mieux instruits¹⁵.

Quant aux *Véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal*, datant de 1643, on y retrouve simplement la mention de l'existence de : « L'édifice d'un fort de défense, d'un Hospital pour les malades, et d'un logement déjà capable pour soixante-dix personnes qui y vivent »¹⁶.

On peut tout au plus constater qu'au printemps 1644, on se préparait à bâtir un hôpital hors de l'enceinte, car le 30 mars de cette même année, Maisonneuve, à qui on reprochait son manque d'audace à l'égard des Iroquois, avait tenté une sortie contre eux avec une trentaine de Montréalistes. Incapable d'en venir à bout, et n'

ayant pas d'autre parti à choisir [que la retraite] il commanda qu'on se retirât, mais tout bellement et faisant face de tems en tems vers les ennemis, allant toujours vers un certain chemin de traîne par lequel on emmenait le bois pour batir l'hôpital¹⁷.

Il s'avère donc totalement impossible de tenter même d'imaginer en quoi pouvait consister l'hôpital provisoire qui existait à l'intérieur de l'enceinte du Montréal primitif.

L'Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul : 1645 (?) - 1861

Pour les deux siècles qui suivent, l'Hôtel-Dieu s'installera sur un terrain donné par Maisonneuve, d'une superficie d'environ sept arpents et qui se situerait aujourd'hui entre les rues Saint-Sulpice et Saint-Dizier (est-ouest) Saint-Paul et de Brésolles (nord-sud). Deux phénomènes — normaux — caractérisent alors l'évolution de cet édifice conventuel : son agrandissement successif selon les besoins et les possibilités, ainsi que la multiplicité des incendies ! Ces points de repère nous serviront de divisions pour notre étude.

15. *Relations des Jésuites, 1642-1643*, (Ed. Thw.) XXIV: 262. On est alors assez loin de la maison de Jeanne Mance, construite dans « un quartier distinct », et qu'elle avait transformée en hôpital.

16. *Les Véritables motifs...* 35. (Photocopie de l'édition originale de 1643 reproduite dans le volume de Marie-Claire Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal*, Montréal, Fides, 1965).

17. François Dollier de Casson, *op. cit.*, chapitre 1643-1644: 52.

II - L'HÔTEL-DIEU PRIMITIF : 1645 - (1651) 1654

Comme l'habitation construite par Maisonneuve avait failli être inondée dès 1642, on décida de choisir un terrain plus élevé à proximité du fort pour l'érection d'un hôpital. La trêve survenue avec les Iroquois en 1645 devait normalement rendre ce site viable.

S'il est bien attesté que l'hôpital était en construction dès le mois de mars 1644, on ne sait absolument pas s'il fut terminé à l'automne de cette même année, ou en octobre suivant.

En effet, Madame de Bullion croyant l'Hôpital achevé, envoyait à Jeanne Mance, au cours de l'été 1644, 2,000 livres ainsi que des meubles¹⁸.

Voyant cela, Maisonneuve aurait mis tous ses artisans à l'oeuvre et dès le 8 octobre 1644, Jeanne Mance aurait pu y emménager¹⁹. Outre que cet achèvement semble rapide, ce témoignage, basé sur celui de Dollier de Casson qui écrit une trentaine d'années après les faits (et dont l'exactitude chronologique ne semble point le fort...) n'apparaît guère valable comparativement à celui du Père Jérôme Lalemant qui écrit en octobre 1645 :

les vaisseaux arrivèrent, qui apportèrent nouvelle et ordre de France à ceux qui commandaient à Montréal d'employer tous les ouvriers à autre chose [qu'à la construction d'un logis pour les Jésuites] scavoir a dresser un hospital pr. lequel on avait touché de grands deniers des les années précédentes et cependant il n'y avait rien de commencé²⁰.

-
18. « J'ai plus envie de vous donner les choses nécessaires que vous n'avez de me les demander. Pour cela j'ai mis 20,000 francs entre les mains de la Compagnie du Montréal, pour vous les mettre à rente afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge, et outre cela, je vous envoie 2,000 livres cette année. » Madame de Bullion à Jeanne Mance, cité par Dollier de Casson, *op. cit.*, 58.
 19. [E.-M. Faillon], *Vie de Mademoiselle Mance et Histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie en Canada*. (Paris, Poussielgue-Rusand et Perisse Frères, 1854) 1: 39.
 20. Père Jérôme Lalemant, *Journal des Pères Jésuites*, octobre 1645. (Ed. Thw.) XXVII: 92-94. Il est intéressant de voir à la p. 318 du tome XXII, la note 7: « The Hotel-Dieu was erected in 1644, on the site it still occupies ». De plus, ces volumes ont été édités entre 1896 et 1901, alors que l'Hôtel-Dieu était déjà rendu depuis 1861 sur le Mont Sainte-Famille.

Toujours est-il qu'une fois terminé, cet hôpital comprend :

Un corps de logis de charpente de 60 pieds de long et de 24 de large ayant cinq chambres²¹ de plein pied lambricées avec leurs chemin de pierre croisées portes et fenestres de Menuiserie et bancs de fer une grande cave de la moitié du logis avec les murailles de la pierre qui a esté a portée de liste St Pierre et a couté beaucoup de travail ayant fallu faire des bateaux exprez pour cela.»²² [A cette maison principale, on ajoute] «une petite chapelle de 9 a 10 pied en carré voutee et proprement faites joignant la maison de Mademoiselle Mance et de laquelle on y communique qui nous a servy depuis de tour et parloirs bien des annee apres quon ut fait une aglise²³.

Et finalement «un estable a bestiaux de 30 pieds de long a douze de large»²⁴. Sur un terrain de «4 arpens en quarré», on entoure ces dépendances d'«une cloture clouées avec des biés au Millieu [...] et] une grande porte sur pivots dans un quarré de charpente avec une petite porte toute ferrée avec deux serrures et bares de fer. [...] le tout a] couté plus de 30 mille livres sans exagérer»²⁵. Comme le nombre de blessés augmente, on accorde à Jeanne Mance trois servantes au lieu d'une et on transforme un ancien couloir en salle

21. «ou il y avoit une cuisine, une chambre pour elle [Jeanne Mance] une pour ces filles [servantes] et une pour les malades dont elle estoit l'infirmiere et la mere deplus une grande chambre a coté qui a servy a loger plusieurs années Messieurs les prestres de st Sulpice seigr dudit Montréal» [de 1657 à 1659]. (Les Sulpiciens arrivent en 1657, et, d'après Olivier Maurault, *Marges d'Histoire*, (Montréal, 1929-30) II: *Montréal*, 22, Maisonneuve les aurait hébergés dans sa propre demeure à partir de 1659, demeure qu'ils auraient transformée en presbytère après 1665) et les trois Hospitalières arrivées cette annee les remplacent [...] cette mesme chambre servit aux mesmes offices à nos premieres mères qui ont fondé [...] et je croy aussy, que les T R peres jésuites qui ont esté les premiers pasteurs de ce troupeau le R peyé le moyne et pijar sy retirois aussy (1650). Soeur Marie Morin, *Annales (Copie exacte — dactylographiée — du premier volume des Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal comprenant le manuscrit de Soeur Morin suivi du travail de deux autres annalistes, 1642-1757)* p. 19.
22. *Mémoire des choses que Messieurs de Montréal ont donne et fourny a l'hospital St Joseph dud. lieu, et des dépenses quils ont faites depuis l'année 1644 jusqu'a 1660.* Jeanne Mance, 20 oct. 1666, (Papiers du Séminaire Saint-Sulpice) 1: 233-238.
23. Soeur Morin, *op. cit.*, 19.
24. Jeanne Mance, *loc. cit.*, «Plus fourny pour 2 boeufs a 3 vaches 8 cent livres plus 200 livres pour 20 brebis.»
25. *Ibid.*

pour malades²⁶. La Compagnie de Montréal fait également délivrer en 1645 « le premier emmeublement », tant pour la chapelle²⁷ que pour l'hôpital proprement dit²⁸.

Si de brèves accalmies dans la guérilla permettent parfois le retour à la vie normale, tel ce « jour du saint Sacrement [1646, où Français et Indiens marchent] avec un bel ordre et une belle modestie, depuis la chappelle jusques à l'Hospital où on avoit dressé un beau Reposoir »²⁹, il n'en reste pas moins que la menace iroquoise demeure constante.

D'où, lorsque ces derniers eurent éliminé la Huronie, Montréal — et tout particulièrement l'hôpital hors de l'enceinte — devenait la cible par excellence.

On aura beau y « faire 2 redoutes aupres du logis pour le garder et deffendre »³⁰, et y héberger systématiquement Hurons et Algonquins³¹, l'hôpital devient par trop insécure. C'est ainsi qu'après l'incident du 6 mai 1651³² où il s'en fallut de bien peu pour que Jeanne Mance et son hôpital ne devinssent que des souvenirs, celle-ci se décida enfin à « quitter l'hôpital pour venir au château, et (...) tous

26. Faillon, *op. cit.*, I: 41-42.

27. « ... un calice un ciboire et un soleil le tout dargent une lanterne de Menuiserie doré, 4 chandeliers et une lampe facon dargent un crucifix divoire sur une croix debene trois ornemens dautel un de satin blanc a fleurs un de mognel ou de futeine a fleurs et un de camelot noir avec un grand drap mortuaire 4 aubes 4 napes d'autel six amits deux surpells et les autres petits linges dautel un tapisserie de Bergame en 4 pièces 2 tapis dautel. » Jeanne Mance, *loc. cit.*

28. « ... des couvertes Metelas Chemises napes et services vaisselle detain et de cuivre chaudiere marmites [...] chenets cremiliere pailles et tenailles a feu [...] quatre mille livres. Plus pour des meubles de bois dans l'hospital dix chalits tant pour les malades que dans les chambres et 3 cabanes pour les domestiques 6 chaises a malade six ave. moyennes six autres coffres de bois et de cuir. » *Ibid.*

29. *Relations des Jésuites*, 1646. (Ed. Thw.) XXIX: 180.

30. Sans compter le don de « deux pieces de fontes qui ont esté crevées entirant sur les Iroquois qui environnoit l'hospital » Jeanne Mance *loc. cit.*

31. *Relations des Jésuites*, 1650-1651. (Ed. Thw.) XXXVI: 200-202. Et le narrateur ajoute: « celle qui a soin de l'Hospital leur faisoit festin ».

32. Charles Le Moynes, Jacques Archambault, « et un autre » volant au secours de Jean Boudart et Jean Sicot attaqués par les Iroquois, « furent eux-mêmes chargés par 40 autres Iroquois qui étoient en embuscade derrière l'hôpital (...) ils s'enfuirent tous trois dans l'hospital qu'ils trouvèrent tout ouvert et ou Melle Mance étoit seule. » Dollier de Casson, *op. cit.*, 77-78.

les habitants furent obligés d'abandonner leurs maisons»³³. C'est à ce moment crucial de l'histoire de Ville-Marie qu'elle décida de donner 22,000 l. à Maisonneuve en échange de « 100 arpens du domaine de la seigneurie avec moitié des bâtimens » pour qu'il aille lever une recrue en France « parce que si cela ne se faisoit pas tout étoit perdu »³⁴. Les trois prochaines années s'écouleront dans la sécurité plus que relative que pouvait procurer le fort.

III - L'HÔTEL-DIEU S'AGRANDIT : 1654-1695

Comme Maisonneuve revient à l'automne 1653 avec au-delà de cent hommes³⁵ et qu'en plus, les Iroquois venaient de s'engager à une nouvelle trêve, on peut se remettre à l'oeuvre. « Aussitôt que les troupes de l'an précédent furent arrivées, on commença de travailler à faire l'Eglise de l'Hopital et accroître ses bâtimens [...] ce qui donna la liberté à Melle Mance de se retirer au petit printemps à l'hopital qu'elle avoit été obligée de quitter depuis quelques années »³⁶.

On bâtit alors :

lhospital tout du bois de charpente qui a environ 80 pieds de long et 30 de large sur vingt pieds de haut ou est la chapelle de lhospital et un clocher considérable et de l'autre bout du logis une grande salle pour les malades avec une cheminée double, le dessus de la salle sert de dortoir aux religieuses qui servent les malades aud. hospital et tout fait couvrir de double planches et fourny deux cloches³⁷.

33. *Ibid.*, 79.

34. *Ibid.*, 80.

Pour situer ce domaine, voir: *Proces Verbal du Mesurage et Bornage du Fief Nazareth* par Louis Charland, Arpr. 24 juin 1805 (6p.) A.R.H. S.J.

35. Roland-J. Auger, *La Grande recrue de 1653*. (Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1955).

36. Dollier de Casson, *op. cit.*, 104-105.

37. ... « Je scay que le clocher et la couverture coute plus de 8000 lbs. » Jeanne Mance, *loc. cit.*

Toutefois, si la construction progresse normalement³⁸, rien ne semble assuré quant au choix des religieuses qui dirigeront l'institution³⁹. Alors que la Compagnie de Montréal désirait les Hospitalières de Saint-Joseph qu'avait fondées M. de La Dauversière à cet effet, l'abbé Gabriel de Queylus, supérieur des Sulpiciens nouvellement débarqués⁴⁰ à Montréal — et qu'hébergeait Jeanne Mance — trouvait la chose illogique : pourquoi faire venir une nouvelle communauté aux finances plus que précaires alors qu'il existe déjà à Québec celle des Hospitalières Augustines de Dieppe qui pourrait fort bien s'en charger⁴¹ ? Aussi, lorsqu'il apprend que Jeanne Mance désire se rendre en Europe, pour clarifier la situation et consulter des médecins au sujet d'une blessure qu'elle avait subie en tombant sur la glace, s'empresse-t-il de faire venir à Montréal, pour la remplacer durant son absence, (29 sept. 1658 - 20 oct. 1659) « La mere agnes st paul et La Mere Marie Renee de la Nativité, hospitalières de québec »⁴². Astucieuse, Jeanne Mance confie alors l'administration à une amie, Mademoiselle de La Bardillière, et s'embarque pour Paris.

En France, elle contacte à la fois la duchesse d'Aiguillon (bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, et qu'elle s'était engagée à voir pour satisfaire M. de Queylus) — qui ne donne pas suite à cette rencontre⁴³ — Madame de Bullion — qui lui « asigna une pantion de mil livres [. . .] sa vie durant, luy donnant en outre plusieurs bijoux de devotion

38. Signe de l'importance attachée à l'Hôtel-Dieu, on appelait « nouveau cimetière de l'hôpital » le deuxième cimetière qu'on y avait établi (1654) à proximité, afin d'éviter les inondations que subissait le premier situé à la Pointe Callières. *Les premiers cimetières catholiques de Montréal*. (Montréal, E. Senécal et Fils, 1887) : 35. Ce deuxième cimetière sera utilisé jusqu'en 1799.

39. *P. Paul Le Jeune a la Rde Mere de Saint Bonaventure Supérieure de L'Hopital*. La Rochelle, 10 mars 1656. (Relations des Jésuites, Ed. Thw. XLI : 240).

40. Août 1657. Cette arrivée retarde d'ailleurs les constructions entreprises par Jeanne Mance : « les ouvriers estant occupée a la maison du seminere de Messieurs les prestres ce qui luy [Jeanne Mance] estait un grand opstacle ». Soeur Morin, *op. cit.*, 28.

41. Faillon, *op. cit.*, I : 91.

42. *Journal des Pères Jésuites*, 1658. (19 septembre). (*Relations des Jésuites*, Ed. Thw. XLIV : 110).

43. Faillon, *op. cit.*, I : 103.

de grand prix⁴⁴ — et les associés de la Compagnie de Montréal qui s'engagent enfin le 29 mars 1659⁴⁵ à faire passer les Hospitalières de Saint-Joseph à Ville-Marie.

Le 20 octobre 1659, accompagnant Jeanne Mance, débarquent à Ville-Marie les trois premières hospitalières que l'Hôtel-Dieu de La Flèche envoie : Soeurs Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet. Les Hospitalières de Québec étant retournées à leur hôpital,

elles aménageront dans un petit cabinet dans lequel elles mirent leurs 3 lits et ce qu'elles avoient apporté de meubles et ustensilles, qui ne tenoient pas grand place⁴⁶.

Le 20 novembre 1659, Maisonneuve confirme par écrit la gérance de l'hôpital qui leur avait été confiée *de facto* dès leur arrivée⁴⁷.

Une fois les religieuses provisoirement installées, il faut alors se remettre à la construction car Jeanne Mance avait été fort

estonnée et affligée de voir les bastimens de l'hospital sy peu avancés.⁴⁸ Voisy [...] d'ailleurs] une description naïve de ce que cetoit que les Batimens, qui estois faits de colombages cest adire motier pierre et motier bois, leglise avoit 50 pieds de longt pr 24 de large en dedans, la salles des hommes joignet

44. Soeur Morin, *op. cit.*, 15. « laquelle [Jeanne Mance] receut comptant dans son tablier plusieurs reprises, pour ce mieux cacher, la somme de soixante mil livres ».

45. Faillon, *op. cit.*, I: 121.

46. Soeur Morin, *op. cit.*, 36.

47. Et il faudra attendre 1666 pour que Louis XIV entérine le tout par lettres patentes et qu'Alexandre VII approuve définitivement l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph. Dès février 1648, toutefois, pour les aider dans leur établissement à Ville-Marie, le Roi leur avait « fait don de toutes les charges lots et ventes droits et devoirs seigneuriaux qui pourraient nous être dus ou à nos successeurs ». Lettres patentes, février 1648, Papiers Faillon Vol: R. Fol. 79. Document communiqué par E. Buron à Soeur Mondoux, 26 juin 1939. A.R.H.S.J. tir. Nos fondateurs.

48. *Marché entre Demoi Jeanne Mance et Pierre Du (?) Lugerat pour la con-
verture de l'hospital*, 15 décembre 1659. A.J.M. Greffe de Bénigne Bas-
set, 120.

lad. eglise et avoit environ 40 pieds de longt^{48a} de mesme largeur que leglise aubout de lad. salles une grande et forte cheminee pour chauffer les malades [...], derriere lad cheminee il y avat une chambre d'environ 15 pieds de longt et dégalles largeur que la salles sans cheminee pour mettre les fammes malades, audessus des deuxd. salles pour les hommes et pour les fammes, estoit lapartement de nos cheres soeurs on y montet par un petit escailliers de 20 marches for estroit, tout ce monastere consistet en une chambre denviron 15 pieds en carré⁴⁹ dans laquelle il y avoit une cheminee afeu, une cellule pour la supre aubout de lad. chambre sur la largeur du batiement, un petit dortoir composé de 4 petites cellule,^{49a} avec un petit cabinet a costé de lad. cheminees pour serrer generalmente tout ce quelles avoit de hardes et provisions. [... Quant aux malades] on dressa, six lits garnis, dans la salle des hommes et 2 dans celles des fammes, on en adjoutet d'autres sur des tréteaux selon le Besoin, ils se chaufès amesme feu. dans cette cheminee ce fesoit la cuisine des malades, et la potiquerie⁵⁰ et généralement toutes choses jusqua la lesives [...] on voyet l'autel aplain de cette salles par une porte assé grande qui communiquet a leglise et nos malades entendes la ste messe de leur lit. [... pour leur part, les religieuses] entendois la

48a. A la suite de l'incendie de 1695, Soeur Morin, *op. cit.*, 91 écrivant: « l'hospital, et son église de 200 pieds de quatre estages de haut », décrit sans doute par un périmètre approximatif!

49. qui « leur servet [précise plus loin l'annaliste, p. 37] de cuisine de refectoir dinfirmerie de noviciat et de salle de communauté [...] le grenier qui estois audessus delles estoit la Robbrrie des malades elles y fesois secher leurs lesives, et y mettois leur provision de bled qui netoit pas grand dans un coin et laves leur linges ou lesives dans une fosse deau de pluie et neiges fondue. »

49a. Exemple de cellule, celle de Soeur Macé: « Son petit lit étoit composé dune paillasse et dun matelas avec une couverte un travercier de paille un orellier de cotton du pays sans rideaux que dans la plus grande rigueur de liver (...) ces meubles consistois en une table faites a coups de serpes, avec un billot ou celles de bois pour sasoir ». *Ibid.*, 72. Et entre chaque cellule, il n'y a « quene simple planche (*Ibid.*, p. 66). Quant à Soeur de Brésoles « pour favoriser sa dévotion elle fit faire une petites fenestres dans la ruelle de son lit de 2 vitres par ouelle voyet droit sur le st hostel » *Ibid.*

50. « ou lon ne voyet clair que par un faux jour, elle [Soeur de Brésoles] fit de ces mains la plus grande partie de ces ustancilles comme fourneaux et boistes tablettes et elle estoit medecin et ordonnet les remèdes dont elle estoit for capable ». *Ibid.*

ste messe et le service divin de la paroisse qui ce fesoit en leur église [. . . laquelle servait en même temps pour les autres paroissiens, qui n'en avaient pas encore] dans un petit jubé, qui estoit aubas de leglise ou elles entreis par le dortoir qui estoit grillé sur le devant [. . .] elles ce confessois et communies dans un cabinet de planches for malpropres et petit, qui estoit sous ce jubé ou il y avet une grilles pour communier seules, et a cauté un gichet pour ce confesser et cela rapellet le petit coeur, on y desandet par un petit escaillier et il ni avet aucun jour que celui qui pouvot donner louverture de cet escaillier ni aucun air on y souffret bien du chaux lesté [. . .] je vous dis mes soeurs que cetoit une grande pénitance destre huit jours de suites enfermées [pour les retraites fermées !] dans ce trou sans air et sans jour [. . .] ce petit coeur a supsisté et nous a servy 29 a 30 ans il avet environ 6 pieds de larges et 9 de long⁵¹.

Dans cet hôpital — fait en bois — de quelque quatre-vingt pieds de long par une trentaine de large — et n'ayant qu'une cheminée [si « grande et forte » fut-elle . . .] les hivers étaient terribles, d'autant plus que :

leur maison estant trouées en plus de 2 cens endroits le vant et la neiges y passeis sans peine, dans leur chambre commu[ne] et dans les cellules dans le cabinet dans lescaillier le grenier enfin part tout mesme dans le jubé et petit coeur, sans estoit de mesme dans les salles et appartement des pauvres de sortes que quand il avoit neigé et vanté lanuit, une des premières choses quon feset le matin, estoit de prendre des pelles de bois et le balet pour jetter dehors la neige qui estoit proches des portes et fenestres et ailleurs bonne cantité ajousté atout cesy quelles navois point de caves ni pour elles ni pour les pauvres et que ne pouvais garantir aucune chose de la geeles pas mesme le pain qui estoit aussy dur que les pierre il le fallet faire rostir devant le feu pour le pouvoir couper et en manger au repas et leau quon metet sur la table pour boire, sy glasset en lespasse dun cardheure. levin mesme quon avoit pour les pauvres estoit gellé en glasse⁵².

51. *Ibid.*, 36-37. Nous sommes fort conscients de la longueur de ces extraits. Nous les avons quand même transcrits croyant qu'il nous était impossible d'être plus précis (sans plagier!) et surtout aussi savoureux. Nous nous proposons d'ailleurs, lorsque nous le croirons justifié par la valeur du texte et l'importance de l'auteur, de récidiver . . .

52. *Ibid.*, 39. Et l'annaliste d'ajouter: « Monsr Vignar leur ordonnet par obeisances de ce chauffer. »

Pour pallier — bien partiellement — à l'exiguïté de leur habitation ainsi qu'au froid dont elles souffraient :

Mademoiselle mance (. . .) leur donna [en 1661, dans sa propre maison achevée en 1645] une caves [. . . et] deux chambres dans le mesme appartement et deux petis cabinets dans lesquels elles pratiquerent deux parloirs savoir celuy des srs et celuy des layques une grilles ou jalousie de bois antre deux, a cauté de ce parloir étoit la première chapelle de villesmarie [également achevée en 1645, et qui joignait la maison de Jeanne Mance] dans laquelle on posa letour avec une petites grilles a cauté pour treiter les affaires de la maison et choses plus segrettes, lune desd chambres [celle utilisée par les Sulpiciens de 1657 à 1659] fut destinée afaire la cuisine et le refectoir [. . .] Lautre chambre aservy aMadame Daillebout⁵³ pendant quelle demeuret avec nos srs et apres on enfit un petit dortoir ou il y avet 3 lits sur des tréteaux⁵⁴.

Si l'arrivée du Régiment de Carignan en 1665 permet enfin à la population montréalaise de respirer sans craindre l'Iroquois, les difficultés financières qu'éprouve l'Hôtel-Dieu n'en diminuent pas pour autant. Et lorsque Jeanne Mance décède le 18 juin 1673⁵⁵, les religieuses demandent aux Sulpiciens, qui acceptent, de gérer leurs biens. Mais de Paris, M. de Bretonvilliers, supérieur général des Sulpiciens — et de ce fait déjà suffisamment en dispute avec Mgr de Laval au sujet de l'échange 22,000 l. — fief de Nazareth — désavoue cet acte

53. L'annaliste précise à la p. 65 que cette chambre était « plus commode un peu que les nôtres ». Marie-Barbe de Boullonge était l'épouse du gouverneur Louis d'Ailleboust. Comme d'une part Soeur Morin précise qu'elle était alors veuve, lequel veuvage est survenu en 1660, et que d'autre part Madame d'Ailleboust quitta définitivement Ville-Marie pour Québec en 1663, c'est donc entre ces deux dates qu'elle a pu habiter avec sa servante, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Pour augmenter leurs revenus, les religieuses acceptèrent occasionnellement de prendre des dames pensionnaires. Voir note 125.

54. *Ibid.*, 44. Le tour était un meuble de forme cylindrique ouvert sur une moitié seulement, qu'on retrouvait à l'entrée des cloîtres, et dans lequel une personne de l'extérieur pouvait y déposer des objets sans pour autant voir à l'intérieur du cloître ou être vu de la soeur qui recevait ledit objet.

55. . . . « pour ce qui est de Madelle Mance qui auroit laissé les affaires de son hospital en meillieur état quelle na fait, sy elle avoit esté plus mesnagere, qui estoit sur le bord de la ruine quand elle mourut ». *Ibid.*, 24. La note 58 suffirait toutefois à expliquer un tel dénuement.

le 6 mai 1676. Le 10 octobre 1677, M. Le Febvre, supérieur des Sulpiciens à Montréal en l'absence de Dollier de Casson, remet aux Hospitalières mêmes la pleine administration de leurs biens⁵⁶.

Triste succession, puisque :

le bâtiment dud hospital [...] tombet en pouriture n'estant que de bois et bien vieux. Voila mes cheres soeurs ou en estoits les affaires de nostre hospital quand nous prisma l'administra-tion de son temporel »⁵⁷.

Il faut bien admettre que la malchance s'acharnait sur les finances des Hospitalières : le premier don de 22,000 l. de Mme de Bullion avait servi à lever la « grande recrue », un deuxième — du même montant — en constitution de rente sur le Duc d'Angoulême, n'avait rien donné, les biens de ce dernier « ayant été mis en discussion », et finalement, un montant de 20,000 l. remis à M. de La Dauversière « pour leur entretien, [...] mais] les dits 20,000 sont restés dans les coffres de Sa Mesté, sur ce que ce receveur des finances s'est trouvé redevable au Roi de plus qu'il n'avait de bien lors de sa mort »⁵⁸.

De telle sorte qu'en 1687, les religieuses recevant annuellement 2,000 l. du Roi et 1,200 de leurs fondations alors « que la dépense se monte à 8,000 l. [...] il faut que cette maison péricisse »⁵⁹. Et en effet, d'après les descriptions qu'en donnent — de façon quasi identique d'ailleurs — Mgr de Saint-Vallier ainsi que Denonville et Champigny, la maison est bien près de périr !

c'est la plus grande pitié du monde que de voir le logement de ces pauvres religieuses, [écrivent le gouverneur et l'intendant à l'automne 1687]. Outre qu'il y pleut et y neige de tout côté,

56. Faillon, *op. cit.*, II: 45-49. Les Sulpiciens ne désiraient pas pour autant se désister financièrement, puisque le 9 mars 1677, « M. Tronson [alors supérieur général des Sulpiciens de Paris] proposa s'il faudrait accorder aux Religieuses de Montréal deux cents arpents, [...] ces bonnes filles étant fort utiles [...] pour l'hôpital ». *Procès-verbal de l'assemblée des associés*, 9 mars 1677. Papiers Faillon, vol K. Archives de la Marine. Document fourni par E. Buron à Soeur Mondoux, 6 mars 1939, A.R.H.S.J. tir. Nos Fondateurs, no 6.

57. Soeur Morin, *op. cit.*, 24.

58. *Mr de Denonville et de Champigny*, 3 novembre 1687. Papiers Faillon, Vol: R Archives de la Marine. Document fourni par E. Buron à Soeur Mondoux, 26 juin 1939. A.R.H.S.J., Tir. Nos fondateurs.

59. « Cependant sans cet établissement, qui est à la tête de la colonie, nous ne savons pas comment nous ferions pour les soldats et pour les habitants. » *Denonville et Champigny au Ministre*, 3 octobre 1687. Cité par Faillon, *op. cit.*, II: 89.

n'étant que de vieux cloisonnages, elles n'y peuvent absolument pas rester sans courir risque d'être écrasées d'un coup de vent. Car la salle où sont les malades, en quoi consiste tout l'hôpital, est étayée en dedans et en dehors. L'appartement des religieuses est sur cette salle, et par conséquent dans le même péril. D'ailleurs leur logement (qui est plutôt un grenier qu'un dortoir) est si étroit qu'elles sont obligées de coucher plusieurs dans une même cellule, si petite qu'à peine elles peuvent s'y tourner. D'ailleurs, c'est tout près des toits, en sorte que, selon les saisons, on y sent un grand froid ou une chaleur extraordinaire [...] Indépendamment de la salle des femmes, il reste encore à construire tous les offices, les caves, l'appartement des religieuses et la chapelle ; il faut joindre à cela les bâtiments de la grange, qui tombent en ruines de tous côtés⁶⁰.

Quant à l'Évêque, qui avait visité l'hôpital une première fois en 1685, il constate que les Hospitalières « sont de vertueuses filles ; mais on ne peut guère être plus pauvres qu'elles le sont. » Suit alors une description semblable à celle qui précède, précisant seulement « qu'on a commencé de bâtir une nouvelle salle pour les hommes malades, en attendant qu'on puisse en construire une pour les femmes avec les autres lieux nécessaires, et surtout une chapelle »⁶¹.

Devant une telle situation, autorités civiles et religieuses s'entendent sur la nécessité de reconstruire l'hôpital, malgré l'extrême précarité des finances des Hospitalières. Aussi, avec l'endettement de ces dernières, des dons du Roi (dont un certain nombre de congés pour la traite des fourrures)⁶², de Mgr de Saint-Vallier et de différents marchands, se met-on enfin à l'oeuvre.

60. Denonville et Champigny, *Mémoire sur l'hôpital de Montréal*, 3 octobre 1687, cité par Faillon, *op. cit.*, II: 91-92. Dans AC. C11A, IX; une lettre de Denonville et Champigny au ministre, datée du 6 novembre 1687 donne une partie de ces extraits, tandis que dans les papiers Faillon, Vol. R. (Document communiqué par E. Buron, etc.) une lettre datée du 3 novembre 1687 donne d'autres extraits!... Trois lettres datées différemment pour le même sujet, et que Faillon aurait remises en une seule? ou erreur de datation? Voir note 113.

61. Mgr de Saint-Vallier. *Estat present de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*. (A Paris, chez Robert Pepie, M. DC. LXXXVIII.): 61-62. Il ajoute enfin que dans le dortoir « on est obligé de mettre plusieurs lits dans chaque cellule, et où le froid et le chaud sont extrêmes suivant la diversité des saisons. »

62. 6 congés sur 25 en 1692. *Le Roi à Frontenac et Champigny, 1692*. Papiers Faillon, Vol. L. Document fourni par E. Buron à Soeur Mondoux, 6 mars 1939. A.R.H.S.J. Tiroir Nos Fondateurs.

Monsr Le Bailly, prestre du seminere de st sulpice [...] et] habile architèque [...] fit le plan du Bastiment et peut apres on commansa a faire amasser Des pierres et autres matériaux nécessaires⁶³.

Et pour la première fois, on ose construire solidement et « belle-ment » :

on mit six massons en oeuvres a faire la grosse muraille et plusieurs tailleurs de pierre a faire les portes et fenestres qui estois en bon nombre puisque notre Batiment a 130 pieds de long a trois estages et 31 pied de larges par dedand les murailles, afin de faire un dortoir⁶⁴ double et le grenier audessus grand et vastes qui fait le 4e, nos caves ont 60 pieds de long et 31 de large sous la cuisine, le Refectoir et un bout de la communauté [sont] toutes voutée de pierre avec des soupiraux ou fenestres voutee de pierre de taille grandes et larges qui mettent un grand four dand lad caves au bout dud Batiment sont deux pavillons de chacun 25 pieds de long et 31 de larges ce qui fait en dehors la figure du T tous semblables au grand cors de logis pour la hauteur et largeur [...] et la ste providence y a si bien mis la main quon a achevé⁶⁵, après y avoir mis plus de 60 mil livres, et 4 mois apres brusla du bout a lautre et presque tout ce qui estoit dedans et nous [a] reduittes a demander le couvert et la vie pour lamour de Dieu pendant neuf mois⁶⁶.

En effet, le 24 février 1695, entre 3 et 4 heures du matin, éclate le premier des trois incendies que devait subir l'hôpital. La perte sera quasi totale, suite à une accumulation de malchances :

63. Soeur Morin, *op. cit.*, 57.

Suivent alors différents contrats passés entre l'Hôtel-Dieu et divers artisans de Ville-Marie: *Marché dechaud (de chaux) par François Prud'homme et Jacq' Braut aux Dames Religieuses de l'hospital*, 25 avril 1689. A.J.M. Greffe de Bénigne Basset; *Marché de Massonnerie entre l'hostel dieu et Champigny Masson*, 12 mars 1694. A.J.M. Greffe de Bénigne Basset; *Marché de chaud par Jean Tessier avec l'hospital de Montréal*, 16 mars 1694 A.J.M. Greffe de Bénigne Basset.

64. Dortoir que l'annaliste décrit à la p. 99, à la suite de l'incendie de 1695: « le segont estage du dortoir qui contenoit 18 cellules belles et grande et deux chambre pour le noviciat spacieuse, avec trois parloirs grillée et deux escaliers un pour monter au dortoir et lautre au parloir en dehors. »

65. Les religieuses vont l'habiter le 21 novembre 1694.

66. Soeur Morin, *op. cit.*, 57-58.

- au début de la nuit un Sulpicien « avoit veu du feu dans le clocher » mais n'y avait point porté attention confondant cette lueur avec celle d'un éclairage naturel,
- des soeurs parties « sonner le tocsin furent bien estonnées dan voir tomber la corde en feu » (l'incendie s'étant déclaré dans le clocher),
- les « hommes de haches et de scie » qui auraient pu empêcher que le feu ne se propage à la nouvelle construction (éloignée de « dix a 12 pieds » de l'ancienne) sont arrêtés par les voisins qui veulent se faire eux-mêmes protéger,
- les deux « forts laborieux et adrois domestiques » de l'Hôpital s'étaient rendus depuis la veille à la « ménagerie de st Joseph »⁶⁷,
- finalement, à l'arrivée du « tres st sacrement [qu'apportait M. Dollier de Casson...] le vand changea et devint sues qui repousset les flames et estincelles de feu, chez nous dou elles sortois. »^{67a}.

Après un demi-siècle de développement, il ne reste que les murs de pierre achevés l'année précédente, et, par hasard, la boulangerie.

IV - L'HÔTEL-DIEU DES PAUVRES : 1695-1721

Au moment même où brûlait le monastère, raconte l'annaliste, Soeur Bourgeoys⁶⁸ « fesois [...] une neuvaines [...] pour demander a n. s. quil vingt loger chez elle [...] ce quil leur fut accordé sans delay »⁶⁹ puisque M. Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, s'entend avec les Dames de la Congrégation pour qu'elles hébergent les Hospitalières. Et

67. *Ibid.*, 89.

67a. *Ibid.*, 91. Malgré que « tout cela fit de la chaleur et de la lumière qui fut veue et remarquée a vint lieux loin par de la Sorelles », (*Ibid.*) des « frians croyans boire des sirops et de bon vin, prires des medecines et vomitifs [qu'on avait sortis de l'apothicairerie au cours de l'incendie pour les déposer] dans la cour de Monsieur de Caillière, qui estoit tout proche, qui les purgerent a lexes » *Ibid.*, 89.

68. Marguerite Bourgeoys, fondatrice des Dames de la Congrégation, et dont le couvent était voisin de l'Hôtel-Dieu: « notre enclos et celuy des congréganistes [...] nest séparé que par une closture de pieux. » *Ibid.*, 91.

69. *Ibid.*, 94.

pendant neuf mois [...] elles nous donnèrent] l'appartement de leurs pantioneres, qui consistoit en deux moyennes chambres dans le second estage de leur maison, et un petit grenier audessus et trois cellules dans leur dortoir qui sont fort petites ce qui les retrisset et incommodet beaucoup, nous [30 filles de surcroît] navions pas aussy trop despace pour mettre nos lits qui consistois en une paillasse quelques couvertes et orilliers danprunt que lon arangea le mieux quon put dans ces deux chambres, ce mettant deux sur chaque paillasse⁷⁰.

[Elles] logèrent aussy nos malades dans un lieu séparé de nous [...] sans que pour autant elles ais voulu quon leur en peya aucun loiyer⁷¹.

Il y eut bien quelques velléités de séparer les Hospitalières — Jacques Leber, entre autres, offrant d'en héberger six — ou encore d'en envoyer quelques-unes à leur ferme de Saint-Joseph⁷², mais, habituées à leur cloître, elles s'y refusèrent totalement.

« On fit une portes de communication [...] dans la] closture de pieux » qui séparait les deux communautés, et on se remit tant bien que mal à l'oeuvre⁷³. L'existence de l'Hôtel-Dieu s'avérant essentielle, collectes — on recueille plus de 25,000 l. — et corvées s'organisent

70. *Ibid.*, 91-94.

71. *Ibid.*, 27.

72. « trois de nos soeurs domestiques se joignirent a elles [deux religieuses] afin daller voir nostre menagerie de st Joseph qui est proche de la, ou elles naveis jamais esté, [...] mais de retour, elles sont] bien resolute de ne plus sortir et de nous renfermer toutes et rejeter les propositions de sortir davantage. » *Ibid.*, 94. D'ailleurs, Soeur Macé se « tenoit cachée [dans sa cellule] le jour aussy bien que la nuit, souffrant un espèce de martire de nous voir parmi les seculiers. » *Ibid.*, 92.

73. N'ayant « pour parler aux personnes seculiere [qu'on doit contacter pour la reconstruction qu'une] cour, ala veue dune grande rue fort hantee, asisse sur des cailloux ou a platte terre et la treiter toutes nos affaire beautemps, mauvais tamps. » *Ibid.*, 95.

spontanément⁷⁴, la plupart des ouvriers « travaillans pour rien et nous faisois aumosne de leurs sueurs ce qui est plus a estimer que de l'argent »⁷⁵.

On confie à Gédéon de Catalogne⁷⁶, ingénieur militaire, le soin de dresser les plans pour le nouvel hôpital, tandis qu'ouvriers et religieuses utiliseront « pendant neuf mois [...] cuisine et refectoire [la boulangerie épargnée lors de l'incendie, et] dans laquelle il y avoit un puis »⁷⁷.

On décide de procéder « au rehaussement [...] d'Environ dix a onze pieds de hauteur [...] de la salle des Malades de l'hospital [« qui est de quatre-vingt pieds de long hors oeuvres, sur vingt huit de large Aussi hors oeuvres »⁷⁸]. Quant au « Comble de la charpenterie [...] il sera] de dix pieds de hauteur sur quinze pieds de grille [...] avec] vingt lucarnes [le tout recouvert] de simples planches ordinaires »⁷⁹. Pour ce travail, Jacques Le Ber — richissime marchand — « fit monter de Kebec maistre Bedard habilles charpentier, qui avoit avec luy deux grans garçons aussy fors et intelligens que luy mesme. [...] Arrivés en mai, ils termineront en novembre la charpente de] 190 pieds de long de comble affaire sur trante de large, en mansarde »⁸⁰. En ajoutant l'hôpital au monastère, on totalise une façade de quelque 350 pieds donnant sur la rue Saint-Paul. L'ensemble

74. Voir Soeur Morin, *op. cit.*, 96-97. Parmi les principaux donateurs, on peut mentionner :

— « plus de huit mil livres [...] provenant des aumosnes des oütaoüacs et voiageur joint à quelques confiscations et amandes qui y furent appliquée »,

— Montreal et les environs donnerent 5321 l.,

— Jacques Le Ber: 4,000 l.,

— Roi: 4,000 l.,

— à Québec, Mme de Champigny « avoit ramassée 1,200 livres »,

— M. Dollier de Casson « pour son seminere » 500 l., etc.

En tout: 25,181 l.

— « il y a encorre plusieurs personnes qui donnent, qui du Bois de la pierre du bled des journee dhommes des journee de harnois jusquau plus indigens ».

75. *Ibid.*, 93.

76. ... « qui san acquitte bien ». *Ibid.*, 97.

77. *Ibid.*; 91.

78. *Marché de Massonnerie au Roy pour lasalle des malades de l'hospital de Montréal par Lesieur Gédéon Catalogne*, 25 avril 1695. A.J.M. Greffe de Bénigne Basset.

79. *Marché de charpente delasalle des Malades de l'hospital, au Roy, par Léonard Paillard, charpentier*, 24 mai 1695. A.J.M. Greffe de Bénigne Basset.

80. Soeur Morin, *op. cit.*, 97.

aurait été fortement influencé par l'architecture des Hôtel-Dieu métropolitains, tout particulièrement ceux de Laval et de Beaufort, qu'avaient habités les premières Hospitalières françaises passées dans la colonie⁸¹.

Dès le commencement d'octobre, les malades peuvent réintégrer l'hôpital, tandis que l'ensemble des Hospitalières les y rejoignent le 21 novembre 1695 :

nous eumes pour tout logement cette première année la chambre de communauté qui servoit aussy de dortoir, le Refectoir, seluy de noviciat leurs lits estois en un bout et les tables alautre une des chambres de linfirmerie nous servit de chappelle [. . .] la seconde chambre servoit anos soeurs malades et la cuisine servoit aussy de credance et depanse⁸².

Toutefois, après avoir procédé au plus pressant, l'achèvement de l'édifice — faute d'argent — ne progressera plus qu'à un rythme très lent⁸³. Ayant toujours des dépenses qui s'élèvent au double⁸⁴ de leurs revenus :

Ledit Monastère n'est Couvert [six ans après l'incendie] que de planches simples, les moyens avant Manqué pour le Couvrir de Bardeaux, ce qui est cause qu'il y pleut en plusieurs endroits.

81. Soeur Mondoux, *op. cit.*, 254.

82. Soeur Morin, *op. cit.*, 98.

83. *Ibid.*, 73. C'est ainsi qu'à la mort de Mère Macé, survenue le 25 septembre 1698, « nous navions point de caveau ni deglise pr y deposer son corps quon enterra dans une petite cour proche et joignant leglise qui avoit bruslé avec notre monastere. »

84. *Estat des revenus des Communantes establies en la Nouvelle-France avec leurs charges*, 1701. AC, F5A, III: 53-54. Document fourni par Gustave Lanctot à Soeur Mondoux, 17 septembre 1936. A.R.H.S.J. Tir. Nos Fondateurs. Egalement: Soeur Françoise Maumousseau, *Etat des biens et revenus des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Villemarié en l'île de Montréal en Canada*, 24 septembre 1701. Papiers Faillon, Vol. R. Document fourni par E. Buron à Soeur Mondoux, 26 juin 1939. A.R. H.S.J., Tir. Nos fondateurs. Rentes constituées en France: 2,000 l. Rentes constituées au Canada: 228 l., produits de leurs terres: 300 l., le Roi: 1,000 l. total: 3,528 l. Les dites terres semblent avoir été très peu mises en valeur, car une recension que les religieuses en établissent en 1714 établit à 1240 arpents $\frac{3}{4}$ et 4 perches leur superficie. *Les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu*, 17 octobre 1714. Papiers Faillon, Vol: R. Document fourni par E. Buron... *ibid.*

La cloture de ce Monastere n'est que de pieux prêts atomber et qu'on ne peut relever. Elles [Hospitales] n'ont point d'église [...] Elles sont obligées tous les ans de faire beaucoup de réparations à leur bâtiment. [...] Elles ont un très grand besoin de faire bâtir une grange⁸⁵.

De 1702 à 1704, on construit cependant l'église⁸⁶, tandis que diverses réfections essentielles sont effectuées sur le monastère⁸⁷. Mais les difficultés économiques qu'éprouve l'Hôtel-Dieu sont loin d'en être l'apanage exclusif. En effet, continuellement en guerre depuis la fin du XVII^e, la Nouvelle-France doit soutenir cet effort jusqu'en 1713. La faillite de la Compagnie de la Colonie en 1706 et le non-remboursement par la France de la moitié de la monnaie fiduciaire émise depuis le début des hostilités témoignent du marasme dans lequel tous devaient se débattre. Or, malgré ces embarras matériels, jamais l'Hôtel-Dieu de Montréal n'avait attiré autant de vocations durant ces années (1695-1721) : plus de 40 sur la centaine qu'il accueillera durant tout le régime français⁸⁸. Mais le 19 juin 1721, alors que les Montréalais célébraient la

petites feste de Dieu [...] un estourdy [arquebusier] tyra un gros coup de fusil dans le portail de notre église, qui porta le feu sur la couverture de la dittes églises. [...] le feu se communiqua en mesme tamps à la maison de nos malades et de notre monastere par le toit de leglise qui estoit haute et couvertes de Bardeau de sedre. [L'incendie se propage rapidement,

85. *Ibid.* Le vieux français ayant sans doute été partiellement recorrecté par E. Buron dans sa retranscription des documents, nous ne pouvons que reproduire ces textes tels qu'il les a fournis.

86. Faillon, *op. cit.*, II: 142. L'ancien clocher semblait avoir bonne presse, car en 1700, se passait devant le notaire Antoine Adhémar un *Marché de charpenterie par M. Gay, prêtre, à Tissereau et Dasny, pour la chapelle Notre-Dame de Lorette*: « faire un clocher comme celui des Hospitalières ». Papiers Faillon, Vol. DD: 202. Document fourni par E. Buron à Soeur Mondoux, 26 juin 1939. A.R.H.S.J. Tir. Nos Fondateurs.

87. « Couvrir en bardo la maison ou monastere desd. Dames Religieuses, lequel Bardo sera de Cedre, [...] découvrir led. monastere et hoster le premier Rang de planches qui est au-dessus, raccomoder les planches du second Rang [...] couvrir en bardo tout led. monastere [...] et] Toutes les lucarnes de plain Comble et les autres lucarnes. » *Marché entre les DR de lhotels Dieu et P. Gatiem dit Le Tourangeau*, 12 décembre 1703. A.J.M. Greffe d'Antoine Adhémar.

88. Soeur Mondoux, *op. cit.*, 388-391.

et...] on compte cent soixante maisons des plus belles de la ville consommée par le feu [...] tous nos batimans furent consommee en moins de trois heures qui contenois plus de trois cent cinquante pieds⁸⁹.

V - DES HOSPITALIÈRES HÉSITANTES : 1721 (1724) - 1734

Cette fois, l'ampleur de la conflagration empêche le renouvellement des dons et corvées qu'on avait pu voir au lendemain du premier incendie : les Hospitalières ne devront normalement compter que sur elles-mêmes.

Dès le premier soir, quarante-neuf d'entre elles vont loger provisoirement chez les Dames de la Congrégation, dans « le segont estage et le grenier »⁹⁰, tandis que six autres iront s'établir à leur ferme Saint-Joseph. Cependant, le grand nombre des Hospitalières ainsi que leur dénuement total les empêchant de pouvoir même songer à une reconstruction immédiate, obligent les autorités ecclésiastiques à trouver une solution de rechange.

Or, il existe à Montréal un Hôpital-Général, dirigé par les *Frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph* — communément appelés les *Frères Charron* (d'après le nom de leur fondateur : François Charron de La Barre) — dont la situation, tant sur le plan financier qu'hospitalier, laisse très nettement à désirer.

Monseigneur de Saint-Vallier, en accord avec le gouverneur et l'intendant⁹¹, décide donc d'envoyer les religieuses :

89. Soeur Morin, *op. cit.*, 103-104. « Monsieur de Belmond voyant que la présance de n.s. samblait animer les flammes au lieu de les apeser, dit tout haut quil voyet bien que Dieu voulet punir son peuple et que les pechee quon avoit commis en ce lieu souflet le feu et atiret ce fleau du Ciel. [...] mais] Madame la découverte [sic...] plus sage que les autres promit a Dieu une somme considérable en faveur des ames du purgatoire et le feu saresta aussy tost ».

90. *Ibid.*, 104, où « nous netions pas des mieux ni des plus mal aussy. »

91. ... « de les placer à l'hôpital général, les frères hospitaliers leur ont cedez tout le logement qui leur estoit nécessaire et se sont retirez dans une aisle de ce bâtiment qui n'a point de communication avec celui qu'elles occupent. Nous croyons que ce logement doit leur estre continué jusques a ce quelles soient en Etat de retourner dans leur maison. » *Vaudreuil et Bégon au Ministre*, 4 novembre 1721. AC, C11A, XLIV: 33-34.

dans un bout de leur maison, un peu a l'étrroit ala vérité mais assé bien pour y passer quelques année, Monsr le general leur fait bastir une cuisine et un four afin quils sois plus a leur aise et commodement et nous ont donne le surplus de la maison, ou nous sommes un peu a letroit quoy que spacieuse on a fait un dortoir pour nos srs dans une salles haute audessus des hommes leurs lits sont sur des treteaux tout proche lun de lautres nayant trouvé que douze cellules en tout dans la maison, et six quon a lessee aux freres. [. . . dans cet hôpital qui] commancet a tomber en ruine [. . .] nos soeurs y ont travaille pendant un mois avec bien de la fatigues, a sortir les ordurent qui estois dedans⁹².

Mais malgré le piètre état de leur édifice, les Frères Hospitaliers voudraient bien le conserver pour eux, et commencent à trouver leur *hospitalité* particulièrement menaçante . . .

En effet,

— déjà mal vus par plusieurs hauts personnages civils (Ramezay et Bégon leur sont hostiles, tandis que Pontchartrain leur interdisait dès 1705 de prononcer des vœux),

— rongés par des dissensions internes,

— discrédités par une douteuse administration financière que le prestige de leur fondateur décédé deux ans plus tôt ne pouvait plus couvrir,

les Frères Charron ne tenaient guère à voir le séjour des Hospitalières se prolonger indûment.

Or, pendant ce temps, celles-ci constatent que leur présence n'y « peut estre moins que plusieurs année »⁹³, incapables qu'elles sont d'obtenir des ouvriers, puisque ceux-ci sont déjà tous employés à reconstruire les quelque cent cinquante autres maisons détruites. De toute façon, elles ne pourraient demander à une population mont-réalaise déjà si éprouvée, l'argent voulu pour reconstruire leur propre hôpital.

De plus, ne faudrait-il pas reconstruire en un endroit différent, puisque c'est de la toiture de l'Hôtel-Dieu, plus élevée que celles des autres édifices environnants, que s'est propagé l'incendie ? Or, pour

92. Soeur Morin, *op. cit.*, 104-105.

93. *Ibid.*, 105.

obtenir une permission semblable, il faut en faire la demande à la cour, et conséquemment attendre au moins une année avant d'obtenir la réponse ! Et d'ailleurs, pourquoi ne pas s'installer justement de façon permanente dans cet Hôpital-Général dont l'actuelle utilisation semble aussi contestable que contestée⁹⁴ !

Mais l'heure des Frères Charron n'était pas encore arrivée... De plus, le témoignage de Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur en chef du roi avait été formel : « la plus grande partie des murailles [de l'Hôtel-Dieu] serviront, et [...] ce bâtiment pourrait estre promptement rétably »⁹⁵. Aussi :

Le printemps de la seconde année après notre insandie [1723] on commansa a faire travailler a reparer nos Ruines, sa majeste nous ayant accordé deux mil livres de gratification qui est bien peu de choses pour de si grandes depances, enfin on commansa par retablir la maison des bas offices⁹⁶, qui est aubas de la Basse cour, qui est un corps de logis de cent pieds de long, qui est partagé en quatres chambres savoir la lavandrie, la Boulangerie la chambre de nos Domestiques et la 4e sert a mestre des metiers pour plusieurs ouvrages afin dy mettre acouvert les ouvriers et travaillans qui devois travailler au grand corps de logis⁹⁷.

Le 11 novembre 1724, après avoir été « demeurantes depuis trois ans et demy [...] dans la maison des freres hospitaliers [...] les religieuses réintègrent leur] chère maison netant logeable que dun bout [...], on y avoit une espèce de coeur dans le second estage au Dessus de la cuisine proche la chambre de communaute qui nous tiendra lieu deglisse jusquace que la notre soit faites »⁹⁸. Après avoir

94. *Ibid.*

95. *Vaudreuil et Bégon au Ministre*, 4 novembre 1781. (citant l'ingénieur) AC, C11A, XLIV: 33-34.

96. Quant au maçon, « sy par Inconstance Legerete Debauche ou maladie il sabsentait et quittait son travail en ce Cas il promet rendre les journées quil avoit perdues. » *Marché entre Les Dames Religieuses de l'Hostel Dieu de Montreal et Charles Jusselan, dit Laffricain*, 31 août 1723. A.J.M. Greffe de Michel Le Pallieur.

97. Soeur Morin, *op. cit.*, 106.

98. *Ibid.*, 110.

procédé à la reclausturation⁹⁹ des Hospitalières, on se décide à restaurer la chapelle encore calcinée. Pour ce, on ira même jusqu'à orner la voûte

danges et de fleurs tous dorées pozés en très Bel ordre qui donne un grand agreement a regarder cet ouvrage et attiré le monde ala venir voir de loin dici comme curieuse et la plus jolie qui soit en Canada apresent¹⁰⁰.

En cette même année 1725, « Vers la toussaint », après diverses transactions — emprunts, ventes de terrains¹⁰¹ — nécessaires pour obtenir des fonds, sont enfin rendus « logeable le Refectoire la chambre de communauté et le choeur »¹⁰².

Mais le travail se fait avec une extrême lenteur :

les annee qui se sont écoulée depuis 1725 jusqu'a celle de 1728 ont ettée employée à achevez le batiment qui avoit très peu d'aparteman fait. Nous avons entré dans nos dortoir en 1728 et 29¹⁰³.

99. « Mr notre confesseur ne donna point de repos quon ne fit une closture de pieux qui separet notre terrim de celuy des pauvres et [...] on fit fermer de clef toutes les portes qui ont issue au dehors on fit faire un tour et trois parloirs grillée ce qui nous amis veritablement en clouture. » *Ibid.*, 111.

100. *Ibid.*

101. Par la suite, certaines ventes de ces terrains donneront lieu à des disputes épiques entre le gouverneur Beauharnois et l'intendant Dupuy (heureux de multiplier les prétextes!) En effet, pour protéger leur claustration, les religieuses avaient exigé que les constructions adjacentes à leur terrain n'eussent qu'un étage, ou sinon que le deuxième fût sans fenêtre. Beauharnois fait donc boucher les fenêtres de l'immeuble d'un « Sr Tetro ». *Beauharnois à Maurepas*, 20 septembre 1727. AC, C11A, XLIX: 95-96. Mais comme la loi ne permet « pas d'imposer aucune servitude sur la voye publique par ce que le Ciel qui y plonge doit estre libre a tous [...] il faudrait que les Soeurs] Exausassent leurs murailles assez haute pour qu'on ne put pas voir pardessus ». Alors que Dupuy « étoit sorti a 4 heures du matin pour visiter les fortifications [quel-qu'un lui fit remarquer] le mauvais Effet que la suppression et rebouchement de ses fenestres [au Sieur Tetro] causoient [...] Dupuy étant d'accord, Tetro] fit luy même tomber la maconne ». Devant le fait accompli, les religieuses se soumettent « volontiers a la volonté du Roy. » *Dupuy à Maurepas*, 20 octobre 1727. AC, C11A, XLIX, 2: 380-383.

102. Soeur Morin, *op. cit.*, 111.

103. Soeur Véronique Cuillérier, *Annales*, (2e partie) 112. « ...une party de la dote de Ma soeur gassien a été consomée a cet ouvrage, 1730. »

Et le 16 septembre 1732, un violent tremblement de terre

abaty dabor 567 cheminee, fandy presque tous les mures des Maisons, la notre fut tres endaumagée aussi bien que nos méterie [...]. Nous courument toutes dans le jardin pour naitre pas ecrasez sous notre batiment etant plus en danger de tomber quun autre nos murailles ayant souffert deux incendi¹⁰⁴.

Enfin, en 1733, les réparations qu'on avait commencées dix ans auparavant sont terminées, et l'Hôtel-Dieu — comprenant le monastère, l'hôpital et la chapelle — aligne ses 1,000 pieds de périmètre sur trois étages.

Un an plus tard, le 10 avril, la négresse Marie-Joseph-Angélique, esclave de veuve Thérèse Decouagne de Francheville, met le feu à la demeure (située rue Saint-Paul) de celle-ci pour cacher sa fuite avec son amant Claude Thibault¹⁰⁵. Le feu se propage rapidement aux maisons voisines et finalement à l'Hôtel-Dieu « qui nétoit éloignée des maisons en feu que de la rüe. [... les religieuses] sortire par linfirmerie qui donnoit sur le jardain »¹⁰⁶, mais ne purent qu'assister au troisième incendie général qui ravageait leur édifice en moins de quarante ans !

« L'on estime que pour remettre tous ces batiments sur le pied Qu'ils étoient, et sans y faire aucun embellissement, il en coutera au moins 80,000 l. Surtout si on les Veut mettre à l'abri du feu »¹⁰⁷.

104. *Ibid.*

105. Marcel Trudel, *L'esclavage au Canada français* (Montréal, Editions de l'Horizon, 1963) : 92-95.

106. Soeur Cuillérier, *op. cit.*, 117-118.

107. *Etat des meubles et autres effets appartenant à la Communauté des Religieuses Hospitalières de Montréal, lesquels meubles Ont été Brulés et perdus dans l'Incendie Arrivé à Montréal le 10 avril 1734. Il n'y a eu que les Vases Sacrés de Sauvés et il est Connu de tous Que la Sacristie étoit fort riche.* Papiers Faillon, Vol. R: 45-46. AC. Document communiqué par E. Buron... etc. Tir. Nos Fondateurs. On y lit également: « Le monastère des dames Religieuses contenaient 500 pieds, le tout à 3 étages dont il ne reste que les Murs fort endommagés, Mais qui peuvent cependant être réparés. Le Batiment des Pauvres contenant 300 pieds. Le tout a été entièrement consumé à la réserve des Murs qui sont un peu moins endommagés que ceux du monastère. L'église et la Sacristie contenant 200 pieds de tour et dont il n'est resté que les Murailles qui sont très bonnes. Les croisées de pierre de taille de tous ces batiments à l'exception de celles de l'Eglise sont hors de service. »

VI - DES INCENDIES L'IRRÉPARABLE OUTRAGE . . . : 1734 (1735) - 1828

Si Sulpiciens et Récollets s'empresstent de fournir aux Religieuses la nourriture nécessaire,

tout cela nous donnoit point de logement et nous estions dans notre jardin a l'air du tems, nous y couchament encore cette nuit [depuis trois semaines . . .] nayant pour toutes ressources a nous loger qu'une vieilles boulangerie des pauvre ou les rats avoit fait leur demeure depuis plussieur année¹⁰⁸.

Après quelques mois de dispersion dans leurs diverses métairies, les religieuses, bien décidées à se regrouper, louent une maison — celle de Jacques de Montigny —

une des plus grande de la ville mès tres petite pour loger quarantes fille [. . .] cette maison ettant tres proche d'une chapelle que lon nomme de bon secours, ont fit une petite clature de pieux le long de la rue pour nous donnez la liberte dy aller sans etre avec les ceulier¹⁰⁹.

Dans cette résidence où chacun se sent déjà trop à l'étroit, on amène, le 11 novembre 1734, un militaire atteint de « petite peste » : du 13 au 30 novembre, neuf religieuses sont emportées par l'épidémie, « il falloit les exposer dehors ala pluye sur des planches que lon mettoit sur des trétot. [. . . devant l'ampleur du désastre] personne ne passoit par la rüe ou nous estions ».

C'est alors que « les puissances » se décident, d'une part, à séparer les religieuses afin d'éviter la contagion totale (huit demeureront avec les malades, sans être atteintes), et d'autre part, à restaurer le plus rapidement possible l'Hôtel-Dieu.

Si l'on rétably parfaitement l'hopitale, [on] ne fis que la chambre de communauté le réfectoire et la cuisine tous le reste étoit en mazures. [. . . le 28 octobre 1735] chacune fut se couchée dans lendroit qui luy étoit marquer par son lit dans le galta audessus de la salle de communauté du réfectoire et de la

108. Soeur Cuillérier, *op. cit.*, 117.

109. *Ibid.*, 118. Le gouverneur leur loue une seconde maison contigüe.

cuisine plusieurs n'ayant point de place furent dans un appartement des pauvres qui servoit de lingerie, la salle de communauté étoit aussi l'infirmierie¹¹⁰.

Une maladie survenue quelques années plus tard à Soeur Agathe Lemoyne de Sainte-Hélène permet de constater que la restauration du monastère ne progressait guère :

la chambre de communauté n'estant pas propre pour soulager une sy longue et sy diffissille maladie [...] on délibéra donc de luy céder le refectoire et nous mangeasmes pandans 3 mois dans le petit couroir qui na que six pieds de large [...], depuis ce temps on a fait une petite infirmerie par les mains de notre jardinier. [...] et aujourd'hui 18 mars 1742 nous sommes dans la meme situation c'est a dire que notre batimant n'est pas plus avancée, jugée de lincommodité ou sons les lingers les robiers et les novices qui nont quun petit bout de galdas pour toutes chambres¹¹¹.

Toutefois, des gratifications envoyées par « Sa Majesté » cette même année, permettront de « faire recouvrir la maison racomoder les cheminée et refaire le pignon sil y a de quoy »¹¹².

Quant à l'église, elle « était comme un pré, [et] il y avoit même des framboisiers qui étoient venu dedans »¹¹³. Touché par un tel dénuement, M. Pierre Le Sueur de Vauvillez, p.s.s., donne 2,000 l. pour sa reconstruction.

110. *Ibid.*, 118-120. Le roi accorde 10,000 l. et assigne 1,500 l. sur le domaine. E.-L. Couanier de Launay, *Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph. (France et Canada)*. (Paris, Société générale de librairie catholique, 1887) II: 120-121.

111. Soeur Cuillérier, *op. cit.*, 120.

112. *Registre des délibérations faites dans les Assemblées Capitulaires des Religieuses Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1731-1875)*. (pour la période allant de 1731 à 1799, J.-Y. Rousseau a dactylographié les délibérations dans un volume distinct, 1731-1799, que nous appellerons dorénavant: *Assemblées capitulaires H.D.M. 1731-1799.*) Celle que nous citons: 3 juillet 1742, p. 21.

113. *Ibid.*, 121-122. Dans Faillon, *op. cit.*, II: 249: « rempli d'arbustes, et les framboisiers y croissaient comme dans les bois. » Une semblable traduction pourrait sans doute expliciter notre note 60.

On ce mit aussitot en ouvrage¹¹⁴, mais on fut bien étonné de trouvé toutes les murailles si gatées qu'il falut les jettez jusqu'au fondement, on commença la masonne le 15 de may, elle fut finis au mois d'aoust [1744]¹¹⁵.

Encastrée dans les murs d'une douzaine de pieds de hauteur qui clôturent le jardin, la chapelle présente une façade dépouillée surmontée d'une voûte à l'extérieur triangulaire, dont la ressemblance est frappante avec celle de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Cependant, des problèmes d'une tout autre gravité se posent alors au pays : avec les éternels conflits métropolitains — en l'occurrence la guerre de Succession d'Autriche — dont les conséquences ne manquent jamais de rejaillir sur les colonies, la Nouvelle-France entre dans sa dernière phase défensive. De 1744 à 1760, elle se saignera littéralement en tentant de retarder l'inéluctable échéance d'une colonie bien peu estimée de son maître dit le *Bien-Aimé*...

Comme il se doit, les hôpitaux¹¹⁶ écopent les premiers de cette boucherie¹¹⁷.

Dès l'été 1755, blessés et scorbutiques (principalement en provenance de la vallée de l'Ohio) affluent en tel nombre qu'on doit les héberger dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Mais

114. *Marché Entre les Dames religieuses Et pierre Deslandes dit Champigny* 30 décembre 1741. A.J.M. Greffe de Danré de Blanzy, 1212. « Les deux long pans de Lad Eglise aprendre d'un Costé, depuis Les salles dud. hotel Dieu. Et de lautre Costé, depuis Le Coeur desd. Religieuses Jusques aux deux Coins faisant la face du Portaille, Sur la Rue St. Paul; Seront rasé Et demolis [...] Dans les deux long pans y sera refait huit Croisés ou fenestre, de Pierre grise Taillé et Logé, avec chacune Croisé au moins fin Pierre a querir au Crochet, pour lier les Pierre detaillles, dans les Murs avec deux Pouces Et demy de feuillures pour Recevoir les chassis dormant ». Egalement: *Marché entre les Dames Relligieuses et Nicolas Moran* (pour la charpente de l'église), 30 décembre 1741. A.J.M. Greffe de Danré de Blanzy, 1213; *Marché entre Dufaux, (charpentier) et les Dames Relligieuses Hospitalières* 12 août 1742. A.J.M. Greffe de Danré de Blanzy, 1519.

115. Soeur Cuillérier, *op. cit.*, 121-122.

116. Jusqu'en 1748, on avait songé à fusionner l'Hôtel-Dieu de Montréal et l'Hôpital-Général (que ne pouvaient plus soutenir les Frères Charron). On opta finalement pour la vente de ce dernier aux futures Soeurs Grises dirigées par Marguerite d'Youville. *La Galissonnière et Bigot au Ministre*, 22 septembre et 25 septembre 1748. Papiers Faillon, Volume R. Document fourni par E. Buron, etc... A.R.H.S.J. Tir. Nos Fondateurs

117. On avait entre-temps procédé aux diverses réparations nécessaires à l'Hôtel-Dieu. *Assemblées capitulaires H.D.M. 1731-1799*. 14 mai 1751, p. 55; 20 août 1751, p. 56.

les froi du mois de novembre¹¹⁸ ne permettois plus de laiss  les malades dans leglise, et le nombre devenant toujours consid rable ils [autorit s militaires et civiles] Resolurent dagrandir notre dortoir du dernier etage en demanchant une cloisont qui le separoit et par ce moyen il devoit spatieu, et capable de contenir 100 malades [au lieu de 40] nom du[ne] maniere commode et pour eux et pour nous, en ce quil ne pouvoit que patir de froye, les deux poille netant pas suffissant pour echauffer un si grand galta, du Reste il  toit extremement genant pour nous davoir de malade dans linterieur de notre maison, dont un plang  simple ne pouvait garantir du bruit jour et nuit¹¹⁹.

Mais comme le nombre des bless s ne cesse d'augmenter pour bient t atteindre un point de saturation de « constamment deux cents soldats »¹²⁰, Vaudreuil et Bigot d cident de faire agrandir l'h pital. On construit   cet effet deux salles en bois — dites « salles royales » — sur une hauteur de trois  tages, parall lement   la rue Saint-Joseph et aboutissant   la rue Saint-Paul, o  l'H tel-Dieu poss de maintenant une triple fa ade : celles du monast re, de la chapelle et des *salles royales*. Cet agrandissement n'emp che pas une « fi vre pernicieuse » d' clater en novembre 1756, fi vre dont d c deront quatre religieuses dans le mois qui suit.

Toutefois, la Nouvelle-France s'effondre ! Carillon a beau fournir son contingent de « bless s triomphants », apr s les prises de Louisbourg et de Qu bec, il ne restera plus   Vaudreuil qu'  capituler — le 8 septembre 1760 — devant les troupes anglo-am ricaines qui encerclent Montr al. Si les communaut s religieuses f minines conservent provisoirement leurs biens (c'e t  t  emb tant de la part du vainqueur de les emp cher de continuer   soigner ses bless s...), la situation religieuse prise globalement se pr sente sous de p nibles auspices : sans  v que et avec une m tropole qui ostracise le catholicisme, les Hospitali res ne peuvent que s'interroger sur leur avenir.

118. « Les dames religieuses de l'H tel-Dieu de Montr al furent oblig es,   la fin de l'automne dernier [1755], de c der leur dortoir aux malades. Actuellement leur  glise sert de salle   ces derniers, ce qui a oblig  M. Bigot   faire faire   peu de frais deux nouvelles salles; et jusqu'  ce qu'elles soient finies l' glise de ces religieuses continuera de servir   loger les malades et les bless s ». *Vaudreuil au Ministre*, 22 octobre 1756. Cit  par Faillon, *op. cit.*, II: 255-256.

119. Soeur Catherine Porlier, *Annales*, 125.

120. Soeur C sarine Raymond, *Annales*, 6-7.

Deux d'entre elles, Marie-Anne Briquet-Lefebvre et Marie-Joseph Hery s'embarquent pour la France avec leurs parents¹²¹. Le père de cette dernière offrira même aux Hospitalières de payer leur transport pour qu'elles les suivent. Mais M. Montgolfier, Grand-vicaire de Montréal, s'y opposera fermement, tandis que la plupart des Hospitalières s'avèrent sceptiques à l'idée d'une semblable aventure, d'ailleurs prémonitoirement décrite par Mgr de Pontbriand comme une « criminelle retraite ». Certes, le fait que les protestants utilisent au début alternativement la chapelle de l'Hôtel-Dieu pour leurs offices n'est pas sans créer de profondes difficultés. Mais dès les premiers jours, le général Amherst avait tenté de calmer les esprits en payant aux Hospitalières les dépenses occasionnées par les soins dispensés aux blessés anglais, sans oublier d'y ajouter, à titre de baume, vingt-quatre bouteilles de vin de Madère.

Ce ne sont que les arrhes du bien que je veux à une société aussi respectable que celle du monastère de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui peut compter, de la part de la nation britannique, sur la même protection dont elle a joui sous la domination française¹²².

Conservées dans leurs biens par le *Traité de Paris*, en 1763, et assurées de la survie du catholicisme au Québec par le sacre de M. Olivier Briand, à titre de « supérieur majeur de l'Eglise du Canada » en 1766, les Hospitalières en reviennent graduellement à reprendre un rythme de vie normale. Cette normalisation se concrétisera par un nouvel incendie — qui survient, pour cette fois, chez leurs voisines — et qui leur permettra de renouer avec les bons procédés de jadis :

En avril (le 11, 1768), nos Mères eurent le bonheur de recevoir dans les salles royales toutes les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame qui se trouvèrent sans asile à la suite d'un incendie qui consuma leur Eglise et leurs bâtiments. [...] Les Soeurs furent installées dans nos salles, par Monsieur Montgolfier, Supérieur du Séminaire. Pour approprier les Salles autant qu'on le pouvait aux besoins de la Congrégation, on les divisa au moyen de rideaux et de couvertures en diverses parties dont on

121. Elles continueront d'y oeuvrer à l'Hôtel-Dieu de Baugé. Couanier de Launay, *op. cit.*, II: 273.

122. Jeffrey Amherst à Soeur Catherine Martel, (supérieure), 25 septembre 1760. Cité par Soeur Jeanne Bernier, *Trois siècles de charité à l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1942*. (Montréal, 1949): 85.

fit des dortoirs, des classes, une infirmerie, une salle de communauté, et ce fut là, que pendant dix-huit mois, nos chères voisines vécurent près de nos Mères¹²³.

Cette même année 1768 faillit d'ailleurs être tragique pour l'ensemble des communautés féminines, alors que — le 13 juillet — le gouverneur Carleton stipulait que dorénavant nulle postulante ne pourrait entrer en religion sans avoir trente ans accomplis et sans avoir obtenu sa permission ! Le représentant de Sa Majesté Britannique reviendra toutefois sur cette étrange décision, et le 30 mai 1770, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, l'annulera.

L'année suivante, on remplace sur la rue Saint-Paul la chambranlante clôture de pieux par un solide mur de pierres — comme il s'en retrouvait autour de tous les autres édifices conventuels — tandis qu'on restaure le réfectoire en 1775¹²⁴.

123. Soeur Raymond, *op. cit.*, 8. Voir également: *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, 1763-1790*. (Montréal, 1941) V: 127-128. « La souffrance la plus vive pour nos Soeurs de 1768 n'était pas d'avoir perdu leur maison, mais de dépendre, pour leur local, des bonnes Soeurs de l'Hôtel-Dieu; ce n'était pas d'être privées en fait de nourriture, mais d'être obligées de recevoir leurs aliments d'autrui... néanmoins, tout cela les trouva humbles, calmes, parfaitement soumises. »

Après leur départ, les Hospitalières loueront jusqu'en 1815 — non sans quelques embêtements — ces mêmes salles royales « aux marchands de la ville qui s'en serviront comme voûtes pour y déposer leurs marchandises ». C'est ainsi qu'un marchand juif — Lévy — « qui aimait mieux voir des piastres dans son coffre que dans celui des autres » ne payait pas son loyer. Pour qu'il n'y ait pas compensation avec ses marchandises déposées, il envoie quatre hommes pour reprendre tout ce qui lui restait. Soeur Campeau, dépositaire des pauvres, fait enfermer les quatre compères, et prévient Lévy qu'elle ne les libèrerait que contre paiement. Exaspéré, le marchand se présente à l'hôpital en disant qu'il va faire venir la police. Soeur Campeau « courut chercher des fusils sans plaques dont elle arme cinq ou six hommes » [...]. Le négociant n'insiste point, paie la note due [...] « et il lui envoya dans la soirée une douzaine de bouteilles de vin de Madère en lui faisant dire qu'elle était capable de soutenir un siège. » Soeur Raymond, *op. cit.*, 9-10.

124. Faillon, *op. cit.*, II: 274. Si la note 86 nous démontre que le clocher des Hospitalières était déjà esthétiquement estimé, il appert qu'il en était ainsi pour leur chaire, puisque dans le *Livre des délibérations*, 1-5, du Sault-au-Récollet, on y lit que la chaire construite pour l'église du dit Sault-au-Récollet à la fin du XVII^e siècle, sculptée par Hébert et ayant coûté plus de 1,000 francs, a été « faite sur le modèle de celle de l'ancien Hôtel-Dieu de Montréal. » Charles-P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet, Ses rapports avec les premiers temps de la colonie*. (Montréal, Beauchemin et Fils, 1898): 352-353.

Mais des années de disette se préparent pour la communauté. Alors qu'en 1790, faute de postulantes, on doit fermer le noviciat pour cinq ans, en 1792, contre-coup de la Révolution française, les Hospitalières perdent leurs rentes qu'elles tiraient de l'ancienne métropole.

En effet, elles y plaçaient depuis 1763 — où elles le considéraient mieux préservé — le capital des dots de leurs nouvelles religieuses, afin d'en retirer les rentes nécessaires à leur subsistance. Or, depuis l'acceptation par la France de la *Constitution Civile du Clergé* en 1790, l'imbroglie le plus total existait dans les finances révolutionnaires. Il n'est donc pas étonnant de voir la république laïcisante couper les vivres à des communautés religieuses qui, par surcroît, dépendent de l'Angleterre !

Pour pallier à cette perte, les Hospitalières se consacreront à la fabrication de divers biens qu'elles vendront au public : ouverture d'une boulangerie, travaux de couture et de dorure (1792), fabrique de cierges (1795), ainsi que « de petits ouvrages en vitreries, fleurs, cartons, » acceptation de pensionnaires¹²⁵, production de savon avec le lard et le beurre inutilisables dont se débarrassait l'armée anglaise (1798), etc ! S'ajoutent au produit de ces travaux diverses aumônes — provenant principalement des Sulpiciens et des Evêques — qui totaliseront dans les 100,000 l. pour cette période¹²⁶.

Mais avec la Restauration, on peut maintenant tenter de recouvrer de la « fille aînée de l'Eglise » les rentes perdues. C'est pourquoi M. Thavenet, p.s.s.¹²⁷, part pour Paris en 1815, où il parvient, après des démarches qui ne se termineront que six ans plus tard, à obtenir enfin la reconnaissance des dites rentes¹²⁸ ! Dès lors, les religieuses envisagent de reconstruire, car

125. Mlle Dézéry et Mlle de St-Ours. Mais leur béguinage par trop indiscret perturbera la communauté. « En 1798, ces deux pensionnaires quittèrent la maison au grand contentement de nos Mères. » Soeur Raymond, *op. cit.*, 14. L'énumération provient des pages 11-14, 23.

126. *Ibid.*, 15-18. Il est impossible de fournir un montant exact avec les données de l'annaliste, qui écrit, entre autres: « Ainsi nous voyons que depuis 1699 jusqu'en 1820, le Séminaire de St-Sulpice à Montréal donnait à notre Maison le revenu des dispenses de bans de Mariage qui a formé la somme de 48,078 livres du cours ancien. »

127. Ami de longue date des Hospitalières, puisque nous le voyons en 1805 monter jusqu'au campanile de leur clocher en feu pour en arrêter l'incendie. Couanier de Launay, *op. cit.*, II: 304-305.

128. Soeur Raymond, *op. cit.*, 43. En cette même année 1821, est créé l'évêché de Montréal. Mgr Jean-Jacques Lartigue, son premier titulaire, n'ayant pas de palais épiscopal, continuait à résider au Séminaire des

les murs qui comptaient un siècle d'existence et qui avaient passé par trois incendies menaçaient grandement de s'écrouler malgré les réparations qu'elles avaient été obligées de faire chaque année et qui ne laissaient pas d'être extrêmement onéreuses. [. . . les meilleurs ouvriers consultés avaient déclaré que le tout était] dans le plus mauvais état et ne pouvait subsister longtemps [Et comme on est enfin] en possession de sommes considérables provenant des rentes et des arrérages¹²⁹,

on opte finalement pour la reconstruction totale (sauf « l'intérieur de l'église qui pouvait durer encore »).

Reste alors le problème du lieu. Un premier parti, appuyé par les Evêques Signay (de Québec), et Lartigue (de Montréal), préfère la terre de Saint-Augustin (propriété des Hospitalières), située à la Pointe Saint-Charles, et où ne se retrouveraient plus les inconvénients de « l'exiguïté du terrain et [de] l'insalubrité de l'air »¹³⁰. Mais les Sulpiciens — on les verra récidiver de semblable façon une quarantaine d'années plus tard — ne l'entendent point de la sorte :

Le Séminaire ne doit pas concourir à priver la ville d'un hôpital qu'il a fondé pour le bien de cette ville en donnant [le terme d'échange nous apparaîtrait plus approprié . . .] le terrain sur lequel il est bâti.

De plus, le Séminaire ne veut pas s'engager à desservir les Religieuses dans un endroit aussi éloigné où il sera « bien moins utile à la ville. »

En outre, il ne doit pas favoriser l'éloignement des établissements catholiques de cette ville ; les communautés bien réglées répandent dans les villes la bonne odeur de Jésus-Christ. [. . . sans compter qu']il leur en coûtera certainement beaucoup moins de rebâtir au même lieu : leur enclos est tout fait, elles conserveront toutes les dépendances, écuries, étables, boulangeries, etc. ; elles conserveront leur jardin qui est excellent,

Sulpiciens. Profitant de son absence, ces derniers transportent ses meubles dans les appartements de l'Hôtel-Dieu destinés aux prêtres malades . . . Il y demeurera jusqu'en 1824. Olivier Maurault. *Nos Messieurs*. (Montréal, Les Editions du Zodiaque, 1936): 34.

129. Soeur Raymond, *op. cit.*, 61-62.

130. *Ibid.* Toute l'argumentation qui suit résume les pages 61-82 des *Annales*.

leurs voûtes qui sont très belles, une partie de l'église, une partie des fondations, etc. ; elles pourront surveiller elles-mêmes les travaux¹³¹,

ce qui leur serait impossible à la Pointe Saint-Charles puisqu'il leur faudrait continuellement des permissions ecclésiastiques à cet effet. Elles perdront les revenus qu'elles tiraient de leurs divers commerces : boulangeries, remèdes, etc ; les marchandises qu'elles y feront venir seront plus dispendieuses à cause des frais de transport, elles devront engager plus d'employés, prêtres et médecins ne pourront pas toujours s'y rendre en temps voulu, etc ! « Cette vive opposition de nos pères Sulpiciens fit entièrement échouer notre projet de translation »¹³².

VII - UN REFUS VALABLE POUR TRENTE-CINQ ANS : 1826 (1829) - 1861

Le 3 mars 1826 Les Soeurs capitulairement Assemblées ont Résolue par les Suffrages que Nous rebatirions Nos Pauvres et nous Sur le terrain ou nous Sommes actuellement, après Deux Années de Delibération la Ditte résolution a été prise.

Assemblées capitulaires, 3 mars 1826.

Une fois la décision prise¹³³, on agira très rapidement¹³⁴. Mgr Lartigue, vexé de ce que les religieuses aient choisi de reconstruire au

131. *Ibid.*, 64-69. Il s'agit là d'un résumé de l'argumentation sulpicienne, résumé rédigé par l'annaliste des Hospitalières. La densité de son texte l'obligeait sans doute à certaines formulations par trop concises. Ainsi, lorsqu'elle relate les raisons employées par les Sulpiciens relativement à la pollution de l'air, elle en arrive à des perles du genre : « S'il en est mort plusieurs jeunes [de nombreuses Hospitalières étaient décédées peu après leur entrée au monastère] c'est pour la même raison que l'on voit tous les jours dans le monde mourir plus de jeunes que de vieux. » (p. 68) Ou encore : « Les Soeurs Grises sont certainement bien aérées : ont-elles plus de santé qu'à l'Hôtel-Dieu ? » (p. 69).

132. *Ibid.*, 171.

133. *Assemblées capitulaires HDM, 1731-1875*, 22 mai 1826: 109.

134. Si la Nouvelle-France avait ses diables bâtisseurs d'églises, il semble que le Québec du XIXe siècle soit plus orthodoxe. Ainsi, après une journée où les ouvriers « avaient fait l'ouvrage de deux jours dans un [...] ils ne purent s'empêcher de reconnaître que c'était la Très Sainte Vierge qui avait avancé l'ouvrage pendant qu'ils étaient à dîner et que

même endroit — malgré qu'il leur eût écrit auparavant qu'elles étaient parfaitement libres d'agir ainsi — refuse d'examiner les plans du futur établissement¹³⁵.

Ce sera donc Soeur Lacroix, « douée de beaucoup de talent et de capacités pour les affaires temporelles [...] qui agira » à la fois [...] comme] architecte et [...] directrice, puisqu'elle combina elle-même le plan, les dimensions de la bâtisse et surveilla les ouvriers. »

Les travaux débutent au mois de mai 1826 par la démolition de l'hôpital¹³⁶. Afin de créer des revenus, les religieuses décident, le 27 septembre de cette même année¹³⁷, « de Batir des Petit Magazins sur le Terrin des Pauvres donnant sur La Rue St Paul. » Le mois suivant, « la maçonnerie de l'hôpital [est] achevée et le toit recouvert en fer blanc »¹³⁸, tandis qu'au « cours de l'hiver, les enduits et la menuiserie purent être achevés ». Au mois de mars 1827, on effectue les réparations nécessaires à l'église, ce qui oblige à « lever le plancher afin de l'exhausser et le mettre de niveau avec celui des salles ». Mais comme la cave servait de cimetière pour les religieuses, on décide de réunir tous leurs corps à ceux qui se trouvaient dans le caveau et le parterre, de les mettre « dans quatorze boîtes » et de les inhumer à nouveau sous l'église.

En avril, on commence la démolition du monastère que les religieuses doivent quitter pour l'hôpital, où elles aménagent « un appartement au bout de chaque salle pour y recevoir des malades. » Le 11 juin 1827 débute la construction du nouveau monastère (sur l'ancienne voûte, suffisamment solide pour être conservée), qui est déjà recouvert de fer blanc en novembre de la même année. Le chœur est terminé le 21 mai suivant, tandis que les religieuses déménagent dans leur monastère en novembre. Enfin, le 13 juillet 1829, « notre cher Monastère fut béni par Mr Hubert notre digne confesseur »¹³⁹.

sûrement elle avait envoyé des anges leur aider pendant cette journée. »
Soeur Raymond, *op. cit.*, 73.

135. Lettre de Mgr Lartigue, citée par Soeur Raymond, *op. cit.*, 71-72.

136. *Ibid.*, 72-73.

137. *Assemblées capitulaires HDM: 1731-1875*. 27 septembre 1826, p. 111.

138. Soeur Raymond, *op. cit.*, 74.

139. Soeur Raymond, *op. cit.*, 81. Après avoir lu ces *Annales*, Faillon, (*op. cit.*, II: 319) décide de corriger, à tort, la date de la bénédiction, et de marquer le 13 juillet 1828. Or, Soeur Raymond précise bien: « le 21 mai suivant, qui était l'époque de la prise d'habit de ma Sr Becwith », (prise d'habit qui se fit le 21 mai 1828), et ajoute qu'en novembre les religieuses commencèrent à nettoyer l'intérieur du monastère et à y déménager, et que la bénédiction eut bel et bien lieu le 13 juillet 1829.

Dans le mur mitoyen qui relie les jardins des Dames de la Congrégation et des Hospitalières, on installe :

une grande porte de communication, de chaque côté de laquelle nous nous assemblions, de temps en temps, pour nous donner des témoignages réciproques d'amitié et de cordialité¹⁴⁰.

Marie Joseph Amable, nouvelle cloche de l'église, fut baptisée le 26 mai 1831, ayant « pour parrain l'honorable Louis-Joseph Papineau, orateur de la chambre d'Assemblée, et pour Marraine Dame *Marie-Amable* Foretier épouse de l'Honorable Denis Benjamin Viger »¹⁴¹. L'estime accordée à l'illustre parrain devait toutefois s'estomper rapidement devant son radicalisme à l'égard de l'Angleterre.

Lorsque tout était calme et paisible à l'intérieur, il n'en était pas ainsi au dehors. Notre Canada si paisible et si heureux sous le gouvernement britannique fut de nouveau bouleversé dans les années 1837 et 38. [...]

Le peuple, toujours extrême en tout, se laissa, en grande partie, enchanter par les discours hypocrites des chefs de la révolte.

Justement alarmé de tant de tumulte, Mgr Lartigue, évêque fidèle à son devoir de Pasteur de l'Eglise s'efforça d'arracher ses brebis au malheureux sort qu'elles se préparaient.

Dans ce dessein, il les exhorta par son Mandement du 24 octobre 1837, à se désister de leur folle entreprise et à se soumettre à l'autorité établie de Dieu, leur traçant la ligne de conduite qu'ils devaient tenir à son égard. Mais loin d'écouter leur Pasteur, les rebelles en devinrent furieux contre lui et contre les Prêtres et prétendirent qu'ils étaient de complot avec le gouvernement pour les tyranniser. On voulut même s'emparer de force de Sa Grandeur qui pour lors était malade dans notre hôpital¹⁴².

On en fut toutefois quitte pour sa peur, et nul rapt de prélat ne vint accentuer le malaise qu'occasionnaient déjà suffisamment les rancœurs causés par les incidents Monk-Beckwith¹⁴³.

140. *Ibid.*, 325.

141. *Ibid.*, 91-92. (Italiques de l'auteur). « Cette cloche a été transportée en 1861 au Mont Ste-Famille et placée dans le nouveau clocher de l'orphelinat. »

142. *Ibid.*, 103-105.

143. En 1835, paraissait à New York un roman de Maria Monk, intitulé les *Horribles exposés des crimes commis au couvent de l'Hôtel-Dieu de*

Mais tout rentra bientôt dans l'ordre, et « l'état prospère où se trouvaient alors la Communauté et l'hôpital »¹⁴⁴ permet aux Hospitalières d'envisager un accroissement de leurs activités par l'agrandissement de leur hôpital, et peut-être même par l'éventuelle adjonction de divers édifices.

Et c'est ainsi que le 8 février 1842, « afin de soulager l'humanité souffrante »¹⁴⁵, elles décident d'ajouter « quatre Nouvelles Salles » que Mgr Bourget bénit le 14 novembre 1844¹⁴⁶. Le 11 décembre 1843, elles optent pour la reconstruction de leur boulangerie¹⁴⁷, tandis que le 14 février 1845, elles sont « Déterminées de faire faire une Cheminée à L'Eglise pour Dorénavant chaufé l'église »¹⁴⁸. Deux ans plus tard, elles améliorent choeur et sacristie¹⁴⁹, alors que le 10 mars 1848, elles

Montréal. On pouvait retrouver dans ces *Maria Monk's Awful Disclosures* des perles dont le *Divin marquis* se fût montré lui-même jaloux. L'assassinat, entre autres, de toute religieuse — en présence de l'Evêque et de nombreux Sulpiciens — d'environ quarante ans et plus n'y était que simple peccadille. Le tunnel véritable (voir Victor Morin, *La légende dorée de Montréal*, 54-55: *Procès-verbaux de la Société d'Archéologie et de numismatique*, 16 juin 1891) passant sous la rue Saint-Paul pour aller du corps principal de l'Hôtel-Dieu aux dépendances, devient pour la dite Maria le tunnel des infamies tant sans nombre que sans nom... conduisant d'ailleurs « dans une direction tout à fait différente ». Voir également Faillon, *op. cit.*, II: 331-353.

Quant à Soeur Beckwith, il s'agit d'une protestante convertie par sa tante et qui devient hospitalière en 1821. Bilingue, elle est « très souvent chargée d'accompagner les visites importunes des Voyageurs Américains qui avaient permission de fouiller tous les coins du Monastère, dans le but de se convaincre par eux-mêmes de la vérité ou fausseté des histoires de Maria Monk. [Ebranlée par les dires de ses congénères, elle s'enfuit du Monastère. Mgr Bourget ordonne alors] que l'on brûle en présence des soeurs les objets ci-dessus mentionnés [anneau, voile, médaille, etc.] avec la copie de ses vœux. Je veux aussi que l'on ferme sa chambre à clef, et qu'elle demeure close et condamnée jusqu'à nouvel ordre. [... d'où] Lorsqu'on fut arrivé à la porte de la chambre, la Supérieure, au milieu du plus profond silence, la ferma à clef et la condamna tel qu'on nous l'avait enjoint. Cette chambre resta ainsi fermée pendant 17 ans et ne fut remise à l'usage des Soeurs qu'en l'année 1857 ». Soeur Beckwith revint toutefois au couvent, où on la réaccepta — dans une chambre différente — et où elle mourut quelques années plus tard (1845). Soeur Raymond, *op. cit.*, 117-122.

144. *Ibid.*, 264.

145. *Assemblées capitulaires HDM, 1731-1875.* 8 février 1842: 136.

146. *Ibid.*, 142.

147. *Ibid.*, 139. Ainsi que « de bâtir un magasin sur la rue St Paul ».

148. *Ibid.*, 143.

149. ... « sur les moyens de faire réparer les cheminées de la Sacristie et du réfectoire et ont unanimement décidé de les refaire en Brique, aussi de faire pienturé le Choeur et vernir les Stalles. » *Ibid.*, 28 mars 1847: 150.

s'entendent pour que le parloir de leur Communauté soit « partagé pour y faire manger les Séculars aux prises d'habit et profession »¹⁵⁰. Mais une décision beaucoup plus importante allait être prise.

Depuis 1845, une terrible famine sévissait en Irlande, chassant ses habitants par centaines de milliers. N'ayant plus qu'à s'expatrier, ils optèrent en très grand nombre pour l'Amérique du nord. Sous-alimentés, ils arrivaient ici presque invariablement malades. Comme il n'y avait alors que deux hôpitaux généraux à Montréal — l'Hôtel-Dieu et le Montreal General Hospital — ces catholiques anglophones étaient bien souvent hospitalisés dans ce dernier. Et comme le fanatisme *d'il y a cent ans* portait sur la religion, les Irlandais souffraient de discrimination sectaire : « Il était plusieurs fois arrivé que l'on avait fait prendre des médecines aux malades « irlandais » qui venaient de recevoir le Saint viatique pour les provoquer à vomir »¹⁵¹ . . .

Sous l'instigation de Mgr Bourget, les Hospitalières décident, le 26 avril 1852¹⁵², de mettre fin à cet état de choses en achetant au prix de \$16,020.00¹⁵³, « un très bel édifice désigné sous le nom de Collège Baptiste, qui avait été fondé par une société de sectateurs dans le but d'enseigner l'erreur [sic] »¹⁵⁴.

Il s'agissait là d'une :

maison magnifiquement construite en pierre de taille à 4 étages y compris le rez de chaussée ayant une [largeur] de 120 pieds sur 57 de profondeur.

La porte d'entrée était surmontée d'un superbe portique soutenu de huit colonnes en pierres carrées. Le terrain [dans le faubourg Saint-Antoine] était spacieux sur un plan très élevé et dont la vue dominant la ville et les campagnes d'alentour faisait de cet endroit un séjour délicieux pour des malades¹⁵⁵.

Le 8 juillet 1852 une quinzaine de jours après l'installation des premières religieuses dans leur nouvel hôpital pour Irlandais, éclate

150. *Ibid.*, 154.

151. Soeur Raymond, *op. cit.*, 260.

152. *Assemblées capitulaires H.D.M. 1731-1875*, 26 avril 1852: 164.

153. L.-A. Huguet-Latour, *Annuaire de Ville-Marie*, (Montréal, 1874): 151. (cité par Edouard Desjardins, *L'Hôtel-Dieu, St. Patrick's Hospital et St. Lawrence School of Medicine* (Union médicale du Canada; septembre 1971): 1794-1799.

154. Soeur Raymond, *op. cit.*, 272. A la p. 282, à la suite de la première messe, l'annaliste constate le « beau triomphe que remportait notre Sainte Religion sur l'enfer et ses suppôts. »

155. *Ibid.*, 277-278.

l'un des pires incendies jamais survenus à Montréal : plus de 1,000 édifices détruits, près de 10,000 individus sur le pavé¹⁵⁶ ! L'Hospice Saint-Jérôme-Emilien, qui abritait des orphelins irlandais, est consumé. Provisoirement installés à l'Hôtel-Dieu, déjà surchargé, on les envoie, le 16 août, au *St. Patrick's Hospital*, qui reçoit ainsi ses premiers patients. De cette date jusqu'à sa fermeture — qui surviendra sept ans plus tard — quelque 1,500 anglophones s'y feront soigner.

Dans un mémoire à nous rendre nostalgiques, les médecins qui y exerçaient alors leur profession, précisent que :

A l'Hôpital Saint-Patrice, il est permis au patient de choisir le médecin qu'il désire dans le personnel médical, et le patient est assuré d'être surveillé et soigné durant sa maladie avec plus de soin qu'en apporterait une mère ; il peut obtenir la visite de son médecin aussi souvent qu'il lui plaît¹⁵⁷.

Dans cet édifice pourtant luxueux, l'eau courante — « au moyen des pompes » — ne sera introduite qu'en 1857. Jusqu'alors, les religieuses étaient :

obligées de l'acheter à prix d'argent [...] Par économie elles profitaient des orages et des jours de pluie pour remplir des cuves, des tonnes [tonneaux] et tout ce dont elles pouvaient disposer pour recevoir l'eau : et bien souvent la nuit lorsqu'il pleuvait, les veilleuses étaient employées une bonne partie du temps à faire ce manège¹⁵⁸.

Avec le recul du temps, il est étonnant de voir ces Hospitalières — qui moins de trois ans plus tard vendront Hôtel-Dieu et Hôpital Saint-Patrice — acheter en 1857 trois terrains adjacents à ce dernier¹⁵⁹, y construire une chapelle¹⁶⁰, et bâtir sur leur terrain de l'Hôtel-Dieu « un hangar et une étable en pierre »¹⁶¹.

156. Olivier Maurault, *Marges d'Histoire II: Montréal*, 216-217.

157. (Traduction de l'auteur) Harry C. Ballou, *Aaron Hart David (1812-1882)*. *Can. Med. Ass. J.* 86: 115 (20 janv.) 1962. Cité par E. Desjardins, *loc. cit.*, 1798. Détail à rendre douloureuse cette nostalgie... : « Les malades privés des médecins de l'Hôpital y étaient admis, moyennant la somme minimum d'un dollar par jour, chambre et pension compris. »

158. Soeur Raymond, *op. cit.*, 335.

159. *Assemblées capitulaires H.D.M. 1731-1875*, 16 sept. 1857: 188.

160. *Ibid.*, 27 sept. 1856: 184.

161. *Ibid.*, 5 juin 1857: 187.

Il est certain que la situation financière des Hospitalières est alors prospère. Après avoir recouvré pour plus de £15,000 d'arrérages de lods et rentes que leur procureur n'avait point collectés — principalement dans l'actuel Griffintown — par crainte des Irlandais¹⁶², elles se sentaient pleinement en mesure d'accroître leurs services aux vieillards et orphelins qu'elles soignaient et hébergeaient depuis peu.

Or, elles étaient déjà à l'étroit pour subvenir « aux besoins de la population de la ville qui s'augmentait considérablement », sans compter que les règlements qui les régissaient leur déconseillaient fortement « d'avoir deux établissements dépendant l'un de l'autre dans la même ville. » De plus, elles se trouvaient « dans un quartier qui était devenu le centre du commerce et par conséquent extrêmement populeux et bruyant »¹⁶³. S'ajoutent enfin les désirs très clairement exprimés par Mgr Bourget¹⁶⁴, et

les soeurs de la Congrégation qui auraient voulu étendre leur établissement et qui ne le pouvaient à moins que nous leur eussions cédé notre terrain. [Elles] ne cessaient de prier Monseigneur l'Evêque de Montréal de nous engager à quitter leur voisinage quoique cependant elles parussent affligées quand plus tard nous nous décidâmes à prendre ce dernier parti¹⁶⁵.

Pour toutes ces raisons, les Hospitalières décident dès le 26 novembre 1858¹⁶⁶ d'établir en premier lieu leur orphelinat sur le Mont

162. Soeur Raymond, *op. cit.*, 388. Dans une lettre du 2 déc. 1859, Soeur Pagé, supérieure, écrivait à M. D. Granet, supérieur du Séminaire: « M. Thavenet, qui s'est épuisé de fatigues pour nous faire recouvrer nos rentes et auquel après Dieu nous devons l'aïssance et les ressources dont nous jouissons. » p. 409.

163. *Ibid.*, 392-393.

164. Mgr Bourget recommande à Soeur Pagé, Supérieure des Hospitalières, « de faire de suite tirer un plan par un architecte [V. Bourgeau sera choisi] non seulement pour bâtir un orphelinat mais un établissement comprenant un Monastère pour les Religieuses, une Eglise, un Hôpital pour les malades et un orphelinat, parce que, ajouta-t-il confidentiellement à notre Mère, il vous faudra tôt ou tard quitter la ville. [...] Car voyez-vous, vous ne pouvez plus vivre ensemble, la Congrégation et vous, vous vous nuisez; et il est temps que vous vous sépariez. » Peu de temps après, Monseigneur dit encore ces paroles aux Soeurs assemblées en chapitre: « Mes soeurs, le temps est arrivé qu'il vous faut vous séparer de la Congrégation et c'est à vous à prendre le devant et à émigrer, parce qu'il convient mieux qu'une maison d'éducation soit dans le centre de la ville qu'un hôpital. » *Ibid.*, 356, 393-394.

165. *Ibid.*

166. *Assemblées capitulaires H.D.M., 1731-1875: 195.*

Sainte-Famille¹⁶⁷. Mais lorsqu'un an plus tard, elles projettent « de réunir les deux maisons de la ville et l'hôpital St. Patrick au nouvel Etablissement sur la terre de la Providence »¹⁶⁸, les ex-seigneuriaux Sulpiciens s'objectent pour des raisons à peu près identiques à celles qu'ils avaient invoquées une quarantaine d'années auparavant¹⁶⁹.

Après leur avoir vainement rappelé les liens qui devaient les unir à cet « asile [de leurs] vénérables Mères fondatrices » ainsi que l'éloignement du Séminaire qui résulterait de ce déménagement, éloignement qui semblait impliquer de leur part qu'elles préféreraient être desservies par d'autres religieux, les Sulpiciens décident d'utiliser les moyens légaux. Ils font alors étudier par M^e Cherrier le contrat par lequel ils avaient concédé aux Hospitalières le terrain de la rue Saint-Paul. Or, le dit contrat stipulait justement que si jamais ce terrain changeait de destination, les donateurs pouvaient le reprendre sans dédommagement. D'où, M.D. Granet, supérieur du Séminaire, leur interdit cette transaction, le 19 novembre 1859¹⁷⁰.

Toutefois, après maints pourparlers — qui s'échelonnent sur une année — et de nombreuses pressions provenant tant de l'évêché que des Dames de la Congrégation, les Sulpiciens, de guerre lasse, se rendent à l'argument suprême : les Hospitalières pouvant recevoir au Mont Sainte-Famille 210 malades au lieu de 75, ainsi que 400 pauvres au lieu de 200, il serait de mauvaise grâce de s'obstiner dans un refus¹⁷¹ !

Entre-temps, les Hospitalières vendaient — le 31 mars 1860 — aux Soeurs de la Congrégation « pour le prix de huit mille six cent louis courant »¹⁷², leur Hôpital Saint-Patrice qui sera transformé en « un externat, sous le vocable de Mont Sainte-Marie, destiné à l'instruction des jeunes filles de la ville »¹⁷³.

167. Faisant partie de la *terre de la Providence* que leur avaient léguée un siècle et demi plus tôt les deux fils du tabellion Bénigne Basset.

168. *Assemblées capitulaires H.D.M. 1731-1875*, 2 sept. 1859: 198.

169. Voir note 132.

170. Soeur Raymond, *op. cit.*, 396-402. Le 15 novembre 1860, il y consent. (pp. 423-424).

171. *Ibid.*, 412-413. « Dieu seul sait ce que nous avons souffert en cette rencontre de laquelle il est résulté un refroidissement visible entre les trois communautés du Séminaire, de la Congrégation et de la nôtre. »

172. *Assemblées capitulaires H.D.M.*, 1731-1875, 31 mars 1860: 200.

173. Soeur Raymond, *op. cit.*, 344-345. Les Hospitalières le quittent le 12 mai 1860.

Reste alors la décision cruciale à prendre relativement à l'institution de la rue Saint-Paul. Les Hospitalières qui y habitent depuis les débuts de Ville-Marie peuvent difficilement se résoudre à sa démolition. Or, il est justement question de faire venir à Montréal des Carmélites. Pourquoi ne pas les y établir ? Car

L'on sentait vivement la nécessité d'un tel ordre dans une ville qui semblait vouloir imiter les crimes de Sodome et de Gomorrhe. [. . .] Plus que jamais les temps sont devenus mauvais. Le sang précieux de Jésus-Christ, profané, foulé aux pieds par les pécheurs, crie vengeance, il demande des victimes réparatrices [Carmélites], qui le dédommagent des sanglants outrages qu'il reçoit de toutes parts, mais surtout dans cette ville de Montréal¹⁷⁴.

Mais comme il y avait déjà là trop de bruit pour les Hospitalières, il serait pour le moins embêtant d'y loger des contemplatives ! Il ne reste plus donc qu'une solution : démolir. Ce qu'on fit à partir de septembre 1860¹⁷⁵.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient d'ailleurs commencé, dès le 9 mars 1860, à s'établir au Mont Sainte-Famille, afin d'y surveiller les travaux pour la construction de l'orphelinat¹⁷⁶.

Quinze d'entre elles s'y retrouvent en septembre, alors que les premiers patients y résidaient depuis le 8 mai¹⁷⁷.

Puis les discussions reprennent maintenant pour le terrain — bientôt vacant — de la rue Saint-Paul. Comme ses anciennes propriétaires projetaient :

174. *Ibid.*, 431, 437-438. S'il faut en croire nos divers moralistes, cette réputation de notre Cité datait déjà de vieille date, car dès 1700, l'abbé Vachon de Belmont l'accusait d'être une « petite Babylone qui a engloûté et abîmé toutes les nations dans le vin et la prostitution. » (Cité par Clayton Gray, *Le vieux Montréal*, [Les Editions du Jour, Montréal, 1964]: 15.) Heureusement que notre premier magistrat nous a récemment rassurés — dans une entrevue télévisée avec Claude Ryan — quant à la discontinuité de cet état de choses !

175. La chapelle de Saint-Joseph, du Mont Sainte-Famille, sera construite avec les pierres de l'église de la rue Saint-Paul. Elie-J. Auclair, *op. cit.*, 26.

176. Au coût de 6,000 livres sterling, « le corps de logis mesurait 104 par 38 en longueur et de 50 par 122 en profondeur. » 104 ouvriers y travaillent. *Ibid.*, 388. Il est pourvu de « gaze ». *Assemblées capitulaires H.D.M., 1731-1875*. 22 juin 1860: 201.

177. Soeur Raymond, *op. cit.*, 444-445.

de bâtir des magasins sur toute l'étendue que laisseraient sur le terrain la démolition de l'Eglise, du Monastère et de l'Hôpital [... ce dont] la Communauté aurait retiré d'immenses revenus, [elles demandent, le 23 novembre 1860] soixante-seize mille-cent-vingt-deux piastres. [Or,] ces bonnes Soeurs [de la Congrégation] qui n'étaient jamais décidées sur ce qu'elles avaient à faire¹⁷⁸,

hésitent fortement devant un tel prix. On leur laisse alors en dédommagement la boulangerie, « une assez jolie maison de pierre [...] qui fut évaluée à douze cents piastres », et l'entente se conclut tant bien que mal.

Au reste, humainement parlant, les Soeurs [de la Congrégation] auraient bien pu se dispenser d'acheter ce terrain, surtout à un prix si élevé, puisqu'il ne leur a servi qu'à cultiver des légumes¹⁷⁹.

Avant d'abandonner ces lieux qui ont vu naître leur institution, les religieuses se doivent de procéder à l'exhumation (23 décembre 1860) de leurs soeurs décédées et finalement à la translation de ces restes. Celle-ci a lieu le 31 janvier 1861¹⁸⁰, alors que la plupart des religieuses quittent définitivement leur *Hôtel-Dieu « du Vieux-Montréal »* pour suivre solennellement cette procession des vingt-trois cercueils qu'on achemine vers les caveaux de leur nouvel hôpital où elles continueront à se dévouer : *l'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille*.

178. *Ibid.*, 425-428. Hospitalières veulent de toute façon se réserver une lisière pour y bâtir des maisons commerciales. Dames de la Congrégation veulent alors que les Hospitalières élèvent « un mur de quarante pieds de hauteur ». Mais finalement, elles obtiennent leur lisière, construisent des magasins, et n'élèvent pas de mur! Voir *Assemblées capitulaires H.D.M., 1731-1875*. 23 nov. 1860: 205; 11 janv. 1861: 204; 18 mars 1861: 205.

179. Soeur Raymond, *op. cit.*, 428.

180. « On commença par lever les corps des Soeurs qui avaient été enterrés dans le Caveau depuis le 24 mars 1831, ensuite par ceux qui reposaient dans la Cave de notre chapelle.

Il ne reste plus de nos bien-aimées Soeurs qu'un monceau d'ossements que l'on renferma dans vingt-trois cercueils et auxquels l'on réunit les restes bien chers à nos coeurs des deux Messieurs Basset, donateurs de la terre de la Providence que nous habitons aujourd'hui sous le nom de Mont Ste-Famille. » *Ibid.*, 450. Les derniers malades quittent l'ancien hôpital le 19 juin 1861 (*Ibid.*, 494), et les dernières Hospitalières le 24 août de la même année (*Ibid.*, 599).

L'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille
(1861-1973)

EDOUARD DESJARDINS, M.D.,
JACQUES DUCHARME,
JEAN-YVES ROUSSEAU

L'Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal étant devenu trop exigü pour répondre aux besoins toujours croissants de la population de Montréal, l'établissement fut transporté sur le versant nord-est du Mont-Royal, où il se retrouve encore de nos jours.

Le dernier siècle de l'histoire de l'Hôtel-Dieu est riche en événements de toutes sortes. Les cerner tous exigerait de longues et minutieuses recherches. Notre intention, dans ces quelques lignes, est plutôt de brosser un tableau des principaux moments qui marquèrent l'évolution, tant de l'hôpital, que celle de la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal à qui revient, en premier lieu, le mérite de lui avoir procuré l'estime et la renommée dont il jouit aujourd'hui.

Le nouvel édifice, d'une capacité de 150 lits, présente une façade de 530 pieds flanquée de deux ailes latérales de 92 pieds et d'une aile arrière de 200 pieds ; la chapelle s'avance au centre de la façade de l'Avenue des Pins. Prioritairement consacré aux malades, l'Hôtel-Dieu n'en recevra pas moins dès 1861, des vieillards de l'un et l'autre sexe jusqu'en 1874, et des orphelins jusqu'en 1890. Depuis son installation au Mont Sainte-Famille jusqu'à nos jours, l'Hôtel-Dieu n'a cessé de croître pour présenter le visage que nous lui connaissons aujourd'hui. Nous donnerons ici les dates à retenir, après quoi nous exposerons l'état général de l'Hôtel-Dieu, tel qu'on le trouve actuellement.

* Nous tenons à remercier Soeur Jeanne Bernier, r.h.s.j. qui nous a permis de puiser largement à son *Hôpital de Jeanne Mance à Ville-Marie*, ainsi que Soeur Claire Trudel, r.h.s.j., secrétaire de la Directrice générale de l'Hôtel-Dieu qui nous a obligeamment fourni de précieux renseignements sur l'histoire récente de l'hôpital.

L'HÔTEL-DIEU DU MONT SAINTE-FAMILLE
(1861-1973)

- 1860 — Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu commencent à s'établir au Mont Sainte-Famille afin de surveiller les travaux pour la construction de l'orphelinat.
- Le 10 avril a lieu la bénédiction de la chapelle et de la maison de la Sainte-Famille.
 - A partir du 8 mai, les patients commencent à résider à l'hôpital.
 - Le 23 décembre, les Religieuses Hospitalières procèdent à l'exhumation des corps de leurs soeurs décédées à l'ancien Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul.
- 1861 — Le 31 janvier, translation des restes des Hospitalières de Montréal décédées à l'ancien monastère de la rue Saint-Paul jusqu'à l'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille. La majorité des Religieuses quittent définitivement l'ancien monastère pour s'installer au nouveau.
- Le 26 novembre, consécration de la nouvelle église de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
 - Le 30 novembre, ordonnance de Mgr Bourget fixant la clôture du nouveau Monastère des Hospitalières de Montréal.
 - Le même jour, bénédiction du Monastère, de l'hôpital et de l'enclos.
- 1862 — Inauguration du *Bureau d'enregistrement* : l'Hôtel-Dieu reçoit 200 malades, outre 600 vieillards et orphelins.
- Le 6 juin, bénédiction de la chapelle de l'Immaculée-Conception.
 - Le 25 juin, bénédiction de la chapelle dédiée à Saint-Joseph.
- 1865 — *L'Ecole de Médecine* passe certaines résolutions touchant le règlement dans l'hôpital.
- Approbation par le Pape Pie IX des nouvelles constitutions des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.
- 1866 — Les nouvelles constitutions des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph sont révisées et imprimées.
- 1868 — Fondation de l'*Hôtel-Dieu de Tracadie* par les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1869 — Fondation de l'*Hôtel-Dieu de Chatham* par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

- 1871 — Inauguration des deux premières chambres privées pour les malades, jusqu'alors logés dans des salles publiques. La Salle Saint-Joseph qui était réservée aux contagieux, fit l'objet de ce réaménagement. Prix : \$1.00 par jour.
— Fondation, par un groupe de médecins de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de la *Société Médicale de Montréal*.
- 1872 — Aménagement d'une salle d'opération au 2e étage de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
— Epidémie de petite vérole. Un grand nombre de cas furent reçus. On fit pression pour la construction d'un hôpital réservé aux contagieux mais sans succès immédiat.
— Un groupe de médecins de l'Hôtel-Dieu de Montréal, membres de la *Société Médicale de Montréal*, présente dès janvier, le premier numéro de son Bulletin : *Union Médicale du Canada*. Son rédacteur-en-chef est le docteur J. P. Rottot.
- 1873 — Fondation de l'*Hôtel-Dieu de Saint-Basile de Madawaska* (Nouveau-Brunswick) par les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1879 — Les paillasses des lits sont remplacées par des « spring-bed ».
- 1884 — Fondation de l'*Hôtel-Dieu d'Arthabaska* (Québec) par les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1885 — Agrandissement de l'hôpital.
— Epidémie de picotte noire.
- 1886 — La communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal fait appel aux subventions gouvernementales, les dépenses devenant trop fortes.
— Construction d'une annexe. On y loge les chapelains, une salle d'opération et des services, un laboratoire et un dispensaire.
- 1887 — Installation du téléphone à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
— Fondation de l'*Hôtel-Dieu de Campbellton* (Nouveau-Brunswick) par les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
— Fondation de l'*Hôtel-Dieu de Windsor* (Ontario) par les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1891 — Union de la *Succursale de l'Université Laval à Montréal avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie*.

- 1894 — Fondation du *Fanny Allen Hospital* à Winooski (Vermont) par les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
 — Installation de l'électricité à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
 — Installation du premier ascenseur.
- 1896 — Introduction des premiers lits de fer dans les salles et chambres des malades de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1898 — Imbu des idées de Pasteur, le docteur Amédée Marien revient d'Europe et installe les premières salles d'opération antiseptiques à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
 — Installation du premier stérélisateur à l'Hôtel-Dieu.
 — Inauguration de leçons cliniques théoriques et pratiques du docteur Mignault à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1899 — Organisation des services d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie.
 — Le 22 mai, les Religieuses Hospitalières demandent la formation d'un Bureau Médical. Les minutes débutent le 20 juin de la même année. On y retrouve un projet de création d'un laboratoire d'anatomie pathologique ainsi qu'un projet de création d'un dispensaire.
- 1900 — La médecine canadienne-française franchit une autre étape dans son perfectionnement scientifique. *La Société Médicale de Montréal* reprend vie. Son président est le médecin-chef de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le docteur Henri Hervieux.
 — Instauration des diètes comme traitement préventif ou curatif pré ou post-opératoire à l'Hôtel-Dieu de Montréal par le docteur Hingston. Elles seront officiellement mises en vigueur en 1905.
- 1901 — Ouverture de l'*Ecole des Infirmières*. Trois jeunes filles en composent la première équipe.
- 1902 — Soeur Desaulniers, officière des dispensaires, donne des cliniques aux Soeurs et aux garde-malades.
 — Aménagement des départements Saint-Ignace et Sainte-Elizabeth, nés du prolongement de 75 pieds ajouté à l'aile droite de l'hôpital, ce qui fournit cinquante lits additionnels. Malgré l'agrandissement, les médecins se plaignent déjà de la pénurie de chambres. « Si nous avions cinquante chambres de plus, elles seraient toutes employées », affirment-ils.

- 1903 — Le premier diplôme d'infirmière est accordé par l'*Ecole des Infirmières* de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- Des bienfaiteurs présentent à l'Hôtel-Dieu de Montréal une voiture d'ambulance, y compris les chevaux et tout le matériel requis pour une installation complète.
- 1904 — L'électricité est installée au cloître des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1905 — Ouverture du département d'électrologie.
- Mise en vigueur des diètes comme traitement préventif et curatif pré ou post-opératoire.
- 1906 — Acquisition d'une seconde ambulance. La voiture est aménagée de telle façon que trois blessés peuvent y trouver place. L'intérieur est fini en acajou et les colonnes finies avec chapiteaux sculptés.
- Inauguration de galeries et de jardins pour cures d'air à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- Nomination d'un anesthésiste pour l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 1908 — Entrée du Canada dans le *Conseil International des Infirmières*.
- 1909 — Fêtes du deux-cent-cinquantième anniversaire de l'arrivée des trois premières Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal. A cette occasion est publié : *Les Fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909*, par l'abbé Elie-J. Auclair.
- 1911 — Améliorations des laboratoires de l'Hôtel-Dieu avec l'aide des docteurs Bernier et Baril.
- Epidémie de picotte.
- Le professeur Joseph-Edmond Dubé, médecin attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal, contribue à fonder l'*Institut Bruchési*, et plus tard, ses colonies de vacances. Il devient le premier président du Bureau Médical de l'*Hôpital Sainte-Justine*. En 1938, le professeur Dubé sera l'un des instigateurs de la fondation de « l'Institut de Diététique et de Nutrition » par la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal.
- 1914 — Renouvellement entier du laboratoire servant à l'enseignement clinique des étudiants en médecine et en chirurgie. Un peu plus tard, on s'adjoit un bactériologiste à plein temps, un chimiste et un anatomo-pathologiste à demi-temps.
- 1917 — Construction d'une cuisine centrale et du *Pavillon Saint-Jean-Baptiste* qui servira de Pavillon d'isolement du service des grandes salles.

- Deux-cent-soixante-quinzième anniversaire de l'arrivée de Jeanne Mance à Montréal.
- Les infirmières diplômées sentent le besoin de maintenir la cohésion entre elles ; pour réaliser ce but, elles se groupent et forment une amicale appelée : *Association Jeanne Mance*.
- 1918 — Texte révisé des Constitutions des Religieuses Hospitalières de Montréal, en conformité avec le Droit Canonique, approuvé par la Sacrée Congrégation des Religieux.
- 1920 — Affiliation de l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'*Association des Hôpitaux Catholiques des Etats-Unis et du Canada*.
- L'*Ecole des Infirmières de l'Hôtel-Dieu de Montréal* reçoit son existence légale par son incorporation à l'*Association des Gardes-Malades enregistrées de la Province de Québec*.
- Première manifestation annuelle au monument à Jeanne Mance.
- 1921 — L'Hôpital est reconnu par l'*American College of Surgeons*.
- Publication des *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal* de Soeur Marie Morin par la Société Historique de Montréal.
- 1923 — Aménagement du dispensaire antivénérien. Avec cet aménagement s'organisent de façon plus efficace les deux dispensaires de médecine et de chirurgie.
- Réparations du dispensaire d'ophtalmologie.
- Travaux d'amélioration de l'*Ecole des Infirmières*.
- 1924 — Une chartre est octroyée : les infirmières ainsi que les religieuses obtiennent leur diplôme et sont enregistrées à la Législature de Québec comme infirmières enregistrées.
- Ouverture du dispensaire antivénérien.
- Aménagement d'un nouvel étage permettant de loger 90 infirmières.
- 1925 — Passage des vœux solennels aux vœux simples et de la clôture papale à la clôture épiscopale pour les Religieuses Hospitalières de Montréal.
- Construction de la nouvelle résidence des chapelains.
- Construction d'une aile à l'épreuve du feu donnant 60 lits additionnels, quatre salles d'opération, une lingerie, une buanderie et une chaufferie.
- 1926 — Inauguration de la nouvelle résidence des chapelains, construite l'année précédente.

- 1927 — Construction des départements du Sacré-Coeur et de Saint-Georges et d'une nouvelle salle d'opération.
— Constitutions révisées en accord avec le *Code de Droit Canonique*.
- 1928 — Le service d'urologie de l'Hôtel-Dieu de Montréal devient une clinique d'urologie de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal.
- 1930 — La chirurgie dentaire devient une unité spéciale.
- 1932 — Fondation du *Journal de l'Hôtel-Dieu* par quatre médecins de l'Hôpital : MM. Léo Pariseau, Oscar Mercier, Ernest Prud'homme et Ernest Trottier. Le docteur Edouard Desjardins collabore étroitement à la revue et seconde dès les débuts les quatre fondateurs.
- 1933 — Reconstruction des grandes salles publiques à l'épreuve du feu et aménagement du quatrième étage.
— Les Soeurs Allard, Thibault et Lacas sont les premières Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph canadiennes à se rendre sur le continent européen. Soeur Allard, assiste au *Congrès International des Infirmières* tenu à Bruxelles.
- 1934 — Inauguration de l'anesthésie générale à circuit fermé.
— Ouverture des premières séances du *Procès Informatif* de la Cause de Béatification et de Canonisation de Jérôme Le Royer de La Dauversière et Marie de La Ferre, fondateurs de la Congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.
- 1936 — Fêtes du troisième centenaire de la fondation de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.
— La Cause de Jérôme Le Royer de La Dauversière et celle de Marie de Mère Marie de La Ferre sont introduites en Cour de Rome.
- 1937 — « Bill privé » modifiant les Lettres Patentes des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph accordées par Louis XIV en 1669.
- 1938 — Un étage entier est transformé en un service d'urologie. De vastes salles offrent 58 lits, dont 42 pour les hommes et 16 pour les femmes. Un bureau de consultation et des salles de cystoscopie complètent le service.
— L'équipement du service de radiologie est remplacé en totalité et considérablement augmenté. Les nouveaux appareils assurent désormais la protection complète contre les dangers de l'électro-

cution et, dans la mesure du possible, contre les méfaits de la radiation chez ceux qui les utilisent de façon intense et prolongée.

- 1939 — Projet d'érection des *Pavillons Le Royer* et *Jeanne Mance*.
 — Un nouveau service s'ajoute : c'est le service de neuropsychiatrie. A cet effet, on convertit le département consacré aux employés féminins donnant 35 lits pour des clients à qui, dans maints cas, on évite un séjour dans les hôpitaux spécialisés.
- 1941 — Pose de la pierre angulaire du *Pavillon Le Royer* (6 novembre).
 — Le laboratoire de l'Hôtel-Dieu est officiellement admis comme école de technologie médicale reconnue par la *Canadian Society of Laboratory Technologists*.
- 1942 — Inauguration du *Pavillon Le Royer*, d'une capacité de 130 lits. Dimensions : superficie de 12,000 pieds carrés, longueur de 240 pieds par 50 pieds, hauteur de 7½ planchers avec passages de communication et appentis.
 — Une assemblée spéciale de l'*Association des Hôpitaux Catholiques des Etats-Unis et du Canada* a lieu à l'Hôtel-Dieu de Montréal, les 21 et 22 juin, à l'occasion du troisième centenaire de Montréal.
 — Publication par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal du livre de Soeur Maria Mondoux, *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*.
- 1945 — Institution d'une *Commission Historique* pour la Cause de Béatification et de Canonisation de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Sont nommés membres de cette commission, le R. P. Léon Pouliot, s.j., La R. Soeur Maria Mondoux et Mlle Marie-Claire Daveluy.
 — Exhumation des dépouilles mortelles des Religieuses Hospitalières de Montréal décédées avant 1868.
- 1947 — *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, dirigé par les docteurs Antonio Barbeau, Albert Jutras, Paul Dumas et Edouard Desjardins, cesse de paraître.
- 1948 — Fondation de l'*Hôpital Notre-Dame* à Biddeford (Vermont) par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal.
 — Ouverture de la *Clinique des Tumeurs*.

- 1949 — La Croix-Rouge s'engage à fournir gratuitement sang et plasma à presque tous les hôpitaux de Montréal et des environs.
— *Le Service Social Professionnel* s'ajoute aux autres services spécialisés.
- 1950 — Revision des constitutions des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, occasionnée par la formation du Généralat de Montréal.
— Construction de la nouvelle école pour les étudiantes-infirmières. C'est le *Pavillon Jeanne Mance*. Cette école est organisée avec les dernières spécifications de l'enseignement hospitalier. Dimensions : superficie de 15,360 pieds carrés ; longueur (façade et aile de côté) de 320 pieds par 48 pieds ; hauteur de 7½ planchers avec passages de communication et appentis.
— Le *Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada* reconnaît l'Hôtel-Dieu de Montréal comme centre d'entraînement.
— La *Clinique du Thorax* ouvre ses portes. Tous les patients de l'hôpital sont vus à cette clinique pour examen pulmonaire.
- 1951 — Ouverture de la *Clinique du Glaucome*.
- 1952 — Construction du *Pavillon De Bullion*. En fait, cet édifice ne devait être, à l'origine, qu'un pavillon médical. Comme le public réclame un plus grand nombre de lits, on décide de modifier les plans, et d'y ajouter l'espace nécessaire pour contenir 220 lits. Dimensions : superficie de 16,300 pieds carrés ; longueur (façade et projection sur la rue Saint-Urbain) de 326 pieds par 50 pieds ; raccordement de la nouvelle partie à l'ancienne : superficie de 3,000 pieds carrés, soit 60 pieds par 50 pieds ; corps principal de 9½ planchers avec passages de communication et appentis.

Tout comme les immeubles précédents, le *Pavillon De Bullion* tire son appellation du nom de ceux qui ont contribué à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Désirant être la « bienfaitrice inconnue », c'est Mme de Bullion qui, par ses fabuleuses aumônes, permit la fondation et le développement de l'Hôtel-Dieu. La construction de ce pavillon porte la capacité totale de l'Hôtel-Dieu à 750 lits.

Le *Pavillon De Bullion* est d'apparence sobre. Le sous-sol loge les réserves, les magasins, les ateliers. Au rez-de-chaussée se trouvent les cuisines, les cafétérias ; au premier étage, les bu-

- reaux de l'administration de l'Hôtel-Dieu, le bureau médical, l'entrée, la bibliothèque médicale et les archives ; au deuxième étage, les laboratoires ; au troisième étage, se trouvent les départements de radiologie diagnostique et thérapeutiques ; au quatrième étage, les salles d'opération et chambres de réveil avec services d'accessoires ; les étages supérieurs, cinquième, sixième et septième étages, sont pour les malades ; des microphones fonctionnent dans chacune des chambres et des prises d'oxygène sont installées dans les murs à la tête de chaque lit ; le huitième étage comprend des laboratoires d'isotopes radioactifs, des services de recherches et d'expérimentations scientifiques.
- Les maisons de France des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, jusqu'alors autonomes, s'unissent en Fédération.
 - Fondation du département de recherches cliniques.
- 1953 — Les salles d'opération du département d'ophtalmologie et d'oto-rhino-laryngologie deviennent une entité complètement séparée des dispensaires. Le nouveau bloc opératoire comprend des salles d'opération exclusives à l'ophtalmologie, des salles d'oto-rhino-laryngologie, une salle de bronchoscopie, des salles de réveil et, comme complément, une salle de chirurgie dentaire.
- Création du département de médecine physique.
 - Revision des constitutions des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.
- 1953 — Formation du généralat canadien, groupant toutes les maisons du Canada, du Pérou et des Etats-Unis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.
- 1954 — L'offre, par un mécène, d'une bombe de cobalt, vient fournir l'occasion d'agrandir le service de radiothérapie. Le Conseil de la Communauté opte alors pour la construction d'une rallonge au *Pavillon De Bullion*.
- Fusion des trois Généralats d'Amérique des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.
- 1955 — Installation de la bombe de cobalt.
- Organisation d'une unité électrolytique.
- 1957 — Le département de recherches cliniques met sur pied une unité métabolique, la première dans les hôpitaux canadiens-français.
- 1958 — Réorganisation de la banque de sang ; il sera prélevé par la Croix-Rouge, mais l'hôpital fera les analyses nécessaires.

- 1959 — Fêtes du tricentenaire de l'arrivée des trois premières Hospitalières à Montréal.
— Fondation d'une clinique anti-alcoolique.
— Création de la section d'angio-radiologie.
- 1961 — Clôture du *Procès Informatif* de la *Cause de Jeanne Mance*.
— Mise en vigueur des règlements découlant du « Bill 2 » (Loi de l'Assurance-hospitalisation).
— Mise sur pied de la section d'hémodynamique.
— Evacuation, aménagement et transformation de la section est du cinquième étage du *Pavillon De Bullion* afin d'organiser l'unité des soins intensifs.
— La clinique d'urgence devient une entité séparée de la clinique de chirurgie lors de l'avènement de l'Assurance-hospitalisation.
- 1962 — Fusion en généralat des maisons françaises des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph avec la perspective d'une agrégation avec le généralat canadien.
— Ouverture d'une section cardio-vasculaire.
— Les premiers malades sont admis à l'unité des soins intensifs.
- 1963 — Ouverture de l'*Ecole d'Auxiliaires en Nursing* de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les locaux du cinquième étage de l'ancienne Ecole des Infirmières ont, pour cet effet, été rénovés.
— Ouverture officielle de la bibliothèque des malades.
— Création par le comité de contrôle des infections de l'unité d'isolement, au sixième étage du *Pavillon De Bullion*.
- 1964 — A la suite d'une requête de la *Corporation des Religieuses Hospitalières de Montréal*, l'hôpital a été constitué en corporation, sous le nom de « L'Hôtel-Dieu de Montréal ».
— Ouverture de la *Résidence Marie de La Ferre* pour les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph oeuvrant à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
— Affiliation de l'Hôtel-Dieu à l'*Institut de Recherches Cliniques de Montréal*.
— Ouverture d'une *Ecole de Techniciennes en Alimentation*.
- 1965 — Union du Généralat de France à celui d'Amérique, approuvé par un décret apostolique de la Sacrée-Congrégation des Religieux. Le siège du généralat commun demeure à Montréal.

- Première parution de *Notre Hôpital*, bulletin de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- Aménagement de l'unité d'hémodialyse.
- 1966 — Grève des employés non-professionnels et des infirmières diplômées.
- 1967 — Création de l'*Association des Dames Auxiliaires et Bénévoles*.
- Adoption des armoiries de l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'occasion du 325^e anniversaire de sa fondation.
- Grève des radiologistes du Québec.
- L'Hôtel-Dieu entreprend la réfection du *Pavillon des Pins* et procède à la redistribution des locaux qu'il comprend.
- 1968 — Aménagement de l'unité des soins constants pour coronariens.
- Création par la Ville de Montréal et l'Hôtel-Dieu d'un service de soins à domicile.
- 1969 — Agrandissement du service de physiologie pulmonaire.
- Construction d'une unité de cobalthérapie.
- Emménagement du service de médecine nucléaire et du service de dermatologie au sous-sol du *Pavillon des Pins*.
- Promulgation de la « Loi des Hôpitaux » et mise en application des règlements qui définissent l'organisation hospitalière, tant du point de vue administratif, que du point de vue médical.
- 1970 — Fermeture de l'*Ecole des Infirmières* de l'Hôtel-Dieu.
- Affiliation de l'Hôtel-Dieu avec l'*Hôpital de la Miséricorde*.
- Publication de la première tranche du Rapport *Castonguay-Nepveu*.
- 1971 — Instauration de l'Assurance-santé.
- Conversion de l'ex-école des Infirmières (*Pavillon Jeanne Mance*) en pavillon annexe. Ceci ajoute 125 lits nouveaux répartis entre la médecine, la chirurgie et la psychiatrie.
- Publication du « Bill 65 ».
- 1972 — Grève des employés du secteur public.
- Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph rendent les archives historiques de la Maison mère de Montréal accessibles aux chercheurs.
- 1973 — Fêtes du tricentenaire de la mort de Jeanne Mance.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL ANNÉE 1972

Depuis 1861, l'Hôtel-Dieu de Montréal a subi maintes transformations qui ont considérablement changé sa physionomie originale. Voici sommairement l'aspect qu'il présente aujourd'hui :

A) Pavillon Jeanne Mance :

- 1- *Département de psychiatrie*, comprenant la psychanalyse, la psychologie, le service social spécialisé, l'ergothérapie et les consultations externes psychiatriques des malades de la zone attribuée à l'Hôtel-Dieu, clinique de l'alcoolisme.
- 2- *Département d'oto-rhino-laryngologie* comprenant l'audiologie, la chambre isolée de recherches des sons à l'audition.
- 3- *Nouveau centre* de documentation scientifique à la bibliothèque dont le nombre des périodiques médicaux et les livres scientifiques augmente constamment - Constitution d'un fichier à date des publications des médecins de l'Hôtel-Dieu.
- 4- Département de pneumologie avec chambres de malades.
- 5- Département d'allergie avec chambres de malades.
- 6- Département de dermatologie avec chambres de malades.

B) Département de Bullion

- 1- Soins intensifs avec sous-section : unité coronarienne aiguë
- 2- Centre métabolique
- 3- Centre des malades relevant de la Microbiologie (infections)
- 4- Complexe opératoire entièrement climatisé : salles d'interventions, salles de réveil, salles d'orthopédie, salles d'endoscopie *per orale*, protoscopie, chirurgie à coeur ouvert.
- 5- département de radiologie diagnostique-sous-sections :
 - a) cinéradiodiagnostic
 - b) angiographie
 - c) clinique du thorax
 - d) urographie
- 6- Centre de cytologie vaginale (pathologie) : *Cytologie Québec*
- 1- Centre de génétique (pathologie)

C) *Pavillon des Pins*

- 1- Centre de dialyse (rein artificiel)
- 2- Hémodynamie cardio-respiratoire
- 3- Cathétérisme cardiaque
- 4- *Modernisation du centre d'urgence :*
 - a) accès, facilité de l'extérieur pour les malades arrivant en ambulance.
 - b) appareil de radiologie
 - c) électrocardiographes
 - d) lits d'urgence en attendant le placement dans les services
- 5- Centre de triage des malades qui se présentent pour l'admission
- 6- Modernisation de la pharmacie
- 7- Rénovation du Centre d'ophtalmologie - clinique du glaucome, consultations externes.
- 8- Modernisation du service des isotopes
- 9- Amélioration de la consultation de dermatologie
- 10- Nouveau département d'immunologie et de bactériologie
- 11- Département des archives modernisé en 1972 - micro-films
- 12- Installation de bureaux de consultants (réservés aux médecins à plein temps).

D) *Pavillon Olier*

- 1- centre de neurologie - électroencéphalographie - centre de recherche neurologiques
- 2- centre de photographie
- 3- installation du département de diététique.

E) *Institut de recherches cliniques affilié*

- 1- Fondé en 1952 sous le nom de l'Institut Claude Bernard
Fondation à l'Hôtel-Dieu en 1964 de l'Institut de recherches cliniques portant en particulier sur l'hypertension artérielle, les maladies métaboliques, la neuro-biologie.
En 1967 - Inauguration du pavillon de l'avenue des Pins.

F) *Pavillon Olier* de l'administration

Salle Marie Morin

Montréal sous la menace iroquoise
(1642-1655)

TONY GYGER

Le 2 octobre 1535, Jacques Cartier fait connaissance avec les Iroquois d'Hochelaga. Ceux-ci le reçoivent de façon fort chaleureuse ; hommes, femmes et enfants dansent de joie devant les Blancs et leur apportent de la nourriture. C'est le lendemain seulement que Cartier rend sa fameuse visite au village hochelagais situé quelque part sur le versant ouest du Mont-Royal¹. La bourgade est d'importance, puisqu'elle contient, à l'intérieur de sa palissade circulaire, une cinquantaine de « longues cabanes »² pouvant contenir environ 80 personnes chacune³.

Qui étaient ces Iroquois du St-Laurent qui disparurent mystérieusement entre 1542 et 1603 et d'où venaient-ils ? Les auteurs intéressés à la première question ne s'entendent guère sur la réponse. Pour Gustave Lanctôt⁴, les habitants d'Hochelaga étaient des Hurons Wendats, pour Donald Creighton⁵ des Onnontagués, pour Aristide Beaugrand-Champagne⁶ des Tuscaroras, tandis que Marius Barbeau⁷, après une étude minutieuse, conclut que ce peuple était Agnier. Nous nous rattachons à cette dernière hypothèse.

On s'accorde maintenant pour dire que le groupe linguistique huron-iroquois serait venu du Sud-Ouest⁸ quoique son origine exacte demeure encore incertaine. Parties d'un endroit quelconque situé à l'ouest du Mississipi il y a quelques centaines d'années, les tribus iroquoises auraient traversé le « père des eaux » à la hauteur de la ville de St-Louis⁹ pour ensuite se séparer en divers groupes. Une partie de

-
1. Aristide Beaugrand-Champagne, « Le chemin et l'emplacement de la bourgade d'Hochelaga », *Les Cahiers des Dix*, XII (1947), 115.
 2. *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534*, (Paris, 1867), 90.
 3. Aristide Beaugrand-Champagne, *op. cit.*, 147.
 4. Gustave Lanctôt, *Montréal sous Maisonneuve*, (Montréal, Beauchemin, 1966), 16.
 5. Donald Creighton, *Dominion of the North*, (Toronto, 1944), 5.
 6. Aristide Beaugrand-Champagne, « Le Peuple d'Hochelaga », *Les Cahiers des Dix*, II (1937), 93-114.
 7. Marius Barbeau, *Peaux-Rouges d'Amérique*, (Montréal, 1965), 29, 59.
 8. George E. Hyde, *Indians of the Woodlands* (S.D.), 14; Lewis H. Morgan, *House and House-Life of the American Aborigenes*, (Chicago, 1965), 25.
 9. George E. Hyde, *op. cit.*, 15.

cette famille linguistique¹⁰ aurait monté vers le Nord-Est par la vallée de l'Ohio pour enfin s'installer au sud et au nord des lacs Érié et Ontario puis dans la vallée du St-Laurent¹¹. Ils auraient expulsé les Algonquins de la vallée laurentienne et se seraient aussi accaparés de la pêche sur une bonne partie du fleuve¹². Durant sa migration, le groupe huron-iroquois était déjà, semble-t-il, divisé en plusieurs tribus indépendantes qui adoptèrent des attitudes diverses face aux étrangers qu'ils rencontrèrent. Par exemple, les tribus huronnes-iroquoises qui s'installèrent dans le sud ontarien (Hurons, Pétuns, Neutres) s'accommodèrent assez bien de leurs voisins algiques,¹³ tandis que celles qui vinrent s'établir au sud du lac Ontario et dans la vallée laurentienne (les Iroquois proprement dits) eurent finalement une attitude très hostile, non seulement à l'égard des tribus algiques, mais aussi envers les Hurons qu'ils considéraient comme des traîtres.

La culture de ces nouveaux arrivés dans le Nord-Est américain différait de celle des tribus algiques. Les Hurons-iroquois étaient sédentaires et construisaient des bourgades qu'ils protégeaient contre l'ennemi par de fortes palissades. Leurs villages comptaient parfois jusqu'à trois mille habitants et plus. Leur sédentarisme les amena à se donner une structure de gouvernement plus développée que toutes les autres tribus amérindiennes des forêts. De cette famille, ce sont

-
10. La famille linguistique huronne-iroquoise se composait principalement des tribus suivantes: Hurons, Pétuns, Neutres, Iroquois, Ériés, Andastes, Tuscaroras et Chérakis.
 11. Reuben Gold Thwaites, éd., *The Jesuit Relations and Allied Documents*, VIII: 26-28; *Ibid.*, IX: 158; *Recherches amérindiennes au Québec*, II, 1 (février 1972), 50, 55; E.M. Chadwick, *The People of the longhouse*, (Toronto, 1897), 13.
 12. Diamond Jenness, *La trame indienne de l'Histoire du Canada*, (Musée National du Canada, Bulletin no 86, série anthropologique no 21, (Ottawa, 1937), 47.
 13. À l'arrivée des Européens, deux groupes linguistiques principaux se partageaient les territoires qui formèrent la Nouvelle-France, la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Angleterre: le groupe algique et le groupe huron-iroquois. Le groupe algique, composé d'une quarantaine de tribus, s'étendait sur un territoire immense partant des environs de l'état actuel du Delaware, pour ensuite traverser le Nord-est des États-Unis (New-Jersey, Connecticut, Rhode-Island, Massachusetts, New-Hampshire, Maine), les provinces maritimes canadiennes (excepté Terre-Neuve), la rive nord du St-Laurent, les plateaux intérieurs du Québec, le bassin Hudsonien, la rive nord des lacs Huron et Supérieur ainsi que les états du Wisconsin, du Michigan et de l'Illinois. Les noms des tribus algiques les plus souvent mentionnés dans les documents de la Nouvelle-France sont les suivants: Abénaquis, Algonquins, Cris, Illinois, Loups, Mascoutins, Pouéouatamis, Renards et Sauteurs.

pendant et sans contredit les Iroquois établis au sud du lac Ontario qui réussirent le mieux en politique. Ceux-ci fondèrent en effet une Ligue à nulle autre pareille au nord du Rio Grande.¹⁴

C'est vers 1570 seulement, date relativement tardive de leur histoire, que les Iroquois du nord de l'Etat de New-York jugèrent bon de s'unir dans une ligue plutôt que de s'engager dans des conflits fratricides qui ne pouvaient que les affaiblir dangereusement face à leurs nombreux ennemis¹⁵. Nous devons avouer qu'il est assez difficile de savoir la vérité sur les débuts de cette fameuse confédération iroquoise qui englobait les cinq nations suivantes : Agniers, Onnéiouts, Onnontagués, Goyogouins et Tsonnontouans¹⁶. « La vérité et la fiction, écrit justement Paul Radin, s'entremêlent si étroitement dans les récits qui nous sont parvenus sur la fondation de la Ligue qu'il est actuellement pour ainsi dire impossible de les démêler »¹⁷. Il semble toutefois que l'idée d'une telle union soit venue d'un nommé Déganawidah. Celui-ci aurait été inspiré par un songe. Les enseignements de ce prophète parvinrent aux oreilles d'un Iroquois-agnier du nom de Hiawatha qui, pris d'un grand enthousiasme, se mit à parcourir les différents villages

14. Cette Ligue était dirigée par un Grand-Conseil de cinquante Sachems égaux qui pouvaient se réunir sur convocation de l'une des nations. Ce Grand-Conseil se réunissait toujours au centre même de l'Iroquoisie, sur le territoire des Onnontagués, dans une « grande cabane » où brûlait sans cesse un feu. Le Grand-Conseil, toujours formé de neuf Agniers, de neuf Onnéiouts, de quatorze Onnontagués, de dix Goyogouins et de huit Tsonnontouans, ne pouvait cependant intervenir dans les affaires particulières des tribus. Toute décision prise par le Grand-Conseil devait l'être à l'unanimité. Les cinquante titres de sachem étaient héréditaires et lorsqu'un sachem mourait, son successeur était choisi dans la lignée maternelle du défunt. Chaque sachem avait un adjoint, nommé Agoianders, pour le conseiller. Ceci était fait dans le but principal de limiter l'autorité d'un chef. Les Iroquois avaient donc réussi à mettre au point une forme singulière de gouvernement où l'accaparement du pouvoir par un individu ne pouvait se produire. La Ligue réussit assez mal à contrôler réellement les activités des Cinq-Nations qui la composaient, la guerre demeurant une affaire bien plus liée au groupe des chefs inférieurs (chefs de tribus, chefs de clans, chefs de bandes) et les sachems ne pouvant intervenir dans les affaires de ces derniers.

15. Les Iroquois ne manquaient pas d'ennemis; ils en étaient entourés: Loups, Algonquins, Hurons, Illinois, Andastes, etc. Lire: George T. Hunt, *The Wars of the Iroquois*, (Madison, The University of Wisconsin Press, 1960).

16. En anglais: Mohawks, Oneidas, Onondagas, Cayugas, Senecas.

17. Paul Radin, *Histoire de la civilisation indienne*, (Payot, Paris, 1953), 214.

des Cinq-Nations pour enfin réussir, grâce à sa forte personnalité et à son éloquence, à réunir les cinq peuplades en une alliance¹⁸.

Cartier et ses gens n'avaient laissé aucun établissement français derrière eux, et ce n'est qu'avec l'arrivée de Champlain, que les Amérindiens du Canada virent s'élever sur leurs territoires, les habitations permanentes de l'homme blanc. De 1603 à 1608, plusieurs tribus algiques se lient d'amitié avec les Français pour des raisons de commerce et de guerre. Elles approvisionnent en fourrures les commerçants français qui, en échange, troquent quantité de marchandises européennes. Cette alliance commerciale entraîne cependant une alliance militaire lourde de conséquences. Le 3 juillet 1608, Champlain inspecte le futur site de Québec et décide de construire ses magasins et logements sur le bord du fleuve. A cette époque d'installation française à Québec, les Algonquins et leurs alliés Hurons étaient, depuis une quarantaine d'années déjà, en guerre contre les Iroquois. Ces derniers n'habitaient plus la région de Montréal et s'étaient retirés vers le sud, sur les bords de la rivière Mohawk entre les villes actuelles d'Utica et d'Albany dans l'Etat de New-York. On a tenté d'expliquer ce retrait iroquois du moyen St-Laurent par plusieurs raisons dont les plus valables demeurent l'expulsion par les Algonquins¹⁹, la crainte de l'homme blanc²⁰ et un changement climatique qui ne permettait plus au maïs de mûrir²¹.

En 1609, Hurons et Algonquins réussissent finalement à convaincre Champlain de les accompagner dans un raid qu'ils vont mener contre les Agniers. Tous connaissent le résultat de cette célèbre rencontre²² que les Français ne pouvaient malheureusement plus indéfiniment retarder. Les Français ne pouvaient qu'accepter de lutter contre les ennemis de ceux chez qui ils s'étaient installés. D'ailleurs, Champlain croyait combattre un ennemi peu dangereux ; ce qui n'était pas tout à fait faux en 1609 et ne le sera pas pour encore un bon quart de siècle.

18. *Ibid.*, 214-216; Peter Farb, *Les Indiens*, (Paris, 1972), 120; Léo-Paul Desrosiers, « Premières missions iroquoises », *RHAF*, I, 1 (juin 1947), 24. George E. Hyde, *op. cit.*, 87.

19. Cadwallader Colden, *The History of the Five Indian Nations*, (New York, 1922), 3; Lewis H. Morgan, *League of the Iroquois*, (New-York, 1904), 5; E.M. Chadwick, *op. cit.*, 13; 108.

20. Aristide Beaugrand-Champagne, « 1542-1642 », *Les Cahiers des Dix*, VII (1942), 14.

21. Diamond Jenness, *op. cit.*, 20.

22. C.-H. Laverdière, éd., *Oeuvres de Champlain*, (Québec, Université Laval, 1870), II; 193-196.

Alors qu'en 1614 les Français continuent à organiser leur réseau de traite qui pousse ses ramifications de plus en plus loin, les Hollandais fondent le poste d'Orange (aujourd'hui Albany) sur le fleuve Hudson. Les Loups (Mohicans) qui habitent la région, deviennent alors les principaux fournisseurs de pelleteries des Hollandais. Trois ans plus tard, ces derniers parviennent à établir des contacts amicaux avec les Iroquois-agniers, qui ne peuvent cependant pas encore profiter pleinement des avantages du commerce des fourrures à cause des attaques incessantes qu'ils subissent de la part des Loups et des Andastes²³.

C'est vers 1628 que la situation économique et militaire des Iroquois commence à s'améliorer pour deux raisons principales : premièrement, les Mohicans subissent une grande défaite de la part des Agniers et sont repoussés sur les bords de la rivière Connecticut ; deuxièmement, les Iroquois, qui ont alors libre accès au Fort Orange, peuvent échanger leurs fourrures pour des produits européens²⁴. La situation des Iroquois demeure cependant précaire jusqu'en 1634 car leur pays n'est pas exactement le paradis du castor et les riches territoires à fourrures du nord demeurent et vont demeurer sous le contrôle jaloux des Hurons jusqu'en 1649²⁵.

En 1635, quatre des cinq cantons iroquois (exception faite des Tsonnontouans) sont en guerre avec les tribus de la coalition laurentienne. Celle-ci, en plus de subir les raids iroquois, se voit décimer par de terribles épidémies importées par leurs alliés français. La population huronne tombe à vue d'œil tandis que les pertes des Algonquins ne sont pas moins terribles. Jamais plus la coalition laurentienne ne parviendra à se relever de ce désastre. Il faut dire aussi que l'orgueilleuse nation huronne n'arrange pas les choses et commet une faute très grave lorsqu'en 1639, elle se permet de briser un traité de paix conclu avec les Tsonnontouans. Dorénavant, la Huronie n'aura plus seulement à se défendre contre des adversaires lointains, mais aussi contre un ennemi puissant et rapproché²⁶.

23. G.T. Hunt, *op. cit.*, 32. Les Andastes étaient armés par les colons de la Nouvelle-Suède.

24. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, (Montréal, Les Etudes de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, c. 1947), I: 102-104.

25. G.T. Hunt, *op. cit.*, 53-65.

26. Léo-Paul Desrosiers, *op. cit.*, I: 201-202.

En 1640, les Iroquois veulent la paix avec les Français, mais non avec les Algonquins et les Hurons « qu'ils haïssent à mort et qu'ils veulent exterminer entièrement »²⁷. En vérité ce sont des arquebuses qu'ils veulent²⁸ pour pouvoir mieux harceler leurs ennemis de la coalition laurentienne. Ne pouvant plus s'en procurer du côté d'Albany à cause d'une ordonnance²⁹, ils viennent, en juin 1641, rencontrer Montmagny à Trois-Rivières pour lui en demander. Naturellement les négociations échouent et c'est alors que commencent véritablement les hostilités entre les Agniers et les Français.

Après tout, l'Iroquoisie et la Nouvelle-France ne peuvent qu'entrer en guerre et voici pourquoi. Les Iroquois doivent, pour se procurer les produits européens qu'ils désirent, continuellement fournir des pelleteries à leurs alliés hollandais. Malheureusement, les fourrures dont ils ont besoin pour troquer se trouvent principalement sur les territoires de leurs ennemis irréconciliables de la coalition laurentienne, qui est en même temps l'alliée et le fournisseur des Français. Ces derniers ne peuvent que refuser toute paix séparée qui permettrait aux Iroquois de disposer plus facilement des Hurons et des Algonquins déjà passablement affaiblis et de drainer vers Albany les richesses du Nord. Dans un contexte pareil, la guerre est inévitable et les Iroquois doivent se préparer à frapper non seulement leurs ennemis héréditaires qui, à la fin du siècle précédent, les avaient tellement décimés « qu'ils n'en paraissent presque plus sur la terre »³⁰, mais aussi les Français.

Ces derniers, déjà installés à Québec et Trois-Rivières, fondent, le 17 mai 1642, un nouvel établissement sur l'île de Montréal³¹. Ce jour-là, Maisonneuve met pied sur l'île, en prend possession et, après les cérémonies d'usage, fait construire « un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis »³². Durant l'été et l'automne de cette même année, les colons s'emploient surtout à construire un fort pouvant abriter chaudement la petite colonie pour l'hiver. Par mesure

27. *Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, publié sous les auspices du gouvernement canadien, (Québec, 3 vols, 1858), 1643, II: 62. A l'avenir: RDJ.

28. Reuben Gold Thwaites, éd., *op. cit.*, XXI: 50-54.

29. George T. Hunt, *op. cit.*, 167-168.

30. RDJ, 1660, III: 6.

31. Dollier de Casson, *History of Montreal, 1640-1672*, Translated and edited with a life of the author by Ralph Flenley, (London, Toronto and New York, 1928), 96. A l'avenir: Dollier de Casson.

32. RDJ, 1642, II: 37.

de précaution, on creuse aussi des fossés autour de la palissade. Ce nouveau pas de géant français vers l'intérieur du pays n'est rien de bien rassurant pour les Iroquois. Même si les fondateurs de Villemarie ont de bien bonnes intentions, leur présence sur l'île constitue une menace pour l'Iroquoisie entière, surtout pour le canton des Agniers qui est le plus rapproché.

Les Iroquois ne se rendent pas immédiatement compte de l'arrivée et de l'établissement des Français sur l'île de Montréal. Ce n'est qu'au printemps de 1643 qu'une bande d'Iroquois, à la poursuite d'ennemis algonquins, prend connaissance du nouveau danger qui, pour le moment, prend matériellement la forme d'un fort de défense abritant un logement capable de contenir environ soixante-dix personnes³³. Sans doute enragés de voir leurs ennemis installés sur des territoires qu'ils considèrent encore comme leurs, les Agniers commencent à harceler Villemarie dès le mois de juin de la même année³⁴.

Ce nouvel établissement des Blancs, destiné à devenir une sorte de réduction où les Français devaient « travailler à la conversion des pauvres sauvages » et « tâcher d'en assembler un bon nombre » dans le but de leur montrer à « bâtir des maisons pour les loger et défricher de la terre » ainsi que de les instruire dans des séminaires et soigner leurs malades dans un Hôtel-Dieu³⁵, se transforme vite en un poste frontière exposé aux offensives des guerriers iroquois.

Les années 1643 et 1644 sont catastrophiques pour la Nouvelle-France. Les succès des Agniers, facilités par les marchands d'Albany qui leur fournissent maintenant des armes sans se soucier beaucoup de l'objet de leur utilisation, sont nombreux. L'offensive iroquoise s'étend à presque toute la Nouvelle-France. Divisés en petites bandes, ils dressent des embûches partout de sorte que bientôt plus personne ne se sent en sécurité. Le 9 juin 1643, une quarantaine d'Agniers tombent sur soixante Hurons qui descendent le fleuve « dans treize canots »³⁶. Epouvantés, les Hurons abandonnent tout et se sauvent au fort de Montréal. Les Agniers prennent vingt-trois prisonniers et s'em-

33. *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre Dame de Montréal, Pour la Conversion des Sauvages de la nouvelle France*, M. DC. XXXXIII, 35. Nous avons consulté la photographie de l'édition originale aux ARHSJ. À l'avenir: *Les Véritables Motifs*.

34. Dollier de Casson, 106, 108.

35. RDJ, 1642, II: 37.

36. *Ibid.*, 1643, II: 62.

parent du riche butin des embarcations huronnes. Ces mêmes Iroquois n'arrêtent cependant pas là leurs hostilités et se permettent aussi d'attaquer cinq Français en train de travailler à une charpente non loin du fort. Ils les surprennent, en assommant trois « à qui ils escorchent la teste et enlèvent les chevelures »³⁷, et amènent les deux autres en Iroquoisie³⁸.

Trois jours plus tard, d'autres Agniers, accompagnés de quelques Hurons tombés aux mains des Iroquois en même temps que le Père Jogues au mois d'août 1642 à Lanoraie³⁹, s'installent non loin des Trois-Rivières pour y faire quelques coups. Trois des Hurons s'échappent de la troupe et viennent se réfugier au poste trifluvien où ils s'empressent de donner des nouvelles du Père Jogues encore en vie en Iroquoisie. Les Agniers, se sachant alors découverts, retournent dans leur pays tandis qu'une autre de leurs bandes vient prendre la relève. Devant un tel état de choses, Montmagny équipe quatre chaloupes et remonte le fleuve pour essayer de le débloquer, mais n'y parvient pas.

Le 30 juillet, sept Algonquins, chassant près de Montréal, se voient subitement poursuivis par douze Iroquois montés dans un grand canot ; n'écouterant que leur courage, les Algonquins foncent « droict tant qu'ils peuvent vers les Hiroquois, qui deschargent sur eux dix ou douze coups d'arquebuse sans autre effect que de percer un canot et blesser un Algonquin par le pied »⁴⁰. Les Algonquins parviennent à blesser deux adversaires à mort et à mettre les autres en fuite. Un mois plus tard, une troupe d'environ cent Iroquois vient rôder autour de Montréal, puis autour du Fort Richelieu, sans cependant réussir aucun bon coup⁴¹.

Au mois de septembre 1643, arrivent finalement des secours pour Montréal. Louis d'Ailleboust de Coulonges, accompagné de sa femme et de sa belle-soeur, ainsi que d'une recrue de quarante hommes, vient

37. Reuben Gold Thwaites, éd., *op. cit.*, XXIV: 276.

38. Sont tués près du fort: Guillaume Boissier, Bernard Berté et Pierre Laforest. On ne connaît pas les noms des deux autres Français amenés et brûlés en Iroquoisie. Société Saint-Jean-Baptiste, éd., *Montréal aux premiers jours. Pages des Relations des Jésuites, 1637-1672*, S.D., 163.

39. Lucien Campeau, S.J., « Un site historique retrouvé », RHAF, VI, 1 (juin 1952): 31-41.

40. *RDJ*, 1643, II: 65.

41. *Ibid.*, 66.

à la rescousse des Montréalistes. Tout ce brave monde parvient sain et sauf devant Villemarie où personne n'ose cependant aller les quérir dans la barque à cause de la peur des Iroquois. Maisonneuve décide finalement d'y aller lui-même, mais non sans grande crainte, « tant il est vrai que hors le seuil de sa porte » personne ne se sent en sécurité⁴². M. d'Ailleboust, ingénieur « fort intelligent en ce fait » se met vite à la tâche: on arrache tous les petits pieux autour du fort et on élève de « beaux bastions »⁴³. On dresse aussi des chiens qui, à tous les matins, « sous la conduite d'une chienne nommée Pilote », font « une grande ronde pour découvrir les ennemis » qui se tiennent ordinairement cachés dans les bois voisins⁴⁴.

Le 30 mars 1644, les chiens donnent l'alarme. Les Français, lassés « de se voir insultés tous les jours par les Iroquois » demandent à M. de Maisonneuve la permission d'aller au devant d'eux. Celui-ci, informé des murmures déplaisants que l'on fait à son sujet depuis quelque temps et ne voulant plus laisser croire à un manque de courage, rassemble aussitôt trente hommes et sort vers l'ennemi. Voyant venir les Français, les Iroquois, au nombre de deux cents, se mettent « dans plusieurs embuscades propres à les bien recevoir » et laissent leurs ennemis pénétrer bien avant dans la forêt. Bientôt, les coups de fusil éclatent. Le gouverneur donne l'ordre à ses gens de bien s'abriter derrière les arbres. Cependant, accablés par le grand nombre d'ennemis, les Montréalistes doivent penser à la retraite. Celle-ci se fait en bon ordre malgré les neiges encore hautes et le fait que plusieurs Français sont à pied tandis que les Agniers sont « bien montés en raquettes »⁴⁵. Maisonneuve, sachant que les raquettes ne seraient pas nécessaires sur un « certain chemin de traîne par lequel on emmenait le bois pour construire l'hôpital », commande alors à ses hommes de se retirer par cette voie. Les Français accourent jusqu'au « sentier de salut » et s'enfuient « de toutes leurs forces » vers Villemarie laissant Maisonneuve en arrière. Celui-ci, talonné de très près par les Iroquois qui veulent le prendre vivant, se voit subitement saisi au cou par leur chef. Le gouverneur tire un premier coup sur l'Indien qui réussit habilement à éviter la décharge. Maisonneuve se sert aussitôt de son deuxième

42. Dollier de Casson, 112.

43. Ibid., 116.

44. Ibid.

45. Ibid., 118.

pistolet et le tire à nouveau « si promptement » qu'il le jette raide mort. Les Agniers arrêtent toute poursuite, chargent leur chef sur leurs épaules et l'emportent à toute vitesse de peur « que quelque secours inopiné ne leur vint ravir et que le corps d'un tel personnage » ne tombe aux mains de leurs adversaires. Trois Montréalistes succombent dans le combat⁴⁶ tandis que deux autres sont amenés en Iroquoisie et brûlés pendant quatre jours.

Toujours en 1644, une armée iroquoise se divise en plusieurs bandes qui opèrent partout à la fois : Montréal, Fort Richelieu, Trois-Rivières, Huronie, etc. Le 29 avril, une flotille huronne transportant le Père Bressani vers Sainte-Marie est attaquée par des canots agniers. Le Père Bressani commande aux Hurons de ne pas combattre, « la partie n'estant pas esgale ny en hommes ny en armes »⁴⁷. Les Iroquois se saisissent d'eux et les amènent dans leur canton. Un prisonnier Huron, nommé Henry Stontrats, réussit cependant à s'échapper et revient aux Trois-Rivières où il raconte que le Jésuite n'a point encore été maltraité mais qu'on le menace de le brûler en représailles du « fameux Iroquois tué » par Maisonneuve à Villemarie⁴⁸.

Vers la fin de l'été 1644, Mlle Mance, qui habite depuis 1642 une petite maison qui lui tient lieu d'infirmerie, reçoit les fonds et plusieurs meubles nécessaires à l'établissement d'un hôpital⁴⁹. Le petit dispensaire des débuts, situé dans l'enceinte même du Fort, ne suffit maintenant plus, à cause des attaques iroquoises, à recevoir les nombreux blessés français et indigènes. Maisonneuve, prend vite la résolution de faire accélérer les travaux de construction situés sur un terrain en dehors de la palissade.

L'hiver 1644-1645 se passe dans la crainte. Enfermés dans leurs maisons, les Montréalistes ont terriblement peur d'en sortir. Le Père Barthelemy Vimont écrit qu'il aimerait « quasi autant estre assiégé par des Lutins que par des Iroquois, les uns ne sont gueres plus visibles que les autres ; quand ils sont esloignez on les croit à nos portes, et lors qu'ils se jettent sur leur proye, on s' imagine qu'ils sont en leur pays »⁵⁰. De son côté, Dollier de Casson raconte qu'« il y eut diverses

46. Il s'agit de Guillaume Lebeau, Jean Mattemale et Pierre Bigot. Société Saint-Jean-Baptiste, éd., *op. cit.*, 163.

47. *RDJ*, 1644, II: 41.

48. *Ibid.*, 42.

49. Dollier de Casson, 122.

50. *RDJ*, 1645, II: 18.

attaques » mais que « Dieu fut toujours favorable aux Montréalistes ». Les Français tuent plusieurs ennemis sans jamais exactement savoir combien, car les Agniers réussissent presque toujours à retirer leurs morts du terrain⁵¹.

Au printemps de 1645, des Algonquins de Sillery, sous la conduite du célèbre Pieskaret, partent à la recherche d'ennemis. Ils rencontrent finalement des Agniers au lac Champlain. Un combat se livre. Pieskaret et ses guerriers réussissent à tuer onze Iroquois et à faire deux prisonniers. Le retour des valeureux Algonquins à Sillery est triomphal. Pieskaret, ayant mis pied à terre, déclare qu'il veut parler au gouverneur. Ce dernier arrivé, Pieskaret « mettant la main sur les testes des prisonniers » lui dit ceci : « Les voilà tous entiers sans estre offensez, je vous les livre, disposez-en selon vos pensées »⁵². Montmagny accepte naturellement ces deux prisonniers dont il a tant besoin pour mettre un projet de paix en marche⁵³. Le projet réussit et du 5 au 15 juillet 1645 ont lieu des pourparlers de paix entre Kiatsaton⁵⁴, ambassadeur des Agniers et Onontio⁵⁵.

Une fois la paix déclarée, la Nouvelle-France respire à nouveau : les Français sortent de leurs fortifications et le commerce reprend sur le fleuve. Le 20 septembre a lieu aux Trois-Rivières la dernière assemblée pour la ratification du traité de paix entre Agniers, Algonquins, Hurons, Montagnais et Français⁵⁶.

A Villemarie, M. d'Ailleboust profite de la paix pour faire « parachever les fortifications du fort de ce lieu » : on élève « quatre bastions réguliers, si bons que l'on n'en a point vu de pareils en Canada »⁵⁷.

51. Dollier de Casson, 126.

52. *RDJ*, 1645, II: 122.

53. Son projet consiste à renvoyer en Iroquoisie un captif agnier, (un chef si possible) comblé de beaux cadeaux et porteur d'un message de paix universelle.

54. Kiatsaton (Le Crochet), grand chef et orateur agnier, vêtu cérémonieusement et tout couvert de porcelaines, arrive aux Trois-Rivières le 5 juillet. Le 12 juillet, Montmagny lui donne audience. Kiatsaton offre dix-sept colliers dont chacun représente des paroles. Deux jours plus tard, un autre conseil a lieu. Se conformant aux moeurs amérindiennes, le gouverneur offre aussi des présents qui portent des paroles. Kiatsaton accepte les présents et promet la paix avec les Français.

55. Nom donné par les Iroquois aux gouverneurs de la Nouvelle-France.

56. *RDJ*, 1645, II: 32-35.

57. Dollier de Casson, 130.

Le 8 octobre 1645, l'hôpital est terminé et Jeanne Mance y date sa première lettre⁵⁸. Ce premier Hôtel-Dieu, qui est « assés resonnable pour nestre que de bois », mesure soixante pieds de long sur vingt-quatre de large. L'intérieur comprend « une cuisine, une chambre pour elle [Mlle Mance] une pour ces filles [les servantes] et une pour les malades dont elle estait l'infirmière et la mère »⁵⁹. L'hôpital est meublé convenablement et rien d'essentiel ne semble y manquer : lingerie, literie, vaisselle, ustensile, médicaments, instruments de chirurgie, etc.

L'hiver 1645-1646 se passe dans la tranquillité; mais, écrit Léo-Paul Desrosiers, « sous l'optimisme officiel coule un flot de soupçons »⁶⁰. Plusieurs bandes d'Algonquins fréquentent Villemarie. Des guerriers agniers viennent aussi à Montréal. Ils regardent « les lieux où ils estaient venus en guerre, où ils avaient massacré des Français et des Algonquins, où ils avaient pris des prisonniers ». Les Montréalistes leur demandent ce qu'ils ont faits des prisonniers de 1643 et 1644. Les Agniers répondent par des paroles évasives comme celles ci : « Nous n'estions point presens [. . .] quand on les emmena dans nos bourgades »⁶¹. Au mois de janvier, une rumeur se répand à propos d'une clause secrète passée entre Montmagny et Kiotsaton durant les pourparlers de paix de 1645. Cette clause stipule que le traité de paix de 1645 n'inclut pas les Algonquins païens⁶². Ces derniers deviennent inquiets et alarmés. En mai 1646 ont lieu aux Trois-Rivières d'autres négociations en vue d'une paix encore plus complète⁶³. Les Agniers se disent satisfaits de cette paix qui ne les avantage pourtant pas du tout économiquement car ceux-ci ne peuvent plus venir surprendre les riches convois de pelleteries qui descendent le fleuve. La Huronie ne profite pas, non plus, beaucoup de cette paix car elle continue à

58. Esther Lefebvre, *Marie Morin premier historien canadien de Villemarie*, (Montréal, Fides, 1959), 99; *Le Journal des Jésuites*, publié d'après le manuscrit original par les abbés Laverdière et Casgrain, (Québec, 1871): octobre 1645, 11.

59. Marie Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, I: 57. Nous avons consulté la photographie du manuscrit original des ARHSJ.

60. Léo-Paul Desrosiers, *op. cit.*, 329.

61. *RDJ*, 1646, II: 35.

62. *Le Journal des Jésuites*, 8 janvier 1646, 26-27.

63. Ces négociations traînent habituellement en longueur. Les Iroquois, éloquentes orateurs et naturellement friands de l'apparat et du cérémonial, ne sont point portés aux règlements rapides.

subir les attaques des Iroquois des cantons supérieurs⁶⁴. Le 6 juin, le Père Jogues arrive au bourg agnier d'Ossernenon afin d'y exprimer la satisfaction du gouverneur au sujet de la paix⁶⁵.

Malgré les nombreuses délégations de paix, les Montréalistes restent « sur la défiance ». Ils vont au travail les armes à la main et en reviennent « tous ensemble au temps marqué par le son de la cloche »⁶⁶. A l'hôpital, Jeanne Mance emploie son temps à soigner les malades indigènes et français. Malgré leurs très bonnes dispositions physiques, les indigènes⁶⁷ sont quand même sujets à certains maux et maladies comme la carie dentaire, l'ophtalmie, la phtisie, le scorbut, le rhumatisme et la scrofule⁶⁸. Ajoutons à cela les divers accidents de travail et de chasse et l'on a alors raison de croire que, même en période de paix, l'hôpital devait être passablement occupé.

Le 18 octobre au soir, le Père Jogues est tué d'un coup de hache en Iroquoise. Le lendemain, c'est au tour de Jean de Lalande⁶⁹. La paix est rompue. Quelles sont les raisons qui portent les Agniers à agir ainsi ? Mère Marie de l'Incarnation donne l'explication suivante :

Ce qui a porté ces barbares à rompre une paix que nous croyions si bien établie, c'est l'aversion que quelques Hurons captifs leur ont donnée de notre foi et de la prière, disant que c'était ce qui avait attiré toutes sortes de malheurs sur leur nation, qui l'avait infectée de maladies contagieuses, et qui avait rendu leurs chasses et leurs pêches plus stériles que lorsqu'ils vivaient selon leurs anciennes coutumes. Quasi au même temps la mortalité s'est attachée à leur nation et répandue dans leurs villages, où elle a moisonné beaucoup de leurs gens en peu de temps ;

64. *RDJ*, 1646, II: 54.

65. *Ibid.*, 14.

66. Dollier de Casson, 130.

67. Il est à remarquer qu'avant l'arrivée des Blancs, les Indiens du nord-est continental ne connaissaient aucune des maladies épidémiques (choléra, fièvre typhoïde, peste) et vénériennes.

68. Aristide Beaugrand-Champagne, « Les maladies et la médecine des anciens Iroquois », *Les Cahiers des Dix*, IX (1944), 227.

69. Le 17 octobre 1646, le Père Jogues, accompagné d'un jeune Français, nommé Jean de Lalande, est de retour en Iroquoise. Arrivés à la première bourgade, les deux Français sont arrêtés. Les Agniers les dépouillent et les battent à coups de poings et de bâtons. Un des trois clans iroquois, celui de l'Ours, veut les faire mourir. Par contre, les clans du Loup et de la Tortue cherchent à les sauver sans cependant y réussir. Le 18 octobre au soir, le Père Jogues entre dans une cabane pour souper. Au même moment, un Iroquois lui fend la tête d'un coup de hache. *RDJ*, 1647, II: 38.

et le mauvais air y a engendré une espèce de vers dans leurs blés, qui les a presque tous rongés. Ces fâcheux accidents leur ont facilement persuadé que ce que les Hurons captifs leur avaient dit était véritable. Le révérend Père Jogues étant allé les visiter pour leur confirmer la paix de la part de M. le Gouverneur et de tous les chrétiens, tant Français que sauvages, avait laissé à son hôte pour gage de son retour une casette, dans laquelle il y avait quelques livres et quelques meubles d'église ; ils crurent que c'étaient des démons, qu'il avait laissés parmi eux, et qui étaient la cause de leurs malheurs. Toutes ces rencontres jointes à leur infidélité, qui ne sait ce que c'est de tenir la foi, et à la perte des profits qu'ils avaient coutume de faire par les victoires qu'ils remportaient sur leurs ennemis⁷⁰, leur ont fait oublier toutes les promesses qu'ils nous avaient faites, et conjurer la perte de leurs anciens adversaires. Au même temps ils ont envoyé des présents aux nations iroquoises supérieures [...] afin de les attirer dans leur conjuration, où ils sont facilement entrés.⁷¹

Le 30 novembre 1646, « deux Français s'étant un petit écartez de l'habitation de Montréal » sont pris et massacrés par les Iroquois⁷². L'hiver passe dans la crainte. Au mois de mars 1647, plusieurs bandes d'Agniers s'en prennent particulièrement aux Algonquins et réussissent à les exterminer en partie⁷³. Durant que les Agniers s'occupent des Algonquins, les Onnontagués, de leur côté, lancent une importante attaque contre le territoire Huron. L'attaque aboutit à un désastre. Le chef ennemi est tué sur place et plusieurs de ses guerriers sont capturés. Tous les prisonniers subissent le supplice du feu, « à la réserve du plus considérable » nommé Annenraes⁷⁴.

A Montréal, les Agniers continuent à venir s'embusquer près du fort. Quelques fois, des Hurons, réfugiés dans Villemarie, vont « parlementer avec leurs ennemis » et leur donnent des renseignements sur la situation des Français. « On demandera, écrit Dollier de Casson,

70. Raison soulignée par nous. Elle est à notre avis, celle qui a réellement contribué à la rupture de la paix.

71. Marie de l'Incarnation, *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation (née Marie Guyard)*, Première supérieure du Monastère des Ursulines de Québec, (2 vols, Tournai, 1876), I: 332-333.

72. RDJ, 1647, II: 3.

73. Léo-Paul Desrosiers, « La rupture de la paix de 1645 », *Les Cahiers des Dix*, XVII, (1952), 175-181.

74. RDJ, 1647-1648, II: 56.

d'où vient que l'on recevait ces gens [Hurons] » et « qu'on ne les faisait pas mourir ». « Il était de la politique de ne les pas punir » répond-il, par « crainte d'animer toute leur nation dans un temps où nous n'étions pas en état de nous soutenir contre tant de monde »⁷⁵.

Malgré le bon courage des Montréalistes et le fait que « les yrocois mesme ont dit plusieurs fois que 3 hommes du montréal leur faisais plus de peur que six d'ailleurs »⁷⁶, les escarmouches continuent tout au long de l'année 1648 et le nombre des blessés semble augmenter considérablement⁷⁷. Le 29 juillet, les Iroquois réussissent à faire une victime ; il s'agit de Mathurin Bonenfant, tué au travail. C'est durant l'été 1648 que, « pour narguer davantage les Iroquois », les Français construisent le premier moulin à blé de la région⁷⁸. Celui-ci, construit à la Pointe Callières, est troué de meurtrières et peut ainsi facilement servir de redoute en cas d'attaque.

Les Iroquois, dans leur volonté de s'emparer du riche commerce des fourrures de la Huronie, veulent à tout prix sa destruction. En moins de deux jours, soient les 16 et 17 mars 1649, des Agniers et des Tsonnontouans réussissent à surprendre et détruire deux bourgs hurons⁷⁹. Cependant, le 19 mars, une épouvantable terreur s'empare de l'armée iroquoise qui, se croyant sans doute encerclée par des milliers d'ennemis, prend la fuite⁸⁰. Plusieurs historiens sont du même avis que l'abbé Ferland lorsqu'il dit : « qu'embarassée par le butin et par le nombre des prisonniers, la marche rétrograde des Iroquois aurait pu être inquiétée et même leur devenir fatale, s'il n'y avait pas eu découragement [. . .] parmi les Hurons »⁸¹. Découragés et terrifiés à la suite de ce malheur, les habitants d'au moins quinze bourgades huronnes incendient leurs villages et se dispersent⁸².

75. Dollier de Casson, 134, 136. Si les Montréalistes ne punissaient point les Hurons, c'était par crainte « d'animer toute leur nation » contre les Français et non, comme l'écrit Gustave Lanctôt, « par fausse politique » des Jésuites qui refusaient de les laisser punir à cause de « l'envie qu'on avait de les gagner à Dieu ». Gustave Lanctôt, *op. cit.*, 61.

76. Marie Morin, *op. cit.*, 65.

77. Dollier de Casson, 142.

78. Ibid.

79. Il s'agit des bourgs de St-Ignace et de St-Louis.

80. *RDJ*, 1649, II : 10-13.

81. J.B.A. Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, (2 vols, Québec, 1861), I : 378.

82. *RDJ*, 1650, II : 2-3; G.T. Hunt, *op. cit.*, 87-96.

Au printemps 1649, M. d'Ailleboust, maintenant gouverneur général de la Nouvelle-France, fait monter à Montréal un camp volant de quarante hommes conduit par son neveu M. de Musseaux. Ce camp volant, monté sur des chaloupes, a l'ordre de déloger du fleuve les bandes iroquoises qui le bloquent. Cependant, dès que ces derniers entendent venir au loin le bruit des rames battant l'eau, ils s'enfuient si rapidement avec leurs canots que les Français ne peuvent les atteindre⁸³. C'est à partir de ce temps là que les Iroquois, très occupés par le problème huron, délaissent un peu leur vigilance sur l'île de Montréal. Malgré tout, le 30 mai, un Français, dont le nom est inconnu, tombe aux mains des ennemis et est massacré.⁸⁴

« L'été étant venu », Mlle Mance descend à Québec « pour y recevoir les nouvelles de France, lesquelles lui furent fort tristes », et se voit dans l'obligation de passer en Europe⁸⁵. Pendant ce temps, Maisonneuve profite du calme relatif qui suit la destruction de la Huronie pour concéder des terres dans le voisinage immédiat du fort⁸⁶.

Durant toute l'année 1650, Villemarie assiste à l'arrivée des malheureux Hurons qui descendent le fleuve pour aller se réfugier à Québec. Naturellement, la vue de ces pauvres fuyards tient les Montréalistes dans l'anxiété de se voir bientôt condamner à un sort semblable. Le 8 septembre, Jeanne Mance est de retour en Nouvelle-France.

Dès le mois de mai 1651 commence l'horreur de trois années terribles pour les habitants de Montréal.

Les Iroquois, écrit Dollier de Casson, n'ayant plus de cruautés à exercer au dessus de nous, parce qu'il n'y avait plus de Hurons à détruire, et que les autres sauvages s'en étaient enfuis si avant dans des terres qu'ils ne pouvaient les aller chercher à cause du défaut de chasse, et qu'il faut être plus adroit à la pêche qu'ils ne le sont pour aller dans les pays où ils s'étaient retirés, tournèrent la face vers l'isle de Montréal qu'ils regardaient comme le premier objet de leur furie dans leur descente, et pour ce sujet l'hiver étant passé, ils commencèrent tout de bon à nous attaquer, mais avec une telle ôpiniâtreté qu'à peine nous laissèrent-ils quelques jours sans alarmes ; incessamment nous les avions sur les bras, il n'y a pas de mois cet été où notre livre

83. Dollier de Casson, 146.

84. Société Saint-Jean-Baptiste, éd., *op. cit.*, 163.

85. Dollier de Casson, 146, 148.

86. Gustave Lanctôt, *op. cit.*, 64-65.

des morts ne soit marqué en lettre rouge par les mains des Iroquois ; il est vrai que de leur côté, ils y perdirent bien plus de gens que nous, mais comme leur nombre était incomparablement plus grand que le nôtre, les pertes aussi nous étaient plus considérables qu'à eux qui avaient toujours du monde pour remplacer les personnes qu'ils avaient perdues dans les combats⁸⁷.

Le 6 mai 1651, Jean Boudart et sa femme, étant sortis de leur maison avec un jeune homme nommé Jean Cicot, se voient subitement attaqués par huit ou dix Iroquois. Cicot se cache sous un arbre tandis que Boudart et sa femme tentent de s'enfuir. Celle-ci, demeurant en arrière, est vite prise par l'ennemi. Ses cris désespérés ont pour effet de faire revenir son mari qui fonce sur les Iroquois avec tant de furie que ceux-ci se voient forcés de le tuer. Au même moment, trois Montréalistes, Charles LeMoine, Archambault et un autre, accourus pour les secourir, se voient, à leur tour attaqués par quarante Iroquois cachés en embuscade derrière l'hôpital. Ceux-ci rebrousse aussitôt chemin vers l'Hôtel-Dieu dont les portes ne sont heureusement pas barricadées, ce qui leur sauve la vie. Les Iroquois se mettent alors à la recherche de Jean Cicot, qu'ils trouvent. Le Français se défend avec tant d'énergie que les Iroquois, voyant du renfort venir contre eux, le scalpent et le laissent sur place. A l'Hôtel-Dieu, on soigne avec succès les blessures de Cicot qui survécut encore quatorze ans.⁸⁸ Beaucoup moins chanceuse, Catherine Mercier, la femme de Jean Boudart, est amenée en Iroquoisie pour y subir d'horribles tortures⁸⁹.

Le 18 juin suivant, quatre Français, attaqués par une cinquantaine d'Iroquois (sans doute des Agniers et des Tsonnontouans)⁹⁰ se jettent dans une mauvaise redoute avec l'intention de se défendre courageusement et « vendre chèrement leur vie ». Au bruit de la fusillade, un habitant du nom de Lavigne accourt sous une pluie de balles, rejoindre les quatre Montréalistes. Alertés par le « tintamarre » de la bataille, d'autres résidents du fort viennent aussi porter secours aux assiégés. Les voyant arriver, les Iroquois ont l'imprudence de « laisser aller leurs coups de fusils tout à la fois » et les Français peuvent ensuite

87. Dollier de Casson, 154.

88. Ibid., 154, 156.

89. *RDJ*, 1651, II: 2.

90. Reuben Gold Thwaites, éd., *op. cit.*, XXXVIII: 63.

les tirer « à plaisir ». « Les Iroquois se voyant tomber de tous côtés » par la fusillade ne songent plus alors qu'à s'enfuir, mais se font abattre à mesure qu'ils se lèvent derrière les arbres « pour s'en aller ». Vingt-cinq guerriers iroquois perdent la vie durant ce combat tandis que seulement quatre Français sont blessés, dont un mortellement⁹¹.

Le 26 juillet, une autre bataille d'importance a lieu. Les Iroquois, cette fois, s'en prennent à l'hôpital même. Lambert Closse accourt avec seize compagnons pour défendre les assiégés. Les Montréalistes se montrent courageux et subissent le siège durant douze heures. Les Iroquois prennent finalement la fuite avec leurs blessés. Les Français perdent un soldat, Denis Archambault, tué accidentellement par l'éclatement d'un canon. A partir de ce temps, les attaques successives des Iroquois deviennent tellement inquiétantes que M. de Maisonneuve se voit obligé d'appeler tous les colons établis à l'extérieur du fort à venir s'y réfugier. Mlle Mance quitte l'hôpital et vient reprendre les anciennes pièces « qu'elle occupait au fort, dix ans auparavant »⁹². Afin de conserver l'Hôtel-Dieu et d'empêcher les Iroquois d'y mettre le feu, M. de Maisonneuve fait « mettre une escouade de soldats en garnisons dedans » et y fait transporter « deux pièces de canon » et autres objets de défense⁹³.

Deux semaines plus tard, soit le 13 août, le Montréaliste Jean-Augustin Hébert est blessé mortellement par les Iroquois⁹⁴. La crainte des guerriers des Cinq-Cantons devient si grande partout en Nouvelle-France que même les habitants de Québec, ville pourtant bien perchée et presque inabordable, vivent dans l'inquiétude. A Montréal, tout le mois d'août 1651 se passe dans l'angoisse et la tristesse. Dollier de Casson écrit : « Enfin comme nous diminuions tous les jours et que nos ennemis s'encourageaient, par leur grand nombre, chacun vit bien clairement, que s'il ne venait bientôt un puissant secours de France, tout était perdu »⁹⁵. C'est alors que, voyant Montréal dans une telle extrémité, Jeanne Mance propose à M. de Maisonneuve « de faire un

91. Dollier de Casson, 156, 158.

92. Ibid., 158; Marie-Claire Daveluy, *Jeanne Mance, 1606-1673*, (Montréal, Fides, 1962), 126.

93. « Raisons pour lesquelles j'ai [Mlle Mance] fait prendre 22,000 livres de la fondation de l'hospital de Montreal pour avoir du secours pour l'habitation. », [1666], ARHSJ, Office des Fondateurs, Cause de Jeanne Mance, I, 51. A l'avenir: Raisons pour lesquelles...

94. Société Saint-Jean-Baptiste, éd., *op. cit.*, 163.

95. Dollier de Casson, 158.

voyage en France pour demander du secours». A cette fin, elle lui avance la somme de 22,000 livres, destinée au soutien de l'Hôtel-Dieu⁹⁶. Il valait certainement mieux employer cette somme à sauver Montréal que de la garder aux fins d'un hôpital déjà condamné.

Le 13 octobre, plus de trois semaines avant le départ de M. de Maisonneuve pour la France, M. Jean de Lauzon, nouveau gouverneur du Canada, débarque à Québec. Au début de décembre, ce nouveau gouverneur, « ayant promis à M. de Maisonneuve avant son départ pour la France, 10 soldats dont il lui avait fait payer les armes par avance », envoie finalement cette poignée d'hommes, « sans armes et sans vivres », à Montréal. Le 10 du même mois, les Montréalistes regardent arriver la chaloupe contenant ces pauvres soldats⁹⁷ qui ressemblent alors bien plus à des « spectres vivants » et des « squelettes » qu'à des hommes. Durant l'hiver 1651-1652, on se sert de ces « aides » pour « repousser les Iroquois que nous avons tous les jours sur les bras », écrit Dollier de Casson.⁹⁸

Le 15 mai 1652, une Huronne, travaillant à cultiver du maïs non loin du fort, est « enlevée par les Hiroquois, avec deux de ses enfans⁹⁹. » Peu de temps après, « une femme de vertu » nommée Martine Messier, femme d'Antoine Primot, est attaquée par trois Iroquois à seulement « deux portées de fusil du château ». Celle-ci se défend comme une lionne mais les Iroquois la frappent durement et réussissent à la renverser. Un des assaillants, la croyant morte, se jette sur elle « afin de lui lever la chevelure ». « Notre amazone se sentant ainsi saisie » reprend tout à coup connaissance, se lève « et plus furieuse que jamais elle saisit ce cruel avec tant de violence par un endroit que la pudeur nous défend de nommer » que celui-ci doit lui donner quelques coups de hache pour la faire lâcher prise. Martine tombe évanouie une deuxième fois et permet ainsi à son assaillant « de s'enfuir au plus vite, ce qui était l'unique chose à quoi il pensait pour lors ». Des Français, accourus à son secours, l'aident aussitôt à se relever et la transportent au fort pour soigner ses blessures¹⁰⁰.

Au mois de juillet, les Iroquois, « las de ne pouvoir se venger des coups reçus et des pertes nouvelles qu'ils faisaient encore tous les jours », descendent aux Trois-Rivières « afin de voir s'ils réussiraient

96. ARHSJ, Raisons pour lesquelles...

97. Deux de ces dix « soldats » étaient encore des enfants.

98. Dollier de Casson, 162, 164.

99. *RDJ*, 1652, II: 33.

100. Dollier de Casson, 164, 166; *RDJ*, 1652, II: 34.

mieux »¹⁰¹ Ils veulent aussi venger la mort d'Antarisati, un des plus célèbres capitaines des Cinq-Cantons, brûlé aux Trois-Rivières par les Hurons et les Algonquins au début de ce même mois. Le 19 août au soir, Antarisati était bien vengé¹⁰².

Le 14 octobre, « l'aboiement des chiens » donne à nouveau l'alarme ; des Iroquois sont cachés non loin du fort. Lambert Closse, « toujours sur pied en toutes les occasions », rassemble vingt-quatre hommes et marche droit vers le danger. Il fait devancer la troupe par trois éclaireurs qui tombent dans une embuscade. L'un des trois, Etienne Thibault (surnommé La Lochetière), est tué tandis que les deux autres parviennent à se retirer vers la troupe. A l'appel d'un ancien habitant du lieu, les Montréalistes, ne pouvant espérer tenir le coup contre deux cents adversaires déchaînés, se jettent dans une « chétive maisonnette ». Les assiégés percent aussitôt des meurtrières dans les murs et commencent « à faire grand feu » sur l'ennemi. Les Iroquois continuent cependant à cerner la maison de près. Bientôt les Français manquent de poudre et Closse décide alors de faire part de ses craintes à sieur Boston qu'il sait très bon coureur. Celui-ci s'offre pour aller chercher du secours. On ouvre la porte et on favorise la sortie du courageux soldat par le redoublement des décharges « ordinaires en ces occasions ». Malgré le grand nombre d'Iroquois, Boston réussit à se rendre au fort « d'où il revient bien amuni » et accompagné de huit ou dix hommes traînant « deux petites pièces de campagne chargées à cartouche ». La bataille redouble de violence et les Iroquois, découragés de voir tomber tant de leurs guerriers, décident de se retirer avec leurs nombreux morts et leurs trente-sept « estropiés ». « Pour ce qui regarde ce qui nous arriva en cette occasion, raconte Dollier de Casson, je n'y remarque rien de funeste, sinon la mort du brave La Lochetière et la grande blessure » du soldat Laviolette¹⁰³.

Plusieurs autres engagements moins importants ont lieu durant l'automne 1652 et le début de l'année 1653. Les Iroquois ne remportent cependant aucun grand succès tellement les Montréalistes se portent secours avec courage et vigueur : « aussitôt qu'un coup de fusil s'entendait en quelque lieu, aussitôt on y venait à toutes jambes on courait ici aux coups comme à un bon repas »¹⁰⁴. La Relation de 1653 nous

101. Dollier de Casson, 166.

102. *RDJ*, 1652, II: 34-35.

103. Dollier de Casson, 172-174.

104. *Ibid.*, 174.

informe que dans un de ces combats, vingt-six Français, « se trouvant renfermés au milieu de deux cents Iroquois », parvinrent à mettre l'ennemi en fuite et que les chemins par où passèrent les Iroquois en s'enfuyant « furent trouvés tous couverts de leur sang ; et qu'assés long-temps après leur départ, les chiens rapportaient des lambeaux de corps humains en l'habitation des Français »¹⁰⁵.

Au début de l'été 1653, alors que l'inquiétude des Montréalistes est à son comble, survient un événement d'importance. Le 26 juin, les habitants de Montréal voient soixante Onnontagués s'avancer vers eux et demander « un sauf conduit pour quelques-uns d'entre eux ». Ceux-ci veulent savoir « si les Français auraient le coeur disposé à la paix »¹⁰⁶. « C'était, écrit Léo-Paul Desrosiers, demander à un condamné à mort s'il désirait un sursis »¹⁰⁷. Les Français, qui ont d'abord dessein de s'emparer d'eux, font signe aux ambassadeurs de pénétrer dans le fort. Les voyant s'avancer « sans armes et sans deffense », les Montréalistes décident sagement d'écouter leurs paroles. Les ambassadeurs expliquent « les pensées et les désirs de leur nation » qui veut vivre en paix avec les Français. Ces derniers acceptent les présents offerts par les ambassadeurs et en gage de réconciliation les chargent, à leur tour, de cadeaux. En retournant vers leur pays, les Onnontagués passent par le bourg d'Onnéiout et déplient « devant les Habitants de cette Bourgade, les présens qu'on leur avait faits à Montréal, racontans mille biens des Français : Ce sont, [disent-ils], des Demons quand on les attaque ; mais les plus doux, les plus courtois et les plus affables qui soient au monde, quand on les traite d'amis ». Les Onnéiouts, voulant être de la partie, délèguent aussitôt une ambassade à Montréal « avec un grand collier de porcelaine, qui tesmoignait que toute leur Nation voulait entré dans le traité de paix » commencé par les Onnontagués. « Pour donner quelque marque de la fidélité de leur parole », ils apprennent à M. de Musseaux que six cents Agniers sont actuellement en marche pour aller attaquer les Trois-Rivières¹⁰⁸.

Il faut bien comprendre ici que les traités de paix conçus entre les Onnontagués, les Onnéiouts et les Français ne lient aucunement les trois autres nations iroquoises qui demeurent en état de guerre avec

105. *RDJ*, 1653, II: 3-4.

106. *Ibid.*, 4.

107. Léo-Paul Desrosiers, « Les Onnontagués », *Les Cahiers des Dix*, XVIII, (1953), 46.

108. *RDJ*, 1653, II: 4, 19; *Le Journal des Jésuites*, juillet 1653, 183.

la Nouvelle-France. La cohésion de la Ligue iroquoise est loin d'être parfaite et chacune des nations qui la compose peut parler en son propre nom sans que cela engage nécessairement toute la Confédération. En 1653, les Français ne comprennent pas encore tout à fait le fonctionnement politique de la Ligue ; ils l'apprendront cependant avec le temps et sauront parfois en faire leur jeu.

Au mois d'août de la même année, une bande d'Agniers « s'étant jettée dans l'Isle de Montréal pour molester les Français » se voit enfermée par deux partis de Hurons qui réussissent à s'emparer du « Capitaine de ces coureurs et quatre des principaux de sa suite »¹⁰⁹. Informés de cette capture importante, des Montréalistes persuadent le chef Huron Anontaha¹¹⁰ « de s'en aller parlementer avec les Iroquois » qui assiègent Trois-Rivières. Ceux-ci, déconcertés d'apprendre que de si grands chefs sont tombés aux mains de leurs ennemis, demandent aussitôt la paix.

Le 22 septembre 1653, le navire *Saint-Nicolas*, ayant à son bord Maisonneuve et une recrue relativement importante, arrive à Québec. La recrue se compose d'un peu plus de cent hommes, de diverses occupations ; entre autres, on y trouve 3 chirurgiens, 6 charpentiers, 2 menuisiers, 2 boulangers, 1 chapelier, 1 cordonnier et un jardinier.¹¹¹ Ce renfort a pour effet de doubler la population montréalaise et tripler sa force défensive¹¹². Aussitôt installés à Montréal, Maisonneuve met les troupes au travail ; il fait construire une église et agrandir l'hôpital¹¹³.

Malgré les négociations de paix, des Onnéiouts viennent, au mois d'avril 1654, rôder autour de Montréal et réussissent à enlever un jeune chirurgien qu'ils amènent dans leur canton.¹¹⁴ Peu de temps après, des Onnontagués, ne sachant rien de cet acte d'hostilité de leurs confrères, arrivent à Montréal. « On les reçoit avec amour, on leur ouvre le coeur et la porte du fort. Après un accueil favorable, on leur parle de la prise du Français emmené captif ; ils sont surpris à ces

109. RDJ, 1653, II: 5; *Le Journal des Jésuites*, août 1653, 187-188; Dollier de Casson, 178, 180.

110. Certains écrivent Anahotaha.

111. Gustave Lanctôt, *op. cit.*, 76-77.

112. *Ibid.*, 93.

113. Dollier de Casson, 194.

114. RDJ, 1654, II: 7.

nouvelles, ils tremblent et ils pâlisent, croyans qu'on s'en voulust venger sur eux. On les rassure avec douceur, et on leur fait entendre que la coutume des Français ne fut jamais de mesler l'innocent avec le coupable, que d'un amy on n'en fait pas un ennemy, s'il ne le veut estre luy-mesme»¹¹⁵. Indigné, « un capitaine qui porte le nom le plus considérable de toute sa nation », Sagochiendagehté promet d'arranger les choses. Il envoie immédiatement une délégation chez les Onnéiouts. Celle-ci obtient la liberté du chirurgien qui arrive à Montréal en donnant l'assurance que toutes les nations iroquoises veulent maintenant entrer en paix avec les Français.¹¹⁶

Au printemps 1654, Jeanne Mance retourne occuper « l'hôpital qu'elle avait été obligée de quitter depuis quelques années »¹¹⁷. Il faut dire que l'Hôtel-Dieu de 1654 ne ressemble plus tout à fait à celui des années précédentes ; celui-ci, mesurant maintenant « quatre-vingts pieds de long sur trente de large et vingt de haut », devient vite un point de repère important pour les Montréalistes...¹¹⁸ et pour les Iroquois.

Le 10 août 1654 a lieu à Onnontagué, capitale de toute l'Iroquoisie, un conseil général pour la paix entre la Nouvelle-France (représentée par le Père Simon Lemoyne) et les quatre cantons supérieurs. Se permettant même de parler au nom des cinq cantons, un chef onnontagué invite les Français à venir s'établir au milieu de leur pays¹¹⁹. Si les Iroquois supérieurs veulent la paix, c'est en bonne partie parce qu'ils doivent lutter contre la Nation des Chats (ou Eriés)¹²⁰ qui habite un territoire situé au sud-ouest de l'Iroquoisie¹²¹. Cette guerre¹²² n'intéresse cependant pas tellement les Agniers qui, décidés à faire selon leurs caprices, s'attaquent à nouveau aux Montréalistes dès le mois

115. *Ibid.*, 7-8.

116. *Ibid.*, 8.

117. Dollier de Casson, 194.

118. [Soeur Maria Mondoux, r.h.s.j.], *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, (Montréal, 1942), 133.

119. *RDJ*, 1654, II: 13-14.

120. Les Eriés habitaient un pays fertile situé sur la côte sud du lac qui porte leur nom. Augmentée des débris de la nation huronne, la nation ériée constituait, avec leurs 2,000 guerriers, un danger permanent pour l'Iroquoisie. Comme tous leurs frères de race, qui luttèrent contre les Iroquois (Hurons en 1649, Pétuns en 1650, Neutres en 1651), les Eriés seront finalement vaincus et dispersés à leur tour.

121. Les Iroquois évitaient toujours de combattre sur plusieurs fronts à la fois. Ils faisaient la paix avec tel ou tel peuple pour mieux s'en prendre à un autre.

122. G.T. Hunt, *op. cit.*, 100-104.

d'octobre 1654. Durant l'une de leurs attaques, un chef agnier, nommé La Barrique, se fait descendre par un coup de fusil bien porté. Blessé mortellement et abandonné des siens, les Français le transportent à l'hôpital pour le soigner. Grâce aux bons soins du chirurgien et de Jeanne Mance, celui-ci, quoiqu'estropié à jamais, retrouve la santé et devient par la suite un grand ami et défenseur des Français¹²³.

Au printemps 1655, les Agniers portent surtout leurs coups dans la région de Québec où ils font plusieurs prisonniers dont quatre petites filles. Ils remontent ensuite vers Trois-Rivières et Montréal où ils sont rudement reçus. Les Montréalistes réussissent même à s'emparer d'un autre de leurs grands chefs qui porte le nom de La Plume. Avec ce prisonnier de marque en sa merci, Maisonneuve charge un indien d'aller proposer la paix au chef agnier La Grande Armée qui s'avance contre la colonie avec plusieurs guerriers. La Grande Armée, « voyant qu'on leur avait ôté la meilleure plume de leur aile », arrive à Montréal et demande la paix. Maisonneuve accepte à la condition préliminaire que tous les captifs français en Iroquoisie soient ramenés à Montréal. La Grande Armée se résigne et fait rendre, après un certain temps, tous les prisonniers français (y compris les quatre fillettes enlevées près de Québec) que les Agniers ont en leur possession. Un nouvelle trêve, « laquelle a duré un an tout entier », suit l'échange des prisonniers.¹²⁴

Cette trêve générale avec les Cinq-Cantons donnera aux Français l'occasion de mieux s'installer en Nouvelle-France. Les Montréalistes pourront dès lors vaquer à divers travaux, sans cette crainte continue de se voir envelopper par les guerriers iroquois. On s'imaginera peut-être que ces derniers ne sont plus à craindre, vu les pertes considérables qu'ils subirent dans les guerres tribales avec leurs voisins et avec les Français. Il n'en est cependant pas ainsi. L'Iroquoisie, en naturalisant les enfants de ses adversaires¹²⁵, demeurera un rival de taille. La trêve générale de 1654 sera de courte durée. Les Agniers, jaloux de ce que les Français préférèrent le canton onnontagué au leur

123. Dollier de Casson, 196, 198.

124. *Ibid.*, 200, 202, 204.

125. De façon générale, les Iroquois naturalisaient les jeunes Indiens des nations de la même famille linguistique que la leur. Les adultes capturés étaient, sinon voués à la torture, réduits à l'état de servitude.

pour y installer une habitation permanente, susciteront la reprise des hostilités; ils décèlent dans ce projet d'installation française une menace réelle pour leur commerce de fourrures. Ces paroles, d'une fine saveur politique, prononcées par un de leurs chefs en visite à Montréal à l'été de 1654, illustrent bien le déplaisir général du canton agnier :

N'est ce pas, dit-il, par la porte qu'il faut entrer en la maison, et non par la cheminée et le toit de la cabane, sinon qu'on soit voleur et qu'on veuille surprendre le monde ? Nous ne faisons qu'une cabane nous autres cinq Nations Iroquoises ; nous ne faisons qu'un feu et nous avons de tout temps habité sous un mesme toit. En effet de tout temps, ces cinq Nations Iroquoises, s'appellent dans le nom de leur langue, qui est Huronne, Hotinnonchiendi, c'est-à-dire la Cabane achevée, comme s'ils n'estoient qu'une famille. Quoy donc, dit-il, vous n'entrez pas dans la cabane par la porte qui est au bas estage de la maison ? c'est par nous autres Anniehronnon qu'il falloit commencer. Vous voulez entrer par le toit et par la cheminée, commençant par l'Onnontaehronnon. N'avez-vous point de crainte que la fumée ne vous aveugle, nostre feu n'estant pas esteint ? ne craignez-vous point de tomber du haut en bas, n'ayant rien de solide où poser vos demarches ?¹²⁶

Situation
de quelques tribus
amérindiennes
(17^e siècle)



Groupees
linguistiques

- Algique
- Huron-Iroquois
- (Sioux)
- autres groupees-

(Année 1643)

COALITION LAURENTIENNE
IROQUOISIE, NOUVELLE-FRANCE,
NOUVELLE-ANGLETERRE,
NOUVELLE-HOLLANDE
NOUVELLE-SUEDE
PAYS DES ANDASTES, etc..

1. Agniers
2. Onniéiouts
3. Onnontagués
4. Goyogouins
5. Tsonnontouans



Mgr de Laval et les Hospitalières
de Montréal
(1659-1684)

LUCIEN CAMPEAU, s.j.,
Département d'Histoire,
Université de Montréal

L'histoire des Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal commence la même année que celle de l'administration de Mgr François de Montmorency de Laval, c'est-à-dire en 1659. En effet, le 17 juin de cette année, le nouveau vicaire apostolique nommé par Alexandre VII le 3 juin 1658 était solennellement reçu à Québec par le gouverneur, Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson. Et le 8 septembre 1659, les trois premières hospitalières de Montréal débarquaient du *Saint-André* dans le même port. Notre intention, dans le présent article, est d'étudier les rapports du prélat avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal tout au long de son administration, de 1659 à 1684¹.

Montréal avait été fondé en 1642 par la Société de Notre-Dame-de-Montréal, formée à l'instigation de Jérôme Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à La Flèche. C'était le même pieux laïque qui avait fondé un institut de filles vouées au soin des malades à l'Hôtel-Dieu de La Flèche. Marie de La Ferre se présente pour l'aider

-
1. Donnons ici une bibliographie sommaire, utile à notre sujet. SOURCES: Albert JAMET, *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636-1716*, Hôtel-Dieu de Québec, MCMXXXIX; AE. FAUTEUX, E.-Z. MASSICOTTE, C. BERTRAND, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal rédigées par la soeur Morin*, Montréal, 1921; [Soeur MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1763*, Montréal, MCMXLII; LAVERDIÈRE et CASGRAIN, *Le Journal des Jésuites*, Montréal, 1892; Ralph FLENLEY, *A History of Montreal 1640-1672, from the French of Dollier de Casson*, London & Toronto, 1928; *Quebecen. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Francisci de Montmorency-Laval episcopi Quebecensis († 1708). Altera Nova Positio super virtutibus ex officio critice disposita*, Typis Polyglottis Vaticanis, MCMLVI (*Altera Nova Positio*); *Constitutions des Filles hospitalières de saint Joseph*, [s.l., 1643]; *Règles et Constitutions pour les Religieuses hospitalières de S. Joseph*, A Autun, par Bernard La Mothe-Tort, Imprimeur de la Ville et du Clergé, M. DC. LXXXVI. OUVRAGES: Marie-Claire DAVELUY, *Jeanne Mance 1606-1673*, Fides, Montréal, 1962; [Etienne-Michel FAILLON], *Histoire de la Colonie française au Canada*, 3 vol., Villemarie, 1865-1866; [Etienne-Michel FAILLON], *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie dans l'île de Montréal en Canada*, 2 vol., Villemarie, 1854; [Etienne-Michel FAILLON], *Vie de la soeur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie en Canada*, 2 vol., Villemarie, 1853; Auguste GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada, 1622-1708*, 2 vol., Québec, 1890; Esther LEFEBVRE, *Marie Morin, premier historien canadien de Villemarie*, Fides, Montréal, 1959.

en 1634. Des compagnes se joignent à elle. Elles se forment en communauté et assurent le service dans cet hôpital en 1639. Elles sont érigées canoniquement en Congrégation des Filles hospitalières de Saint-Joseph par l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, le 19 octobre 1643. Elles se répandirent en quelques villes de France, mais dès le début M. de La Dauversière avait eu en vue leur établissement en Nouvelle-France. Dès 1640, Jeanne Mance, qui se destinait à l'entreprise de Montréal, avait reçu de madame Claude de Bullion un fonds de 42 000 livres pour l'entretien d'un hôpital. Il fut entendu dès lors que les hospitalières y auraient le soin des malades. Et le 31 mars 1656, la compagnie de Montréal s'engageait par contrat à les y recevoir. Il semble que l'absence d'un évêque en Canada ait été une raison importante pour retarder le passage des religieuses.

En 1657, M. Gabriel de Queylus arrive en Nouvelle-France avec trois autres sulpiciens, MM. Gabriel Souart, Dominique Gallinier et Antoine d'Alet, ce dernier n'étant que diacre. Proposé par la compagnie de Montréal pour l'évêché de Nouvelle-France, M. de Queylus avait dû céder le pas à François de Laval, nommé par le Roi à cette dignité en janvier 1657. Il s'était alors résigné à demander des lettres de vicaire général à Mgr François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, dont la juridiction était déjà exercée en Nouvelle-France par le supérieur des Jésuites, le P. Jean de Quen. Les lettres patentes du sulpicien n'abrogeaient nullement celles du jésuite, qui n'avait reçu de son côté aucune révocation de ses pouvoirs. Mais M. de Queylus prétendit être seul grand vicaire. Par amour de la paix, le P. de Quen consentit à ne pas exercer sa juridiction, en attendant une décision de l'archevêque. Ainsi, le nouvel arrivé assumait l'autorité ecclésiastique sur la colonie entière. Il s'attribua même la cure de Québec dès le premier automne. Mais l'année suivante, 1658, l'archevêque de Rouen restreignait ses pouvoirs à la seule île de Montréal, laissant au P. de Quen son autorité sur le reste de la colonie².

Durant son séjour à Québec, M. de Queylus connut et apprécia les hospitalières de Saint-Augustin de Dieppe, qui possédaient l'Hôtel-Dieu. Il conçut le projet de leur confier l'hôpital de Montréal. L'idée ne manquait pas de sens : il pouvait paraître plus simple et plus avan-

2. La trame de ces événements diffère en quelques points de la version de M. Faillon (*Histoire de la Colonie française* II 276-302). Nous serions en mesure de soutenir notre présentation, mais ce n'est pas ici le lieu.

tageux de n'avoir qu'un seul ordre d'hospitalières dans la colonie. Mais en regard de la conduite ultérieure de M. de Queylus, on a droit de soupçonner chez lui quelque arrière-pensée. Dom Jamet l'a déjà suggéré : « Peut-être l'abbé de Queylus, grand vicaire de Rouen, favorisa-t-il tout de suite les Hospitalières de Dieppe-Québec, parce qu'aux termes de leurs obédiences de 1639, elles étaient, jusqu'à l'arrivée d'un évêque au Canada, sous la dépendance de leur diocèse d'origine »³. C'est en effet le 21 août 1658 que le sulpicien avait dû se retirer de Québec à Montréal⁴, ses pouvoirs de grand vicaire étant confinés à ce dernier poste. Presque un mois plus tard, le 19 septembre, deux religieuses de Québec s'embarquaient pour Montréal⁵. M. Souart, qui les accompagnait, avait été envoyé expressément les chercher. A ce temps-là, il est bien possible que M. de Queylus ait su qu'un vicaire apostolique, et non un évêque en titre, était accordé à la Nouvelle-France. D'avoir à Montréal des moniales que leur profession reliait spécialement à l'archevêque de Rouen — un lien que la qualité de vicaire apostolique ne suffisait pas à rompre, selon les principes gallicans — cela pourrait être une excellente raison d'y maintenir un vicaire général du primat de Normandie⁶.

L'intention de M. de Queylus avait cependant été gardée secrète. Lorsque les deux hospitalières, les Mères Renée Boulic de la Nativité et Jeanne-Thomas-Agnès de Saint-Paul, arrivèrent à Montréal, Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital, fut très étonnée. On lui dit que la première avait besoin d'un changement d'air, après une récente maladie, et que la seconde l'accompagnait par convenance. Mlle Mance les reçut cependant avec charité. Mais elle dut s'expliquer avec M. de Maisonneuve, qui la soupçonna un moment d'avoir eu part à cette venue, suspecte pour les deux. L'administratrice, alors infirme d'un

3. JAMET, *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* 107 n. 2.

4. LAVERDIÈRE, *Journal des Jésuites* 239.

5. M. Souart arriva à Québec, par la barque de Montréal, le 16 septembre (LAVERDIÈRE, *Journal des Jésuites* 240). Il repartit le 19 avec les religieuses (*ibid.* 242).

6. La nomination de Mgr de Laval ne fut pas ébruitée en France avant juillet 1658; mais les jésuites de Paris savaient depuis la fin de l'année précédente qu'un vicaire apostolique serait nommé, plutôt qu'un évêque. Trois jésuites, le P. Claude Allouez et deux Frères, arrivèrent de France le 11 juillet 1658 et purent en rapporter la nouvelle (LAVERDIÈRE, *Journal des Jésuites* 237). Plus encore, les mêmes jésuites parisiens avaient espéré qu'un de leurs confrères obtiendrait cette charge. Si une telle rumeur s'est répandue à Québec, on conçoit que M. de Queylus ait cherché un moyen d'échapper à l'autorité d'un vicaire apostolique jésuite.

bras, se préparait à passer en France, à la fois pour chercher du soulagement et pour hâter l'arrivée des hospitalières de La Flèche. Lorsqu'elle fut sur le point de quitter Montréal, les derniers jours de septembre, M. de Queylus lui dévoila son dessein, lui donnant commission de le faire approuver par la compagnie de Montréal et d'obtenir une nouvelle fondation de la duchesse d'Aiguillon pour la communauté transplantée à Montréal⁷. Afin d'éviter tout préjudice aux droits des filles de M. de La Dauversière, Jeanne Mance confia l'administration de l'hôpital à Marie Pournin, veuve de La Bardelière, lui recommandant de ne laisser personne s'immiscer au soin des malades sans sa permission, mais de traiter les religieuses avec tous les égards. Les religieuses de Québec firent l'école aux enfants, en l'absence de Marguerite Bourgeois. Et Jeanne Mance s'embarqua à Québec le 14 octobre⁸.

Prévenu par une lettre du vicaire général sulpicien, M. de La Dauversière accueillit glacialement sa déléguée en France, la croyant de connivence avec lui. Mais ils convinrent facilement qu'il fallait maintenir les droits des hospitalières de La Flèche. On devait seulement se hâter de les envoyer⁹. Leur départ immédiat fut donc proposé à l'assemblée de la compagnie à Paris. Mgr de Laval, récemment sacré (8 décembre 1658), y fut invité et requis d'exprimer son avis. Il jugea préférable d'attendre encore une année, alléguant la crainte de déplaire à M. de Queylus, dont il apprit sans doute le projet à cette occasion. Il répéta le même avis à une seconde assemblée où il se trouvait encore présent. Son attitude s'explique naturellement. Il n'aimait pas se voir imposer une nouvelle communauté religieuse avant de connaître les conditions du pays, surtout que, sur les lieux, même un sulpicien n'était pas favorable. A noter qu'il ne refusait pas les hospitalières, mais demandait seulement un délai d'une année¹⁰.

7. FAUTEUX, *Annales de l'Hôtel-Dieu* 94.

8. FAUTEUX, *Annales de l'Hôtel-Dieu* 3-4, 94-95.

9. *Ibid.*, 95-96; FLENLEY, *History of Montreal* 230-232.

10. Soeur Mondoux écrit: « De Québec, on avait incité Monseigneur de Laval, sur le point d'aller prendre possession de son vicariat, à s'opposer à leur départ » (*L'Hôtel-Dieu* 153). Il n'y a pas trace d'une telle incitation dans les sources. Et le secret qui avait entouré le projet de M. de Queylus, avant le départ du dernier vaisseau en 1658, rend cette affirmation invraisemblable. Soeur Mondoux a cru à l'assertion de Faillon (*Histoire de la Colonie française* II 335): « Les Jésuites, qui étaient entrés volontiers dans ses vues (de M. de Queylus), en avaient donné avis à M. de Laval avant son départ de France et il en était informé lorsqu'il

M. de La Dauversière et la compagnie de Montréal augurèrent mal du dissentiment de Mgr de Laval. Mais ils maintinrent leur décision de faire partir les religieuses, craignant d'être devancés par le prélat et M. de Queylus. Le principal obstacle au départ fut levé rapidement, celui de l'entretien des soeurs. Car celles-ci devaient servir gratuitement à l'hôpital, sans rien prélever sur les fonds destinés aux pauvres et aux malades. La communauté de La Flèche avait déjà promis une pension de 150 livres à chacune des quatre religieuses qu'on enverrait. Mais c'était insuffisant. Madame de Bullion vint encore une fois à la rescousse en remettant à Jeanne Mance une somme de 22 000 livres, dont 20 000 devaient être placées à rente et produire 1 000 livres annuellement. Le contrat fut passé le 29 mars 1659¹¹. Il y était stipulé que ce revenu serait destiné à une communauté d'hospitalières de La Flèche, à l'exclusion de toute autre. Les missionnaires furent choisis : Judith Moreau de Brésoles, supérieure, Catherine Macé et Marie Maillet. Mgr de Laval les ayant précédées en Nouvelle-France, il fallait bien opter pour l'autorité épiscopale sous laquelle se ferait l'établissement de Montréal. Le contrat du 29 mars 1659 s'en était tiré avec une expression peu compromettante : « Monseigneur l'évêque ou Monsieur son Grand Vicaire audit lieu ». Les termes pouvaient désigner l'archevêque de Rouen ou le vicaire apostolique, et encore celui-ci était désavantagé parce qu'un vicaire apostolique n'était pas considéré comme évêque par le droit. Le 27 mars 1659, Louis XIV imposa par lettres patentes l'autorité épiscopale de Mgr de Laval en Nouvelle-France. Et ce sera bien clairement l'autorité de l'évêque de Pétrée et vicaire apostolique qui sera désignée à la fois dans l'obédience donnée aux religieuses par Henri Arnauld, évêque d'Angers, le 25 mai 1659¹², dans l'acceptation par les soeurs de leur fondation, le 9 juin¹³, et dans la requête de la compagnie de Montréal adressée à Mgr de Laval lui-même avant le départ des hospitalières¹⁴.

assista à deux des assemblées de Messieurs de Montréal ». La supposition de Faillon est gratuite et sans fondement, comme aussi celle du consentement alors donné par les jésuites à l'établissement des hospitalières de Québec à Montréal.

11. Voir le texte dans MONDOUX, *L'Hôtel-Dieu* 364-365.

12. Le texte ne semble pas en avoir été conservé, mais elle était adressée à Mgr de Laval, qui la mentionne dans sa propre obédience ([MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 369).

13. [MONDOUX], *op. cit.*, 368.

14. *Ibid.*, 368-369.

Il est donc bien évident que les chefs de la compagnie de Montréal, à Paris, et tous les promoteurs de l'établissement des hospitalières admirent alors l'autorité de Mgr de Laval, à Montréal comme ailleurs en Nouvelle-France.

Il semble toutefois qu'ils aient hésité, dans un premier temps. On ne peut guère expliquer autrement la palinodie de M. de Queylus à l'arrivée des religieuses à Québec. Au début, Mgr de Laval n'avait pas dérangé M. de Queylus, toujours en possession de ses pouvoirs de vicaire général de Rouen à Montréal. Au commencement d'août seulement, le supérieur sulpicien descendit à Québec, avec l'intention de s'embarquer pour la France. Ayant vu les lettres et les ordres emportés par Mgr de Laval ou reçus par le gouverneur d'Argenson, il ne put que se rendre à leur force contraignante et il reconnut l'autorité du vicaire apostolique. Le 28 août, il prêcha devant le prélat à une messe pontificale célébrée à l'Hôtel-Dieu. Le 7 septembre arriva enfin le *Saint-André*, parti de La Rochelle le 2 juillet et portant les religieuses, deux sulpiciens et 130 passagers, avec la correspondance et les provisions destinées à Montréal. Parmi les lettres reçues se trouvait une nouvelle commission de vicaire général pour M. de Queylus, de la part de l'archevêque de Rouen. Le sulpicien, aussitôt, rétracte la soumission qu'il a faite au vicaire apostolique et exige d'être reconnu comme vicaire de l'archevêque de Rouen à Montréal ; en même temps, il renonce à son voyage en Europe. Il fallut alors que son ami, le gouverneur d'Argenson, lui montrât une lettre du Roi, du 14 mai 1659, arrivée par le même navire et interdisant catégoriquement aux vicaires généraux de Rouen tout exercice de juridiction au Canada. Force fut au supérieur sulpicien de se soumettre une seconde fois. Et il reprit son projet de passer en France¹⁵.

Louis XIV avait obligé François de Harlay de Champvallon à cesser son opposition à Mgr de Laval, en lui promettant de faire de Québec un siège suffragant de Rouen. L'archevêque s'était engagé à n'exercer aucune juridiction au Canada, contre cette reconnaissance de son droit acquis. Il ne pouvait prendre sur lui de renouveler les pouvoirs de M. de Queylus. Mais la compagnie de Montréal, à cause du dissentiment exprimé devant elle par Mgr de Laval, pouvait craindre que celui-ci refuserait les hospitalières de La Flèche à leur

15. [FAILLON], *Histoire de la Colonie française* II 337-338. L'auteur, toujours soucieux de justifier M. de Queylus, atténue tout ce qui peut se trouver dans les sources de défavorable au sulpicien.

arrivée à Québec. Comment passer outre à son opposition ? Il était naturel de recourir à Mgr de Rouen, dont l'autorité n'était pas abrogée par la nomination d'un vicaire apostolique, dans une optique française. Harlay-Champvallon objecta sans doute qu'il ne pouvait agir, à cause de sa promesse au Roi. Et il semble que c'est la compagnie de Montréal qui fit jouer des influences à la Cour, pour faire confirmer la juridiction du primat en Nouvelle-France et lever ses scrupules. En effet, le 11 mai 1659¹⁶, Louis XIV écrivait à l'archevêque, ratifiant l'autorité dont il avait joui outre mer. On n'a pas le texte de cette lettre. Mais il est plausible qu'elle était conforme à l'attitude déjà adoptée par Louis XIV : la juridiction de Rouen était réelle et on en tiendrait compte au moment d'ériger un évêché à Québec ; mais il ne convenait plus de l'exercer. Cependant, dès le 14 mai, le Roi semble s'être rendu compte de l'usage que l'archevêque pouvait faire de sa lettre, sollicitée par la compagnie de Montréal. Il écrivit alors à M. d'Argenson la défense dont nous avons parlé plus haut. Il dut aussi avertir la compagnie de Montréal d'avoir à reconnaître l'autorité de Mgr de Laval, ce qui expliquerait les termes des pièces émanées d'elle en mai et juin 1659. Mais l'archevêque, heureux d'avoir obtenu une confirmation royale par l'entremise de la compagnie, exprima sa reconnaissance en renouvelant les pouvoirs de M. de Queylus. Au moment où ce dernier tentait d'en tirer profit, en septembre 1659, il semble avoir dépassé les intentions de la compagnie et agi plutôt à son avantage personnel que dans l'intérêt des religieuses, motif premier des démarches des Messieurs de Montréal.

Entre le 7 août et le 8 septembre 1659, Mgr de Laval et M. de Queylus avaient eu plusieurs conférences avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec à propos de l'hôpital de Montréal, où deux hospitalières de Saint-Augustin se trouvaient depuis près d'un an. On

16. M. Faillon a fait un abus outrageant de cette lettre royale, dont il décrit ainsi le contenu : « ... avec une lettre du Roi lui-même, du 11 mai 1659, qui lui ordonnait de continuer ses fonctions de vicaire général, sans préjudice de la juridiction du Vicaire apostolique » (*op. cit.* II 341). Il a fait adresser la lettre royale à M. de Queylus (*Vie de la soeur Bourgeoys* I 137), alors que le roi écrit l'avoir adressée à l'archevêque. Le sens est entièrement imaginé par M. Faillon et il est contradictoire en lui-même : « Continuer ses fonctions » est un préjudice flagrant de la juridiction du vicaire apostolique. M. Faillon a ensuite beau jeu pour opposer de façon contradictoire la lettre du 11 mai à l'archevêque à celle du 14 mai à M. d'Argenson. Mais la contradiction est chez M. Faillon, non entre les lettres du roi.

était arrivé à la conclusion qu'il était avantageux de confier les deux institutions au même ordre, c'est-à-dire à celui de Saint-Augustin, déjà établi au pays depuis vingt ans¹⁷. Sur les entrefaites arrivèrent les hospitalières de La Flèche, le 8 septembre. Après que M. de Queylus eût une seconde fois reconnu l'autorité du vicaire apostolique, les religieuses, logées chez les ursulines, demandèrent à Mgr de Laval l'autorisation d'aller occuper l'hôpital qui leur était destiné. Il fallut remettre sur le tapis la question d'un nouvel établissement des moniales de Dieppe-Québec à Montréal. L'Hôtel-Dieu de Québec n'était pas de taille à soutenir les deux institutions sur sa propre fondation, si la compagnie de Montréal n'y contribuait pas¹⁸. Or cette compagnie promettait de retirer la fondation de la communauté de Montréal et même celle de l'Hôtel-Dieu, si l'on n'y admettait pas les hospitalières de La Flèche. Le vicaire apostolique et M. de Queylus, qui était toujours à Québec à cette époque¹⁹, durent se rendre à l'évidence, non moins que les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Il fut donc décidé qu'on

17. JAMET, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* 105-108.

18. *Ibid.*, 107.

19. M. de Queylus était à Québec le 11 septembre 1659 et il s'y embarqua pour la France le 22 octobre. Il n'est resté aucune preuve qu'il ait fait un voyage à Montréal entre ces deux dates. Pourtant, appuyé sur deux témoignages confus et sans autorité, M. Faillon a bâti une palpitante histoire d'arrestation: « Au lieu de se contenter de lui (M. de Queylus) envoyer l'original ou une copie de la lettre qui ordonnait son retour en France, il (Mgr de Laval) voulut que M. d'Argenson partît de Québec pour aller le prendre à Villemarie accompagné d'une escouade de soldats, ou plutôt d'un nombre considérable d'hommes armés comme pour quelque expédition militaire » (*Histoire de la Colonie française* II 346; cf. *Vie de Marguerite Bourgeoys* I 139). Rien n'est impossible à M. Faillon. Il suppose allègrement qu'après le 16 juin, l'Évêque a pu écrire au Roi pour obtenir une lettre de cachet contre M. de Queylus et la recevoir entre le 11 septembre et le 22 octobre, alors que le sulpicien, suppose-t-il, était retourné à Montréal. Il était impossible d'écrire en France et de recevoir la réponse durant la même saison. Puis, le *Saint-André* du capitaine Poulet, arrivé le 7 septembre, fut le dernier à remonter le Saint-Laurent en 1659. Enfin, le gouverneur d'Argenson, écrivant la veille du départ de M. de Queylus, s'exprime ainsi: « M. l'abbé de Queylus passe en France pour se plaindre de la manière de Mr d'Ailleboust à Montréal. Il me semble que cela ne luy servira pas pour estre gouverneur, comme il prétend, et qu'il devoit considérer davantage une personne de ce mérite qui sacrifie volontiers ses biens et sa fortune pour l'establissement de l'Eglise ». Parle-t-on ainsi d'un prisonnier qu'on mettra demain de force dans un navire par ordre du Roi? Cette histoire de M. Faillon est absolument déplorable (voir aussi GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval* I 188-189 n. 2). Enfin, les sources utilisées par Faillon affirment que deux autres sulpiciens ont dû partir avec lui; mais nul autre que lui n'est parti.

rappellerait les deux moniales en séjour à Montréal et Mgr de Laval donna aux hospitalières de La Flèche la permission d'aller résider à l'Hôtel-Dieu fondé par Jeanne Mance, le 2 octobre 1659 :

Nous vous permettons d'aller au dict Montréal, pour y servir et gouverner les pauvres malades . . . et pour y vivre selon votre institut en closture, jusqu'à ce que nous en ayons ordonné autrement et que toutes les conditions requises à vostre parfait établissement ayent esté accomplies . . . nous vous comettons aux soins de notre cher et bien-aimé Guillaume Vignal, prestre, lequel nous vous avons donné pour confesseur dans vostre résidence au dict hospital de Montréal . . . nous vous ordonnons et à toutes celles qui pouroient cy-après estre receues au nombre de vos soeurs de rendre à la dicte Soeur Judith Moreau le respect et l'obéissance que vous devés à vostre supérieure . . .²⁰

La permission épiscopale était aussi entière qu'on pouvait alors la désirer. Les trois hospitalières durent partir de Québec peu après le 2 octobre, mais elles furent une quinzaine de jours en chemin, sans doute à cause des vents contraires. M. Guillaume Vignal, leur confesseur, les conduisait. Peu avant d'arriver à Montréal, la chaloupe fit rencontre de celle qui ramenait les hospitalières de Québec à leur monastère, sous la conduite de M. de Saint-Sauveur. Après la réception des trois religieuses par Maisonneuve et les visites de courtoisie, M. Vignal les mit en possession de l'Hôtel-Dieu, en l'absence de Jeanne Mance restée malade à Québec. Le gouverneur en dressa l'acte, le 20 octobre²¹. Et la petite communauté commença sa vie de pauvreté et de dévouement au service des malades et des blessés, français ou indiens, vie dont les *Annales* de la soeur Morin ont raconté les péripéties.

Si encore elles n'avaient éprouvé que les misères quotidiennes. Mais les calamités les plus lourdes ne leur manquèrent pas. Par les vaisseaux de 1660, elles apprirent la mort de M. de La Dauversière. Ce deuil sensible était encore aggravé par la nouvelle que leur fondation était perdue. M. de La Dauversière, pour une raison ou pour une autre, n'avait pas mis à rente les 20 000 livres données par la dame de Bullion pour l'entretien des soeurs. La somme était perdue dans la succession embarrassée du fondateur. Les 1 000 livres de revenu annuel ne furent

20. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 369-371.

21. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 371-372.

pas perçues, même une seule fois. Restait bien la promesse faite par l'Hôtel-Dieu de La Flèche de 150 livres annuellement pour chaque religieuse de Montréal, inscrite au contrat de 1656. Mais la maison-mère refusa de payer et les soeurs de Montréal, l'ayant demandée une première fois, n'osèrent pas poursuivre en justice. Restait l'engagement général de la compagnie de Montréal à pourvoir à l'entretien des religieuses, mais elle aussi était affectée par la mort de son fondateur et écrasée de dettes. Au point qu'elle devra céder tous ses droits aux Messieurs de Saint-Sulpice en 1663. La raison qui avait forcé M. de Queylus et Mgr de Laval à admettre les hospitalières à Montréal, la fondation établie à leur usage exclusif, n'existait plus. Si Mgr de Laval avait été l'homme cassant et impitoyable qu'on imagine parfois, il aurait eu beau jeu.

On le voit au contraire tirailé entre l'affection que son devoir épiscopal lui imposait pour les hospitalières, dont il admirait le dévouement, et les scrupules que lui causait l'institut de M. de La Dauversière. Ayant perdu leur fondation, les trois soeurs de Montréal demandèrent la permission de tirer leur subsistance de la fondation de l'Hôtel-Dieu, en attendant de trouver d'autres subsides, promettant de rembourser²². On ne connaît pas la réponse du prélat, mais les faits indiquent qu'elle fut favorable. Dans l'obédience de 1659, il donnait implicitement la permission de recevoir des novices. Dans chaque cas particulier, il fallait aussi l'approbation du prélat. Or dès 1661, les hospitalières reçurent trois aspirantes : Perrinne Picoté de Bélestre, Elisabeth Moyen, une bonne fille nommée Mathurine. Au même temps, conformément à l'institut, madame d'Ailleboust était reçue, avec sa servante, comme pensionnaire. Les novices ne persévérèrent pas. Mais leur admission aurait pu poser à l'évêque le problème des vœux, et celui des voeux, tout le problème de l'institut.

Le premier confesseur des hospitalières, M. Vignal, fut massacré par les Iroquois, le 27 octobre 1661. Les soeurs choisirent à sa place M. Gabriel Souart, que Mgr de Laval approuva. Au mois d'août 1662, c'est le vicaire apostolique lui-même qui envoya et recommanda aux hospitalières une aspirante de treize ans et demi, soeur de son secrétaire, Marie Morin. La jeune fille n'était pas encore d'âge à commencer son noviciat, qui ne débuta que le 19 mars 1663, date de son anniversaire. Le noviciat, selon les constitutions de 1643, durait un an,

22. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 175-176.

suit de l'émission des voeux temporaires pour un an. Ces voeux étaient ensuite renouvelés, comme temporaires, une première fois jusqu'au 22 février suivant la prochaine élection de supérieure, puis, à la même date, de trois ans en trois ans. Après huit ans, la religieuse pouvait faire, sans y être obligée, les voeux perpétuels, auquel cas elle recevait un anneau d'argent, symbole de son engagement définitif²³.

Ainsi, on peut conjecturer que M. Souart, dès l'automne de 1663 à cause de la navigation interrompue durant l'hiver, demanda à Mgr de Laval l'autorisation d'admettre Marie Morin aux voeux, le prochain 19 mars. La soeur Morin écrit : « Il [l'évêque] fit réflexion que permettant aux Filles de Saint-Joseph de donner leur habit à cette fille, c'était les établir tacitement et manquer à la parole qu'il avait donnée à monsieur de Quélus de ne le point faire. Il manda ses sentiments sur cela à monsieur Souart à l'entrée de l'hiver, qui ne manqua pas de le dire à nos soeurs et à la soeur Morin en particulier »²⁴. Le vicaire apostolique avait adopté les vues de M. de Quélus, sur l'opportunité d'unir les Filles de Saint-Joseph aux religieuses hospitalières de Saint-Augustin. Selon lui, il convenait que, dans un même diocèse, toutes les hospitalières suivissent les mêmes règles et le même institut.

C'est peut-être à cette occasion qu'il eut en main les constitutions de M. de La Dauversière et de Marie de La Ferre, approuvées et imprimées en 1643 par Mgr Claude de Rueil, évêque d'Angers²⁵. Leur lecture aggrava ses inquiétudes. Mais le prélat canadien ne semble avoir eu aucun rapport avec les évêques français qui, au même moment, s'efforçaient de transformer l'institut des hospitalières.

M. de La Dauversière et Marie de La Ferre, tous deux alors décédés, n'avaient voulu réunir qu'une communauté de Filles séculières, soustraites aux contraintes alors imposées par le droit ecclésiastique à toutes les communautés religieuses féminines. Ils désiraient les en libérer en vue d'un meilleur service des pauvres et des malades. Alors que les signes de toute vie religieuse féminine véritable étaient la profession solennelle, le port du voile et la clôture, les Filles de La Flèche, du consentement de Mgr de Rueil, y renonçaient, ainsi qu'à la règle de Saint-Augustin, caractéristique des hospitalières. Mgr Henri Arnauld, succédant à Mgr de Rueil à Angers en 1650, n'était

23. *Constitutions des Filles hospitalières de saint Joseph* [1643] 106.

24. FAUTEUX, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal* 152.

25. *Constitutions des Filles hospitalières de saint Joseph* [1643].

pas de cet avis. Il entreprit de transformer l'institut en véritable congrégation religieuse et il eut pour cela l'appui d'autres évêques qui avaient des maisons d'hospitalières de Saint-Joseph sous leur autorité. Au printemps de 1659, du vivant de M. de La Dauversière, il fit réunir un chapitre général à La Flèche pour l'adoption des vœux solennels, ou de la « stabilité », comme on appelait cet état. Car on pouvait être dispensé des vœux simples et reprendre l'état laïque, tandis que la profession solennelle rendait incapable de posséder et de retourner dans le siècle. Des 76 professes assemblées à La Flèche, 6 seulement votèrent pour les vœux solennels et 70 contre. Mais, par respect pour Mgr Arnauld sans doute, elles acceptèrent toutes la clôture. En sorte que les trois premières soeurs de Montréal, en novembre 1659, s'enfermèrent en arrivant dans leur cloître. Soeur Judith Moreau de Brésolles, première supérieure de Montréal, avait assisté à ce chapitre et elle avait voté contre les vœux solennels. Lisant donc les constitutions de 1643, Mgr de Laval se trouva scandalisé de tout ce qui s'y trouvait en désaccord avec sa conception de la vie religieuse féminine. L'arrêtaient cependant les exemples de ses collègues qui en France avaient accepté les hospitalières dans leurs diocèses.

Il y eut probablement une autre requête de M. Souart en 1664 en faveur de la novice Morin. Cette fois, Mgr de Laval céda et donna la permission. Mais puisque c'étaient des vœux simples, il donna instruction de les recevoir privément et portes fermées, c'est-à-dire en présence seulement de la communauté, des parents et des principaux bienfaiteurs. C'est un indice qu'il avait lu les constitutions, puisque ces directives s'y trouvent²⁶. Pourtant, le 5 novembre 1664, Mgr de Laval reprit la plume et écrivit à M. Souart « de donner l'habit à la dite fille et d'en faire la cérémonie solennelle »²⁷. C'était beaucoup pour des vœux simples et il semble que le prélat ait voulu par là témoigner de sa faveur. Malheureusement, il confia sa lettre à un sauvage Loup, dont elle accompagna les vagabondages durant tout l'hiver, n'arrivant à Montréal que quelques jours avant le 19 mars 1665. Les festivités furent organisées à la hâte. Les vœux furent prononcés le 20 mars dans l'église de l'Hôtel-Dieu, occupée la veille par la paroisse, en présence des amis de la maison. Les soeurs Marguerite Bourgeois, Marie Raisin et Anne Hyoux firent les frais du chant ; M. Souart prêcha.

26. *Constitutions des Filles hospitalières de saint Joseph* [1643] 106.

27. FAUTEUX, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal* 153.

Les amis des hospitalières pensèrent qu'une célébration aussi éclatante équivalait à une assurance pour l'avenir. Mais Mgr de Laval ne cacha pas aux soeurs qu'il désirait toujours leur union aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. M. de Quélus était alors en France, retenu loin du Canada par la volonté royale²⁸. Pourtant, les sulpiciens comptaient sur sa grande fortune et sa générosité pour soutenir l'entreprise de Montréal. M. Souart intervint auprès de lui « pour faire consommer » l'établissement des hospitalières, toujours sans revenus et sans pension. Il « parla fortement » menaçant même que les soeurs ne recevraient plus les malades, si elles n'étaient établies dans les formes. La réponse fut « que si les Filles de St-Joseph ne pouvois subsister en l'estat où elles estois, qu'elles pouvois s'unir aux Hospitalières de Kébec »²⁹. L'inutilité de ces efforts faisait fléchir le courage des soeurs, épuisées par le travail. Elles étaient en relations épistolaires avec leurs amies de France. Elles savaient que les six qui avaient voté en 1659 en faveur des vœux solennels avaient été groupées par l'évêque d'Angers, qui leur avait donné en 1662 des constitutions renouvelées en fonction des vœux solennels. Elles avaient été distribuées dans les maisons hors de La Flèche, pendant que la maison-mère, fidèle au souvenir de Marie de La Ferre, refusait le changement et risquait de s'éteindre, Mgr Arnauld lui ayant interdit de recevoir des novices en 1653. Les soeurs de Montréal, témoins de l'évolution de leur congrégation en France, y virent un moyen de conserver leur identité, tout en apaisant, au moins en partie, les inquiétudes de Mgr de Laval. « Elles écrivirent à nos communautés de France leurs sentiments sur cela et la nécessité qu'il y avoit de donner la perfection à ce grand dessein, sans quoy elles serois tout à fait inutiles dans le Canada »³⁰.

28. On sait qu'en 1661, il était venu clandestinement au Canada avec de nouvelles patentes de vicaire général de Rouen. Louis XIV, l'ayant appris, le fit suivre par une lettre de cachet ordonnant son renvoi en France. M. d'Avaugour, à peine arrivé, exécute l'ordre. Il ne reparaitra à Montréal qu'en 1667, finalement soumis.

29. L'opposition irréductible de M. de Queylus aux hospitalières de Montréal apparaît avec évidence dans le récit de la soeur Morin. Elle inspira en bonne partie celle de Mgr de Laval. M. Faillon l'a cependant niée (*Vie de Mlle Mance et Histoire de l'hôtel-Dieu de Villemarie* I 156-157 n). N'oublions pas, non plus, que les jésuites de Québec adoptaient les vues du prélat sur ce sujet. « Pendant tout ce temps, elles souffrirent beaucoup de résister aux sentiments de Monseigneur l'évesque, de Monsieur l'abbé de Quélus et des Révérends pères Jésuites, qui se mirent aussy de la partie par complaisance... » (FAUTEUX, *Annales de l'Hôtel-Dieu* 6).

30. FAUTEUX, *Annales de l'Hôtel-Dieu* 154.

Cependant, Mgr de Laval permettait à une autre Québécoise de commencer son noviciat chez les hospitalières. Elle s'appelait Catherine Denis, née à Tours en 1645 et arrivée à Québec en 1651 avec ses parents. Elle commença son noviciat le 21 novembre 1666 et fit ses vœux un an plus tard, toujours sous le régime des vœux simples. C'est en 1666, pourtant, que la situation commença de se clarifier pour les hospitalières, non sans susciter de nouvelles angoisses dans le cœur de leur évêque. Le 8 janvier 1666, Alexandre VII émettait le bref *Sacrosancti apostolatus officii*³¹, par lequel il confirmait l'existence des Moniales hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche comme une congrégation de vœux solennels, sous la règle de Saint-Augustin. Les soeurs de Laval ou du Mans, en correspondance avec celles de Montréal, ne manquèrent pas de leur en envoyer ou une copie, ou un résumé, ou une traduction. M. Gabriel Souart fut tout heureux d'aller porter ce document inéluctable à Québec et de le présenter à Mgr de Laval, renouvelant sa demande d'approbation des hospitalières.

Quelle ne fut pas la surprise du vicaire apostolique de voir confirmées comme religieuses de vœux solennels des soeurs qu'il savait fort bien ne pas l'être par leur fondation ! Le 29 novembre 1667, écrivant aux cardinaux de la congrégation de la Propagande³², il faisait part de ses doutes. Après avoir expliqué la présence des hospitalières à Montréal, il raconte comment on lui a demandé l'approbation de leur institut, fondé à La Flèche par un homme marié, puis répandu en quelques villes de France et reçu par quelques évêques. On lui a donc mis en main certaines constitutions et règles imprimées où il a trouvé « tant de choses extraordinaires et inusitées dans l'Eglise de Dieu, surtout pour des femmes, qu'il a hésité à les approuver, vu surtout qu'elles voulaient l'être comme véritables religieuses ». Mais voici, continue-t-il, qu'au milieu de ces hésitations arrive un prêtre de Saint-Sulpice, M. Souart, qui allègue un bref du Souverain Pontife, du 8 février 1666³³, par lequel cette communauté de Montréal, comme celles de quelques autres monastères en France, est déclarée être de véritables religieuses. Il se soumet volontiers au jugement du pape.

31. Photocopie d'une copie collationnée, Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

32. *Altera Nova Positio causae* 114-115.

33. Le 8 janvier. Mgr de Laval se trompait sur cette date, comme aussi sur celle de l'arrivée des hospitalières au Canada: 1661, au lieu de 1659.

Mais il a quelques raisons de croire le bref subreptice. 1° Il n'a pu avoir copie du bref. 2° On y part du présupposé qu'elles étaient de vraies religieuses et on veut seulement lever les doutes de quelques-uns sur ce point. Or il n'est pas évident qu'elles étaient auparavant de vraies religieuses. 3° Enfin, la Propagande lui a promis qu'on ne donnerait aucun document concernant la Nouvelle-France sans l'avoir averti. Aussi soupçonne-t-il les sulpiciens d'avoir machiné cette intervention papale pour lui forcer la main, avant qu'il ait eu le temps de recourir à Rome. Si, pour l'autorité romaine, la question reste ouverte, il dira sa pensée sincère : les hospitalières devraient toutes servir sous la règle de saint Augustin, avec même habit, mêmes règles et mêmes constitutions, autant que possible, au moins celles d'un même diocèse ; il y a à Québec d'anciennes hospitalières, de même institut que dans la plupart des villes de France ; il n'est pas à propos d'en introduire de nouvelles, surtout différentes de celles qui sont ici. Mais si le Pontife a déjà décidé, il se soumettra.

Mgr de Laval gardait un souvenir amer des intrigues de M. de Queylus, qui l'avaient troublé de 1659 à 1663³⁴. La méfiance qu'il en avait conçue le rendait injuste. Les sulpiciens n'étaient pour rien à l'origine du bref pontifical, sollicité et obtenu à Rome par M. Dufeu au nom de Mgr Arnauld. M. Souart l'avait invoqué en toute bonne foi, dans sa sollicitude pour les religieuses. Mais le prélat avait, pour suspecter le bref, des motifs qui font honneur à sa clairvoyance. Le document était accordé à la requête des « Moniales hospitalières du monastère de l'hôpital ou Hôtel-Dieu de La Flèche, de la congrégation de Saint-Joseph au diocèse d'Angers ». Il y était exposé que les requérantes, fondées avec la permission de l'ordinaire d'Angers selon la teneur des décrets de Trente, avaient établi d'autres monastères à Nîmes, à Baugé, à Laval et à Montréal, où des novices avaient été admises à la profession des trois vœux substantiels et d'un quatrième les consacrant au soin des pauvres et des malades ; depuis plusieurs années, elles s'acquittaient des fonctions de véritables religieuses, observant la clôture, la règle de saint Augustin et leurs constitutions approuvées par l'ordinaire. En conséquence, le Pontife confirmait et approuvait l'institut et déclarait que les requérantes étaient de véritables religieuses³⁵. En fait, l'institut, on le sait, n'avait pas été fondé

34. La Propagande ne réussit qu'en 1663 à faire considérer comme non avenu le bref d'érection de la paroisse de Montréal, obtenu par M. de Queylus à la fin de 1660.

35. Photocopie d'une copie collationnée, aux archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

en conformité avec les décrets de Trente et les requérantes, les hospitalières de La Flèche, refusaient toujours leur transformation en congrégation de vœux solennels. Les hospitalières de Montréal et celles de Baugé observaient encore les anciennes constitutions. Seules les communautés de Laval, Moulins et Nîmes avaient accepté la règle de saint Augustin et les constitutions nouvelles composées par Mgr Arnould. Et elles n'appartenaient pas au diocèse d'Angers. Mgr Arnould avait fait confirmer son oeuvre, en lui donnant l'air d'être la fondation primitive. Cette équivoque est ce qui avait éveillé les soupçons du prélat canadien.

Ce n'est sans doute qu'en 1668 que de Rome on rassura Mgr de Laval et lui apprit que le cas des hospitalières était à toutes fins pratiques résolu par le bref. Les soeurs de Montréal trouvaient là un moyen si heureux de conserver leur identité qu'elles ne s'inquiétèrent pas de la fidélité à garder aux intentions de M. de La Dauversière et de Marie de La Ferre. Elles se persuadèrent même que le fondateur avait l'intention de les transformer en moniales, et l'adoption de la clôture, avant sa mort en 1659, pouvait en paraître un indice.

Dès 1667, M. Souart avait commencé à procéder avec plus d'assurance pour procurer une reconnaissance officielle aux religieuses de Montréal. Jean Talon, visitant Montréal cette année-là, avait admiré leur oeuvre et pris compassion de leur état misérable. Avec le confesseur, il résolut de demander des lettres patentes au Roi pour leur établissement. De retour à Québec, il obtint le consentement de M. de Courcelles et expédia, le 7 septembre, au greffier Bénigne Basset la permission de faire une assemblée des notables pour dresser une requête au Roi³⁶. Le document est daté du 10 octobre 1667 et signé par les principaux citoyens de Montréal, Charles Lemoyne en tête comme procureur du Roi³⁷. Le curé de Montréal, M. Gilles Pérot, donnait son consentement le même jour. Les hospitalières y étaient nommées les « filles religieuses de Saint-Joseph de La Flèche ». On avait besoin du consentement de Mgr de Laval. Celui-ci attendait encore les informations de Rome. Il est probable qu'il ne le donna pas cette année-là, mais seulement l'année suivante. Et c'est sans doute pourquoi les « Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Isle de Montréal en la Nouvelle-France » ne furent approuvées et établies

36. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* [212].

37. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 373-374.

par Louis XIV, à la demande de François de Laval, vicaire apostolique, du gouverneur, des magistrats et des habitants de Montréal, qu'en avril 1669³⁸.

Malgré ces approbations, les cinq hospitalières de Montréal, Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé, Marie Maillet, Marie Morin et Catherine Denis, n'étaient toujours en droit que des soeurs de voeux simples, portant la coiffe des filles séculières, malgré leur clôture. L'accession aux voeux solennels requérait un nouveau noviciat, sous la direction de moniales déjà formées et selon les nouvelles constitutions rédigées par Mgr d'Angers.

Il semble qu'en 1667 les hospitalières aient écrit à leurs soeurs de La Flèche et de Baugé pour obtenir de telles directrices. Elles essayèrent un refus, car ces deux maisons demeuraient attachées à l'observance primitive. A l'Hôtel-Dieu de Laval, leur demande ne fut pas beaucoup mieux accueillie, si ce n'est qu'une soeur converse, Jeanne Chevalier, désireuse d'obtenir la profession, se montra prête à traverser l'océan. Les Montréalaises acceptèrent son offre et se dirent prêtes à l'élire supérieure. Leur réponse arrivée à Laval en 1668, il se trouva que quelques autres candidates se déclarèrent, ne l'ayant pas fait jusque là à cause de l'opposition des supérieures. La soeur Andrée Devernay de Ronceray fut choisie. Le procureur à Paris, M. Macé, décida aussi la soeur Renée Le Jumeau de Lanaudière, hospitalière de voeux simples de La Flèche, à accompagner l'élue ; en sorte qu'elle passa à Laval et y fit un an de noviciat en vue de la profession solennelle. Enfin, une soeur domestique, Madeleine Babonneau, se joignit à elles. Toutes trois s'embarquèrent à La Rochelle le 29 juin 1669, sur le navire du capitaine Poulet. Jean Talon, revenant au Canada, leur avait offert une place sur le navire du roi. Elles furent bien inspirées de refuser, car ce vaisseau se perdit sur les côtes du Portugal.

Ces démarches se faisaient assurément de l'aveu de Mgr de Laval, qui reçut les nouvelles religieuses à Québec à la fin de septembre 1669. Elles logèrent un mois chez les ursulines, n'arrivant à Montréal que le 1er novembre. Trois jours plus tard, la soeur de Brésoles quitta l'office de supérieure et la soeur Devernay prit sa place. Les cinq anciennes hospitalières commencèrent une première année de noviciat. En 1670, elles durent prendre le voile blanc, au début de la seconde année. Et en 1671, elles demandèrent toutes à Mgr de Laval la faveur

38. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 375-376.

de faire les vœux solennels, y compris la soeur Le Jumeau qui ne les avait pas faits en France³⁹. Mgr de Laval, dont toutes les objections étaient levées, y acquiesça très volontiers et il délégua M. Souart pour recevoir les vœux en son nom⁴⁰. Une dernière complication. La soeur Le Jumeau voulait donner ses biens à la maison où elle faisait ses vœux. Il fallait pour cela faire un contrat. La supérieure, soeur Devernay, était la seule professe de la maison, mais professe de l'Hôtel-Dieu de Laval. Elle ne pouvait contracter au nom de la communauté de Montréal. La solution fut de ne recevoir la profession solennelle que de deux religieuses, le 27 octobre 1671 : Marie Morin et Catherine Denis, les deux Canadiennes. Elles signèrent ensuite le contrat et le lendemain, de petit matin et à porte fermée, les soeurs de Brésoles, Macé, Maillet et Le Jumeau prononcèrent leurs vœux. La raison de ce secret était que la soeur Le Jumeau était tenue par la population comme une professe ancienne et qu'on voulait éviter l'étonnement du public. La soeur domestique, Madeleine Babonneau, refit aussi ses vœux simples, probablement à cause du changement de constitutions.

Dans la requête que la soeur Devernay adressait à Mgr de Laval d'accepter ses novices à la profession, elle le suppliait aussi d'accorder un décret d'établissement de sa communauté. Répondant affirmativement à la première demande dans une lettre à M. Souart, le 7 octobre 1671, le prélat faisait réserve sur la seconde : «... nous remettant après la dite profession de leur accorder nos lettres d'établissement...»⁴¹ Il se proposait de le faire après avoir examiné et approuvé les nouvelles constitutions. Mais on sait que l'Évêque, alarmé par les difficultés qui empêchaient alors l'émission de ses bulles épiscopales, décida soudainement de passer en France, d'où il ne revint qu'à l'été de 1675, cette fois évêque de Québec. A la vérité, on ne connaît aucun acte d'établissement signé par lui. La raison de son retard semble avoir été indiquée plus haut. Les constitutions des Moniales de Saint-Joseph, rédigées par Mgr Henri Arnauld, sont restées manuscrites jusqu'en 1686. Elles n'ont pas pu être remises pour examen. Car Mgr de Laval quitta le Canada en 1684 dans l'intention de donner sa démission au Roi. De 1684 à 1688, son diocèse

39. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 377-378.

40. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 378-379.

41. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 378.

fut administré par des vicaires généraux. Mais le 1er février 1689, Mgr de Saint-Vallier, son successeur, octroyait enfin aux hospitalières de Montréal l'approbation si longtemps attendue⁴².

Nous avons tenté de situer dans le contexte des institutions de l'époque et en fonction des préoccupations et du tempérament de Mgr de Laval les rapports du premier évêque de Québec avec les premières hospitalières de Montréal⁴³. La dureté et la sécheresse des faits peut ne donner qu'une caricature des situations, si l'on n'y ranime la chaleur de la vie humaine, elle-même intégrée à l'événement. Si nous avons réussi à faire revivre les protagonistes de cette histoire, avec leurs intentions diverses, leur bonne volonté comme leurs préventions, et plus encore avec leur sincérité, leur désintéressement, leur patience et leur dévouement, nous serons amplement payé de ce travail. Il nous semble, après cela, qu'on pourra apprécier justement ce témoignage de la soeur Morin sur Mgr de Laval : « Je reviens à Monseigneur l'évesque de Pétrée, qui était grand serviteur de Dieu et un homme tout apostolique, qui ne fit jamais violence aux sentiments de nos soeurs, se contentant de leur dire qu'elles luy feraient un grand plaisir de faire ce que Monsieur l'abbé de Quélus souhaitait, qu'il y voyait aussi leurs avantages, en attirant sur elles et sur leur entreprise la protection de cet homme qui était en pouvoir de leur faire beaucoup de bien, qu'il luy avait donné parole de ne les point établir dans les formes et qu'il ne le ferait pas, qu'elles ne devaient pas espérer de recevoir de filles, qui ne voudraient pas s'exposer à tant de peines et de contradiction que celles où elles devaient s'attendre »⁴⁴.

42. [MONDOUX], *L'Hôtel-Dieu* 386.

43. Nous n'avons pas touché le sujet des poursuites de l'évêque contre les Sulpiciens à propos des 22 000 livres cédées par Jeanne Mance à la compagnie de Montréal pour lever la recrue de 1653. C'est que cette cause concernait l'hôtel-Dieu et non la communauté des hospitalières de Saint-Joseph.

44. FAUTEUX, *Annales de l'Hôtel-Dieu* 5.

*Les recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu
de Montréal
(1696-1726):*

un indice du niveau de vie en Nouvelle-France

JEAN-YVES ROUSSEAU,
*Archives des
Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph*

Les Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal renferment une masse de documentation vieille de plus de trois cents ans. Quelques rares historiens connaissent la richesse de ce dépôt, mais ils n'ont jamais pu l'exploiter systématiquement. Parmi les trésors mis ainsi en veilleuse se trouvent les registres des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal.¹ Cette aride source de documentation, une fois dépouillée, compilée, schématisée, analysée, permettrait, par une plus grande compréhension du mouvement des prix, l'avancement des connaissances humaines en histoire économique et sociale. Pour ce faire, une bonne méthodologie et un appareil critique efficace s'avèrent obligatoires.

Quant à nous, nous avons adopté la formule de la fiche au niveau de la cueillette des données. Elle offre l'avantage de la mobilité tout en permettant les regroupements sériels ultérieurs. La fiche fictive qui suit nous indique, dans une première phase, qu'il s'agit d'une donnée sur le vin et que cette donnée provient des dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal ; dans une deuxième phase, nous apprenons que la transaction s'est effectuée en juin 1700 et qu'il s'agit d'une barrique de 100 pots acquise chez le marchand Pascaud, pour l'usage des malades ; dans la troisième et dernière phase, nous constatons que chaque pot coûte 20 sols, pour un prix total de 100 livres tournois.²

1. Nous avons consulté le registre des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1696-1726), premier d'une série de sept registres couvrant de façon incomplète les années allant de 1696 à 1897 et conservé aux Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal. Nous en offrons l'étude à Nicole Marquis; son soutien nous ayant été d'un grand secours.

2. Douze deniers (12^d) font un sol (1'); vingt sols font une livre tournois (1^l). A l'avenir, nous utiliserons ces abréviations monétaires.

VIN

D. H.-D.M.

Date	1700, juin
Nombre	_____
Contenant	barrique
Nombre	1
Mesure	pot
Nombre	100
Payé à	monsieur Pascaud, marchand
Pour	l'usage des malades
Prix au détail	20'
Prix total	100 ^{lt}

Evidemment, nous ne rencontrons pas toujours un tel luxe de renseignements. Cependant, de façon générale, le registre des recettes et dépenses donne l'essentiel de l'information, soit : le type de produit, la date d'achat, la quantité et le prix. C'est surtout au niveau de la qualité et de la provenance des denrées que nous rencontrons le plus de difficultés.

Une fois les données entièrement colligées, nous les classifions chronologiquement, par produit, de façon à obtenir des séries continues de prix. Nous pouvons alors passer à la deuxième étape du travail : la concordance des prix. Nous répartissons les recettes et les dépenses sur deux colonnes distinctes afin de dépister les disparités éventuelles. Les prix concordent généralement bien, compte tenu des fluctuations possibles à l'intérieur d'un même mois. Lorsque, pour un même mois, nous retrouvons des écarts trop grands, nous éliminons les prix marginaux. Par prix marginaux, nous entendons les prix résultant d'une différence de la qualité du produit ou d'une faveur de la part du vendeur envers l'acheteur. Ainsi, un minot de blé « bon, franc, loyal et marchand » n'aura pas le même prix qu'un minot de blé avarié ou mal tamisé. Par conséquent, nous retranchons automatiquement le prix de ce dernier minot de blé.

Nous entreprenons ensuite l'élaboration des courbes de prix. Une courbe dite scientifique se trace à partir de moyennes annuelles qui, elles-mêmes, résultent de moyennes mensuelles.³ Dans l'exemple qui suit, nous avons combiné le contrôle de la fréquence des prix et l'éla-

3. Jean Hamelin, *Economie et société en Nouvelle-France*, (Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, Cahiers de l'Institut d'Histoire, no 3): 15.

boration des moyennes pour les oeufs, en l'année 1699. Nous constatons, de prime abord, la concordance des prix provenant des recettes et des dépenses. Cette vérification donne un maximum de crédibilité à l'égard des recettes, les religieuses évaluant elles-mêmes les revenus de l'hôpital. Elle prouve sans ambages que les administratrices connaissaient les fluctuations des prix du marché et qu'elles les appliquaient.

Oeufs, à la douzaine. 1699.

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Moyenne mensuelle</i>
Janvier	12'	12'	12'
Février	12'	12'	12'
Mars	12'	12'	12'
Avril	10'	10'	10'
Mai	8'	—	8'
Juin	10'	10'	10'
Juillet	—	10'	10'
Août	10'	10'	10'
Septembre	—	—	—
Octobre	—	—	—
Novembre	—	7'	7'
Décembre	—	—	—
		Moyenne annuelle :	10' 1 ^a

L'homogénéité des prix se reflète sur les moyennes mensuelles et, par conséquent, sur la moyenne annuelle. Nous l'avons retrouvée dans la plupart des produits que nous avons compilés. Nous la considérons comme un gage intrinsèque de la validité de nos courbes.

Le registre des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1696-1726), bien qu'étant le premier de cette série qui nous soit parvenu, n'est cependant pas le premier qu'aient tenu les administrateurs de l'hôpital. Dès la fondation de l'Hôtel-Dieu, Jeanne Mance fut invitée à rendre compte de son administration au gouverneur de l'île qui, pour sa part, était « tenu d'envoyer p[ar] ch[ac]un An coppie dud.' C[om]pte ausd.' Srs Assocyez » de la société Notre-Dame de Montréal.⁴

4. « Fondation pour les malades dans l'isle de Montreal », 12 janvier 1644, A.R.H.S.J.

Il ne semble pas que Jeanne Mance se soit souciée de comptabilité avant 1659, date à laquelle Mgr Laval aurait possiblement usé du droit de regard sur l'administration de l'hôpital accordé en 1644 au futur « Evesque qui sera dieu aydant bientost estably aud.' pais ». ⁵ Cette attitude s'explique, à notre avis, par le climat de mutuelle confiance régnant entre l'administratrice, Maisonneuve et les Associés de la Compagnie. D'un strict point de vue juridique, Jeanne Mance avait tort de ne pas tenir de comptabilité. Mgr Laval tenta donc de redresser la situation. Il obligea l'administratrice à lui présenter les comptes des recettes et dépenses de l'hôpital. Le « Compte rendu par ladte. deffunte Damoiselle Mance, a Monseigneur L'Evesque de petrée, de Ladministra[ti]on, des biens & revenus dud hospital, les Années 1659, 1660, et 1661, clos & Arresté le Vingt quatre may 16c. Soixante & Sis » est la première mention d'une telle pratique. ⁶ Les pressions exercées sur Jeanne Mance eurent un effet bénéfique. Dans l'inventaire de ses biens, dressé le lendemain de sa mort, nous retrouvons onze autres comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal couvrant les années 1663-1672. ⁷

Après la mort de Jeanne Mance, Mgr Laval, désirant asseoir la fondation de l'hôpital sur des principes administratifs rigoureux, incite les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à tenir une comptabilité sous forme de registre des recettes et dépenses qu'il vérifie lui même annuellement :

« [...] elles [les Religieuses Hospitalières] pourront, non plus que de rendre leurs comptes de la dite administration qu'elles feront detout le bien dudit Hopital pardevant Mr LeGouverneur de lad Isle de Montréal ouson Lieutenant Nonplus devant le Sr Procureur Syndicq de la dite Isle quoy qu'il soit exprès porté par le contrat de fondation du dit hopital, mais seulement pardevant le dit Seigneur Evêque [...] ». ⁸

5. « Conventions Pierre Chevrier et Louis Dailleboust », 17 mars 1648, A.R.H.S.J.

6. « Inventaire des biens meubles Tiltres et enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'Hospital de Montreal », 19 juin 1673, A.R.H.S.J.

7. *Ibid.*

8. « Acceptation d'administration du bien des Pauvres de l'hôpital de Montreal par les Dames Religieuses du dit hôpital », 10 octobre 1676, A.R.H.S.J.

Les successeurs de Mgr Laval encouragèrent, par la suite, la continuation de cette saine pratique. Mais trois incendies ravagèrent successivement l'Hôtel-Dieu en 1695, 1721 et 1734, détruisant du fait même la presque totalité des Archives.

Le feu de 1695 semble avoir été le plus destructeur. L'annaliste, Marie Morin, raconte à ce sujet que les « soeurs hospitalieres et apotiquéresse estant un peu revenue de leur effroy coururent au secours de leurs offices il ni ut que la depositerent de lhospital qui y fut trop tart apres les autres qui perdit tous les papiers et livres de comptes et ce qui etoit dans son depots, ce quon a beaucoup regretté ». ⁹ Pendant ce temps, la « Sr Denis ouvrit de force les archives [de la communauté] et sauva les papiers de consequence, un livres de compte et un sac dargent de 900 livres qui netoit pas a nous [...] ». ¹⁰ L'Hôtel-Dieu perdait d'un seul coup la plupart des documents rédigés par la fondatrice et ses successeurs. Perte immense si l'on considère l'importance du rôle qu'a joué l'hôpital dans la fondation, le maintien et le développement de la colonie montréalaise.

Les dépositaires de l'Hôtel-Dieu semblent avoir eu plus de chance lors des incendies de 1721 et de 1734, sinon avec la totalité des Archives, du moins avec les registres des recettes et dépenses. Celui de 1696-1726 fut sauvé deux fois de la destruction.

Le registre des recettes et dépenses (1696-1726) renferme plusieurs lacunes. Des cahiers entiers en ont été arrachés. Les périodes suivantes manquent : recettes, juillet 1700 - novembre 1707 ; dépenses, février 1709 - mars 1712, novembre 1715 - mars 1717, février 1720 - septembre 1720, novembre 1722 - août 1724. Ce qui reste du registre est bien conservé, excepté quelques bas de pages taillés par des écumeurs de signatures.

Comme Jean Hamelin, nous avons constaté que « C'est tantôt la date exacte de la transaction, tantôt la notation précise de la quantité ou de la qualité de la marchandise qui sont prises en défaut ». ¹¹ Nous avons aussi trouvé un certain nombre d'écarts « à la même date et au même lieu » dans le prix de quelques articles. ¹² Il semble que ces inexactitudes et ces erreurs soient l'apanage de la plupart des livres

9. Marie Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, I: 251. Nous avons consulté la photographie de l'original conservé aux A.R.H.S.J.

10. *Ibid.*: 252.

11. J. Hamelin, *op. cit.*: 15.

12. *Ibid.*: 15.

de comptabilité de l'époque. Nous devons faire contre mauvaise fortune bon gré. Les documentations semblables ne sont pas si nombreuses que nous puissions rejeter celle-ci comme d'un revers de la main. Nous nous devons plutôt d'en tirer le maximum et, à l'aide d'un bon appareil critique, réduire le plus possible la marge d'erreur.

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une forme de comptabilité assez primaire. Primaire, certes, mais en accord avec les principes, les besoins et les connaissances de l'époque. D'ailleurs, nous avons été à même de constater une évolution progressive dans les registres subséquents : les administratrices entraînent pêle-mêle, à chaque mois, les biens et les services achetés ou échangés ; avec le temps, des structures apparaissent ; on finira même par subdiviser les produits et les salaires.

Plusieurs facteurs donnent au registre un cachet de sécurité et de validité. Chaque exercice financier, allant du premier juillet au trente juin suivant, doit être et est effectivement révisé et approuvé par l'évêque lui-même, lors de ses visites pastorales à Montréal. Chaque relevé mensuel est signé conjointement par la dépositaire de l'hôpital et par la supérieure de la communauté. Ces deux personnes signent généralement les comptes pour une période de trois ans puis sont remplacées successivement, de sorte que nous retrouvons très rarement juxtaposées les signatures de deux religieuses inexpérimentées. Cette pratique permet d'éliminer le plus possible les erreurs que commet généralement une personne débutante et elle inspire confiance aux fournisseurs et aux clients de l'hôpital, ceux-ci sachant fort bien qu'il est difficile de tromper une soeur dépositaire connaissant l'état des prix et du marché en général. L'attention avec laquelle le registre a été rédigé se révèle par l'écriture soignée, les notes marginales supplémentaires et les corrections effectuées périodiquement par les différents auteurs.

Nous nous joignons à Guy Frégault pour affirmer que « si toutes les institutions ecclésiastiques avaient produit des rapports [financiers] aussi précis que ceux des Hospitalières de Montréal, il serait facile d'analyser le financement de leurs oeuvres ».¹³ A sa connaissance, « aucune autre communauté n'a suivi l'exemple de ces religieuses ».¹⁴ Ajoutons à ce témoignage que les registres de comptabilité de l'Hôtel-Dieu de Montréal se comparent plus qu'avantageusement à ceux que

13. Guy Frégault, *Le XVIII^e siècle canadien, études*, (Montréal, HMM, 1970, collection H): 146.

14. *Ibid.*: 146.

nous avons consultés dans la région montréalaise, tels ceux de la Fabrique Notre-Dame, des Sulpiciens et des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame. Ils constituent une source de documentation des plus valables pour l'histoire économique et sociale de la Nouvelle-France.

*
* *

Qui dit niveau de vie dit évaluation d'un mode d'existence établie à partir des rapports entre les salaires et les prix. Divers facteurs modifieront le mode d'existence, rendant plus difficile la recherche du niveau de vie. Ainsi, pour cerner le mode d'existence des ouvriers de la construction, on doit tenir compte de la loi de l'offre et de la demande. Pendant la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, en 1724, soeur Marie Morin note que monsieur Le Normant « commença à faire chercher les matériaux dont il avoit besoin il ut assé de peine dan trouver, a cause que plusieurs font bastir, ce qui les rand rares et plus chers aussy bien que les ouvriers ». ¹⁵ La rareté des matériaux et des ouvriers se traduit donc par une hausse des prix et des salaires dans le secteur de la construction. Les nouveaux rapports entre les salaires et l'ensemble des prix du marché signifieront-ils une augmentation effective du niveau de vie de ces ouvriers ? Autrement dit, l'augmentation de leurs gages se traduira en terme de pouvoir d'achat accru, pourvu que l'indice des prix demeure stable. Autrement, l'augmentation de leurs salaires deviendrait fictive. En 1724, les prix sont relativement hauts, de sorte que tout en gagnant des salaires qualifiés de « chers », ¹⁶ « ces sortes de personnes [les ouvriers de la construction] ne peuvent [même pas] faire de credit, aiant besoin de ce quils gagnes chaque iour pour faire vivre leur familles et eux mesme aussy ». ¹⁷ Voilà qui en dit long quant à leur niveau de vie. Que le père de famille cesse de travailler un jour ou deux, passe encore. On peut toujours utiliser une réserve quelconque ou se serrer la ceinture. Mais qu'arrive-t-il dans le cas où le père est une semaine et plus sans travailler ? On vend ses biens ? On s'endette ? On va quêter par les chemins ? Que penser alors d'autres groupes sociaux moins favorisés ? Nous savons, en effet, que les ouvriers en général et particulièrement ceux de la construction gagnent des salaires élevés en comparaison à d'autres

15. Marie Morin, *op. cit.*: 310.

16. *Ibid.*: 310.

17. *Ibid.*: 311.

catégories sociales.¹⁸ Quel sera donc, finalement, leur véritable niveau de vie ? Où les situerons-nous dans l'échelle sociale ? Dans quelle mesure les prix et les salaires apporteront-ils de nouveaux éléments susceptibles de faciliter une meilleure connaissance des structures sociales ? La plupart de ces questions resteront sans réponse tant et aussi longtemps que les historiens ne disposeront pas de travaux d'envergure sur les composantes de la société coloniale.¹⁹

Au niveau des prix, le blé et la viande de boeuf nous apparaissent comme étant les produits les plus susceptibles de donner des résultats tangibles à brève échéance. Ceci ne veut toutefois pas dire que nous devons laisser de côté des denrées aussi importantes que le lait, le beurre, les oeufs, etc. De même qu'il pourrait tout aussi bien devenir primordial de posséder des séries de prix sur les tissus et les eaux-de-vie, sachant que les habitants se ruinaient littéralement en de tels achats : Charlevoix note, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, que « personne presque ne s'amuse à thésauriser. On fait bonne chère, si avec cela on peut avoir de quoi se bien mettre ; sinon, on retranche sur la table, pour être bien vêtu ». ²⁰ De telles séries de prix ne manqueraient pas de produire un impact notable sur le plan de l'étude des mentalités, voire sur le plan démographique en temps de crise. Cependant, nous devons établir des priorités. Aussi, nous limiterons-nous, dans le présent article, au blé et à la viande de boeuf.

L'histoire de l'humanité fut longtemps liée à la culture des céréales et principalement à celle du blé. En aucune façon, la Nouvelle-France n'échappe à cette contrainte. Les diverses valeurs d'usage et d'échange du blé au Canada en démontrent l'importance dans la vie quotidienne.

-
18. Cameron Nish, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France 1729-1748*, (Montréal et Paris, Fides, 1968, collection Histoire économique et sociale du Canada français): 39-41; Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*, (Montréal, Fides, 1969, collection du Nénuphar): 65; Vaudreuil et Bégon au ministre, 20 septembre 1714, dans *R.A.P.Q.* (1947-48): 284; Maurepas à Dupuy, 11 mai 1728, AC, B, 52: 484, cité dans G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*: 87; registre des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1696-1726).
19. Des recherches effectuées sur quelques-uns des principaux marchands de Montréal par une équipe de professeurs d'Histoire laissent entrevoir des perspectives encourageantes. Espérons que d'autres chercheurs oseront explorer ce vaste secteur d'investigation.
20. Charlevoix, *Huitième lettre du Journal Historique*, 20 mars 1721, cité dans Léon Pouliot, *Charlevoix*, (Montréal, Fides, 1959, collection Classiques Canadiens, no 15): 69.

Denrée panifiable par excellence, ce produit agricole constitue l'aliment de base de l'habitant : l'intendant Raudot constate, en 1706, que « le colon mange deux livres de pain par jour » et seulement « six onces de lard ». ²¹ Par suite de la rareté du numéraire, le blé était considéré comme monnaie au même titre que les fourrures. ²² Après les années 1720, le blé deviendra, abstraction faite des pelleteries, « le principal article d'exportation de la Nouvelle-France », ²³ l'épine dorsale du commerce intérieur et le pilier de l'agriculture coloniale ; ²⁴ on affirme même qu'il est « le fondement du niveau de vie ». ²⁵

Il y a quelques années déjà, Jean Hamelin innovait dans le domaine de la recherche en histoire économique et sociale en insérant une courbe du blé de type scientifique dans son *Economie et société en Nouvelle-France*. ²⁶ Quoique très intéressante et assez exacte — la nôtre ne faisant que confirmer la sienne — cette courbe

-
21. Raudot au Ministre, 27 novembre 1706, C11A, 24, p. 336, cité dans J. Hamelin, *op. cit.*: 66. Aux dires de l'intendant Raudot, le « colon » absorberait 4,109 calories par jour, soit les 2,864 calories que contiennent « deux livres de pain » et les 1,245 calories que représentent « six onces de lard ». Si, à cette grossière estimation, nous ajoutons les calories contenues dans le boire (lait, vin, eau-de-vie, etc.) et les quelques douceurs qu'on ne devait pas manquer d'absorber, nous obtiendrions une somme approximative de 4,400 à 4,800 calories. Le « colon » n'aurait rien à envier à l'ouvrier du XXe siècle, puisqu'on a calculé que ce dernier absorbe environ 4,800 calories par jour. Soeur Barcelo, r.h., *Manuel de diététique, principes et techniques*, ([Montréal], c1947): 35; 356-373. Toutefois, il ne faut pas oublier que Raudot écrit en 1706; que de 1704 à 1707, les prix sont stables et relativement bas. Si le « colon » mange à sa faim en 1706, est-il certain qu'il le puisse pour les périodes de 1699 à 1701 et de 1713 à 1720?
 22. Adam Shortt, *Documents relatifs à la monnaie au change et aux finances du Canada sous le régime français*, (Ottawa, 1925), I: 14; 22-24; 52-54.
 23. G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*: 83.
 24. Denys Delage, « Les structures économiques de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-York », *L'Actualité Economique*, vol. 46 (avril-juin 1970): 105; J. Hamelin et Fernand Ouellet, « Les rendements agricoles dans les seigneuries et les cantons du Québec: 1700-1850 », dans *France et Canada français du XVIe au XXe siècle*, (Québec, les Presses de l'Université Laval, 1966, Cahiers de l'Institut d'Histoire, no 7): 86.
 25. J. Hamelin, *op. cit.*: 58. Cette assertion nous semble être une surestimation de l'importance que l'on doit accorder à ce produit; d'autres denrées agricoles et surtout les fourrures ayant un rôle de tout premier plan à jouer dans le « fondement du niveau de vie ». Il serait préférable de dire que le blé est un produit des plus représentatifs du niveau de vie.
 26. *Ibid.*: 61. Nous reproduisons la courbe de Jean Hamelin afin de faciliter les comparaisons. Nous exprimons sous toutes réserves les moyennes annuelles que nous avons établies à partir de son graphique. Elles n'en sont qu'une approximation.

demanderait à être affinée pour servir de point de départ à une étude rigoureuse des prix. L'auteur n'a pas jugé utile de publier les moyennes annuelles qui lui ont servi à tracer son graphique « qui est lui-même assez lâchement dessiné pour rendre impossible toute discussion tant soit peu exigeante. »²⁷ En outre, Jean Hamelin a éprouvé le besoin d'exprimer sa courbe en monnaie de France plutôt que de la laisser en monnaie de Canada. Cette transformation rend difficile une comparaison vraiment efficace des prix entre les régions de Québec et de Montréal et soulève le problème de la distinction entre la valeur monnaie de France et la valeur monnaie de Canada. Selon Hamelin, cette distinction « s'estompe si on réduit du quart les prix non spécifiés monnaie de France pour la période 1661-1719. »²⁸ Toujours selon le même auteur, « durant la période 1715-19, pour convertir la valeur monnaie du pays en valeur monnaie de France, il faut diviser le prix par deux et réduire le quotient d'un quart. »²⁹ Calcul qu'il n'a pas effectué pour la raison qu'à « ce moment là, l'Intendant rachetait les cartes à moitié de leur valeur nominale [...] car, durant cette période, la monnaie de cartes continuait à circuler pour sa valeur nominale. »³⁰ Ce dernier calcul ne reflète peut-être pas complètement la période d'instabilité monétaire des années 1714 à 1719. Ainsi, la conversion de la valeur monnaie de France en valeur monnaie du pays qui s'effectuait infailliblement, de 1696 à 1713, en ajoutant un tiers aux prix spécifiés monnaie de France ne répond plus à la même règle pour la période 1714-1719.³¹ En est-il de même lors de la transformation de la monnaie de Canada en monnaie de France ? Quoi qu'il en soit, le calcul de la différence entre valeur monnaie de Canada et valeur monnaie de France, pour la période 1714-1719, s'effectue difficilement. La monnaie subit de nombreuses fluctuations, comme le

27. Pierre Harvey, « Stagnation économique en Nouvelle-France », *L'Actualité Economique*, vol. 37 (1961-62): 546, note 1.

28. J. Hamelin, *op. cit.*: 16.

29. *Ibid.*: 16.

30. *Ibid.*: 16.

31. Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, (Québec, 1904): 216; J.-B. A. Ferland, *La France dans l'Amérique du Nord*, II: « Le Canada sous Louis XIV et Louis XV 1663-1760 », (Montréal, Granger, s.d., troisième édition): 296; A. Shortt, *op. cit.*, I: 4, note 1; 8; 12; 36; 50; 82; 88; 110; etc.; Gustave Lanctot, *Histoire du Canada*, III: « Du Traité d'Utrecht au Traité de Paris 1713-1763 », (Montréal, Beauchemin, 1966): 18; Ivanhoé Caron, « La livre au Canada sous le régime français », *B.R.H.*, vol. 39 (1933): 596; Paul-Emile Renaud, *Du travail en Nouvelle-France, essai d'histoire économique*, (Montréal, copie dactylographiée déposée à l'Université McGill): 153.

prouve le tableau ci-dessous.³² Tributaire de la France, la monnaie du pays ressent les contrecoups de la guerre de succession d'Espagne et la faillite du système de John Law qui a mis les finances de la mère-patrie dans la détresse.

CONVERSION DE LA MONNAIE DE FRANCE
EN MONNAIE DE CANADA

	<i>Monnaie de France</i>	<i>Monnaie de Canada</i>
1696-1713	1 ^{lt}	1.333 ^{lt}
1714 janv.-avr.	1	1.333
juillet	1	2.342
décembre	1	2
1715 mai-juin	1	1.333
novembre	1	2
1716 novembre	1	4.226
décembre	1	2.464
1717 septembre	1	5.387
décembre	1	1.800
1718	—	—
1719 juin	1	3.448

En comparant notre graphique à celui de Jean Hamelin, nous constatons que les deux courbes ont une projection presque identique. « Voilà donc de fortes présomptions en faveur de l'exactitude générale de cette courbe du blé. »³³ Evidemment, en temps normal, celle d'Hamelin se situera sous la nôtre du fait qu'il a dévalué du quart la monnaie du pays pour la transformer en monnaie de France. Notre courbe confirme, pour la période 1696-1726, qu'il n'existe pas « d'écart extrêmes [...] entre les régions » de Québec et de Montréal.³⁴ Des « discordances appréciables » subsistent tout de même, principalement pour les années 1696-97, 1700-01, 1708, 1712 et 1716.³⁵ Elles ne doivent pas être reléguées aux oubliettes, car toute courbe de prix que l'on veut générale doit nécessairement admettre les amplitudes

32. Nous tenons à remercier M. Tocco du département d'informatique de l'Université du Québec à Montréal qui a consenti à traiter sur ordinateur les données tirées du registre des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1696-1726).

33. J. Hamelin, *op. cit.*: 60.

34. *Ibid.*: 60.

35. *Ibid.*: 60.

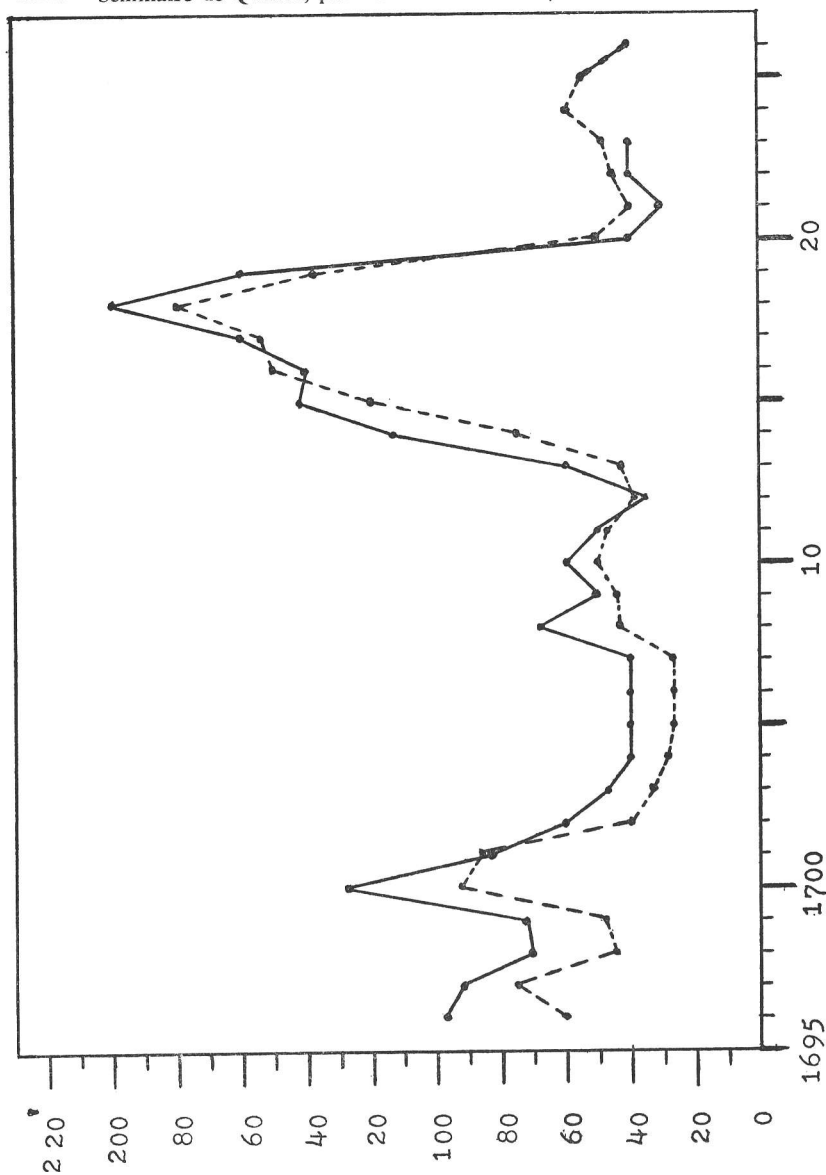
des variations régionales : dans une même année, il y aura une mauvaise récolte à Québec à cause de perturbations climatiques ou d'une poussée épidémique, tandis qu'à Montréal on enregistrera un surplus de blé. Les écarts sporadiques des prix engendrés par les variations régionales trancheront avec la courbe générale mais n'excluront pas *ipso facto* la possibilité d'un « prix commun » ou, du moins, contrôlé, pour le blé, au Canada.³⁶ Une étude approfondie des prix, à Montréal et à Québec, apporterait la solution à ce problème. Nous préférons nous en abstenir, ne possédant pas de moyennes exactes pour la région de Québec.

Sur un plan de longue durée, deux phases principales, se dessinant clairement pour chaque courbe, peuvent être distinguées. Une première phase qui couvre les années 1696-1712 laisse entrevoir une inclination à la baisse. La seconde, répartie sur la période 1713-1726, présente une tendance à la stabilité, si l'on exclut les années 1713-1720.

36. *Ibid.*: 60.

FIGURE I
 PRIX DU BLE
 (1696-1726)

— Hôtel-Dieu de Montréal, prix de détail au minot, en monnaie de Canada.
 - - - Séminaire de Québec, prix de détail au minot, en monnaie de France.



BLÉ

	<i>Hôtel-Dieu de Montréal</i>		<i>Séminaire de Québec</i>
1696	97'	6 ^a	60'
1697	92	1	75
1698	70		45
1699	72	1	48
1700	127	10	92
1701	83	4	85
1702	60		40
1703	47		33
1704	40		29
1705	40		28
1706	40		28
1707	40		28
1708	68	7	44
1709	50		45
1710	60		50
1711	50		48
1712	35		39
1713	60		43
1714	113	4	75
1715	143		120
1716	140		150
1717	160		155
1718	200		180
1719	160		138
1720	40		50
1721	30		40
1722	40		45
1723	40		49
1724	—		60
1725	55		55
1726	40		40

Amorcée en 1696 à Montréal, en 1697 à Québec, la descente des prix s'arrête brusquement en 1699. Cette année là, une « espece de maladie contagieuse »³⁷ sévit à travers tout le Canada, raréfiant d'avantage une main-d'oeuvre déjà clairsemée: à Montréal uniquement, le taux de mortalité fait plus que quadrupler.³⁸ Pour comble de malheur, si la récolte se révèle comme mauvaise dans l'ensemble de la colonie, elle s'avère désastreuse à Montréal.³⁹ Callières et Champigny doivent « supplier Sa Ma[jes]té d'ordonner un Envoye de 300 millions de farine, avec 80 millions de lard ».⁴⁰ Dès février 1700, le Conseil Souverain se voit dans l'obligation d'édicter un règlement « Eû Esgar ala cherete presente des bleds [. . .] pour la taxe du pain aproportion du prix desd bleds ».⁴¹ En somme, ne pouvant entraver le mécanisme des prix du blé, on tente de limiter avec les moyens du bord les dégâts que cette hausse ne manquera pas de faire parmi la population : déjà, « le public Ensouffre notablement Et le pauvre se trouue Exposé a perir de faim ».⁴² Que la récolte de 1700 soit mauvaise et la disette assiégera le pays. Heureusement, elle est excellente. Immédiatement après la moisson, les prix tombent à la verticale. Les marchands qui, de l'avis même de Champigny, s'étaient durement ressentis de l'année 1699 ne peuvent résister à la tentation de remplir leurs goussets.⁴³ Une pluie de cabaretiers, de regrattiers et de marchands de tout acabit s'abat sur les seigneuries. Ils y raflent les récoltes « Et S'en Estant rendu les maistres les [revendent] au public a Un prix Excessif », ce qui a pour effet de mettre « [. . .] tout le menu peuple Et les pauvres au desespoir [. . .] ».⁴⁴ Il résulta de cette monopolisation de la récolte que la disette et les hauts prix se perpétuèrent jusqu'en septembre 1701.

37. Champigny au Ministre, 26 mai 1699, A.P.C., MGI, C11A, 17: 83.

38. [. . .], *Les premiers cimetières catholiques de Montréal*, (Montréal, 1887): 67. Nous nous sommes basé sur les taux des années 1679-1698 qui donnent une moyenne de 27.3 morts.

39. Champigny au Ministre, 20 octobre 1699, A.P.C., MGI, C11A, 17: 127-128.

40. Callières et Champigny au Ministre, 20 octobre 1699, A.P.C., MGI, C11A, 17: 28.

41. « Reglement pour le prix du Pain », 15 février 1700, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, (Québec, 1888), IV: 393.

42. *Ibid.*: 394.

43. Champigny au Ministre, 20 octobre 1699, A.P.C., MGI, C11A, 17: 107.

44. Ordonnance du Conseil souverain fixant le prix du pain, 22 novembre 1700, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, IV: 507.

On assiste, par la suite, à une descente continue des prix vers la normale. Fait curieux, le mouvement garde sa marche même pendant l'épidémie de petite vérole des années 1702-1703, pour enfin se stabiliser à un taux assez bas pendant quatre années consécutives.⁴⁵ C'était l'accalmie avant la tempête. De 1708 à 1712, de mauvaises récoltes reviennent périodiquement, comme si « [...] la guerre [qui] a mis le pays dans la dernière misère et pauvreté par les pertes sur mer [...] » ne suffisait pas à la tâche.⁴⁶

Pendant la période allant des années 1713 à 1726, se produit la première grande crise économique canadienne. De 1713 à 1718, on enregistre une violente poussée inflationniste déclenchée par l'effondrement de la monnaie de carte. Une série de récoltes aussi mauvaises les unes que les autres vient encore aggraver la situation :

- 1713-14 — « Cette colonie ne souffre pas moins par le défaut d'ouvriers qui sont rares qu'il n'est presque possible de cultiver les terres ny d'y faire la recolte ».⁴⁷
- 1715-16 — « La seicheresse a été si grande [...] que les feux ont couru de tous costés dans les bois [...] Il n'y a point d'exemple dans cepays d'un incendie aussy général, les racines des arbres ayant été brulées jusqu'à deux pieds dans la terre. »⁴⁸
- 1717 — « Il y a les trois quarts des endroits ou a peine recueillera-t-on la semence ».⁴⁹
— « On multiplie les prières publiques et les procesions pour obtenir de la pluie ».⁵⁰

45. A 40 sols le minot, le blé se vend à un prix abordable. Nous l'avons toutefois vu descendre à 30 et même 25 sols lors de très bonnes récoltes.

46. Lettre de la R. M. Gallard, Supérieure de Montréal, à la Supérieure de La Flèche, 22 octobre 1723, A.R.H.S.J.

47. Vaudreuil et Bégon au Ministre. Arch. col. corr. gén., 34, 1713-1714, fol. 4, cité dans Emile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France, étude sur les origines de la nation canadienne française*, (Trois-Rivières, Le Boréal Express Ltée, 1970, réédition): 339.

48. Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine, 14 octobre 1716, AC, C11A, 36:28, cité dans G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*: 70.

49. Vaudreuil au Conseil de Marine, 3 novembre 1717, AC, C11A, 38: 139, cité dans G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*: 70.

50. La Chassaigne à —, 14 juillet 1717, AC, C11A, 38: 200 id. à id., 26 juillet 1717, *ibid.*, 203. Cité dans G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*: 70.

En cinq ans, le prix du blé, si nous le calculons sur la base des années 1704 à 1707, double, triple, puis quadruple, pour s'arrêter, en 1718, à dix livres tournois, soit exactement le quintuple de son prix moyen. Les courbes touchent alors des sommets qu'elles n'atteindront plus que pendant la guerre de la conquête.

Deux articles des constitutions des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph règlent l'usage de la viande à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Un premier article en prescrit l'utilité pour les malades hospitalisés. Il y est clairement spécifié que « [...] c'est une règle générale que tous les pauvres malades qui sont reçus dans les Hôpitaux sont presumés avoir besoin de viande ou de bouillons gras [...].⁵¹ Un second article en dicte la distribution : « [...] la meilleure viande sera donnée aux plus malades, et les autres seront servis de viande commune [...].⁵² Le registre des recettes et dépenses (1696-1726) confirme que les Hospitalières appliquent leurs constitutions à la lettre. Nous constatons que le garde-manger de l'hôpital est presque toujours abondamment garni de viandes de toutes sortes, telles que boeuf, veau, mouton, lard, etc. La Dépositaire y veille avec une religieuse attention, inscrivant au jour le jour tous les achats dans son « [...] livre pour écrire la viande de boucherie [...].⁵³

Les petites règles du Coutumier complètent les constitutions en ce sens qu'elles prescrivent exactement les modalités de la distribution de la viande aux malades :

« Qu'elle [la Dépensière des Pauvres] s'informe de l'Hospitalière & de ses Compagnes quelle viande il faudra préparer pour les plus malades, & du nombre de ceux qui ne mangent pas de viandes solides, afin qu'elle ne mette précisément que la viande nécessaire, & des consommez, oeufs frais & autres rafraîchissements qu'il luy sera prescrit ; & tant que faire se pourra elle fera mettre du rôti trois fois la semaine pour tous les malades, & s'il y en a quelques particuliers à qui il en faille plus souvent, elle suivra l'ordre des Soeurs Hospitalieres. »⁵⁴

La viande de boeuf est particulièrement à l'honneur à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les administratrices en achètent mensuellement des

51. *Constitutions pour les Religieuses Hospitalieres de S. Joseph*, (1686): 139.

52. *Ibid.*: 154.

53. *Coutumier et petites regles des Religieuses Hospitalieres de la Congrégation de S. Joseph*, (Angers, 1688): 203.

54. *Ibid.*: 243.

quantités impressionnantes, variant de cinq cents à deux mille livres, suivant les saisons. La conservation de la viande durant l'été pose des problèmes. Les Religieuses préfèrent en acheter en petite quantité qu'on tente de conserver tant bien que mal dans la glacière de l'hôpital. En hiver, par contre, « [...] Lors que la Viande Se pourra garder Sans estre corrompue [...] », on ira jusqu'à acheter deux boeufs à la fois.⁵⁵

Dans le but de garantir la continuité des livraisons de viande de boeuf et de se protéger contre les hausses brutales des prix, les administratrices de l'hôpital passent parfois un contrat avec les bouchers de la ville de Montréal, tel ce marché de boucherie en date du 7 octobre 1691 :

« [...] Robillard et la Sablonnière ont promis promettent et S'obligent [...] de fournir [...] toute la Viande de beuf qu'Iceluy hospital aura besoin pour ses malades, depuis le Jour & datte des presentes Jusqu'au Jour et feste de pasque prochain Venant, A peine de tous despens, dommages et Interest, A la charge, Touttes-fois d'y prendre par chacune Semaine, la moityé d'un quartier de boeuf de derriere, et la moityé d'un quartier de devant, plus ou moins, a proportion de ce que led hospital pourra despenser par chaque Semaine durant led temps, Et Aussy, Lors que la Viande Se pourra garder Sans estre corrompuë, led hospital sera tenu de prendre un boeuf Entier a la fin duquel, lesd Bouchers Seront tenus d'en fournir, deux a la fois, et plus ou moins qu'il Sera besoin, depuis le Jour et feste de saint André, Jusqu'aud Jour & feste de pasques prochain, Sans pouvoir par led hospital, prendre de la ditte Viande ailleurs que par le Consentement desd bouchers lequel Cas Arrivant, Ce present marché deviendra nul effet & Valleur, et come non avenu Sans Aucuns despens dommages et Interest pretendre ny demander de part n'y d'autre, Ce Marché, fait Moyennant le prix & Some de Six Sols pour chacune livre de la ditte Viande, & lesdtes. Dames Religieuses acceptantes, ont promis, promettent & Soblignent, au nom quelles procedent, payer Ausd Bouchers a Mesure de la livraison de la ditte Viande [...] »⁵⁶

55. « Marché de Viande de boucherie par Claude Robillard & Jean Brunet de la Sablonniere aux Dames Religieuses po l'hospital », 7 octobre 1691, A.N.Q.M., greffe Bénigne Basset, pièce 2,111.

56. *Ibid.*

On comprendra facilement que de tels achats grèvent le budget de l'hôpital. Guy Frégault, pour sa part, considère que le coût plus élevé de la viande à Montréal qu'à Québec est une des causes de l'attribution par l'Etat d'une plus forte indemnité à l'Hôtel-Dieu de Montréal :

« L'Hôtel-Dieu de Montréal, qui compte moins de religieuses que celui de la capitale, accueille autant de malades. Pour chaque soldat qui y occupe un lit, l'Etat donne à la maison 11 sous 3 deniers par jour. Pourquoi une indemnité plus forte à Montréal qu'à Québec ? Parce qu'il s'y trouve plus de troupes que partout ailleurs au Canada, que la viande fraîche, indispensable aux malades, y est plus chère qu'à Québec et surtout que l'intendant s'apitoie sur le sort des religieuses, dont il connaît la pauvreté. »⁵⁷

L'intendant fait beaucoup plus que s'apitoyer sur le sort des religieuses. Par une ordonnance du 13 août 1701, Jean Bochart de Champigny permet à « [...] L'hospital St. Joseph [...] de tuër de la viande pour leurs Communautéz pour leurs Malades, le Seminaire de Cette ville Les Reverands peres Jesuites & pour l'hospital genral [...] quil Sera permis aussy aud hospital St. Joseph de vendre de la viande a dautres particuliers [...] ». ⁵⁸ Ce n'est donc pas toujours par le biais des subventions et des indemnités, mais aussi par la diversification des revenus, que l'Etat tente d'aider à la subsistance de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le privilège de tenir boucherie n'est certainement pas une source de revenus négligeable. Les administratrices de l'hôpital en sont d'ailleurs conscientes puisque, déjà en 1696, elles avaient formé une société de boucherie « a moityé perte et moityé gain » avec Nicolas Le Comte. ⁵⁹ Il était stipulé au contrat que « [...] le Surplus de quelque Nature qu'il Soit Sera partagé par moityé entre les dittes partyes ; tant en argent Comptant et autre effet que debte qui Seront deuëu par les particuliers Ausquels On auroit Vendu a Credit des viandes de la ditte Boucherie [...] ». ⁶⁰ La société qui devait durer

57. G. Frégault, *Le XVIIIe siècle canadien, études*: 110. Cette hypothèse est séduisante. Pour qu'elle demeure valable, il faudrait que la viande reste constamment plus chère à Montréal qu'à Québec. Tel n'est pas toujours le cas. En maintes occasions nous avons constaté le contraire.

58. Ordonnance de Jean Bochart de Champigny fixant le prix de la viande à Montréal, 13 août 1701, A.N.Q.M., collection en feuilles (voute française).

59. « Société po. la boucherie Entre L'hospital de Villemarie Et Nicolas Le-Comte », 4 février 1696, A.N.Q.M., greffe Bénigne Basset, pièce 2,340.

60. *Ibid.*

« Une Année et plus » mit fin à ses activités en février 1698.⁶¹ Nous ignorons si les administratrices, désabusées par l'expérience de 1696, abandonnèrent le secteur de la boucherie. Elles ne semblent pas avoir utilisé le privilège accordé en 1701. Le registre des recettes et dépenses (1696-1726) témoigne d'une très faible activité en ce sens :

- Août 1698 : « des profie de la boucherie la somme de 150^{lt} 5' »
- Juin 1700 : « de profit sur la boucherie la somme de 1347^{lt} 19' »
- Décembre 1715 : « pour quelque profit de La boucherie en peau vandu et suif employé 400^{lt} »
- Janvier 1717 : « de quelque profit tent de La boucherie que d'autre endroit 600^{lt} »

La haute fréquence des achats de viande de boeuf par les administratrices de l'hôpital nous a permis d'en établir une exacte série de prix. La courbe qui en découle, beaucoup plus précise que celle du blé, se caractérise de la même façon que cette céréale sur un plan dit de longue durée : inclination à la baisse pour la période 1696-1709 ; tendance à la stabilité pour la période 1712-1726.

Toutefois, les variations saisonnières du prix de la viande de boeuf ne suivent pas nécessairement celles du blé. Un mécanisme, qu'on a appelé loi de King, fait varier la recette globale du blé en sens inverse de la récolte. C'est-à-dire que les prix augmentent en fonction d'une rareté causée, soit par la nature, soit par une monopolisation de l'homme. Quant aux prix de la viande de boeuf, ils varieront selon la rareté du fourrage et des bestiaux.

Une rareté du fourrage peut dépendre d'une mauvaise récolte. On verra alors grimper les prix du foin. Le coût de la nourriture des bêtes à cornes ayant augmenté, les habitants vendront leurs animaux aux bouchers à un plus haut prix. Ceux-ci augmenteront le prix de la viande pour ne pas fonctionner à perte. Dans un tel cas, les prix de la viande tendront à suivre la projection de ceux du blé. La comparaison de la courbe de la viande de boeuf à celle du blé pour la période 1697-1701 illustre assez bien cette affirmation.

Le trop grand nombre de chevaux pose des problèmes beaucoup plus importants que la perte de l'habitude de se promener en raquettes. De 684 qu'ils sont en 1698, ils passent à 1,872 en 1706, à 3,786 en

61. *Ibid.*

1717 pour se stabiliser à 5,000 par la suite.⁶² Dès 1709, l'intendant Raudot, « [...] Etant informé que les habitants de ce gouvernement de Montréal nourrissent trop de chevaux qui ne leur rapportent rien et négligent l'élevage des bêtes à cornes et à laine qui leur rapporteraient profit [...] », ordonne aux habitants de ne conserver que « [...] deux chevaux et un poulain à partir de la première semaine de 1710 [...] ».⁶³ Le problème ne se pose pas uniquement pour la région de Montréal. En 1710, les bestiaux sont tellement rares en Nouvelle-France que le Conseil supérieur se voit dans l'obligation d'interdire aux bouchers de Montréal d'aller en acheter dans le gouvernement de Québec.⁶⁴ Vaudreuil et Bégon ont très bien compris le véritable enjeu de la surpopulation chevaline. Ils en exposent la signification au ministre en 1712 :

« [...] Le Sr Daigremont a exhorté autant qu'il a pû les habitants de la Colonie à diminuer le nombre de leurs chevaux qui consomment pendant L'hiver la plus grande partie de leur fourage [...] c'est le seul moyent d'augmenter en cette colonie le nombre de Bestes à Cornes, et de moutons qui doit estre considerablement diminué, le prix de la viande estant augmenté depuis un an d'un tiers [...] ».⁶⁵

62. Robert-Lionel Séguin, *La civilisation traditionnelle de l'« habitant » aux 17e et 18e siècles, Fonds matériel*, (Montréal et Paris, Fides, 1967, collection Fleur de Lys): 535-540.

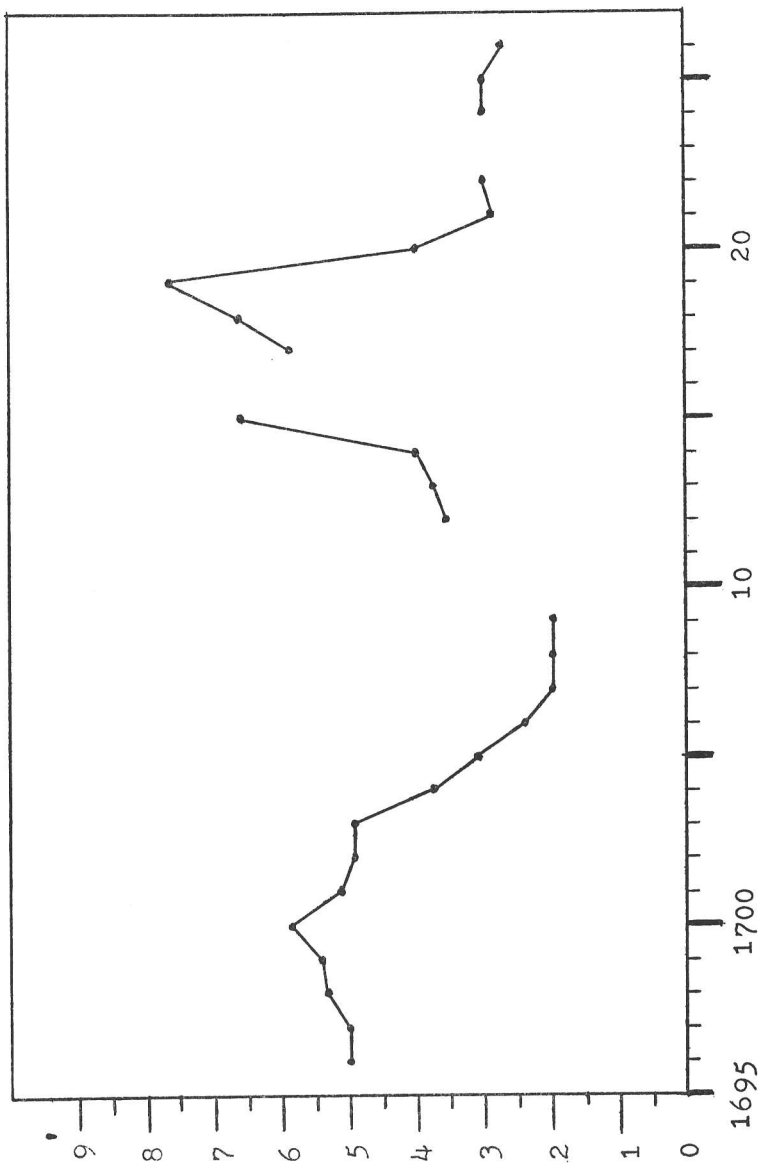
63. E.-Z. Massicotte, *Répertoire des arrêts, édits, mandements, ordonnances et règlements conservés dans les Archives du Palais de justice de Montréal 1640-1670*, (préface de Victor Morin, Montréal, 1919): 71, 13 juin 1709.

64. *Ibid.*: 72, 5 mai 1710.

65. Vaudreuil et Bégon au Ministre, 12 novembre 1717, *R.A.P.Q.* (1947-48): 176.

FIGURE II
 VIANDE DE BOEUF
 (1696-1726)

Hôtel-Dieu de Montréal, prix de détail à la livre, en monnaie de Canada.



VIANDE DE BOEUF

	'	d
1696	5	
1697	5	
1698	5	4
1699	5	5
1700	5	10
1701	5	2
1702	4	11
1703	4	11
1704	3	9
1705	3	2
1706	2	5
1707	2	
1708	2	
1709	2	
1710	-	
1711	-	
1712	3	7
1713	3	9
1714	4	
1715	6	7
1716	-	
1717	5	10
1718	6	8
1719	7	8
1720	4	
1721	2	10
1722	3	
1723	-	
1724	3	
1725	3	
1726	2	9

Cette période contraste sensiblement avec celle des années 1706 à 1709 où, « [...] attendu le Vil prix des Bestiaux [...] », on pouvait se procurer de la viande en abondance et seulement à deux sols la livre.⁶⁶

Une hausse du prix de la viande peut être accentuée par les bouchers eux-mêmes. Ceux-ci perdent rarement l'occasion de majorer les prix de façon à pouvoir réaliser un bon profit :

1703 — Le Conseil souverain considère qu'il « [...] est nécessaire de mettre le prix à la viande de boucherie afin de ne pas laisser à ceux qui en vendront la liberté de le faire, à un prix Excessif, ainsi que les deux derniers années [...] ». ⁶⁷

1709 — Ordonnance de l'intendant Raudot enjoignant au lieutenant général Deschambault de faire un règlement fixant le prix de la viande « [...] parce que les habitants de Montréal se plaignent qu'ils paient des prix excessifs. » ⁶⁸

Les bouchers de Montréal qui vendent déjà la livre de boeuf cinq à six sols « [...] La veulent vendre davantage Ce qui Est un prix Exorbitant [...] ». ⁶⁹

1716 — Le Conseil supérieur demande aux bouchers de « [...] fournir au public de la Viande de Boeuf à Un prix raisonnable [...] ». ⁷⁰

1717 — Non satisfaits des prix qu'ils ont fixés avec le Conseil supérieur, les bouchers de Québec « [...] ont presque tous Cessés de debiter de la Viande au public, et que mesme Il n'y en à point Eu pour les malades [...] ». ⁷¹

66. Arrêt du Conseil souverain, 1er février 1706, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, (Québec, 1889), V: 234.

67. Arrêt du Conseil souverain, 22 août 1703, A.N.Q.M., collection en feuilles (voute française).

68. E.-Z. Massicotte, *op. cit.*: 71, 16 avril 1709.

69. « Règlement pour les viandes de boucherie », 24 mai 1709, A.N.Q.M., Registre des Audiences de la juridiction de Montréal, VI: fol. 450v.

70. Ordonnance du Conseil supérieur, 11 août 1716, *Jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France*, (Québec, 1891), VI: 1,163.

71. Ordonnance du Conseil supérieur, 14 mai 1717, A.N.Q.Q., NF—11: fol. 139v.

- 1719 — Le Conseil supérieur démêta les bouchers de Québec « [...] attendu que les Bouchers qu'on avoit fait assembler Lundy dernier ont demandé un trop hault prix de Viande [...] ».⁷²
 Considérant que « [...] les Bouchers de cette ville [Québec] Se prevalent de La permission qui leur à esté accordée de Vendre Seules de La Viande de Beuf au public, Veulent en tirer un prix Excessif [...] », le Conseil supérieur permet à tous les particuliers qui le désirent de vendre de la viande de boeuf.⁷³

Ce sont les raretés successives du fourrage et des bestiaux ainsi que la période de crise des années 1713-20 qui donnent aux bouchers l'occasion d'augmenter les prix. Le Conseil souverain, l'intendant et ses lieutenants généraux, s'ils permettent généralement les hausses justifiées, prennent toujours bien soin de réprimer les abus.

*
* *

Nous avons tenté, à l'aide d'une série de questions et de l'étude de quelques mécanismes des prix, d'esquisser un bref tableau de ce que pouvait être le mode d'existence de la population canadienne au début du XVIII^e siècle. Les conditions de vie ne devaient pas toujours être séduisantes. Tour à tour, parfois simultanément, les épidémies, les mauvaises récoltes, les calamités de la guerre et la voracité des marchands faisaient osciller dangereusement l'indice des prix, transformant l'existence d'une bonne partie des habitants en « *struggle for life* ». Que dire aussi des effets néfastes que la crise des années 1713-20 n'a pas dû manquer de produire parmi certaines couches de la population. Nous ne saurions, pour l'instant, en évaluer les conséquences avec certitude. Les « pauvres », le « menu peuple » et les gens à revenus fixes, tels les rentiers et les fonctionnaires durent s'en ressentir profondément. Dès 1714, un fonctionnaire en percevait les principales répercussions :

72. Ordonnance du Conseil supérieur, 6 mars 1719, A.N.Q.Q., NF—11: fol. 2.
 73. Ordonnance du Conseil supérieur, 20 novembre 1719, A.N.Q.Q., NF—11: fol. 51v.

« Les Négociants et les habitants proffiteront considérablement de la diminution de la moitié de la valeur des cartes ; les premiers vendants leurs marchandises beaucoup au delà du double de l'année dernière ; Et les autres leurs denrées a proportion ; les artisans et les ouvriers augmentent leur travail sur le mesme pied ; il n'y a que les pauvres, et ceux qui sont aux appointements du Roy qui souffrent notablement et qui ne peuvent se donner le quart du necessaire ». ⁷⁴

Nous considérons qu'en résolvant le problème de la variation du taux, de la vitesse et de la fréquence de réajustement des prix et des salaires — si réajustement il y a — par rapport aux fluctuations monétaires, nous pourrions apporter un début de solution au problème de la recherche du niveau de vie en Nouvelle-France.

74. Monseignat à Pontchartrain, 8 novembre 1714, cité dans A. Shortt, *op. cit.*, I: 282.

Joseph Benoît, chirurgien
à l'Hôtel-Dieu
(1711-1742)

GILLES JANSON,
Archives des
Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph

Joseph Benoît voit le jour en 1672 à Ferrières¹ en Gatinois, diocèse de Sens². Il épouse en 1693 Anne Bastien dit Berthier, née en 1675³. Selon Mgr Tanguay⁴, quatre enfants naissent de cette union : Anne, née en France en 1696, Marie-Anne, née également en France, Claude, qui sera chirurgien comme son père, né à Montréal le 2 avril 1712, et Louise, née à Montréal le 8 janvier 1714, baptisée par l'abbé Belmont le lendemain⁵.

Cette énumération des enfants du ménage Benoît n'est pas complète. Claude Benoît avait au moins un frère, et peut-être même deux.

En 1715, une lettre de Pontchartrain à Beauharnois, alors intendant à Rochefort, nous apprend que le roi accorde « au fils du Sr Benoist, chirurgien Major des troupes en Canada, son passage sur le Vaisseau l'affriquain »⁶. Beauharnois devra donner des ordres « pour le fe. embarquer et fournir la subsis^{ce}. pendant la traversée et s'il y a de la place, sa ma^{té}. trouvera bon que vous fassiez embarquer la valeur d'un tonneau de hardes et Provisions quil a »⁷. Ce fils qui rejoint son père au Canada ne peut être Claude, qui à cette époque, n'a que trois ans.

Le 20 avril 1729, est célébré le mariage de Louise Benoît à Pierre De Selle. « En présence dud. Sieur Joseph Benoit pere de l'Epouse du Sieur Jean Louis de Lacorne Ecuyer Lieutenant du roy du gouvernement de Montreal, de François artet Ecuyer Sieur de la fresnière Lieutenant des troupes de la marine de dame anne Benoit veuve Lobinois des sieurs charle Benoit Et du Sieur claud benoit freres de l'Epouse »⁸.

1. Pierre-Georges Roy, *La famille Le Compte Dupré*, (Lévis, 1941), 105; Mgr. Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, (Montréal, MDCCCLXXXVI), II: 215; les Docteurs M.-J. et Georges Ahern, *Notes pour servir à l'histoire de la Médecine dans le Bas-Canada, depuis la fondation de Québec jusqu'au commencement du XIXe siècle*, (Québec, 1923), 46, disent Fourrière.

2. Tanguay, *op. cit.*, II: 215.

3. Tanguay, *op. cit.*, II: 134; Ahern, *op. cit.*, 47.

4. Tanguay, *op. cit.*, II: 215.

5. Registre des baptêmes, mariages, sépultures de Notre-Dame de Montréal, ANQM. A l'avenir BMS.

6. Pontchartrain à Beauharnois, 3 juin 1715, AC, C11A, vol. 37, fol. 107.

7. *Ibid.*

8. BMS.

Enfin, une lettre de Joseph Benoit à Maurepas nous apprend même la profession de ce second fils ; le père, remerciant le ministre de la marine pour son fils qui lui sert « d'aide-major » à l'Hôtel-Dieu de Montréal, ajoute,

[...] Son frere que l'inclination a porté à s'apliquer a la pratique, et qui travaille icy chés un notaire depuis plusieurs années pour s'y perfectionner, ne désire pas moins de devenir habile dans Son Estat mais comme il ne peut parvenir en ce pais a S'acquérir les lumieres dont il a besoin, et que d'ailleurs, le party qu'il a Embrassé, ne luy procure en cette colonie aucun Employ capable de l'y faire Subsister, J'ose prendre la liberté monseigneur de Vous Supplier de luy accorder Son passage lannée prochaine, Sur le vaisseau de Sa Majesté a la table du capitaine ; il pourra par le canal de quelques personnes obtenir un Employ a Paris. Si Votre Grandeur veut bien avoir cette bonté la pour luy. j'eusse esté bien plus flatté de l'avoir auprès de moy, et que Ses Services Eussent pû convenir a Monsieur L'Intendant mais les Emplois Y sont sy recherchés, qu'il ne pourroit obtenir cette faveur que par votre agrément [...]⁹.

Notre chirurgien qui prend à coeur l'intérêt de ses enfants revient à la charge auprès du ministre trois ans plus tard. Il le supplie d'accorder à son fils « le brevet decrivain du Roy »¹⁰. Ce greffier qui cherche si ardemment à s'instruire, est-il Charles Benoit ?¹¹

Les documents nous révèlent l'existence d'un autre chirurgien du nom de Joseph Benoit, âgé de 16 ans. Il était originaire de Ferrières comme son homonyme. Il s'engage comme chirurgien pour Québec le 11 juin 1715, au capitaine Dufay du navire la *Providence*¹². Ce jeune homme avait-il un lien de parenté avec le chirurgien-major Joseph Benoit ? Cette probabilité n'est pas à rejeter. Les coïncidences sont trop nombreuses : ils viennent de la même petite ville (qui, même en 1872, ne compte pas plus de 1300 habitants¹³), portent le même prénom, et exercent la même profession.

9. Benoit à [Maurepas], 29 octobre 1730, APC, MGI,E, carton 26, pièce 9.

10. Benoit à [Maurepas], 10 octobre 1733, APC, MGI,E, carton 26, pièce 6.

11. Le 14 février 1737, Charles Benoit est à Montréal et il accepte pour son père une somme d'argent d'Etienne Montabert dit St-Louis. Voir obligation d'Etienne Montabert dit St. Louis à M. Benoit, greffe C.-J. Porlier.

12. M. Delafosse et G. Debien, « Les Engagés pour le Canada au XVIIIe siècle », *RHAF*, XIII, 2 (septembre 1959), 254.

13. *Dictionnaire universel D'Histoire Et de Géographie*, (Paris 1872), 659.

Laissons pour l'instant la famille Benoît, et rejoignons Joseph Benoît à la veille de son départ pour le Canada. Le 14 août 1709, le roi lui octroie le brevet de chirurgien-major à Québec¹⁴ à la place de Pierre Boudeau¹⁵, « pour en lad. qualité panser et traiter les off^{ers}. et Soldats des Compagnies du détachement de la marine que Sa Mat^é. entretient aud. Quebec Et pour lad^{te}. charge exercer aux appoinman^s. qui luy seront ordonnez par les Estats ».

Son brevet de chirurgien-major en poche, Benoît s'embarque pour le Canada en 1710. L'Europe est ravagée par la Guerre de Succession d'Espagne. La navigation sur l'Atlantique est peu sûre. Le navire qui transporte Benoît est capturé. Celui-ci ne mettra le pied dans la colonie qu'au mois d'octobre 1711¹⁶.

Cet homme de 39 ans qui débarque en Nouvelle-France est loin d'être un néophyte dans l'« art » de la chirurgie. Il accompagne les armées françaises depuis l'âge de 18 ans¹⁷. Cette vingtaine d'années comme chirurgien militaire en France, pays presque continuellement en guerre avec ses voisins, était pour un jeune chirurgien à l'esprit d'observation aiguisé, la meilleure des écoles.

Il ne semble pas s'éterniser à Québec. En décembre 1714, on le retrouve à l'Hôtel-Dieu de Montréal, où il soigne un officier, Louis-Hector de Malleray, blessé lors d'un duel avec Jean d'Ailleboust d'Argenteuil. Malleray meurt le lendemain de son arrivée à l'hôpital.¹⁸

L'Hôtel-Dieu de Montréal, hôpital militaire et civil, recevait quantité d'officiers et de soldats. Joseph Benoît comme chirurgien-major devait s'y rendre très souvent pour soigner les militaires du détache-

14. Brevet de chirurgien-major, 14 août 1709, fond Benoît, ANQ.

15. Sur Pierre Boudeau voir: Ahern, *op. cit.*, 37-38, RAPQ, (1928-1929), 343, et *Dictionnaire Biographique du Canada*.

16. Pontchartrain à Bégon, le 2 juillet 1713, AC,B, vol., 35, fol. 76 1/2.

17. « depuis quarante ans que j'ay l'honneur de Servir Sa Majesté dans les fonctions, et l'Etat de chirurgien tant en France qu'en Canada », Benoît au ministre, 29 octobre 1730, APC, MGI,E, carton 26, pièce 5; « Il [Benoît] ne prend la liberté de vous demander, Monseigneur, ce brevet que comme recompense distinguée de 45 années de Services dans L'état Major », Beauharnois et Hocquart au ministre, 11 octobre 1735, APC, MGI,E, carton 26, pièce 1; « il y a quarante-huit ans que j'ay celuy [l'honneur] de servir sa Majesté tant dans les armées, que dans les hôpitaux de cette colonie » Benoît au ministre, octobre 1737, AC,C11A, vol. 68, fol. 258.

18. Gabriel Nadeau, « Le dernier chirurgien du roi à Québec, Antoine Briault (1742-1760) », *L'Union médicale du Canada*, août 1951, 996.

ment de la marine. Cependant il ne reçoit un salaire comme chirurgien de cette institution qu'en octobre 1719, salaire qui lui est dû pour avoir « servi l'hôpital » durant l'année 1718.¹⁹

L'année même de ses débuts comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu, il loue pour trois ans, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, « un Emplacement Et maison Size En Cette ville sur Le niveau de La Rue St. paul ». Cet emplacement, en plus d'une cour, comprend un jardin, « Le tout enclos de pierres ». Notre homme a des manières ; il s'oblige « En bon père de famille ne faire fendre aucun bois sur les planchers ». Heureux temps où le locataire protégeait le bien du propriétaire ! Deux chirurgiens de Montréal, Antoine Bertrand Forestier et Pierre Puybureau, signent comme témoins au bas du bail²⁰.

Les affaires paraissent profitables. Le 29 juin 1720, Benoît achète de Marguerite Daveluy deux terrains. Le premier de quarante-trois pieds de front sur quarante de profondeur, situé à l'angle des rues Saint-Denis et Saint-Paul. On y trouve construite, « une maison de pièce sur pièce solée de pierre ». Le second, « Emplacement de terre sy En Cette ditte ville faubourg notre dame situé sur Lad. Rue, sur Cent quatorze a quinze pieds de profondeur Et Comptant En quelques arbres fruitiers avec une petite maisonnette de bois menaçant Ruine ». Pour l'acquisition de ces deux propriétés, le « Chirurgien Major des troupes du Roy En ce païs » doit déboursier la somme de « trois mil Cinq Cent Livres, monnaye de france »²¹. Marguerite Daveluy désirant « faire La profession de Religieuse dans le monastère d'ûdi hotel dieu », Benoît, pour le paiement de ses achats, « s'oblige bailler Et payer aud. dames Religieuses, pour la dot de la ditte venderesse » une rente « annuelle Et perpetuelle » de cent soixante-quinze livres, rachetable en tout temps²².

19. Registre des recettes et des dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, (1696-1726), octobre 1719, [125].

20. Bail à loyer par les Religieuses Hospitalières, à M. Benoît, chirurgien, 17 septembre 1718, greffe de Michel-François Le Pailleur, ANQM.

21. Pour une explication de la différence entre monnaie de France et monnaie du Canada, voir l'article de Jean-Yves Rousseau dans le présent cahier. « Les recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, (1696-1726) : un indice du niveau de vie en Nouvelle-France. »

22. Vente par Marguerite Dabluy (sic) à M. Benoît chirurgien, 29 juin 1720, greffe de Michel-François Le Pailleur, ANQM; voir aussi, Constitution de 175 livres de rente aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, par Joseph Benoît chirurgien, 14 juin 1721, procure, tir., 7, doc. 132, ARHSJ.

Le 10 avril 1734, une négresse, Marie-Joseph Angélique, servante de madame François Poulin de Francheville, mit le feu à la maison de sa maîtresse, espérant s'enfuir avec un des domestiques de cette dame à la faveur de l'incendie. Le feu se répandit rapidement, et quarante-six bâtiments, dont l'Hôtel-Dieu, furent complètement rasés²³. La maison achetée par Joseph Benoît sur la rue Saint-Paul fut détruite par cette conflagration. Nous en avons la preuve par un contrat de vente, où on parle des « Murs en pierre qui sont Resté Depuis L'Yncendie »²⁴. Pour la somme de mille huit cents livres, Benoît se départissait du terrain. L'acheteur Nicolas Moran, charpentier du roi à Montréal, s'engageait à payer au chirurgien-major, quatre-vingt-dix livres de rente annuelle et perpétuelle.

Un peu d'un an avant sa mort, Joseph Benoît, vieux et paralytique²⁵ se dessaisit de ses biens immobiliers. Il vend à son fils Claude, le terrain de la rue Notre-Dame « Sur Lequel Se trouve [toujours] quelques arbres fruities Et une Vieille Maison De bois tombant En Ruine ». Il lui cède aussi « Un autre Emplacement seituez En Cette Ville Rue St Paul » Claude devra verser la somme de mille quatre cents livres pour devenir propriétaire. Cet argent n'est pas donné en totalité à son père, l'emplacement de la Rue Saint-Paul étant « chargé Envers la veuve Et Heritiers Du feu Sr. Magnan Lespérance de la Somme de quarante Une livres Cinq Sols De Rente Restante De plus Grosse Somme Rachetable au principal de la somme de huit cent Vingt Cinq Livres »²⁶.

Les quelques contrats que nous venons de citer nous dévoilent un aspect peu connu de la vie d'un chirurgien de la Nouvelle-France. Dans les études existantes, les auteurs présentent leurs personnages sous l'angle médical. Il serait peut-être intéressant de jeter un coup d'oeil sur la vie socio-économique de Joseph et Claude Benoît, chirurgiens²⁷.

23. [Soeur Maria Mondoux], *L'Hôtel-Dieu premier hôpital de Montréal, (1642-1942)*, (Montréal 1942), 287-288.

24. Vente faite par dame Anne Berthier, procuratrice du Sr. Joseph Benoît, à Nicolas Moran, 14 mars 1736, greffe de Jean-Baptiste Adhémar, ANQM.

25. Beauharnois et Hocquart au ministre, 2 novembre 1741, APC, MGI, C11A, vol. 75. 101.

26. Vente d'un emplacement par Sr. et dame Benoît à leur fils Claude Benoît, 24 mai 1741, greffe de Claude-Cyprien-Jacques Porlier, ANQM.

27. Une étude fouillée de l'aspect socio-économique de la profession de chirurgien demanderait un dépouillement systématique des greffes de notaires du régime français. Il faudrait s'arrêter aux différences entre simple chirurgien, chirurgien-major et médecin,

Voyons d'abord le « chèque de paye » de Joseph Benoît. Ses récriminations continuelles nous laissent penser que nous sommes en présence d'un « économiquement faible ». Il se plaint au ministre que ses appointements « Sont très modiques » et pour suppléer à cette modicité, il demande « une petite pension annuelle » ou une augmentation de son salaire²⁸. Beauharnois et Hocquart, dans une lettre qu'ils écrivent à Maurepas, font également état du « peu de fortune » du sieur Benoît, état qui ne lui « permet pas de se contenter [du] seul titre [de médecin] sans les appointements attachez a l'employ de chirurgien »²⁹.

Essayons de voir à l'aide des chiffres que nous possédons, si Benoît était aussi pauvre qu'il veut bien le laisser entendre.

Sa charge de chirurgien-major lui rapporte un « Ecu³⁰ qu'on retient par mois à chaque Compagnie ». En 1713, cet emploi lui procure 1,150 livres par an en plus des 350 livres « qu'il avoit avant Son départ » pour le Canada³¹.

Quand la Nouvelle-France n'est pas en guerre — ce qui est le cas à l'époque où Benoît s'y trouve, — (si l'on excepte une courte période de deux ans (1711-1713) — le nombre de compagnies entretenues par le roi dans la colonie dépasse rarement vingt-huit. « Toutes les forces du Canada, dit un *Mémoire* de 1712, consistent en 28 compagnies d'infanterie des troupes de la marine qui doivent être de 50 hommes chacune [. . .] ». Selon Gabriel Nadeau « l'effectif des compagnies a varié à différentes époques. Il était de 28 hommes en 1742 mais il fut augmenté plus tard. »³² Les chiffres que nous avons concordent avec ces nombres. En octobre 1730, Benoît écrit que « les troupes dans ce pays Sont au Nombre de vingt compagnies, et mes appointemens ne sont que de mil huit livres, c'est-à-dire deux sols par chaque Soldat »³³. Le chirurgien-major se trompe sûrement lorsqu'il avance le chiffre de vingt compagnies. S'il reçoit 3 livres (1 écu) par mois par compagnie,

28. Benoît au ministre, 29 octobre 1730, APC, MG1,E, carton 26, pièce 5.

29. Beauharnois et Hocquart au Ministre, 17 octobre 1733, AC,C11A, vol 60, fol. 121.

30. Un écu d'argent vaut 3 livres.

31. Pontchartrain à Bégon, 2 juillet 1713, AC,B, vol. 35, fol. 76 1/2.

32. Gabriel Nadeau, « Le Dernier chirurgien du roi à Québec : Antoine Briault, (1742-1760) ». *L'Union Médicale du Canada*, (juin 1951), 712; Emile Salone écrit : « On sait que celle-ci [la garnison] en temps normal comprend vingt-huit compagnies, à trente hommes », *La colonisation de la Nouvelle-France*, réédition boréale, (Trois-Rivières 1970), 412.

33. Benoît au ministre, 29 octobre 1730, APC, MG1,E, carton 26, pièce 5.

soit 36 livres par année, 1.008 livres divisées par 36 nous donnent 28 compagnies. Une autre objection apparaît : 2 sols³⁴ par soldat nous donnent le nombre de 30 hommes par compagnie et non 50 comme le spécifie le *Mémoire* cité plus haut. L'explication est simple. En 1730, la paix dure depuis 17 ans. Il n'est pas nécessaire de garder autant de soldats sous les drapeaux. Nous l'avons vu, il n'est plus que de 28 en 1742. Ce nombre sera porté à 65 pendant la « Guerre de Conquête »³⁵.

Cette somme de 1,008 livres demeure constante, jusqu'en 1742. Beauharnois, à propos des émoluments du nouveau chirurgien-major Feltz, déclare qu'ils « consistent En 1008 livres, d'une part qui luy sont payez par l'Etat major a raison de 3^{lt} par Comp^{ie} »³⁶.

D'autres revenus viennent arrondir le pécule de notre chirurgien. Il reçoit « 300^{lt} qui luy sont Encore payez annuellement pour Ses Courses et Voyages pour traiter les Sauvages »³⁷. Ayant obtenu, en 1735, son brevet de médecin, il a droit à 300 livres supplémentaires. Son emploi comme chirurgien et médecin de l'Hôtel-Dieu de Montréal lui procure de cent cinquante livres à trois cents livres par année. Voici quelques chiffres extraits du Registre des recettes et des dépenses³⁸.

Pour l'année	1718	300 ^{lt}
”	”	150 ^{lt}
”	”	150 ^{lt}
”	”	300 ^{lt}
”	”	250 ^{lt}

Même si son nom n'apparaît plus au Registre après 1726, on sait par une lettre de Beauharnois et Hocquart que « le Sr Benoist, Chirurgien de Montréal est gratifié par les Religieuses hospitalières de 200^{lt} par an »³⁹. Voici un tableau des composantes de son salaire.

34. 1 livre = 20 sols.

35. RAPQ, 1944-45, 81.

36. Hocquart au Ministre, 5 octobre 1741, APC, MG1,E, carton 26, pièce 4.

37. *Ibid.*

38. Registre des recettes et des dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1696-1726) dans l'ordre, octobre 1719, août 1721, septembre 1722, novembre 1725, octobre 1726.

39. Beauharnois et Hocquart au ministre, 7 octobre 1731, AC, C11A, vol. 54, fol. 91.

FONCTION	SALAIRE ANNUEL
Comme chirurgien-major	1,008 ^{lt}
” médecin (1735)	300 ^{lt}
” chirurgien des « sauvages »	300 ^{lt}
” chirurgien de l'Hôtel-Dieu de	
” Montréal (montant variable)	200 ^{lt}
Total :	1,808 ^{lt}

Ce tableau n'est qu'un reflet de son véritable revenu. Les gens aisés qui se font soigner à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à domicile, payent Benoît pour les soins qui leur sont prodigués⁴⁰. Il demande à Jean Eustache Lanouillé de Boisclair la somme de 350 livres « pour Remède a luy fournis, l'avoir pensé, saigné et médicamenter jusqu'à parfaite curation et guerison [...] pendant cinquante-cinq jours, savoir cent quatre vingt cinq livres pour les remèdes qu'il a esté obligé d'acheter [...] et cent cinquante Livres pour ses visites peynes et soins⁴¹. Son fils Claude reçoit quatre-cent-soixante et une livres quinze sols de François Prudhomme et de sa femme « pour Lavoir [sa femme] saignée Pencée et fournis Les medicaments Et Remedes nécessaires pour Les opérations qui luy a fait a Une cuisse dont ils ont dit Estre Contants Et satisfait »⁴².

Un document nous apporte des précisions sur les honoraires médicaux d'antan. Il s'agit d'un « Mémoire des médicaments que [Joseph Benoît] fournis et faits dans la maison de Monsieur Larches durant l'année 1721 ».

Du 10 janvier, une saignée de pied	2 livres
du dict, une saignée de pied	2 livres
du 11, une portion cordiale	6 livres
du dict, pour avoir passé la nuit	6 livres
du 13, une prise cordiale	1 livre 10 sols
du 15, unt Sal mehis fer (?)	2 livres
plus deux emplaitres	0 livres 10 sols
du dit, unt vouxmitif	2 livres

40. *Ibid.*

41. Registre des Audiences judiciaires de Montréal, (1714-1719), vol. 8, ANQM.

42. Obligation à M. Benoît par François Prudhomme fils et sa femme, 28 septembre 1743, greffe de Jean-Baptiste Adhémar, ANQM.

du dit, une prise cordiale	1 livres 10 sols
plus avoir passer la nuit	6 livres
du 18, un jeullet	3 livres
du 19, une prise cordiale	1 livres 10 sols
du 25, médesine	3 livres
une portion cordiale	6 livres
plus pour avoir passer une nuit	6 livres
plus pour avoir une nuit passer	6 livres
du 17, une prise cordiale	11 livres 10 sols
et durant lanée mille 1723	
du 2 janvier, donné une possion	6 livres
du dict, unt lavement composer	2 livres
du 4, unt lavement composer	2 livres
du 5, unt lavement composer	2 livres
du 6, unt lavement composer	2 livres
du 12, une prise cordiale	1 livres 10 sols
du 15, une possion	6 livres
du 16, donner pour de huile	1 livres
plus une prise cordiale	1 livres
du 17, pour de huile	1 livres
plus une prise cordiale	1 livres 10 sols
du 20, deux prisses pour lanc	3 livres
plus pour l'avoir panser avec des huiles	
chodes à une cuisse deune goutte siatique ...	15 livres
du 21, une prise cordiale	1 livre 10 sols
du 15 de février, une medecine	2 livres
du 18, une prise cordiale	1 livres 10 sols
plus pour de canfres pour froter sont côté ..	2 livres
du 20, pour avoir panser son petit garsont	
quit aver été couper à un doit	2 livres
du 10, de maît, Saigner son fils éner	1 livres
du 12, purger son fils éner	2 livres
plus pour l'avoir panser deunt chancres	
à la bouche	20 livres

du 25 oût, donné une médesine a son marit ..	3 livres
plus a luis donné une prise cordial	1 livres 10 sols
du 20 octobre, plus pour elle, pour de Laux pour les yeux	2 livres
	<hr/>
	141 livres 10 sols ⁴³

Dans une colonie qui compte peu d'habitants, les métiers et les professions ne sont pas aussi hiérarchisés, ni aussi étanches que dans la mère patrie. En France, il existe une distinction très nette entre apothicaire, chirurgien et médecin. Ici un chirurgien peut se permettre de fabriquer et de vendre des médicaments sans encourir les foudres d'une corporation rivale. Benoît ne rate pas cette occasion. Les gens qu'il soigne ne craignent pas de dire que ses honoraires sont trop élevés. Quelquefois il doit les traîner devant les tribunaux pour les obliger à payer. « Pour ce qui regarde ses peynes, déclare un patient, au tribunal, il serait estonnant lorsque l'on paye les remèdes au Chirurgien, ledit Demendeur eut la hardiesse de Demander cent cinquante Livres pour ses peynes qui doivent bien estre compancées par le prix excessif qu'il a mis sur ses remèdes »⁴⁴.

Comme on le voit, on ne soigne pas pour des prières en Nouvelle-France. Seul les gens à l'aise peuvent se permettre d'être malades à domicile.

Joseph Benoît retire donc un revenu respectable de sa profession. A son salaire de chirurgien-major, de chirurgien des « sauvages », de chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de médecin, viennent s'ajouter les profits qu'il retire en retour de ses soins et de la vente de remèdes. Il n'existe malheureusement pas de registre, où seraient compilés les bénéfiques du chirurgien. Il est donc très difficile de se faire une juste idée du pourcentage que pouvait représenter les profits retirés de la vente des remèdes et des soins prodigués aux particuliers. Les documents cités nous apprennent que ces prix étaient élevés, mais ils ne nous indiquent point la fréquence des profits.

43. Edouard-Zotique Massicotte, « Comptes de chirurgiens Montréalais au XVIIIe siècle ». *L'Union Médicale du Canada*, 1919, 507; cité par Edouard Desjardins. « Les honoraires médicaux d'antan », *L'Union Médicale du Canada*, tome 99, (mai 1970), 897. Il n'est pas certain que Benoît soit l'auteur de ce « Mémoire ».

44. Registre des audiences judiciaires de Montréal, (1714-1719), 6 juillet 1717, vol. 8, ANQM.

D'autres indices recueillis dans les pièces notariales viennent ajouter de nouveaux traits au portrait socio-économique de Joseph Benoît. Elles nous le montrent préoccupé par les affaires et en relation avec la société montréalaise.

En 1737, Etienne Montabert dit Saint-Louis, habitant de la Rivière L'Assomption, « a volontairement Reconnû Et Confessé Devoir Bien Et Legitiment au S^r. Joseph Benoist Medecin pour Le Roy a Montreal [. . .] la somme de Cent Livres que Led. S^t. Louis Luy doit pour pareil somme a Luy presté »⁴⁵. L'année suivante, c'est au tour de Joseph Chartran et Geneviève Joubert sa femme de reconnaître

[. . .] devoir bien Et Justement au Sieur Joseph Benoist Medecin pour le Roy a montreal la Somme de Cent Livres pour fourniture de vingt cinq minots de bled faite auxd. chartran et Joubert Sa femme pour Ensemencer leurs terres Seize aud. lieu de la Rivière des prairies, Laquelle d. Somme de Cent Livres lesd. chartran Et Joubert Sa femme promettent Et Sobligent de bailler Et payer aud. Benoist ou au porteur etc dans tout Le Cours du mois de novembre prochain En argent ayant cours En Ce pays ou En bled au prix quil vaudra au choix dud. Sr. Benoist a peine de tout depent dommages Et Interests Sous lobligation Et hypothèque de tout leurs bien meubles Et immeubles present Et Avenir [. . .]⁴⁶.

Les activités de Joseph Benoît sont multiples: chirurgien, acquéreur de plusieurs emplacements à la ville⁴⁷, prêteur. Il était appelé à rencontrer beaucoup de gens. Son entourage semble des plus choisis. Son fils Claude a pour « maraine Marie Charlotte de muy fille de feu monsieur de Muy gouverneur de micicipi »⁴⁸. Claude épouse en 1742 Thérèse Babie⁴⁹ fille de Raymond Babie et de Marie Thérèse Le Compte Dupré⁵⁰.

45. Obligation d'Etienne Montaber dit St. Louis à M. Benoît, 14 février 1737, greffe de C.-J. Porlier.

46. Obligation consentie par Joseph Chartran et Genevieve Joubert sa femme au Sr. Benoît, 20 avril 1738, greffe de C.-J. Porlier.

47. Joseph Benoît possédait peut-être une terre labourable située sur « la Côte appelée Notre-Dame de Vertu ». Ce qui expliquerait qu'il puisse prêter du blé aux habitants dans le besoin. Voir RAPQ, 1941-42, 144.

48. BMS, 2 avril 1712.

49. Mariage entre Claude Benoît et Thérèse Babie, 14 janvier 1742, greffe de François Simonet.

50. Raymond Babie, tout comme son père Jacques était un important marchand de fourrures. « Il fut d'un grand secours aux autorités de la colonie auprès des tribus sauvages de l'Ouest », Pierre-Georges Roy, *La Famille Le Compte Dupré*, (Lévis 1941), 12.

Au baptême de sa fille Louise, « la mareine [est] mademoiselle Louise de ramesai fille de monsieur de Ramesai gouverneur de montreal chevalier de St. Louis »⁵¹.

A la signature du contrat de mariage entre sa fille Anne et « Louis Jean Lobinois Es^{er}. Sr de Tourneuve faisant en cette Ville [de Montréal] Les fonctions de Commissaires de la Marine », tout le gratin de la société montréalaise est présent. Claude de Ramezay est là avec son épouse et ses filles. Charles Le Moyne baron de Longueuil n'a pas voulu manquer l'événement. Les « Damoiselles Marie Joseph, therese Et Suzane Decouagne » ainsi que plusieurs autres personnalités ont signé au bas du contrat de mariage. Le père de la mariée pour ne pas être en reste devant tout ce beau monde, donne « aux futurs Epoux en avancement d'hoirie de lad. Dam^{lle}. sa fille La somme de Deux Mil Livres de France Scavoir quinze Cent Livres en meubles suivant l'Etat Et Estimation arreste entre les parties Et cinq Cents livres que led. Sr. Lobinois a reconnu avoir reçu comptant en Especes sonnantes et bonne »⁵².

Notre chirurgien qui fréquentait les « grands », se payait le luxe d'une esclave panis. Ce fait ne prouve pas que Benoît appartenait à une classe privilégiée.⁵³ Il indique néanmoins un certain goût pour les dépenses somptuaires. Son successeur, le chirurgien Ferdinand de Feltz, gardait dix esclaves à lui seul⁵⁴.

Cet homme qui gagnait comme chirurgien un salaire respectable ne semble pas avoir laissé une grosse fortune à ses héritiers. A la mort de sa femme survenue le 15 avril 1749, madame Bégon commente ainsi l'événement : « La mortalité est sur les infirmes. La bonne femme, Mme Benoît, vient de mourir ; mais celle-là ne laisse rien à disputer. C'est même un revenu pour les autres, puisque tous les ans, on lui donnait quelque chose sur les congés »⁵⁵.

Claude marche sur les traces de son père. Il achète deux propriétés lui appartenant. Il doit déboursier mil quatre cents livres pour cet achat⁵⁶. Quelques mois plus tard, le nouveau propriétaire épouse à

51. BMS, 9 janvier 1714.

52. Mariage entre Louis Jean Lobinois et Anne Benoît. 2 octobre 1718, greffe de Pierre Raimbault.

53. Marcel Trudel nous dit que les propriétaires d'esclaves « sont de toutes les couches sociales ». *L'esclavage au Canada-Français*, (P.U.L. 1960), 159.

54. *Ibid.*, 146.

55. RAPQ, 1934-1935, 57.

56. Vente d'un emplacement par le sieur et dame Benoît à leur fils Claude, 24 mai 1741, greffe à C.-J. Porlier.

Montréal Thérèse Babie. Dans le contrat de mariage, on parle de lui, comme « faisant Les fonctions de Chirurgien major Des troupes Du detachment de la marine Estant en Garnison et [sic] Cette ville »⁵⁷. Ce jeune chirurgien ambitieux prend sans doute ses désirs pour des réalités. L'année où Benoît prend épouse, Beauharnois et Hocquart écrivent à Maurepas et lui demandant d'accorder à Claude Benoît un brevet de médecin, ayant octroyé au sieur Feltz « la place de chirurgien Major »⁵⁸.

Sans doute pour aider sa femme, mère d'une nombreuse famille⁵⁹, Claude retient les services d'une domestique « Ecossoise Natif de La ville D'Elboren agée de Dix huit ans ». Cette servante recevra soixantedouze livres pour ses gages « qui luy seront payé a feur et a mesure quelle En aura Besoin »⁶⁰ Claude voit tous ses fils mourir presque immédiatement après leur naissance. En 1751, il adopte « françois nez de parents Inconnus âgée de Dix ans [. . .] Il promet avoir soin Et Iceluy nourrir tants sain que malade Lentretenir de tous linges hardes Et chaussures a son age Et Le traiter Doucement Et humainement Comme Il appartient jusqua ce quil ait atteint lage de Dix huit ans accomplis Et aussy L'Elever Et Instruire En La religion catholique apostolique Et Romaine »⁶¹.

Claude Benoît s'est laissé tenter par les affaires. En 1750, il vend à Marie-Françoise Decouagne une rente annuelle de cent livres au capital de deux mille livres qu'il lui verse en retour de la somme de deux mille livres⁶². La même année, il acquiert de Gabriel Groux « pour Et moyennant La somme de Deux Cens Cinquante Livres » une terre près de la rivière des Prairies⁶³. Le 14 avril 1752, il obtient de sa soeur Anne

57. Contrat de mariage entre Claude Benoît et Thérèse Babie, 14 janvier 1742, greffe de François Simonet.

58. Beauharnois et Hocquart au ministre, 12 septembre 1742, AC,C11A, vol. 77, fol. 14.

59. Madame Claude Benoît a donné naissance à onze enfants. Six de ses enfants sont morts très jeunes, Pierre-Georges Roy, *La Famille Le Compte Dupré*, (Lévis 1941), 13-14.

60. Engagement de Marie Somme (?) à M. Benoît, 6 avril 1750, greffe de J.-Bpte Adhémar.

61. Engagement fait par M. Foucher au sieur Benoît chirurgien, 15 nov. 1751, greffe de J.-Bpte Adhémar. Dans cet acte le notaire écrit par distraction Joseph Benoît au lieu de Claude.

62. Constitution de 100 livres de rente faite par M. Benoît et son épouse à Mlle de Couagne, 20 août 1750, greffe de J.-Bpte Adhémar.

63. Vente faite par Gabriel Groux et sa femme à M. Benoît, 11 décembre 1750, greffe de J.-Bpte Adhémar.

Veuve de feu Sr. Louis Jean Lobinois [la somme de trois mille livres pour] « Les Commercer pendant six années a Commencer de Ce Jour En société avec Lad. Dame Lobinois a moitié proffit Et a moitié perte Ce qua Dieu ne plus Et aussy a communs fraix quil Convendrá faire pour La presente société qui sera géré Et gouvernée par Led. Sr. Et Dam^{lle} Benoist [son épouse] Lesquelles Rendront compte de Leur gestion tous les ans auquel tems les parties Partageront Les profits »⁶⁴.

Cette société avorte très rapidement. Le 23 septembre 1752, le contrat est résilié. Les activités financières de notre « homme d'affaires » se poursuivent de plus belle, et trois jours plus tard, il reçoit une quittance de trois mille sept cents livres de sa belle-mère Marie Thérèse Le Compte Dupré⁶⁵.

A lire les contrats, on s'aperçoit que les relations d'affaires de Claude Benoît s'établissent avec des personnes plus ou moins liées de parenté. Ainsi, Marie-Françoise Decouagne, est-elle la soeur de Louise Decouagne qui a épousé Louis Babie, beau-frère du chirurgien. Sa soeur Anne fournit le capital d'une société éphémère. Il reçoit une quittance de sa belle-mère, Marie-Thérèse Le Compte Dupré. Enfin, c'est de son père qu'il achète deux emplacements de ville.

Sans doute, existe-t-il dans nos archives d'autres traces nous permettant de cerner plus précisément les caractères socio-économiques de Joseph Benoît et de son fils. Les quelques actes que nous avons cités ont du moins le mérite d'esquisser les grandes lignes d'un aspect peu étudié des disciples d'Esculape de la Nouvelle-France.

*
* *

A l'époque où Joseph Benoît et son fils exercent la chirurgie, une distinction très marquée existe entre la chirurgie et la médecine. Pour un médecin, exercer la chirurgie, c'est déchoir.

En France, la faculté de Médecine de Paris entend « maintenir la chirurgie et les chirurgiens sous sa haute et docte juridiction. Car, à ses yeux, les chirurgiens ne sont que de vulgaires manoeuvres »⁶⁶. Ce-

64. 14 avril 1752, greffe de J.-Bpte Adhémar.

65. Quittance faite par M. Benoît avec Mme Babie, 26 septembre 1752, greffe de J.-Bpte Adhémar.

66. François Millepierres, *La vie quotidienne des médecins au temps de Molière*, (Paris 1964), 169.

pendant, les chirurgiens acceptent de plus en plus mal d'être traités comme de simples serviteurs des médecins. Dionis⁶⁷ se dit :

étonné du procédé de ces Médecins à l'égard des chirurgiens qu'ils traitent cavalièrement, et qu'ils contrôlent toujours dans le tems même de l'opération. Ces Messieurs disent pour leur raison que les Opérateurs seroient incessamment des fautes s'ils n'étoient assistés du conseil des Médecins. Mais si un Chirurgien a besoin d'être secouru pendant qu'il travaille, il ne peut l'être mieux que par un autre Chirurgien expert dans les opérations⁶⁸.

En Nouvelle-France où les médecins sont l'exception, le fossé séparant médecine et chirurgie est beaucoup moins profond⁶⁹. Souvent, le chirurgien remplit les fonctions de médecin et même d'apothicaire. A Montréal, Joseph Benoît passait pour aussi bon médecin que bon chirurgien⁷⁰. Cela ne doit pas nous surprendre dans une colonie où les traditions médicales et corporatistes enfonçaient des racines beaucoup moins profondes que dans la mère-patrie⁷¹. Il n'existait pas ici de Saint-Côme, ni de faculté de Paris, ou de faculté de Montpellier. Lorsqu'un jeune homme voulait s'initier aux rudiments de la médecine ou de la chirurgie, il devait s'engager comme apprenti chez un maître. Ainsi, Ignace Pellerin s'engage à Jean De Mosny maître chirurgien de la ville de Québec « qui l'a pris et retenu pour son apprenti pendant

67. Pierre Dionis fut chirurgien de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, de Marie-Anne-Victoire et de Adélaïde de Savoie, dauphine de France. Il était professeur d'anatomie et de chirurgie au jardin du Roi. Ses ouvrages ont été édités jusqu'en Chine.

68. Dionis, *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin Royal*, septième édition, (Paris 1773), 359.

69. Michel Sarrazin le plus illustre praticien à exercer dans la colonie fut d'abord chirurgien des troupes. Il repassa en France pour aller étudier la médecine à Reims et revenir peu après. Voir, Arthur, Vallée, *un biologiste canadien Michel Sarrazin*, (1659-1735), (Québec 1927).

70. Beauharnois et Hocquart au ministre, 17 oct. 1733, AC,C11A, Vol. 60, fol. 12.

71. Sur la médecine en Nouvelle-France en plus des ouvrages cités dans cet article, voir: Charles-Marie Boissonnault, *Histoire de la Faculté de Médecine de Laval*, (P.U.L. 1953), Haegerty, *Four centuries of medicine in Canada*, 2 vol, (Toronto 1928), Maude Abbott, *History of medicine in the Province of Quebec*, (Montréal 1931), les articles du Dr Edouard Desjardins parus dans *L'Union Médicale du Canada*, voir index septembre 1972, les articles de Gabriel Nadeau parus également dans *L'Union Médicale du Canada*, voir index de novembre 1972.

le dit temps [de trois ans] auquel durant Iceluy il a promis et promet monstrier et enseigner a son pouvoir le dit art et metier de chirurgien »⁷².

Les fils de médecins et de chirurgiens bénéficiaient d'une plus grande facilité pour apprendre l'« art et métier de chirurgien ». Claude Benoît se familiarise au maniement du scalpel, du clystère et de la seringue, sous l'oeil attentif de son père. En 1729 « le Dr Jos. Benoît qui est le seul médecin de l'Hôpital de Montréal, vu l'ouvrage considérable qu'il a, demande un aide et propose son fils »⁷³. Ce fils (la chose est-elle possible ?) débute son apprentissage à l'âge de 12 ans⁷⁴. Il aura la chance d'aller se perfectionner à la Charité de Paris⁷⁵.

A l'époque où Claude Benoît étudiait la chirurgie à la Charité, cet hôpital dirigé par les religieux de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, avait une très bonne réputation⁷⁶. Georges Mareschal⁷⁷, premier chirurgien de Louis XIV, avait étudié l'anatomie du corps humain à son amphithéâtre. Claude Benoît apprend des meilleurs maîtres. L'un d'eux, François Morand, est considéré comme « l'un de ceux qui ont le plus contribué à accélérer les progrès de la chirurgie en France »⁷⁸. Le séjour de trois ans du jeune chirurgien à Paris lui fut sans aucun doute profitable ; car de retour dans la colonie, Beauharnois lui accorde sa confiance en le choisissant comme son « médecin et [son] chirurgien tout ensemble »⁷⁹.

Penchons-nous maintenant sur la carrière médicale de Joseph Benoît. Comme nous l'avons dit précédemment, il arrive au pays avec l'expérience acquise sur les champs de batailles européens. Le roi, en

72. Ahearn, *op. cit.*, 140.

73. Beauharnois et Hocquart au ministre, 25 octobre 1729, cité par Ahearn, *op. cit.*, 47.

74. Dans une lettre de Joseph Benoît au ministre, le chirurgien nous dit que son fils lui « sert depuis six ans d'aide major ». Cette lettre est datée du 29 octobre 1730, APC, MGI,E, carton 26, pièce 9.

75. Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 24 mars 1733, fonds Faillon, 794 L, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 2 novembre 1741, AC,C11A, vol. 75, fol. 81.

76. Sur l'Hôpital de la Charité voir: E. De Lavarenne et F. Jayle, *L'escalape, guide pratique à l'usage des étudiants et des docteurs en médecine*, (Paris 1905), 556-557, Gabriel Nadeau, « Le dernier chirurgien du roi à Québec, Antoine Briault (1742-1760) », *L'Union Médicale du Canada*, (août 1951), 996-997.

77. Sur Georges Mareschal voir, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, deuxième série, tome IV, (Paris 1876), 775-776.

78. Sur Morand, voir *Dictionnaire encyclopédique, op. cit.*, tome IX, 313-314.

79. Beauharnois au ministre, 31 octobre 1741, AC,C11A, vol. 75, fol. 236.

l'envoyant au Canada, lui accorde son brevet de chirurgien-major, car « le Sr. Benoist a l'expérience nécessaire. pour S'en bien acquitter »⁸⁰. Ce brevet le créait « conjointement avec le médecin de S. M. auxd. Colonies »⁸¹, examinateur de tous les chirurgiens qui voudraient s'y établir. Il lui donnait également le droit de soigner les habitants si cette occupation ne nuisait pas au service qu'il devait aux troupes⁸². Le roi spécifiait en outre que tout comme les autres chirurgiens de la colonie, les rapports du chirurgien-major étaient valides devant une cour de justice⁸³.

La fonction de chirurgien-major n'était pas une sinécure. Benoît se voyait dans l'obligation de couvrir un vaste territoire. Il fallait se plier aux caprices des militaires. Benoît se plaint au ministre des exigences des officiers. Ils

pretendent, dit-il, que je suis obligé de les traiter Eux et toutes leurs familles, et qu'ils sont en droit en tous tems, et a toutes heures de Me faire marcher et agir, Sans que je puisse rien Exiger pour mes peines et Soins quoyque j'aye toujours esté persuadé du contraire ainsy que Messieurs Raudot et Begon anciens Intendants et Monsieur Daigremont ancien commissaire, m'ont fait l'honneur de me le dire, je me suis cependant en toute occasion porté avec plaisir et mesme avec inclination a leurs rendre tous mes Services en ce qui regarde ma profession, mais ne me Voyant plus en Estat de le pouvoir Soutenir plus longtems, j'ose Vous prier a ce Sujet de me faire connaitre au juste, ce a quoy je suis obligé par raport a Ses Messieurs [. . .]⁸⁴.

Ces courses continuelles à travers la ville pour soigner à domicile les officiers affectent son travail à l'Hôtel-Dieu. Il demande donc au ministre s'il doit se conformer à leurs désirs. Ceux-ci ne pourraient-ils pas venir se faire traiter à l'hôpital ? « Pendant que je fais ma visite à l'hôpital, écrit-il pour se justifier, L'on vient me chercher pour un officier bien malade, quelquefois pour plusieurs, je ne scay auxquels courir, si c'est aux soldats qui sont malades a l'hospital ou aux officiers

80. Brevet de chirurgien-major, 14 août 1709, fonds Benoît, ANQ.

81. Ordonnances du roy sur l'exercice de la chirurgie dans les colonies par les chirurgiens-majors brevetés, et l'examen des aspirants à exercer la chirurgie par lesd. chirurgiens-majors, 23 août 1723, APC, MG2,Al, liasse LXI.

82. *Ibid.*

83. *Ibid.*

84. Benoît au ministre, 29 octobre 1730, APC, MGI,E carton 26, pièce 5.

qui le sont chez eux»⁸⁵. Même les autorités de la colonie réclament ses services. En 1737, il doit se rendre à Québec au chevet du gouverneur Beauharnois « qui Estoit dangereusement malade »⁸⁶.

Durant tout le régime français, les Indiens furent de précieux auxiliaires pour les maigres troupes appelées à guerroyer d'un bout à l'autre d'un continent. Les gouverneurs qui se sont succédés à Québec s'ingénierent à développer et conserver l'amitié des différentes tribus. Que l'on fasse la guerre aux Anglais ou aux autochtones, il n'était pas rare de voir incorporé aux troupes régulières un nombre souvent impressionnant de fils de la forêt. Joseph Benoît prodiguait ses soins à ces alliés souvent indisciplinés. Il recevait 300 livres par année « pour ses courses et voyages pour traiter les sauvages »⁸⁷.

*
* *

Comme chirurgien-major, Joseph Benoît est appelé à visiter plusieurs institutions hospitalières du Canada. Montréal, à cette époque, abrite dans ses murs deux hôpitaux. L'Hôpital Général⁸⁸ fondé par les Frères Charon et qui passera aux mains de madame d'Youville en 1747 ; et l'Hôtel-Dieu administré par Jeanne Mance jusqu'en 1673 et par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph par la suite.

L'Hôpital Général, malgré son nom, est avant tout (comme son homonyme de Québec) un hospice. On y accueille les vieillards, les invalides, les orphelins, les enfants abandonnés.

Il sert de refuge aux femmes débauchées et aux insensés. Il est une décharge très utile dans les tems des maladies populaires, pour y placer les convalescents et les incurables, on y a même pratiqué une chambre pour y traiter ces maladies honteuses, fruits ordinaires du plus grand libertinage⁸⁹.

85. Benoît au ministre, octobre 1737, AC, CIIA, vol. 68, fol. 258.

86. *Ibid.*

87. Hocquart au ministre, 5 octobre 1741, APC, MGIE, carton 26, pièce 4.

88. En 1721, l'Hôtel-Dieu de Montréal est complètement détruit par un incendie. Les religieuses se réfugient à l'hôpital des frères Charon. On y aménage une salle pour les malades que Benoît dut visiter souvent comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

89. Requête des principaux habitants au sujet de la réunion de l'Hôpital de Montréal à celui de Québec, 19 octobre 1731, AC, CIIA, vol. 97, fol. 121.

A Québec, on fait construire « une maison exprès pour les fols avec petites loges voutées »⁹⁰. On ne tarde pas à s'apercevoir que ce logement est beaucoup trop exigü « pour y mettre des Fols des deux sexes, y en ayant surtout de dangereux, et les Religieuses n'ayant voulu y recevoir jusqu'à présent que les femmes »⁹¹. Le roi, face à cette situation, accorde 1000 livres de gratification pour « la construction d'un Batiment [...] pour les fols du genre masculins »⁹².

L'Hôpital Général répond donc à des besoins nombreux. Il sert d'hospice pour les soldats invalides, les vieillards, les orphelins. Pendant les épidémies qui ravagèrent si souvent la colonie⁹³, il abrite les malades que l'Hôtel-Dieu ne peut pas loger. Enfin, il reçoit les personnes atteintes de folie et on y traite les maladies vénériennes.

On ne doit pas se surprendre de voir en Nouvelle-France les « fous » et les syphilitiques subir un traitement particulier. En France, la compréhension n'est pas plus grande pour ces genres de malades. Comme dans la colonie, « une chambre particulière était réservée aux malades atteints du mal vénérien. Chaque malade, à son entrée dans cette chambre, était fustigé vigoureusement. »⁹⁴ Ici, on parle de « ces maladies honteuses fruits ordinaires du plus grand libertinage ». En France, l'argumentation est semblable. « Une maladie vénérienne était assimilée à un délit parce qu'elle entraînait un scandale public et semblait accuser un excès de libertinage [...]. En Angleterre, on allait jusqu'à fouetter les varioleux »⁹⁵.

L'Hôpital Général de Montréal périclite. Car, « il n'y a dans cette communauté [des frères Charon] aucune personne de teste capable de la gouverner, chacun y fait ce qu'il veut »⁹⁶.

90. APC, MGI,C11A, vol. 41, 168-172.

91. Mémoire du roi, décembre 1721, MGI,C11A, vol. 43, 239.

92. *Ibid.*

93. Dans un « Mémoire au duc d'Orléans sur l'état présent du Canada », Ruette d'Auteuil écrit « [...] Une autre cause qui a fait que le Canada n'est pas s'y peuplé qu'il serait Est le peu de précaution que Mrs les gouverneurs Et Intendants ont Eu à prévenir la Communication Et l'accroissement des maladies contagieuses, soit qu'elles fussent apportées par les navires de France qui aportoyent des soldats soit que ce fût par ceux qui fasoyent les commerces déffendus à la Nouvelle-Angleterre [...] » APC, MGI,C11A, vol. 34, 184.

94. Dr Cabanès, *Remèdes d'Autrefois*, (Paris 1910), 456-457.

95. *Ibid.*, 457.

96. Ramezay au Conseil de Marine, 4 octobre 1721, APC, MGI, C11A, vol. 44, 108.

L'Hôtel-Dieu de Montréal, quand Benoît y commence son service, est dirigé par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Cette institution joue les rôles d'hôpital militaire et civil. Dans un pays où les escarmouches sont nombreuses, la clientèle militaire ne manque pas. On n'accepte pas cependant tous les genres de maladies. Un carton affiché dans les salles des malades indique les malades qui ne doivent « pas être reçus dans l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph »⁹⁷. Cette longue liste comprend les maladies suivantes : « contagion, lèpre, vérole⁹⁸, flux de sang, teigne, galle invétérée ou maligne, paralysie, écrouelle, les aveugles confirmez, les mutilez, les insensez, les épileptiques, les femmes enceintes, les enfants au-dessous de sept ans, les autres maladies jugées incurables. »⁹⁹ D'autres malades ne sont reçus que sur l'avis du médecin et pour un temps limité. Cette restriction s'applique aux « ptisiques [et aux] hydropiques »¹⁰⁰. Les religieuses veillent à ce que l'ordre, la propreté et le silence règnent dans les salles. Elles n'acceptent pas que leurs patients :

[...] soient mal-propres, ny indecemment couverts, qu'ils salissent les salles ny qu'ils fassent du bruit, ou qu'autrement ils incommodent les autres malades. S'il arrivoit qu'ils jurassent, querelassent, dissent quelques paroles deshonnêtes, ou commissent quelques fautes de telle nature, l'Hospitalière ou sa compagne qui en auront connaissance les reprendront premièrement avec douceur ; que si néanmoins ils continuent, il faut les corriger plus fortement [...] ¹⁰¹.

Le malade qui entre à l'Hôtel-Dieu doit présenter un certificat prouvant qu'il a été examiné par le médecin ou le chirurgien¹⁰². Une fois admis, « l'Hospitalière luy fera un charitable accueil et l'avertira doucement de se mettre en bon état, afin que Dieu donne sa bénédiction aux remèdes et aliments dont il a besoin ». Si le malade est du

97. *Coutumier et petites règles des Religieuses Hospitalières de la Congrégation de St-Joseph*. (A Angers, chez Olivier Avril, 1688), 33.

98. Il s'agit ici de la syphilis.

99. *Coutumier, op. cit.*, 33, dans les *Règles et Constitutions pour les Religieuses Hospitalières de St-Joseph*, (Autun, chez Bernard La Mothe-Fort, 1686), on écrit à la page 138, « si toutefois on reconnoissoit que le mal fût contagieux, infame, incurable, ou quelque frenesie naturelle, elle [l'hospitalière] en avertira les Administrateurs et ne le recevra pas. »

100. *Coutumier, op. cit.*, 33-34.

101. *Ibid.*, 34.

102. *Règles et Constitutions, op. cit.*, 137-138.

sexe masculin, un valet s'occupe de le déshabiller et de lui laver les pieds. L'hospitalière ou une de ses compagnes rend le même service aux femmes¹⁰³.

Il est établi que les plus malades ont droit à la meilleure viande¹⁰⁴. De plus, « comme c'est une règle générale que tous les pauvres malades qui sont reçus dans les Hôpitaux sont présumés avoir besoin de viande ou de bouillons gras, on ne fera point de difficulté de leur en donner aux jours défendus par l'Eglise »¹⁰⁵.

Le laisser-aller n'est pas de mise à l'Hôtel-Dieu. On exige des hospitalières une discipline sévère. Il leur est interdit de s'appuyer ou de s'asseoir sur le lit d'un patient « particulièrement lorsqu'elles serviront les hommes »¹⁰⁶. Et si jamais l'une d'entre elles se familiarisait « avec les pauvres malades, riant ou perdant le temps avec eux, s'entretenant des affaires du monde, des nouvelles séculières ou d'autres choses vaines (...), se rendant trop facile et faisant paraître de la légèreté » le règlement demande de l'éloigner des salles¹⁰⁷.

A une époque où les hôpitaux représentaient l'anti-chambre de la mort¹⁰⁸, les précautions prises par les Hospitalières de Saint-Joseph dans l'admission des malades ne peuvent être regardées comme superflues.



A son arrivée à l'Hôtel-Dieu de Montréal, Joseph Benoît travaille dans le cadre d'une structure administrative déjà fortement implantée. Sa longue carrière en France lui a sans doute permis de visiter plusieurs institutions hospitalières. Peut-être même desservait-il un hôpital

103. *Ibid.*, 138.

104. *Ibid.*, 154.

105. *Ibid.*, 139.

106. *Ibid.*, 143.

107. *Ibid.*, 147.

108. En France, l'état sanitaire de certains hôpitaux avait de quoi faire frémir les plus endurcis. Un rapport sur l'Hôtel-Dieu de Paris nous raconte que « Tous les malades sont mêlés quelle que soit l'affection qui les amène, et aucune distinction n'est faite, même pour les maladies contagieuses [...]. Un malade arrivant est souvent placé dans le lit et dans les draps d'un galeux qui vient de mourir. Si un malade échappe à cette suite de dangers, les hardes qu'on lui rend sortent d'un magasin commun

en particulier. Lors du décès du chirurgien-major, Pierre Boudeau en 1708, les deux Raudot insistent auprès du ministre de la Marine pour obtenir un chirurgien « qui aurait servi longtems » à l'Hôtel-Dieu de Paris¹⁰⁹. Nous n'avons pas de preuve du séjour de Benoît dans cet hôpital. Mais il serait étonnant que le ministre n'ait tenu aucun compte des recommandations du gouverneur et de l'intendant. Ceux-ci expliquent la nécessité d'envoyer quelqu'un de compétent qui « sceut faire les opérations les plus difficiles puisque c'est le seul en ce pais qui puisse scavoir son métier et au quel on puisse se fier »¹¹⁰.

On semble satisfait des capacités de Joseph Benoît. En 1721, Ramezay, tout en signalant la perte des instruments chirurgicaux du sieur Benoît dans l'incendie de l'Hôtel-Dieu, mentionne qu'il « remplit dignement les fonctions de chirurgien-major »¹¹¹. En 1733, la Nouvelle-France connaît la plus grave épidémie de sa courte histoire. La petite vérole emporte plus de 2,000 personnes¹¹². Benoît ainsi que ses confrères Sarrazin et Berthier se dévouent sans compter. Hocquart demande au ministre de leur procurer « une légère gratification en considération du service extraordinaire qu'ils ont rendu avec autant de désintéressement que de courage »¹¹³. Considérant les services rendus par le chirurgien-major, et sur « les témoignages avantageux » des autorités de la colonie, Louis XIV accorde à Benoît le brevet de médecin du roi :¹¹⁴

Aujourd'hui 26 avril 1736. Le Roy étant à Versailles voulant commettre une personne expérimentée au fait de la médecine pour faire les fonctions de medecin a Montreal en Canada, et sachant que le Sr. Benoist s'est acquit l'Expérience ne^{re}. pour se bien aquiter des fonctions de cette profession, S. M. l'a

où tout est confondu comme dans les salles [. . .]. La gale est presque générale et elle est perpétuelle à l'Hôtel-Dieu; les chirurgiens et les religieuses, les infirmiers la contractent [. . .]. Les malades guéris qui l'ont contractée la portent dans leur famille et l'Hôtel-Dieu est une source inépuisable d'où cette maladie se répand dans Paris ». Cité par François Millepierre, *op. cit.*, 201.

109. Les Raudot (père et fils) au ministre, 23 octobre 1708, AC, C11A, vol. 28, fol. 250.

110. *Ibid.*

111. M. de Ramezay au Conseil de la marine, 14 octobre 1721, MGI, C11A, vol. 44, 107.

112. Georges Langlois, *Histoire de la population canadienne-française*, (Montréal 1935), 121.

113. Hocquart au ministre, 3 octobre 1733. AC,C11A, vol. 60, fol. 37.

114. Maurepas à Beauharnois, 26 avril 1736, AC,B vol. 64, fol. 433 ½.

retenu et ordonné le retient et ordonne medecin a montreal pour en lad. qualité visiter dans leurs maladies les off^{rs}. et soldats qu'Elle y entretient, leur donner les remedes convenables et prendre un soin particulier de leur guerison Et pour led Employ exercer aux honneurs y attacher et app^s. qui luy seront ordonnez par nos Etat Mande S. M. M^{ir}. de Beauharnois Gouverneur General et hocquart Intendant aud. Pays de faire reconnoitre led. S. Benoist en lad. qualité de medecin a Montreal, de tous ceux et ainsy qu'il apartiendra Et pour témoignage de sa Volonté, etc.¹¹⁵

Benoît ne semble pas avoir vécu en parfaite harmonie avec tous ses semblables. Dans une lettre, il nous parle d'un certificat reconnaissant ses capacités que lui auraient accordé les « Dames Religieuses de l'autel Dieu de Montréal »¹¹⁶. Cette marque de confiance ne l'empêche pas de critiquer vertement les hospitalières.

Premièrement Lapotiquaïresse ne veut point écrire sa visite n'y executer ses ordonnances de point en point. Secondement s'opose que lon visite leurs remedes quelle compose, ce qui occasionne un abus très grand pars ce que ces dames vendent une partie des remedes que sa Majesté envoye pour le Secours de ses soldats aux apotiquaires [...] ce qui fait que tous les jours, c'est une nouvelle difficulté pour avoir les remèdes que Sa Majesté envoye pour cela [...]. Elles preferent les habitants preferablement aux soldats parsqu'ils donnent quinze, vingt, vingt cinq et trente sols par jour, jusqu'aux domestiques qui sont taxés à dix sols ce qui fait que pour avoir des lits [il est] obligé d'envoyer ces pauvres soldats chez Monsieur le Commissaire pour les faire recevoir [...]. Ces dames ne veulent pas suivre le regime de vivre qu'on leur prescrit pour la sancté de ces malades.¹¹⁷

Cette critique nous paraît pour le moins abusive. Il est vrai que les religieuses composent depuis leur arrivée dans la colonie leurs propres remèdes¹¹⁸. Mais jamais on ne reproche aux hospitalières l'usage

115. Brevet de medecin du roi à Montréal pour le sieur Benoît, 26 avril 1736, AC,B vol. 64, fol. 458 1/2.

116. Benoît au ministre, 10 octobre 1733, APC, MGI,E, carton 26, pièce 6.

117. Benoît au ministre, sans date, APC, MGI,E, carton 26, pièce 7.

118. Soeur Morin nous raconte que soeur de Brésoles composait des remèdes « afur et mesure quelle en avet besoin selon les maladies mesme pour les playe faites par les sauvages nos ennemis ce qui arivet souvant et

qu'elles font des médicaments envoyés à leur hôpital par le roi. Le « coffre de remede qu'on donne » à l'Hôtel-Dieu, arrive régulièrement¹¹⁹. Si les affirmations de Benoît étaient le moins fondées, il serait étrange que la métropole persiste à envoyer 800 livres de médicament par année sans enquêter. A propos du prix exigé par les religieuses pour l'admission et le traitement des malades, là aussi il faut nuancer les paroles du chirurgien. Beauharnois et Hocquart écrivent que les gens « qui sont absolument pauvres » sont hospitalisés gratuitement, ils ajoutent cependant que « c'est le plus petit nombre. Les autres payent à la depositaire des pauvres depuis 10^s jusqu'à 50^s et un écu par jour pour leur nourriture, pensements et médicaments »¹²⁰. Il faut préciser que le gouverneur et l'intendant parlent des hôpitaux en général. Retrouve-t-on la même situation à Montréal ? Les documents que nous avons consultés ne nous permettent pas de l'affirmer ni de le nier. Le Registre de recettes et dépenses nous apprend que l'Hôtel-Dieu reçoit des sommes d'argent des habitants de la région montréalaise¹²¹. S'agissait-il du coût exigé pour l'hospitalisation, ou simplement d'aumônes en reconnaissance des soins reçus ?

Plusieurs particuliers logent des griefs contre Benoît. Un médecin de Montréal, Timothée Silvain, se plaint au ministre : « Il Est troublé, dit-il, dans ses fonctions par le Sr Benoist Chirurgien des Troupes a Montréal »¹²². Beauharnois qui semble avoir le chirurgien Benoît en haute estime, rétorque au ministre que Silvain n'est qu'un charlatan,

de tres considérables et elle en feset de mesme pour toutes sortes de maladie qui fesois un effet tout autres que ceux quon aportet de france ». *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, I: 179. Nous avons consulté la photographie du manuscrit original aux ARHSJ.

119. 164, 177, 220, APC, MGI, C11A, vol. 113-2.

120. Beauharnois et Hocquart au ministre, 7 octobre 1731, APC, MGI, C11A, vol. 54, 69.

121. *Registre des recettes et des dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, (1696-1726).

122. Maurepas à Beauharnois et Dupuy, 13 mai 1727, AC,B, vol. 50 fol. 522 1/2. Pour plus de détails sur Timothée Silvain, voir l'article d'Aegidius Fauteux. « Un médecin irlandais à Montréal avant la cession » in B.R.H., vol. 23, 1917, 303-311, 333-338, 356-372.

qui a obtenu son brevet de médecine en usant des influences de la famille de sa femme¹²³. Il ajoute : « Mr de Sarrazin peut manquer, nous n'avons que le Sr Benoit sur qui conter »¹²⁴.

Les attaques d'Eustache Lanouiller de Boisclair contre Benoit sont beaucoup plus incisives. Le chirurgien-major lui intente un procès pour l'obliger à payer la cure d'une « chaude pisse cordée gonorée [sic] virulente et invétérée »¹²⁵. Lanouiller de Boisclair assure :

qu'il se serait bien donné garde d'avoir pris aucuns de ses remèdes s'il avoit seu qu'il feut traité de cette maladie. [Surtout que cette médecine] le mit en un si pitoyable estast que l'on désesperait de luy. Et que l'on fut obligé d'Envoyer chercher un confesseur ce qui fait voir clairement que ledit [Benoit] n'a que le nom de Chirurgien et non pas la capacité et qu'il l'a traité d'une maladie qu'il ne connoissoit pas. Et que les Remèdes qu'il luy a donné on fait un tort considérable a sa santé ce qui paroistrat bien Davantage si le feu de la jeunesse ne La soutenoit pas ; outre ce il avance que la calomnie dont il se sert dans son exploit terny sa réputation et qu'il l'empesche de s'establir dans ce pais où il y a une personne pour laquelle il a toute l'estime possible et luy a deffendu sa maison sur le bruit que [Benoit] a fait courir dans la ville qu'il estoit gasté¹²⁶.

Selon lui, Joseph Benoit n'agit que par intérêt. Ce dernier en répondant dans le public que Lanouiller était attaqué d'une maladie vénérienne souhaitait que celui-ci n'oserait pas se défendre pour ne pas donner plus de publicité au procès.

Monsieur de Boisclair peut douter des capacités de Joseph Benoit. Celui-ci réussit néanmoins certaines cures assez difficiles. Il est fréquemment appelé pour soigner des cancers. Si on en juge par les résultats, sa méthode opératoire semble efficace. Il opère un officier

123. Silvain a épousé, en janvier 1720, Marie-Renée Gauthier de Varennes, veuve de Christophe Dufrost de la Jemmeraye.

124. Beauharnois au ministre, 12 septembre 1727, APC, MGI, C11A, vol. 49, 102-103.

125. *Registre des audiences judiciaires de Montréal, (1714-1719)*, vol. 8, 6 juillet 1717, ANQM.

126. *Ibid.*

le sieur Noyan, pour lui extirper un cancer du sein. L'intervention réussit très bien, et Benoît annonce à Beauharnois la prochaine guérison de son patient¹²⁷.

Comme chirurgien de la Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, Joseph Benoît fut un jour appelé au chevet de soeur Sainte-Hélène. Soeur Cuillerier nous rapporte l'événement comme suit :

[...]. Le Seigneur qui voulait Eprouver Ses Servantes permis Encore une affliction bien douloureuse et qui mit bien Lapascience et La Compastion a lépreuve macher Sr. S^t hélène fut attaquer dun cancer des plus terrible au sein ce quelle portoit en Silence depuis plusieurs année mais Le mal ettant venue a un point qu'il ny avoit plus qua mourir ou a faire lopération elle le declara ce qui nous affligea toutes on La fit voir a monsieur Benoist chirurgien major et de la Communauté qui dit quil ny avoit pas un moment a perdre quil falloit extirpée le cancer [...]¹²⁸.

Le chirurgien fit des merveilles. La soeur Sainte-Hélène guérit et se remit au travail.

Les interventions chirurgicales de Benoît furent parfois moins heureuses. Vers 1737, Madame d'Youville commença à ressentir une douleur au genou. Le mal empirant, la fondatrice des Soeurs Grises se vit bientôt obligée de cesser toute activité. On manda monsieur Benoît qui lui incisa le genou pour réunir les deux plaies qui s'y trouvaient. « La maladie loin de diminuer augmenta »¹²⁹. Un autre chirurgien fut consulté sans plus de succès. Finalement on pria « Mr. Feltz, nouveau chirurgien, et qui commençait à se faire une réputation à

127. Beauharnois et Hocquart au ministre, 10 octobre 1738, AC, C11A, vol. 69, fol. 34. Beauharnois et Hocquart au ministre, 3 novembre 1738, AC, C11A, vol. 69, fol. 94.

128. Soeur Cuillerier, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1725-1747)*, 342. Michel Sarrazin fut également obligé d'opérer une religieuse pour un cancer au sein, voir l'article d'Emile Gaumond. « Une opération chirurgicale à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1700 », *Les cahiers de l'Hôtel-Dieu de Québec: chronique médico-hospitalière*, (Québec, MCMLVIII et MCIX), 334-338.

129. La vie de Madame Youville, Fondatrice des Soeurs de la Charité de Montréal, par Charles-Marie Madeleine Dufrost, RAPQ, 1924-1925, 367-368.

Montréal»¹³⁰, de venir examiner la malade. Ce chirurgien employa une thérapeutique peu familière aux chirurgiens d'aujourd'hui. Il place sur les genoux de la malade

[...] des crapauds vivants qui lècheient ses plaies [...], on lui en mettait même plusieurs à la fois qui la faisaient souffrir beaucoup dans les commencements parce qu'alors on n'avait pas eu l'attention d'envelopper les pattes de ces reptiles dont la seule vue faisait horeur [...]¹³¹.

Il faut croire que l'application de batraciens n'était pas le traitement indiqué dans le cas qui nous occupe, car madame d'Youville dut attendre l'intervention du ciel pour obtenir sa guérison !

Durant sa longue carrière, Joseph Benoît n'eut pas que des cancers du sein¹³² ou des plaies ulcérées à soigner. Il se flatte de s'être acquitté des opérations « les plus délicates et les plus dangereuses qui ont été en grand nombre et se multiplient [...] tous les jours »¹³³. En 1720, il soigne M. François Chèze, missionnaire du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Ce bon prêtre se voyait aux prises avec « une jaunisse qui se répandit de la ceinture en haut, un vomissement continu, une fièvre double tierce qui redoubla par quatre fois dans 24 heures »¹³⁴. Benoît posa le diagnostic du « colera morbus ou

130. *Ibid.*

131. *Ibid.*

132. Pour plus de renseignement sur le cancer, à l'époque de Joseph Benoît, voir: *Les Remedes des maladies du corps humain. Nouvelle édition augmentée d'un grand nombre de remèdes spécifiques et expérimentez et de plusieurs figures chimiques*, (A Paris chez Jean Couterot et Louis Guerin MDCLXXXV), 83-84, 294-296, 358-374. *Remedes charitables de Madame Fouquet pour guérir à peu de frais toutes sortes de maux tant internes qu'externes, invétérés et qui ont passé jusqu'à présent pour incurables*. (A Lyon, chez Jean Certe, MDCLXXXII), 22-23, 31-32, 35-36, 74, 116-117. Dionis, *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin Royal*, septième édition (A Paris chez la veuve D'Houry, MDCCLXXXIII), 450-466.

133. Benoît chirurgien-major au ministre; 29 octobre 1730, APC, MGIE carton 26, pièce 5.

134. « Actes du Très Dévot Frère Didace, Récollet, mort en odeur de sainteté en 1699, publiés dans *Le Canada Français*, vol. IV, 1891: nous citons un

miserere ». Le malade est bientôt à l'agonie, mais les patients de Benoît semblent nés sous une bonne étoile. Un miracle sauve M. Chèze du trépas!

La vie du valeureux praticien a marqué un sommet. Au soir de son existence il peut regarder les années de service données à la population avec un regard de complaisance. Bien des fois, chez ses patients, il a su reculer les frontières de l'au-delà, mais pour lui ce sera autre chose. De fait, Joseph Benoît, qui avait lutté toute sa vie contre la maladie, est vaincu par elle. Hocquart écrit : « le Sr Benoist, chirurgien Major des Troupes a Montreal, est absolument hors d'Etat de servir, ayant eû une attaque d'Apoplexie qui la privé de l'usage de la main et qui la rendu imbecille »¹³⁵. Il meurt « agé d'environ soixante dix ans » le 16 novembre 1742¹³⁶.

extrait de la « copie de la lettre de Mr Chèze prestre Missionnaire du Séminaire de St-Sulpice de la ville de Montréal en Canada au P. Joseph Denis Recollet en 1720 », 31 octobre 1720, 279-281.

135. Hocquart au ministre, 5 octobre 1741, APC, MGI,E, carton 26, pièce 4.

136. BMS.

*Conditions matérielles requises
pour devenir religieuse
au XVIIIe siècle*

MICHELINE D'ALLAIRE, Ph. D.,
Université d'Ottawa

Lorsqu'une jeune fille se présente au monastère de l'Hôtel-Dieu de Montréal, elle doit s'engager à payer une pension annuelle pendant les deux années de son noviciat, elle doit fournir son trousseau, enfin, elle doit être en mesure d'offrir une dot, payable au moment de la profession.

TROUSSEAU ET PENSIONS

Un mémoire¹ de ce qui a été fourni par soeur Madeleine Bizard, religieuse de chœur, depuis son entrée jusqu'à sa profession, montre ce que peuvent représenter le trousseau et les pensions d'une religieuse. Nous y trouvons inscrits :

deux matelas et deux traversins (70 livres),
trois « couvertes » de Normandie (80 livres),
un lit de drap (80 livres),
un lit de serge verte (19 livres),
une couchette (8 livres),
deux cuillères, deux fourchettes et un couteau
d'argent (37 livres),
cinq paires de souliers (27 livres),
des sabots de cuir (8 livres),
plusieurs paires de bas d'été et d'hiver (15 livres 15 sols),
un fichu de soie (3 livres),
une robe de chambre (18 livres),
pour façon d'habit (1 livre 10 sols),
pour façon de robes (84 livres),
fil, papier et épingles (5 livres 8 sols),
10 chemises (40 livres 16 sols),
des gants (une livre 5 sols),
deux tabliers (20 livres 15 sols),
une camisole (9 livres 5 sols),
premier habit de religion (44 livres),
pour raccommodage de souliers (deux livres),
deux corps de jupe (14 livres),

1. 21 janvier 1698, ARHSJ, Fonds des Archives judiciaires de Montréal, document 435. A l'avenir: AJM.

91 aulnes de toile de Nantes pour son trousseau (200 livres),
 des cierges pour la profession (17 livres),
 des voiles (32 livres, 10 sols),
 une chaise (4 livres),
 une table (15 livres),
 un prie-dieu (20 livres),
 pour le bedeau (deux livres),
 pour remèdes à l'hôpital (23 livres).

Depuis son entrée au noviciat, en 1694, jusqu'à la veille de sa profession, il en a coûté, à cette religieuse, en trousseau et en pensions, 1,400 livres 4 sols ; le trousseau à lui seul monte à 902 livres 4 sols. Remarquons que la Communauté remet la dot à celle qui sort ou qui est renvoyée ; toutefois, les parents doivent quand même payer les habits.

Mais il ne faut pas croire qu'on donne toujours un trousseau complet. Tout comme la dot, il n'est parfois payé que partiellement ; il arrive aussi qu'on le paie en nature. C'est le cas du trousseau de Marie Leduc dont le père s'engage, dans le contrat de la dot, à donner cinq minots de blé² pour les meubles et les habits de religion.³

Exige-t-on moins quand il s'agit d'un trousseau de converse ? Voici ce que comprend celui de la converse Madeleine-Angélique Devanchy :

un lit à quenouille,
 une paillasse,
 un oreiller,
 deux assiettes,
 une cuillère,
 six serviettes,
 une écuelle,
 trois couvertures,
 deux peaux blanches,
 une fourchette,
 une tasse,
 son habit et de quoi lui faire une robe.⁴

2. Nous ne connaissons pas le prix du blé pour l'année 1678, moment où le père de Marie Leduc promet donner les cinq minots de blé, mais nous savons qu'en 1674, le blé vaut 60 sols le minot et, en 1690, 115 sols. (Jean Hamelin, *Economie et société en Nouvelle-France*, 59.) Si l'on suppose que le blé vaut environ 100 sols le minot en 1678, ce Leduc aurait donné environ 500 sols, c'est-à-dire 25 livres, pour les meubles et les habits.

3. 13 janvier 1678, ARHSJ, AJM, document 231.

4. 23 septembre 1694, ARHSJ, AJM, document 249.

Quant à la converse Catherine Campeau, sa mère promet donner aux religieuses, comme trousseau, un lit garni d'une paillasse, un matelas, deux bonnes couvertures, des rideaux verts, une écuelle, une tasse, (le tout d'étain), enfin un coffre dans lequel elle mettra son linge et ses hardes.⁵

En règle générale, que ce soit pour les converses ou pour les religieuses de chœur, on constate que les vêtements représentent à eux seuls, une valeur assez importante par rapport au reste du trousseau. Délibérant au sujet des exigences matérielles à imposer à soeur Marin, les religieuses parlent de 500 livres qui seront employées pour les habits de religion, les voiles et les guimpes.⁶ Il faut ensuite ajouter à ces articles, les souliers, les bas, les chemises, gants, camisoles, tabliers, robes etc. D'après nos recherches, nous pouvons affirmer que la valeur d'un trousseau complet, du moins pour une religieuse de chœur, correspond à une somme variant de 900 livres à 1,000 livres, parfois davantage. Mais le trousseau demeure une exigence de la Communauté et, par conséquent, n'est pas soumis aux ordres de la Cour ; de sorte qu'il peut varier infiniment d'une religieuse à l'autre. Il est d'autant plus flexible que les biens nécessaires à l'entretien et à la nourriture des religieuses sont mis en commun ; selon les *Constitutions*, il doit y avoir à cet effet un endroit spécial destiné à la réserve des habits, du linge et autres hardes.⁷

Quant aux meubles de la religieuse, ils sont assez peu nombreux, comme nous l'avons vu. La chambre, telle que décrite par les *Constitutions* de 1643, au chapitre de la pauvreté, doit être garnie d'un petit lit avec ses pentes, d'une table, de deux chaises, d'un oratoire et d'un petit coffre ou armoire sans ferrure.⁸ Les *Constitutions* de 1686 seront plus explicites : chaque religieuse aura un petit lit garni de vergettes, d'un tour de serge vert-brun pour l'hiver, sans frange ni ornement, et de grosse toile blanche pour l'été ; il y aura une paillasse, un matelas de laine, un traversin, un oreiller de plumes et

5. 14 mars 1694, ARHSJ, Office des fondateurs, réception de Catherine Campeau.

6. ARHSJ, *Registre des délibérations faites dans les Assemblées Capitulaires des Religieuses Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1731 à 1876*. A l'avenir: *Actes capitulaires*.

7. *Règles et constitutions pour les religieuses hospitalières de S. Joseph, 1686*, 122s. A l'avenir: *Constitutions 1686*.

8. *Constitutions des Filles hospitalières de saint Joseph, 1643*, 29. A l'avenir: *Constitutions 1643*.

deux couvertures, l'une blanche l'autre verte ; il y aura aussi une table, un petit oratoire, deux chaises de paille, une paire de tablettes, un crucifix en relief et quelques images toutes simples ; enfin, un petit bénitier, un écritoire, un chandelier.⁹ Voilà un mobilier de chambre plutôt modeste qui ressemble, d'ailleurs, à celui d'autres communautés de l'époque.

Outre le trousseau, la Communauté exige des pensions annuelles, pour les deux années de noviciat. Si la novice sort avant de faire profession ou si elle est renvoyée, les parents demeurent tenus de payer les pensions.¹⁰ Les *Actes capitulaires* montrent clairement que le montant généralement exigé pour les pensions est de 150 livres par année jusqu'en 1759. A partir de cette date, les novices en voile blanc et les postulantes sont tenues de donner 300 livres de pensions par année.¹¹ Une telle augmentation est sûrement de nature à nuire au recrutement des religieuses. Aussi, dès 1766, on revient à la pension annuelle de 150 livres, montant qui sera désormais exigé jusqu'au XIX^e siècle.

Comme pour la dot et le trousseau, quoique plus rarement, il arrive que la Communauté se montre moins exigeante pour les pensions d'une religieuse : ou bien elle demande une somme moins élevée, ou bien elle accepte des pensions en nature, ou ne demande rien du tout. Marie-Geneviève Archambault, par exemple, offre, pour les pensions, nourriture et entretien ensemble, la somme de huit minots de blé et deux minots de pois.¹² Assez souvent aussi, on accepte une fille sans pensions, comme on l'a fait avec soeur Castonguay.¹³ Mais la Communauté se reprend bien sur les pensions, plus élevées, des pensionnaires perpétuels.¹⁴

9. *Constitutions 1686*, 122s.

10. 16 avril 1695, ARHSJ, AJM, constitution de la dot d'Anne Cuillerier, document 132.

11. ARHSJ, *Actes capitulaires*, 21.

12. 10 avril 1684, ARHSJ, AJM, constitution de la dot de Marie-Geneviève Archambault, document 243. La promesse sera remplie en 1686. Nous savons qu'en 1690 le blé vaut 115 sols le minot et les pois, 80 sols. (Jean Hamelin, *Economie et société en Nouvelle-France*, 59.) De sorte que huit minots de blé et deux minots de pois équivaldraient à 54 livres si les prix du blé et des pois étaient au même prix en 1686.

13. ARHSJ, *Actes capitulaires*, 42.

14. Les pensionnaires perpétuels sont des hommes ou des femmes « ne pouvant être reçues au corps des Soeurs » (*Constitutions 1686*, 56.) et qui cherchent un asile; ils doivent être en mesure d'offrir une dot ou de payer une pension, en bonne et due forme, avec contrat devant notaire.

Les registres annuels des recettes et dépenses renseignent sur le revenu que représentent les pensions données à la Communauté et sur leur paiement effectif. On ne peut malheureusement pas distinguer l'apport des pensionnaires perpétuels de celui des religieuses. Toutefois, ces comptes donnent une idée de l'importance de cette source de revenus. D'après nos calculs, les pensions ont rapporté, de 1740 à 1750, 3,522 livres 5 sols ; de 1750 à 1760, 7,556 livres 14 sols 6 deniers ; de 1760 à 1770, 3,334 livres 15 sols ; de 1770 à 1780, 3,140 livres 10 sols ; de 1780 à 1790, 7,761 livres 5 sols ; de 1790 à 1800, 10,287 livres 13 sols. En tout, de 1740 à 1800, les pensions ont rapporté 35,603 livres 2 sols 6 deniers, soit un peu moins de 600 livres par année.¹⁵

En somme, lorsque les pensions et le trousseau répondent aux exigences de la Communauté, cela représente un revenu de 1,300 livres par religieuse. Ajouté au revenu de la dot, voilà bien qui, dans l'ensemble de la Communauté et au cours d'un siècle fait une petite fortune. Il est regrettable que la Communauté, à cause de sa pauvreté, n'ait pas pu, d'une façon constante, en faire des revenus productifs.

Cette entente a pour effet d'aider financièrement la Communauté tout en assurant le pensionnaire d'un lieu de retraite jusqu'à sa mort. Toutefois, le pensionnaire perpétuel doit accepter de faire certains travaux selon ses aptitudes. On accepte une dame Guy comme pensionnaire perpétuelle: elle donnera 300 livres de pensions par année et « dans ces maladies elle Sera Soigné a la Salle des femmes ou prendra une garde a ces fraix ». (ARHSJ, *Actes capitulaires*, 169.) Madame Harel s'engage à payer, comme pensionnaire perpétuelle, 800 livres de pensions par année; si elle ne fournit pas son bois, elle devra payer 1,000 livres par année au lieu de 800. (*Ibid.*, 215.) On accepte encore mademoiselle Latour comme pensionnaire perpétuelle: elle donnera 600 livres par année. « Elle doit fournir toute ses douceurs Et s'oblige de donner a sa mort 3,000 livres a la comté. » (*Ibid.*, 216.) Enfin, madame de Saint-Ours est acceptée à la condition de payer pour sa pension 1,500 livres et pour celle de sa servante, 300 livres; elle devra fournir, en outre, ses vins, li-queur, café, sucre, chocolat, thé; enfin, son linge et ses meubles appartiendront à la Communauté après son décès, à l'exception de son argenterie. (*Ibid.*, 240.) Voilà d'imposantes pensions qui compensent largement celles de certaines religieuses.

15. ARHSJ. *Registre de l'année pour toutes les dépenses et recettes ordinaires et extraordinaires du monastère des Religieuses Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. A l'avenir: *Registre annuel des dépenses et recettes*.

DOTS¹⁶

Des trois exigences matérielles imposées à la novice, la dot est la plus importante ; aussi pour en assurer l'acquittement, utilise-t-on la formule contractuelle. Bien plus, avant même d'accepter une candidate, les religieuses s'assemblent capitulairement pour délibérer sur la constitution de sa dot. C'est que la Communauté n'est pas libre d'en fixer le montant à sa guise : elle doit se conformer à la fois aux règles canoniques et à celles imposées de l'Etat, impératifs tout aussi exigeants les uns que les autres.

Parmi les règles canoniques concernant les dots, l'une d'elle veut, au XVIII^e siècle, que dans les communautés, même les plus richement fondées, toutes les religieuses fournissent la dot prescrite ; dans le cas où l'on jugerait à propos de diminuer la dot ou même d'en dispenser tout à fait une religieuse, il est défendu de le faire sans la permission de la Sacrée Congrégation.¹⁷ Par ailleurs, l'Eglise demande que la dot soit, de façon régulière, fournie en totalité avant la profession ; toutefois, on ajoute qu'une religieuse peut, exceptionnellement, être reçue professe avant même d'avoir remis sa dot.¹⁸

Quant à l'Etat, il n'intervient vraiment dans le domaine des dots qu'au XVIII^e siècle, du moins pour les communautés de la Nouvelle-France. En 1721, le Conseil de la Marine demande que les stipulations de dots soient communiquées au gouverneur et à l'intendant avant la profession des religieuses pour éviter de « ne laisser faire profession à aucune religieuse qu'elle ne fut bien dotée ».¹⁹ L'intention de l'Etat est d'éviter que les religieuses ne tombent à charge au bien du public. Au moment où l'Etat fait cette déclaration, la dot est fixée, depuis bien longtemps, à 3,000 livres. La pratique va changer l'année suivante, en 1722, lorsque le Conseil d'Etat fixe la dot exigible pour toutes les personnes qui veulent devenir religieuses, à la somme de 5,000 livres.²⁰ En un sens, cette décision de hausser la dot est sage,

16. Le régime des dots est demeuré en vigueur jusqu'en 1968.

17. ARHSJ, Office des fondateurs, Principales législations canoniques concernant les dots recueillies par M. Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

18. *Ibid.*

19. Vaudreuil et Bégon au Conseil de la Marine, 8 octobre 1721, AC, C11A, 43: 237-245.

20. *Edits, ordonnances royales, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi concernant le Canada*, Québec, E.R. Fréchette, 1854-56, I, 464s.

étant donné la gêne financière que viennent de connaître les communautés religieuses du Canada par suite de mauvaises affaires en France ; par contre, très peu de familles de la colonie sont capables de payer une dot de 5,000 livres. De sorte que dix ans plus tard, en 1732, constatant que le montant de la dot exigé est excessif, l'Etat vient à nouveau fixer la dot à 3,000 livres. Cet arrêt de 1732²¹ concernant toutes les communautés de la Nouvelle-France, constitue le document essentiel de la réglementation civile des dots : désormais, la candidate à la vie religieuse doit être en mesure d'offrir 3,000 livres seulement, mais elle doit s'engager par contrat devant notaire, lors de sa profession, à effectuer le montant total de sa dot. Voilà la surveillance que les autorités coloniales doivent exercer sur le régime des dots.²² Et le Conseil de la Marine suivra de près l'application de cet arrêt : lorsqu'une religieuse ne sera point capable d'offrir 3,000 livres au moment de la profession, il faudra trouver quelque moyen de suppléance.

D'ailleurs, le fondateur lui-même, La Dauversière, pose l'exigence de la dot. S'adressant aux religieuses, il leur dit :

Vous serez les servantes des pauvres ; mais dans cette situation, vous vous nourrirez vous-mêmes et ne détournerez rien de ce qui leur revient. Pour cela, vous apporterez une dot suffisante, et vous aurez soin de séparer leur revenu du vôtre.²³

Pour plus de garantie, les *Constitutions* de 1643 demandent qu'il soit tenu un registre particulier du bien que les filles apporteront au monastère.²⁴

Réussira-t-on à faire appliquer rigoureusement l'arrêt de 1732 ? L'étude détaillée que nous avons faite des dots à l'Hôtel-Dieu de Montréal apporte une réponse à cette question. Malheureusement, la documentation disponible ne nous a pas permis de connaître la valeur de la dot offerte par les 190 religieuses entrées au noviciat, depuis le début de l'institution jusqu'à 1800.²⁵ De ces 190 filles, nous avons réussi à trouver des informations précises au sujet de la dot pour

21. *Ibid.*, I, 529s.

22. Notons que la Coutume de Paris défend aux religieuses de faire des dispositions au profit du monastère pendant leur noviciat.

23. ARHSJ, Office des fondateurs, Extrait de la *Vie de Jérôme Le Royer de La Dauversière*, 133.

24. *Constitutions 1643*, 37.

25. Nous incluons ici celles qui sont sorties avant de faire profession.

143 d'entre elles ; toutefois, quant à la valeur de la dot, nous n'avons retenu que 98 noms, après avoir laissé de côté les dossiers des filles dont la profession n'était pas absolument certaine, et écarté les noms des religieuses venues de la maison de La Flèche. En d'autres termes, nous n'avons retenu que celles dont la profession était certaine et dont les données concernant le régime dotal répondaient à notre investigation.

Nos principales sources d'information sont les registres de promesses de dot faites au moment où la candidate demande son acceptation au monastère, les contrats de dot ou contrats de profession rédigés la veille ou l'avant-veille de la profession, les *Actes capitulaires* qui contiennent les délibérations des religieuses sur ce qu'on exige des candidates ; les livres de comptes, enfin, nous ont souvent permis de vérifier quand et de quelle façon la dot était payée.

Une fois ces données acquises, nous étions loin d'avoir des réponses précises, car la dot n'est pas toujours donnée en argent comptant. En effet, il arrive qu'une dot soit donnée en terre. On peut supposer qu'un évaluateur établit alors la valeur de la dot promise. Il est difficile aussi d'évaluer une dot que l'on promet sur l'héritage des parents. Mais il n'y a pas que le problème de l'évaluation de la dot. On se bute encore à la difficulté de lire un contrat dont la formulation confuse laisse croire que les religieuses l'ont ainsi voulu, afin de paraître observer des règles que la réalité ne permet pas de respecter. Par exemple, Anne Cuillierier promet la somme de 2,600 livres pour sa dot, ses pensions et son trousseau ; or si l'on exclut pensions et trousseau, elle n'offre plus, en fait, pour sa dot que 1,300 livres. Mais le contrat laisse entendre que si elle persiste jusqu'à la profession, la somme de 2,600 livres passera comme dot ; pourtant, si elle sort avant la profession, toujours selon le contrat, elle devra payer ses pensions et ses habits.²⁶ De même, les parents de Louise Damours de Louvières promettent 2,000 livres, ses pensions et son trousseau. Les *Actes capitulaires* portent la clause suivante : « La communauté, du consentement de Monsieur normant vicaire-général de monseigneur est convenuë que sur Le contrat Le Trousseau passera pour mil livres afin que les 3,000 livres paroissent pour la dot conformément aux ordonnance de la cours. »²⁷

26. 16 avril 1695, ARHSJ, AJM, constitution de la dot d'Anne Cuillierier, document 132.

27. *Actes capitulaires*, 11.

Malgré ces difficultés, nous avons tenté d'évaluer les dots des religieuses. Pour effectuer nos calculs, nous avons d'abord groupé toutes les religieuses, converses et religieuses de chœur, afin de connaître la dot moyenne offerte par professe vivant dans la Communauté. Nous avons ensuite établi la moyenne de la dot donnée, d'une part, par la converse, et, d'autre part, par la religieuse de chœur. Cette distinction est nécessaire, car la converse ou domestique²⁸ n'est pas strictement tenue d'acquitter une dot fixée d'avance : c'est le chapitre de la Communauté qui décide du montant à donner pour chaque converse. On constate aussi que l'exigence de la dot diffère grandement de l'une à l'autre, selon la capacité matérielle de chacune. Parfois, on exige des sommes assez élevées ; par exemple, Louise Dubeau est acceptée comme domestique à la condition qu'elle donne, à sa profession, 1,200 livres et un demi-trousseau.²⁹ Charlotte Labonté est reçue en qualité de domestique à la condition de donner 2,240 livres « pour le tout ».³⁰ Il arrive aussi que le chapitre de la Communauté refuse de donner l'habit à une candidate si elle n'a pas de dot à offrir : c'est le cas d'Elisabeth Saint-Aubin qui, au moment de prendre le voile blanc comme domestique, se voit retarder d'un an ; « si au bout de la dite année, elle n'a point sa dotte elle restera dans la dite Communauté en qualité de donnée »...³¹ On rencontre le cas inverse : Marie-Louise Malboeuf est acceptée au monastère comme fille de service ; trois ans plus tard, en 1779, elle est acceptée au noviciat comme converse, sans dot aucune.³² Mais, en règle générale, on a pu constater qu'une dot de converse est de 1,000 livres.

Pour mieux saisir l'application du régime des dots, nous avons d'abord calculé la moyenne des dots promises, tant par les converses que par les religieuses de chœur ; dans un deuxième mouvement, nous avons essayé de voir quelle était en moyenne la somme donnée

28. Les converses sont des religieuses professes qui jouent le rôle de domestiques en s'appliquant aux gros travaux de la maison. Il ne faut pas les confondre avec les « donnés » qui sont des personnes dévotes, hommes ou femmes, qui donnent leur vie pour la Communauté sans toutefois prononcer de vœux. Ces donnés s'engagent à travailler gratuitement, exigeant en retour le logement et l'entretien pendant toute leur vie. Tel est le cas de Marguerite Tuot, de Jacques Dupéron, de Marie Boire (*Actes capitulaires*, 12, 16, 23.)

29. *Actes capitulaires*, 56.

30. *Ibid.*, 42.

31. *Ibid.*, 1.

32. *Ibid.*, 35.

par la famille immédiate de la religieuse ; enfin, nous avons calculé le montant de la dot donné effectivement, qu'elle le soit par les parents de la religieuse ou par quelqu'un d'autre. Cela nous a permis de constater, d'une part, que les promesses de dot n'étaient pas toujours tenues ; d'autre part, notre distinction entre « dot donnée par la famille » et « dot donnée effectivement » permet de savoir si les familles de la colonie peuvent aisément pourvoir à une jeune fille qui veut se faire religieuse.

Sans avoir trouvé des réponses précises, notre recherche nous a fourni des approximations valables des moyennes de dots. Voici l'essentiel des résultats : la dot promise par la converse est en moyenne d'environ 373 livres, alors que celle de la religieuse de chœur est d'environ 1,980 livres ; la moyenne de la dot donnée par les parents de la converse est de 373 livres, quand celle qui est offerte par ceux de la religieuse de chœur est de quelque 1,356 livres. Enfin, la dot effectivement donnée serait de 373 livres pour la converse et d'environ 2,733 livres pour la religieuse de chœur.

Trois constatations se dégagent de ces données : premièrement, les parents promettent plus qu'ils n'ont de biens à disposer ; deuxièmement, il faut trouver un moyen de suppléer le mieux possible à ces dots incomplètes ; troisièmement, dans l'application, on ne peut respecter ni les règles canoniques ni celles de l'Etat.

Dans l'ensemble du XVIII^e siècle, peut-on dire que les dots reçues à l'Hôtel-Dieu de Montréal comptent parmi les revenus importants de la Communauté ? Les comptes triennaux de la Communauté,³³ comprenant recettes et dépenses, donnent quelque idée de ce que peut représenter l'apport des dots dans les recettes en général. Les montants de dots inscrits dans ce tableau ne comprennent pas les applications de fondation (nous en parlerons plus loin) que la Communauté fait régulièrement pour compléter les dots ; les sommes seraient alors beaucoup plus élevées.

33. ARHSJ, Comptes triennaux.

<i>exercice financier</i>	<i>livres</i>	<i>recettes sols</i>	<i>deniers</i>	<i>livres</i>	<i>dots sols</i>	<i>deniers</i>	<i>%</i>
1699-1702	49,460	14	10	6,513	16	8	13.2
1706-1708	41,719		7	5,535	10		13.3
1708-1711	50,260	14	4	5,200			10.4
1712-1714	43,951	19	2	9,900			22.5
1714-1717	86,265	17	2	10,232	8	8	11.9
1720-1723	27,838	13	3	1,200			4.3
1726-1728	52,076	6	10	2,375	10		4.6
1731-1733	45,023	13	1	11,596			25.8
1742-1745	40,268	6	2	2,058	1		5.1
1745-1748	47,056	1	6	6,226	15		13.2
1748-1751	47,158	8		1,251	18	6	2.7
1751-1754	51,308	6	10	4,448	1	2	8.7
1754-1757	65,181	5	4	3,226			5
1796-1799	95,131	5		7,754	18		8.2

Conditions requises pour devenir Religieuse au XVIIIe siècle

Nous remarquons que, certaines années, il y a peu d'entrées de dots, le nombre de nouvelles recrues étant inégal d'une année à l'autre. Nous trouvons aussi des sommes de dots très variables d'un exercice financier à l'autre : c'est le propre du revenu casuel. Si pour les années 1720-1723 les dots ne représentent que 4.3% des recettes en général, c'est en partie à cause de la législation de 1722 qui, en haussant la dot à 5,000 livres, diminue pour autant le recrutement. Par contre, les dots représentent 25.8% des recettes en général au cours de l'exercice financier 1731-1733 : la nouvelle législation de 1732 qui remet la dot à 3,000 livres explique certainement l'augmentation des recettes de dots. A d'autres années, on ne peut expliquer pourquoi les dots rapportent si peu. Mais dans l'ensemble, et c'est là l'essentiel, le revenu des dots, par rapport aux recettes en général, n'est pas une quantité négligeable : pour les années impliquées au tableau ci-dessus, les dots représentent 10.6% des recettes. Toutefois ce chiffre n'a pas une valeur absolue puisque plusieurs exercices financiers manquent au tableau.

Quelques dépenses courantes faites par la Communauté donnent une idée de ce que peut représenter 2,733 livres, qui est la moyenne des dots données par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal au XVIIIe siècle. Par exemple, de 1754 à 1757, le bois de chauffage a coûté 2,969 livres 14 sols et les gages des domestiques, 5,128 livres 32 sols à la Communauté; de 1766 à 1769, le blé a coûté 4,439 livres 9 sols, et pour le boeuf, poissons, oeufs, et « autre maigre » on a dépensé 2,636 livres 6 sols 9 deniers; de 1784 à 1787, pour le blé et autres grains, 6,893 livres 17 sols.³⁴ Une dot de 2,733 livres peut donc aider considérablement à défrayer les dépenses de la Communauté. Quoique casuel, voilà un revenu intéressant; il est, en tout cas, supérieur à la gratification royale qui est seulement de 3,000 livres.

Pour avoir une idée plus juste de la valeur des dots données, il faut savoir ce que représente la dot, compte tenu des années vécues par une religieuse, de la profession jusqu'à sa mort. Notre recherche portant sur 133 religieuses nous a montré que le nombre d'années vécues en religion, depuis la profession jusqu'au moment du décès est en moyenne de 33.45 ans par religieuse. Or la moyenne des dots données effectivement étant de 2,276 livres par religieuse, (converse et religieuses de choeur) la dot reviendrait à 68 livres 6 sols par

34. *Ibid.*

année par religieuse. Il est évident qu'une si petite somme ne peut pas suffire à l'entretien d'une religieuse. Par ailleurs, dans l'ensemble et à long terme, ces sommes représentent une valeur assez considérable, surtout si l'on en fait des biens productifs. Et il ne faut pas oublier que les religieuses travaillent très fort pour la Communauté, pendant toute leur vie.

Nous savons qu'un bon nombre de dots promises ou données par les parents des religieuses sont incomplètes, si l'on songe que la dot requise est de 3,000 livres. Face à certains parents peu fortunés, il arrive que la Communauté accepte une candidate avec le peu d'argent qu'elle peut offrir ; pour le reste, on compte sur la Providence ! C'est le cas de Marie Brien dit Desrochers qui ne peut offrir qu'une dot de 2,700 livres. « La Providence pourvoira au reste », écrivent les *Actes capitulaires*.³⁵ On accepte même des candidates sans dot, comme Elisabeth Hay,³⁶ tout en comptant sur la Providence pour trouver 3,000 livres, les pensions et le trousseau.

Cette Providence se manifeste dans les dots de fondation et dans les dots que font des âmes charitables. La dot de fondation est la ressource la plus fréquente. C'est d'ailleurs elle qui permet parfois à la Communauté de baisser la dot promise par un père de religieuse. Par exemple, la mère de Louise Piot de Langloiserie qui a promis 3,000 livres à l'entrée³⁷ se voit remettre cette somme, quelques années plus tard, quand on est alors en mesure d'appliquer une dot de fondation à sa fille.³⁸ Par contre, il arrivera à la Communauté, pour diverses raisons, de hausser une dot qu'on avait pourtant acceptée déjà. Nous pensons, en particulier, à Angélique Lavallée acceptée au monastère sans dot comme future converse, en 1769 ; trois ans plus tard, les religieuses l'acceptent comme tourière à la condition qu'elle abandonne à la Communauté une obligation de 400 livres que lui doit son neveu.³⁹

Mais qu'est-ce qu'une dot de fondation ? C'est une somme d'argent donnée, entre vifs ou par testament, par une ou plusieurs personnes, et affectée à perpétuité à l'entretien d'une ou de plusieurs religieuses,

35. ARHSJ, *Actes capitulaires*, 55.

36. *Ibid.*, 56.

37. 7 mars 1731, ARHSJ, AJM, constitution de rentes de Charles Gaspard Piot de Langloiserie, document 303.

38. 1731, ARHSJ, Procure, Papier de Monsieur Normant concernant les ar-rérages des dots, document 143.

39. ARHSJ, *Actes capitulaires*, 29, 32.

sans que ces dernières ne soient obligées de payer de dot ni de pension. Après la mort d'une de ces privilégiées, une autre la remplace et ainsi de suite et à perpétuité. Le montant du capital légué s'appelle DOT.⁴⁰ Cette dot qui peut être placée sur le trésor royal ou encore sur les aides et gabelles, rapporte des intérêts que l'on appelle RENTES. En d'autres termes, la rente, c'est ce qui est dû à chaque année pour les fonds aliénés ou cédés ; tandis que la dot est le capital de cette rente. Quant aux arrérages, ce sont les termes échus d'une rente non payée. Soulignons enfin que la fondation d'une dot est une oeuvre contractuelle entre un donateur et un donataire ; ce qui implique que le donataire ne peut utiliser une dot de fondation pour des fins autres que celles stipulées dans le contrat.

Parmi les places fondées à perpétuité en faveur des Filles hospitalières de Saint-Joseph, il y en a six importantes qui sont dédiées, chacune, à un saint : la sainte Vierge, saint Joseph, sainte Anne, saint Augustin, saint Louis, une, enfin, au saint Enfant-Jésus.⁴¹ Ce sont les six grandes fondations de l'Hôtel-Dieu de Montréal, divisée chacune en deux demi-dots. Il y a d'autres dots de fondation données par des inconnus, à perpétuité ou pour une seule fois. De 1739 à 1800, nous avons compté 34 religieuses à qui la Communauté, à leur entrée au monastère, promet de l'aide matérielle grâce à toutes ces dots.⁴² La plupart du temps, on applique une demi-dot de fondation, soit 1,500 livres, à ces filles qui ne sont pas assez riches pour offrir une dot entière. On voit jusqu'à quel point les dots de fondation sont utiles pour le recrutement de la Communauté : c'est le moyen le plus important pour suppléer aux dots qui, civilement et canoniquement doivent être de 3,000 livres, mais qui, à cause de la pauvreté de la colonie, sont loin d'être toujours offertes en entier.

Toutefois, à elles seules, les fondations de dot ne pourraient pas combler toutes les dots incomplètes. Il faut aussi compter sur les dons qui, dans l'ensemble, représentent une somme considérable, pour la période que nous étudions. Parmi les personnes qui ont fait de ces dons, se place au premier rang Etienne Montgolfier, supérieur des

40. C'est-à-dire dot de fondation. La religieuse à qui l'on appliquera cette dot, bénéficiera alors d'une dot provenant d'une fondation de dot.

41. 1680, ARHSJ, *Registre qui contient 6 places ou Dots pour être appliquées à celles qui seront reçues par la Communauté*, tiroir 7, No 52A2 et 30 janvier 1682, ARHSJ, Procure, contrat de fondation de 4 places, document 64.

42. ARHSJ, *Actes capitulaires*.

Sulpiciens à Montréal, comme ayant été le plus généreux à l'égard des Hospitalières de Saint-Joseph : d'après nos calculs, il a donné au moins 12,832 livres pour suppléer aux dots incomplètes. Suivent Jean-François Hubert, évêque de Québec qui a, à son crédit, 8,342 livres 10 sols ; Pierre Rigaud de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, 6,000 livres ; Gabriel Souart, sulpicien et curé de Montréal, 5,920 livres ; Pierre-René Floquet, supérieur des Jésuites à Montréal, 4,800 livres, et 4,500 livres d'une de ses parentes ; Jean-Victor Varin de La Marre, commissaire-ordonnateur à Montréal, 3,000 livres ; Pierre Denaut, évêque de Québec, 3,000 livres ; l'archidiacre Serré de la Colombière et un Sanguinet ont également donné chacun 3,000 livres. Plusieurs autres personnes ont donné, ensemble, par petits dons inférieurs à 3,000 livres, la somme de 11,828 livres 2 sols dont 3,994 livres 17 sols viennent de personnes inconnues. Nous avons remarqué que la plus grande partie des dons sont faits après 1754 ; c'est du moins ce que nous révèlent les *Actes capitulaires*, les livres de comptes et les contrats de profession.

Voilà autant de moyens de suppléance pour tirer d'embarras certains pères incapables d'offrir des dots complètes à leur fille religieuse. Néanmoins, malgré toutes ces suppléances, bien des dots demeurent incomplètes ; la Communauté accepte même certaines jeunes filles sans dot, surtout si elles doivent se faire converses. C'est le cas de soeur Martel, par exemple, qui, en 1731, est acceptée à la profession sans dot ni trousseau ; la seule exigence qu'on lui impose, c'est de prier pour « demander à dieu . . . la cessation de la mortalité et de la maladie de nos soeurs » . . .⁴³

43. *Ibid.*, 1.

NATURE DES DOTS⁴⁴

En principe, la dot doit être payée en argent comptant. Toutefois, on constate que les religieuses ne peuvent pas toutes répondre à cette exigence. Payer comptant, c'est donner la somme requise en entier à la veille de la profession, en argent, en lettre de change, en billet du trésor, ou encore en ordonnance.⁴⁵ Evidemment, tous les papiers-monnaie n'ont pas la même valeur aux yeux de la Communauté, étant donné leur différence de garantie : une dot donnée en monnaie de cartes, comme celle de soeur Lanctôt⁴⁶ (seul cas que nous ayons trouvé) peut représenter une valeur inférieure à la somme promise si la carte est dépréciée au moment d'effectuer le paiement. Toutefois, la lettre de change donnée par madame de Portneuf pour payer la dot de sa fille Angélique⁴⁷ est bien accueillie à cause de sa valeur commerciale plus sûre ; mais nous n'en avons trouvé qu'une. On utilise aussi l'ordonnance, au moins deux fois, pour payer les dots : dans le cas des parents de Catherine Porlier⁴⁸ et de ceux de Catherine Le-compte dit Dupré⁴⁹. Cependant, le papier-monnaie le plus répandu est le billet du trésor : on s'en sert au moins quatre fois pour acquitter des dots ; nous pensons entre autres, aux dots de Marie-Françoise Vallée⁵⁰ et d'Anne Catin.⁵¹

Cependant, les dots sont loin d'être toutes payées en argent ou en papier-monnaie. Nos recherches montrent que deux dots sont données, du moins partiellement, en terre. Il s'agit d'abord du tuteur d'Amable Dufresne qui s'engage à payer 247 livres comptant et à abandonner

44. Pour découvrir la nature des dots, nous avons fouillé les dossiers des 190 religieuses entrées au noviciat jusqu'à 1800.

45. L'ordonnance est une promesse de paiement remboursée par une lettre de change sur le Trésor de la Marine. (Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, 201.)

46. 5 mai 1737, ARHSJ, AJM, réception de Marie-Anne Lanctôt, document 271.

47. 25 janvier 1747, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marguerite-Angélique Robineau de Portneuf.

48. 23 novembre 1757, ARHSJ, Procure, acte de profession de Catherine Porlier.

49. 23 novembre 1757, ARHSJ, Procure, acte de profession de Catherine Le-compte dit Dupré.

50. 16 novembre 1797, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marie-Françoise Vallée.

51. 17 janvier 1759, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marie-Anne Catin.

aux religieuses trois perches et demie de terre de front à la côte Sainte-Marie.⁵² De même la dot de Madeleine Bizard est donnée en une terre que les religieuses vendront plus tard.⁵³

La dot versée en terre n'est pas la plus singulière qui soit. Que penser d'un Leduc qui, en 1678, offre des castors pour la dot de sa fille, Marie : il les remettra à Jacques Le Ber qui, à son tour, s'oblige à remettre aux religieuses une lettre de change de la Compagnie du Roi.⁵⁴ Mais cette dot originale est seule en son genre. Par ailleurs, on voit les parents de la converse Madeleine-Angélique Devanchy offrir pour la dot de leur fille 700 livres en argent et 16 minots de blé en deux ans. Nous avons trouvé deux cas de dot donnée en blé.⁵⁵ Des parents de postulantes s'engagent même, et le cas se présente trois fois, à payer des dots sur la succession du père ou de la mère quand adviendra leur décès. La dot de Marie-Louise Cabassier est ainsi garantie sur la succession de son père décédé ; si la somme n'est pas suffisante, on complétera sur les biens de sa mère, après son décès.⁵⁶ Madame Hurtubise procède de la même façon pour assurer la dot de sa fille Catherine.⁵⁷ Quant à un nommé Dufresne, il fait carrément la Communauté héritière de ses biens, après son décès, à la place de ses deux filles, Reine et Amable.⁵⁸

Mais la façon la plus fréquente d'acquitter les dots, c'est de constituer des rentes. Toutefois, on ne peut pas, du moins en principe, offrir une dot qui serait constituée en rentes sur des particuliers : selon la déclaration du roi en 1743, les rentes constituées doivent se faire seulement sur l'Etat ou sur le clergé du Royaume ; pour acquérir une dot autrement constituée, la Communauté doit en demander la permission.⁵⁹ Mais, encore une fois, cette règle sera difficile à appliquer en Nouvelle-France. Aussi, en 1746, l'évêque Pontbriand écrit-il

52. 11 août 1781, ARHSJ, Procure, acte de profession d'Amable Dufresne.

53. 4 octobre 1720, ARHSJ, Procure, contrat de vente d'une terre.

54. 13 janvier 1678, ARHSJ, AJM, promesse de dot de Marie Leduc, document 231.

55. 23 septembre 1694, ARHSJ, AJM, promesse de dot de Marie-Angélique Devanchy, document 249. Le prix du blé, en 1694, année où la promesse de dot est faite, est de 58 sols le minot.

56. 17 août 1739, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marie-Louise Cabassier.

57. 13 février 1798, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marie-Catherine Hurtubise.

58. ARHSJ, *Actes capitulaires*, 36.

59. 25 novembre 1743, ARHSJ, Procure, déclaration du Roi au sujet des gens de main-morte, document 39.

à Maurepas que la déclaration du roi de 1743, défendant aux gens de main-morte d'acquérir des rentes constituées,

a beaucoup embarrassé nos communautés religieuses a l'occasion de plusieurs novices sur le point de faire profession. Les parents n'étant point en état de payer comptant j'y ay pourvu en faisant faire des obligations, et en obtenant une sentence pour en avoir le payement et les interest. Il est vray que ce moyen est sujet a quelques inconvénients, mais c'est le seul pour ne point aller contre le declaration et pour faciliter la reception des religieuses.⁶⁰

A l'Hôtel-Dieu de Montréal, 18 dots sont offertes ou promises en constitutions de rentes. C'est le cas, entre autres, d'Anne Cuillier,⁶¹ de Marie-Catherine Saint-Ours,⁶² de Françoise-Louise Malhiot,⁶³ de Barbe-Judith Vinet-Souigny dont la dot est acquittée par plusieurs contrats de constitution,⁶⁴ de Charlotte Le Pailleur ;⁶⁵ le frère de Marie-Joseph Dumouchel complète la dot de sa soeur en s'engageant à payer aux religieuses, à constitution de rente, avec un intérêt de 5% par année, jusqu'au remboursement de 2,000 livres.⁶⁶ Sont encore dans le même cas, Thérèse-Amable Harel,⁶⁷ Marguerite Pigeon,⁶⁸ Marie-Joseph Decouagne,⁶⁹ et Angélique Monnière.⁷⁰

Il arrive que ces constitutions de rentes soient plutôt des contrats de créance que l'on transporte à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Nous avons trouvé cinq dots de ce type. Par exemple, les parents de Louise

60. Pontbriand à Maurepas, 10 novembre 1746, AC, C11A, 86: 141.

61. 16 avril 1695, ARHSJ, AJM, constitution de dot d'Anne Cuillier, document 132.

62. 8 octobre 1740, ARHSJ, AJM, constitution de rentes au profit de l'Hôtel-Dieu de Montréal, document 351.

63. 18 juin 1749, ARHSJ, Procure, acte de profession de Françoise-Louise Malhiot.

64. 17 juin 1769, ARHSJ, Procure, acte de profession de Barbe-Judith Vinet-Souigny.

65. 22 mai 1773, ARHSJ, Procure, acte de profession de Charlotte Le Pailleur.

66. 28 août 1780, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marie-Josephe Dumouchel.

67. 13 janvier 1783, ARHSJ, Procure, acte de profession de Thérèse-Amable Harel.

68. 29 juillet 1742, ARHSJ, Procure, constitution de rentes au profit de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

69. 5 février 1744, ARHSJ, Procure, constitution de rentes au profit de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

70. 3 février 1743, ARHSJ, Procure, constitution de rentes au profit de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Daguilhe promettent de payer la dot de leur fille en cédant aux religieuses 150 livres de rente au capital de 3,000 livres que leur doit Jacques Viger.⁷¹ De même les parents de Marie-Gabriel Chèvrefils libèrent 1,973 livres qu'ils doivent aux religieuses pour la dot de leur fille, en cédant à la Communauté deux contrats de constitutions de rentes qui sont, en fait, deux créances.⁷²

En somme, l'étude de la nature des dots à l'Hôtel-Dieu de Montréal montre que les religieuses cherchent d'abord à obtenir de l'argent comptant. Quand c'est impossible, elles acceptent des constitutions de rentes hypothéquées sur tous les biens des parents ou du tuteur de la novice ; 95% des dots offertes le sont en constitutions de rentes. S'il le faut, on se résigne à une dot en nature ; cela se présente dans 2.6% des cas.

Il ne faut pas croire que les dots, comme l'exigent les règles canoniques et civiles, sont toutes payées au complet au moment de la profession. Bien souvent on retarde au-delà de la date promise le paiement de la dot : la Communauté fait alors payer des intérêts. Par exemple, M. Chèvrefils qui a promis de délivrer les 1,000 livres de dot au moment de la profession de sa fille, en 1759, n'a pas encore acquitté sa dette en 1771 ; il est alors autorisé à verser à la Communauté 1,973 livres pour parfaire son paiement tant en capital qu'en intérêt et frais de dot.⁷³ Mais quand la postulante prévient la Communauté de son incapacité à donner la dot promise avant d'avoir fait profession, on retarde tout simplement le moment de la profession jusqu'à ce qu'elle puisse payer sa dot. C'est le cas d'Ursule Viger⁷⁴ et de Thérèse Harel.⁷⁵

Toutefois, après délibérations de la Communauté, une dot peut être acceptée à termes. C'est d'ailleurs ce qu'écrivent Beauharnois et Hocquart au Ministre en 1746 :

... comme les dots sont rarement payées comptant a cause de la pauvreté du païs, Et qu'Il est important d'assurer la subsistance Et l'Entretien de Personnes qui Embrassent cet Etat, ces

71. 13 décembre 1743, ARHSJ, Procure, transport de contrat fait par M. Daguilhe aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

72. 19 juin 1771, ARHSJ, Procure, transport de contrat fait par M. Chèvrefils aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

73. *Ibid.*

74. ARHSJ, *Actes capitulaires*, 33.

75. *Ibid.*, 39.

Communautés se sont contentés d'une obligation du Montant de ces dotes, payable 3. mois ou 6. mois après la profession . . .⁷⁶

Nous avons trouvé 11 cas de dots promises ou payées à termes, c'est-à-dire dans 5.8% des cas. Tels sont les engagements au sujet des dots de Louise-Amable Dagneau-Douville,⁷⁷ de Marie Compain.⁷⁸ Thérèse-Amable Harel fait profession en 1783 : elle finira de rembourser le capital de sa rente en 1793 seulement.⁷⁹ M. Bougret donne, pour la dot de sa fille, Marguerite, 600 livres au moment de la profession ; pour les 2,400 livres qui restent, il s'engage à en payer 1,400 au cours des deux années suivantes, et 1,000 dans le cours des cinq années suivantes. Ce qui prendra sept ans en tout pour compléter le paiement de la dot.⁸⁰ En 1747, année de la profession de soeur Herbin, ses parents s'engagent à payer une demi-dot aux religieuses, soit 1,500 livres, à termes ; comme en 1752 rien n'est encore payé, la juridiction royale de Montréal force alors les parents à comparaître en cour, afin de leur faire respecter l'obligation contractée envers les religieuses. Mais les 1,500 livres ne seront remboursées, avec l'intérêt, qu'en 1757.⁸¹ De même il arrive à Germain Lepage de comparaître devant la juridiction royale,⁸² au père de Louise Campeau⁸³ et à M. d'Ailleboust pour sa fille Gabrielle.⁸⁴ Nous avons trouvé, en tout, quatre cas où des pères ont dû comparaître devant la justice.

76. Beauharnois et Hocquart au Ministre, 7 octobre 1746, AC, C11A, 85:51s.

77. 3 novembre 1757, ARHSJ, Procure, acte de profession de Louise-Amable Dagneau-Douville dite Lassaussaye.

78. 4 septembre 1771, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marie Compain dite Lespérance.

79. 13 janvier 1783, ARHSJ, Procure, acte de profession de Thérèse-Amable Harel.

80. 14 février 1798, ARHSJ, Procure, acte de profession de Marguerite Bougret dite Dufort.

81. 2 août 1747, ARHSJ, Procure, acte de profession de soeur Herbin.

82. 15 mars 1754, ARHSJ, Procure, promesse de dot de Louise Lepage, document 151.

83. 10 décembre 1757, ARHSJ, Procure, promesse de dot de Louise Campeau, document 151.

84. 23 novembre 1755, ARHSJ, Procure, promesse de dot de Gabrielle d'Ailleboust, document 151.

UTILISATION DES DOTS

Que la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph exige une dot de la part des religieuses au moment de la profession, c'est avant tout pour subvenir à leur entretien. C'est en ce sens que Saint-Vallier émet une ordonnance, le 4 septembre 1694, pour régler la manière dont les religieuses doivent administrer leur temporel :

La troisième règle est que vous ne fassiez jamais entrer dans vos comptes les fonds des dots des filles que vous recevrez, de peur que les consommant vous ne vous trouviez surchargées d'un plus grand nombre de personnes que votre revenu n'en peut faire subsister.⁸⁵

Les religieuses donc, en principe, ne peuvent utiliser les dots à leur guise en en dépensant le capital. Cependant, elles peuvent l'investir, avec le consentement de l'Evêque, afin de faire profiter ces dots ; car, toujours selon les règles canoniques, les dots doivent être capitalisées, c'est-à-dire transportées en biens-fonds productifs ou placées à rentes sur l'Etat ou ailleurs, avec de solides garanties, de manière à rapporter des revenus à la maison.⁸⁶ Par ailleurs, il est défendu, en principe, d'aliéner des dots sans la permission de Rome. On ne peut pas, par exemple, se servir de dots pour agrandir des bâtiments ou construire une maison, ou encore pour payer des dettes de la Communauté.⁸⁷

Toutefois, il n'en va pas de même dans l'application des règles. En effet, on constate que l'Evêque a la permission générale de dispenser de la dot en tout ou en partie ; et c'est à lui que la supérieure doit recourir en chaque cas particulier. Cet usage suivi dans plusieurs communautés de la Nouvelle-France s'explique d'une part, par les circonstances difficiles qui existent au pays où il y a peu de candidates à la vie religieuse et où, d'autre part, l'argent est rare. Cela ne signifie pas qu'on ne fait aucun effet pour se rapprocher des règles canoniques. On constate, par exemple, qu'après avoir diverti une dot de son but, par nécessité, les religieuses conviennent qu'il faut économiser le plus

85. *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*. Publiés par H. Têtu et C.-O. Gagnon, Québec, A. Côté et Cie, 1887-88, I: 340.

86. ARHSJ, Office des fondateurs, Principales législations canoniques concernant les dots recueillies par M. Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

87. *Ibid.*

possible pour remettre cette dot. Les livres de comptes montrent, en effet, qu'on essaie de replacer en fonds sûrs des dots qui ont déjà été dépensées.

D'ailleurs, l'Evêque suit de près l'administration que les religieuses font de leurs revenus. C'est du moins ce que révèle le geste posé par le coadjuteur de Québec, Pierre-Herman Dosquet, en 1731. Après avoir examiné l'emploi des revenus provenant des contrats de fondation en faveur des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et demandé les noms de celles qui remplissaient les places, il découvre que les arrérages des fondations perçues pendant les vacances et non appliqués montent à la somme de 6,130 livres : contrairement aux désirs des fondateurs, les religieuses s'étaient servies de cet argent pour pallier leur pauvreté. Ne pouvant plus rendre les arrérages, elles se défendent de leur mieux en s'appuyant, d'une part, sur une permission déjà accordée de Monseigneur de Saint-Vallier, d'autre part, sur les dettes considérables dont leur communauté est chargée. Que fait alors l'Evêque? Pour « procurer aux religieuses la tranquillité de leur conscience sur l'administration des revenus et en même temps remplir l'intention des fondateurs », comme il le dit lui-même, il décide d'abord que sur la somme de 6,130 livres à laquelle montent les arrérages échus des contrats de fondation, on remboursera madame de Langloiserie des 3,000 livres qu'elle a données pour constituer la dot de sa fille. Puis, considérant la bonne foi et la pauvreté des religieuses, le Coadjuteur leur fait don du reste des arrérages. Mais il exige, pour l'avenir, qu'un livre soit tenu, dans lequel on inscrira tous les détails permettant de connaître l'emploi des arrérages des places de fondation ; puis il demande que les places vacantes soient immédiatement remplies.⁸⁸ Il ressort, de ce fait significatif, que l'Evêque suit de près l'administration des dots que la Communauté a si souvent besoin de dépenser pour survivre. Par ailleurs, l'esprit de conciliation et de bienveillance du Coadjuteur dans cette aliénation des dots de fondation laisse deviner qu'il peut aisément permettre aux religieuses d'aliéner une simple dot constituée par un particulier.

S'agit-il d'une dot donnée en terre, les religieuses, face à un besoin urgent, succombent facilement à la tentation de la revendre. Rappelons la vente de la dot de soeur Madeleine Bizard qui avait été donnée

88. ARHSJ, Procure, Registre qui contient 6 places ou Dots pour être appliquées à celles qui seront reçues par la Communauté 1680.

en terre.⁸⁹ Mais il n'est pas nécessaire que la dot soit donnée en nature pour l'utiliser immédiatement : les registres⁹⁰ révèlent que les religieuses consomment très souvent les dots en les recevant. En effet, de 1714 à 1718, toutes les dots sont consommées au fur et à mesure de leur inscription parmi les recettes. Au cours de l'année 1721-1722, les religieuses reçoivent une dot de 1,200 livres qu'elles transforment aussitôt en bien-fonds sur la maison de leur terre à Saint-Joachim. De 1726 à 1729, elles reçoivent 2,575 livres en dots qu'elles consomment en entier ; de cette somme, 1,500 livres vont « au batimens ». De 1731 à 1733, elles reçoivent, en dots, 11,596 livres qu'elles dépensent immédiatement. De 1736 à 1748, elles reçoivent 13,005 livres 3 sols dont elles consomment 11,435 livres 3 sols. Au cours de l'année 1751-1752, elles reçoivent 3,448 livres un sol deux deniers qu'elles dépensent encore. Des indices recueillis ici et là montrent que les dots sont dépensées par nécessité.

Ces consommations de dots s'expliquent par le fait que l'Evêque, ou son représentant auprès de la Communauté, autorise les manipulations de dots. Il est dit explicitement, par exemple, qu'une partie de la dot de soeur Gosselin est employée, en 1729, à la construction de dortoirs.⁹¹ En 1746, les religieuses décident, après en avoir parlé à l'Evêque, d'utiliser la dot de Suzanne Decouagne pour faire recouvrir la maison.⁹² En 1754, la Communauté, en accord avec M. le Normant, utilisera 1,000 livres de la dot de soeur Deroche et les 3,000 livres de celle de soeur Vallée « pour acheter le bléd et les autres provisions necessaires a la comunauté ».⁹³ L'Evêque accepte encore qu'on profite de la dot apportée par madame Robineau de Portneuf pour payer une dette contractée envers les pauvres de l'hôpital.⁹⁴ En 1751, les religieuses, après avoir obtenu la permission, utilisent les 1,000 livres de la dot de soeur Lafay pour payer les travaux exécutés à la boulangerie et à la buanderie.⁹⁵ On constate donc que la dureté des temps oblige les religieuses à consommer des dots. La Supérieure, tâchant de demeurer fidèle à l'esprit des règles canoniques et civiles, en autant que c'est possible, doit alors se montrer habile pour amener

89. 4 octobre 1720, ARHSJ, Procure, vente d'une terre, document 128.

90. ARHSJ, Registres annuels des dépenses et recettes.

91. ARHSJ, *Annales* I: 318.

92. ARHSJ, *Actes capitulaires*, 8.

93. *Ibid.*, 15.

94. *Ibid.*, 9.

95. *Ibid.*, 13.

les voyelles à accepter la conversion d'une ou de plusieurs voyelles. Une telle attitude semble toute justifiée. On peut même se demander comment la Communauté aurait pu survivre sans utiliser le capital des dots, que ce soit pour payer des dettes, pour réparer ou construire des bâtiments.

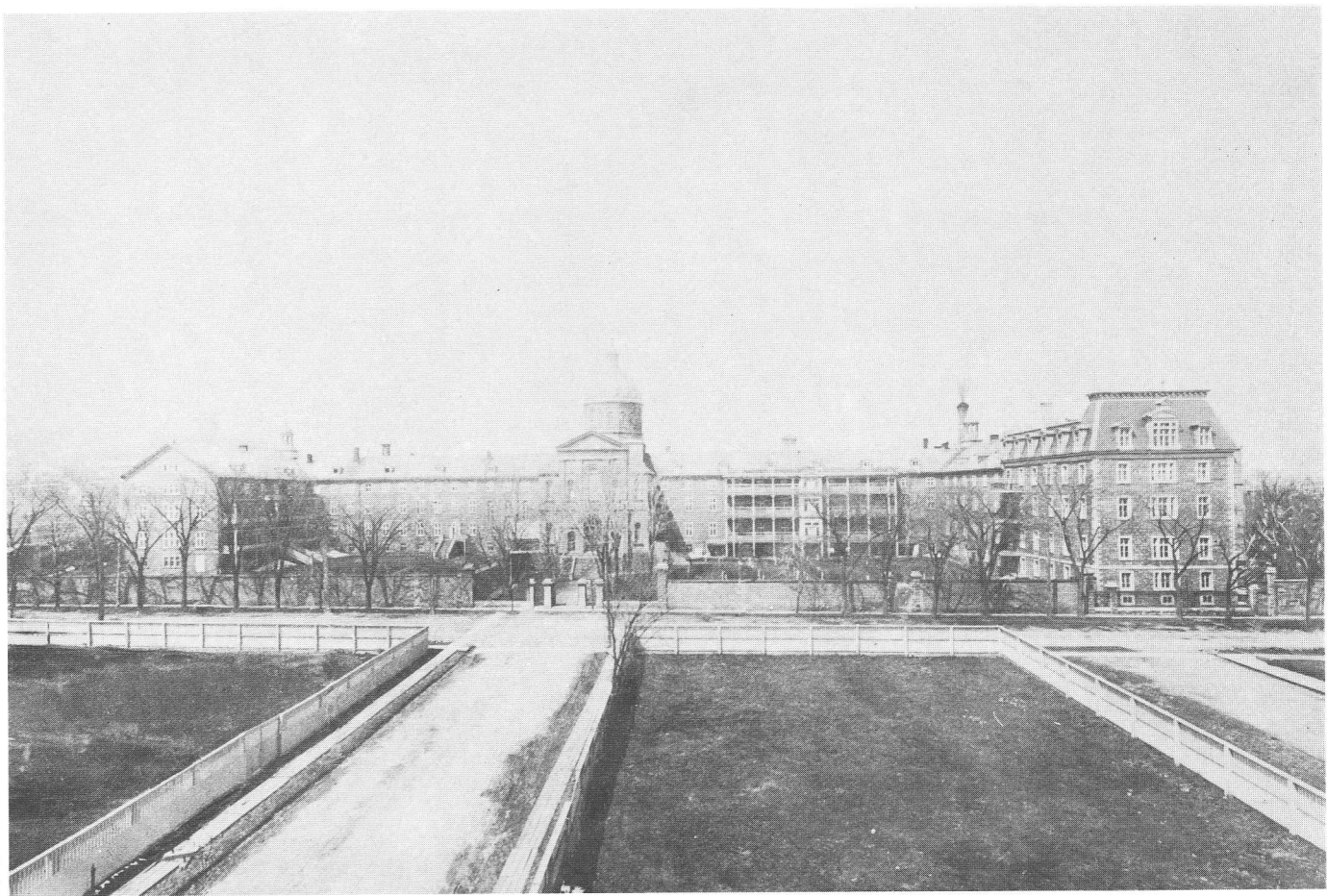
CONCLUSION

De cette étude se dégagent certains aspects essentiels. D'abord, il en coûte cher à un père dont la fille veut devenir religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme dans les autres communautés de la Nouvelle-France, d'ailleurs. En effet, nous avons montré qu'en principe les exigences matérielles montent, au total, à 4,300 livres par religieuse. Comme points de repère, disons que cette somme équivaut au salaire gagné pendant un an par 22 boulangers et 14 menuisiers ensemble.⁹⁶ Mais nous avons vu qu'en pratique, étant donné la pauvreté des familles, la dot de 3,000 livres exigée par les autorités métropolitaines n'a pas été fidèlement donnée, du moins jusqu'à 1800, et que les trousseaux et les pensions n'ont pas été conditions SINE QUA NON pour entrer au monastère. Pour compenser, les religieuses s'ingénient, et avec succès, à trouver des moyens de suppléer aux dots incomplètes. Seulement par leurs dots de fondation, elles ont aidé 34.7% des religieuses qui ont fait profession ; alors que 26.5% ont bénéficié de dons. Enfin, nous constatons que seulement 29.5% des parents ont donné la dot de 3,000 livres en entier.

De toute façon, les biens apportés par les religieuses en entrant au monastère de l'Hôtel-Dieu de Montréal, les trousseaux, pensions et en particulier les dots, ont été très utiles à la Communauté. Souvent détournées de leur premier but qui était de subvenir aux besoins des religieuses, les dots, si l'on considère leur utilisation pratique, revêtent une importance précieuse pour la Communauté : tout en aidant les Hospitalières de Saint-Joseph à se tirer des difficultés qui les assaillent constamment au XVIII^e siècle, dans cette Nouvelle-France dont le système économique est fort différent de celui de la France, les dots contribuent partiellement à établir et à faire durer une communauté de femmes.

96. Jean Hamelin, *Economie et société en Nouvelle-France*, 93.

Hôtel-Dieu de Montréal, fin du XIXe siècle



Religieuses au chœur.



L'ambulance de l'Hôtel-Dieu, à l'entrée de l'hôpital vers 1912



Grande salle d'opération (1905)



Salle Sainte-Anne, réservée aux femmes malades (1905)





Chambre privée avec un lit (1905)



Remise par le maire Adhémar Raynault
du document officiel du IIIe centenaire, 18 mai 1942

Généralat - 1950 - Hôtel-Dieu de Montréal



*Les revenus des Hospitalières
de Montréal au XVIIIe siècle*

JACQUES DUCHARME,
*Archives des Religieuses
Hospitalières de Montréal*

En concluant son étude sur « Les finances de l'Eglise sous le régime français »¹, Guy Frégault espérait « qu'elle puisse, quelque jour, servir de point de départ à des recherches plus élaborées »². Dans la même étude, il soulignait la richesse de la documentation concernant le financement des oeuvres des Hospitalières de Montréal : « Si toutes les institutions ecclésiastiques, dit-il, avaient produit des rapports aussi précis que ceux des Hospitalières de Montréal, il serait facile d'analyser le financement de leurs oeuvres. »³

En effet, les Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal renferment suffisamment de manuscrits pour prendre connaissance de leur financement au dix-huitième siècle. Malheureusement, l'incendie qu'elles subirent en 1695 détruisit la majeure partie de la documentation du dix-septième siècle ; on ne connaîtra jamais parfaitement l'état du temporel de la communauté, depuis son arrivée en 1659, jusqu'à la fin du siècle. Tout au plus pouvons-nous cerner quelques-uns des principaux faits qui marquèrent leur histoire et influencèrent leur situation matérielle.

L'étude du temporel de l'Eglise canadienne a été négligée dans notre historiographie. Les préoccupations des historiens se sont portées plutôt sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise, de sorte que l'aspect socio-économique a souvent été laissé pour compte.

Pourtant, l'étude du financement d'une communauté de religieuses sous le régime français est très révélatrice. Une communauté de religieuses est une institution qui a sa vie propre, mais qui est également reliée au monde extérieur. Elle a ses règles pour tout ce qui concerne la vie religieuse et certains aspects de sa vie sociale et économique. Cependant, elle n'est pas imperméable aux influences de la conjoncture et de la structure qui l'englobent. Sa vie est conditionnée par les remous des événements politiques, économiques et sociaux de la société où elle se trouve.

1. Guy Frégault, « Les finances de l'Eglise sous le régime français », *Le XVIII^e siècle canadien. Etudes.* (Montréal, H.M.H., 1968) : 134-149.

2. *Ibid.*, 149.

3. *Ibid.*, 146.

Décrire le mode de financement d'un Institut de Religieuses au dix-huitième siècle, c'est donc en même temps porter un regard sur la vie économique globale de la société qui l'abrite. C'est également évaluer l'influence et les répercussions du comportement d'une société dans son ensemble sur l'une de ses institutions. C'est du même coup juger de la capacité de cette institution de s'adapter au complexe social, à une époque donnée.

Dans ces quelques lignes, après avoir revu les principales données historiques du dix-septième siècle, nous tenterons de cerner les grandes composantes du revenu de la Communauté des Religieuses Hospitalières de Montréal au dix-huitième siècle. Nous essaierons de décrire les principaux secteurs de leur financement en évaluant chacun par rapport à l'ensemble, pour ensuite en dégager les lignes de force.

I. LES DÉBUTS DIFFICILES. (1659-1700)

La Congrégation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph, fondée à La Flèche par le receveur des tailles Jérôme Le Royer de La Dauversière, reçut son érection canonique le 19 octobre 1643⁴, un an après la fondation de Montréal. Dans le plan du fondateur, cette congrégation « née pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, prépare l'établissement de Ville-Marie. »⁵

Ce n'est pourtant qu'en 1659 que les trois premières Filles Hospitalières de Saint-Joseph franchissent l'océan pour venir seconder Jeanne Mance dans son dessein d'établir un hôpital dans la nouvelle colonie de Montréal. Dès leur arrivée, elles soulagent la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal de la servitude des soins hospitaliers. Et trois ans après la mort de Mlle Mance, elles prennent en mains l'administration de l'hôpital⁶.

4. « Constitutions des Filles Hospitalières de Saint Joseph », (1644) ARHSJ.

5. [Soeur Maria Mondoux, r.h.s.j.], *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*. (Montréal, 1942), 26.

6. « Acceptation d'administration des biens de l'Hospital de Montréal par les Dames Religieuses qui le desservent. » 10 octobre 1676. ARHSJ.

Nous connaissons les difficultés occasionnées par l'installation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal.⁷ Le projet de Monsieur de Queylus de favoriser plutôt l'installation des Hospitalières de Saint-Augustin de Québec à l'Hôtel-Dieu de Montréal, joint à la blessure au bras gauche dont souffrait Jeanne Mance, avaient été les causes du voyage de cette dernière en France en 1658. Après consultation des membres de la Société de Notre-Dame, il fut convenu que les droits des Hospitalières de La Flèche, reconnus par acte passé devant La Fousse, le 31 mars 1656⁸, seraient maintenus et qu'il fallait même hâter leur départ.

Les Soeurs Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet furent choisies pour faire la traversée. Pour toute sécurité financière, les Hospitalières de La Flèche ne devaient compter que sur une pension individuelle de 50 écus par année promise par la communauté-mère. Jeanne Mance « netoit pas contantes, écrit Soeur Morin, que ces filles [Hospitalières de Saint-Joseph choisies pour Montréal] navois point de fondation prevoyant bien quelles ne pourrois pas suptister en ce peys, avec des pantions de 50 escu, et faire leurs fonxions dhospitalieres qui leur hostoit le loisir de profiter de leur travail [...] »⁹ Elle résolut donc de s'adresser à Madame de Bullion, celle-là même qui avait assuré l'existence de son hôpital à Ville-Marie. La généreuse bienfaitrice consentit à lui remettre 20,000 livres qui devaient être placées en fonds et produire une rente annuelle de 1000 livres pour l'entretien de ses hospitalières.¹⁰ Monsieur de La Dauversière « prit 2,000 livres de leur fondation pour les esquiper les approvisionner et fournir aux frais du voyage [...] »¹¹.

Le 2 juillet 1659, les trois hospitalières, accompagnées de Jeanne Mance et de Marguerite Bourgeoys, quittent le port d'embarquement

7. Voir l'article du R.P. Lucien Campeau, S.J. « Mgr de Laval et les Hospitalières de Montréal (1659-1684) ». Il serait inutile de répéter ici toutes les péripéties de ces événements. L'article du Père Campeau le fait mieux que nous ne saurions le faire.

8. [S. Maria Mondoux, r.h.s.j.], *op. cit.*, 358-363.

9. Marie Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, I: 80. Nous avons consulté la photographie du manuscrit original aux ARHSJ.

10. Ibid., 83-84. [Soeur Maria Mondoux, r.h.s.j.], *op. cit.*, 151. Contrat de fondation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, 29 mars 1659, ARHSJ.

11. Marie Morin, *op. cit.*, 88.

de La Rochelle en direction du Nouveau-Monde, à bord du *Saint-André*¹². Elles arrivent à Québec, après 67 jours de navigation, le 7 septembre. La traversée avait été très pénible : une fièvre thyphoïde avait causé la mort de quelques cent trente passagers et fortement ébranlé la résistance des survivants. Logées chez les Ursulines, les Hospitalières de Montréal en profitent pour demander à Mgr de Laval la permission de s'installer à Montréal. Elles soulignent que « Dieu leur a suscité une personne de piété qui leur a donné un fonds suffisant de subsister sans être à charge aux pauvres »¹³. Mgr de Laval leur donne leur obédience le 2 octobre, « toutes les conditions requises à votre parfait établissement ayant été accomplies [...] »¹⁴. Parties de Québec, elles atteignent Montréal le 20 octobre 1659, où elles prennent officiellement possession de l'Hôtel-Dieu :

[...] Mises en possession dud hostel Dieu de Villemarie et tous les bastimens, cours, clostures et chapelle destinées, tant pour leur logement que pour les pauvres malades, pour en jouir selon leur fonctions et Institutions, pour le service gratuit des pauvres, tant sauvages que françois de lad. Isle [...]

La situation financière des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal devient délicate à la mort du fondateur, Jérôme Le Royer, le 6 novembre 1659. Non seulement les Hospitalières de Montréal perdaient-elles leur procureur en France, mais également la fondation donnée par Madame de Bullion leur assurant un revenu annuel de 1,000 livres. Le Royer, « pour des raisons qui nous sont cachées »¹⁶ avait omis de placer l'argent en fonds. Sa succession étant redevable au roi, la fondation des religieuses de Montréal y fut engloutie. Il fut alors question de faire repasser les trois fondatrices en France :

[Le Royer] qui de plus estoit chargé de leurs interests temporels du côté de France n'ayant point d'autre procureur que luy, il avet leur fondation en ces coffres et comme il estoit comptable

12. [Soeur Mondoux], *op. cit.*, 161.

13. Requête présentée à Mgr de Laval pour l'installation des trois premières Hospitalières à Ville-Marie, septembre 1659. ARHSJ.

14. Obédience de Mgr de Pétrée aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. 2 octobre 1659. ARHSJ.

15. Prise de possession de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, 20 octobre 1659. ARHSJ.; [Soeur Mondoux, r.h.s.j.], *op. cit.*, 165-167.

16. Marie Morin, *op. cit.*, 84.

au Roy, aussy tost quil fut mort elle fut prise avec tout ce qui luy restet de bien, ce qui mit ces heritiers hors destat dy jamais satisfaire et les amis de nos soeurs hors desperances quelles pussent susptister dans ce peys sans fondation ce qui fut cause que Monsr le Baron de fancamp et Monsr macé prestre de la comté de st sulpice aparis et frere de notre chere soeur macé écrivirent a ces cheres vistimes de la croix de repasser en france sans hesiter, sy les Messieurs de st sulpice y repassois comme on le creyet lors, et quand ils resterois quelles pouveys choisir la maison de tout l'institut ou elles voudres aller et que luy Mond. sieur de fancamp ce trouveret ala rochelle pour les y conduire [...]¹⁷

Après mûre réflexion, les Religieuses décident de demeurer au pays. Privées du revenu de leur fondation, les Religieuses ne s'appuyaient donc plus que sur la promesse de leurs soeurs de France d'une pension annuelle de 150 livres chacune. Or cette pension ne leur fut jamais payée. Les religieuses durent se contenter des aumônes que leur firent quelques amis. Monsieur de Maisonneuve leur concéda bien, le 23 décembre 1659, « la quantité de cent arpents de terre en la dite Ile au lieu dit le Lac aux Loutres »¹⁸, mais « pour les mettre en valeur, il eût fallu de la main d'oeuvre et de l'argent, alors que l'une et l'autre faisaient défaut¹⁹ ».

Ainsi démunies de toute assurance financière, les Religieuses de l'hôpital de Montréal durent faire des miracles d'économie. Par chance, quelques personnes charitables y allèrent de toute leur générosité pour pallier à cette extrême pauvreté. Ainsi, Mathurin Jouanneau fit une donation de tous ses biens aux Religieuses en retour de l'engagement d'être logé et nourri pour le reste de ses jours²⁰. Reconnaissant pour les bons soins que la Mère de Brésoles lui avait prodigués alors qu'il s'était infligé une grave blessure à la tête²¹, Jouanneau légua 15 ar-

17. *Ibid.*, 109.

18. Contrat de concession par Monsieur de Maisonneuve de 100 arpents de terre au profit des Religieuses Hospitalières de Ville-Marie, 23 décembre 1659. Copie des ARHSJ.

19. [Soeur Mondoux, r.h.s.j.], *op. cit.*, 177.

20. Donation de Mathurin Jouanneau avec tous ses biens aux Religieuses de l'Hôpital de Montréal. 12 mars 1660. ARHSJ., Procure, tiroir 7, doc. 14.

21. [Soeur Mondoux], *op. cit.*, 177.

pents de terre au lieu dit Saint-Joseph²² avec tous ses biens meubles et bestiaux, consistant en une vache et un porc²³.

Cette terre de Saint-Joseph ne rapportera que très peu de bénéfices au dix-septième siècle, le manque de ressources empêchant sa mise en valeur. N'ayant aucun revenu assuré, seules les quelques aumônes reçues de personnes charitables pourront être investies dans cette mise en valeur agricole. Ainsi, le baron de Fancamp, au fait des difficultés financières des Religieuses de Montréal, y va en 1661 d'une « aumosne de 4 ou cinq sans livres [...] elles [les Religieuses] employeront une petites partie de cette sommes a ce donner un peu de linge et hardes et quelques petis meubles, mettant la plus grande partie a faire defricher la terre de st Joseph ce privant de tout ce qui netoit point necessaire apsolutement ce norissant tres pauvrement et ce privant de toutes les douceurs les plus innocentes de la vie, pour mettre tout la, afin de ce faire un petit fond pour ladvenir [...] »²⁴.

D'autres bienfaiteurs contribuèrent à atténuer les misères des Religieuses. La veuve du troisième gouverneur de la Nouvelle-France, Madame Louis d'Ailleboust, née Marie-Barbe de Boullongne, retirée chez les Hospitalières après le décès de son époux survenu le 31 mai 1660²⁵, « donna a nos srs en entrant deux vaches et une sommes d'argent que ie ne scay pas au justes, et ont esté faits sur la terre et

22. « Sur l'emplacement du fief Saint-Joseph, se trouvent aujourd'hui une partie des paroisses Saint-Joseph et Sainte-Cunégonde, par conséquent, il était très éloigné de l'Hôtel-Dieu, situé rue Saint-Paul. » *Ibid.*, 241, note 2. « Les Religieuses ont vendu ce terrain aux Soeurs de la Congrégation, qui l'ont échangé avec le Séminaire. En 1771, il était possédé par Etienne Auger ». ARHSJ, « Remarques sur les possessions de l'Hôtel-Dieu de l'Hôpital St-Joseph dans l'Isle de Montréal », 6.

23. Marie Morin écrit à propos de cette donation: « il [Jouanneau] crut ne pouvoir leur témoigner sa recondances quan ce donnant aleur service pour touiours avec ce quil avet de bien qui consistet en 15 arpens de terre dont la motier étoit en valler une petite grange de bois pour mettre son bled a couvert proche de cette granges il cetoit creusé une cabanne soubz terre [...] joineau avet encorre une vache et un cochon, ce qui fut dune grande douceur à nos cheres soeurs car la vache leur donna du leit et le cochon du lart [...] ». Marie Morin, op. cit. 120.

24. *Ibid.*, 125.

25. Marie-Claire Daveluy, *Jeanne Mance 1603-1673*. (Montréal et Paris, Fides, 1962), 205.

menagerie de st Joseph qui est aujourdh²⁶ notre maison de pain²⁷, ce qui leur fit un grand bien, commansant lors a y tenir mena(ge) y aiant maison grange et estables, mais letout fort petit et en grand danger des yrocois [. . .]²⁸ ».

Nous voyons bien que cette libéralité de Jouanneau a eu son importance ; les Religieuses parviennent, tant bien que mal, à survivre des fruits de leur terre de Saint-Joseph. A force d'économies, elles amassent quelque argent pour mettre en valeur leur « Bethléhem » :

elle [les Religieuses] se firent un petit menage qui commansa leur aider a vivre apres que pendant 4 a 5 ans elles y mirent tout ce quelles pouvois posseder par les biens faits et liberalités de leurs amis comme Mr Macé et Mr le Baron de fancamp qui chaques annee leur envoyes lun ou lautre quatre a cinq cens livres [. . .]²⁹.

Les dix premières années de l'histoire des Hospitalières de Montréal furent très difficiles. Dépourvues de leur fondation et des pensions que leur assuraient des actes officiels, elles durent s'en remettre à la libéralité de quelques bienfaiteurs pour assurer leur subsistance. Il fut d'ailleurs souvent question de les faire repasser en France. Elles persévérèrent cependant. La terre de Saint-Joseph, léguée par Jouanneau, jointe aux dons de Madame d'Ailleboust, de Monsieur Macé³⁰ et du baron de Fancamp, assurèrent leur survie³¹.

26. Soeur Marie Morin écrit en 1697.

27. « Cette ferme [. . .] fournissait à la communauté des filles de Saint-Joseph du pain, du lait et quelques légumes. C'est pourquoi elles l'appelaient leur Bethléem, qui veut dire, maison de pain [. . .] ». [Etienne-Michel Faillon, pss], *Vie de Mademoiselle Mance et Histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie en Canada*. (2 volumes, Paris, 1854), II: 17-18.

28. Marie Morin, *op. cit.*, 123.

29. *Ibid.*, 142.

30. « il [. . .] nous a donné et procuré [. . .] la vailleur de plus de trante mil livres [. . .] ». Marie Morin, *op. cit.*, 157.

31. Soeur Mondoux affirme que les terres des Religieuses « constituaient pour l'heure, une charge plutôt qu'une richesse. » [Soeur Mondoux], *op. cit.*, 216. Il est vrai que les bénéfiques immédiats furent assez maigres; il demeure cependant que c'est grâce au don de Jouanneau, tout particulièrement, que les Filles de Saint-Joseph se tirèrent d'embarras pour l'essentiel et qu'elles purent subsister sans être trop à charge.

Entre-temps, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph étaient érigées canoniquement en Institut à vœux solennels le 8 janvier 1666³². Les habitants de Montréal, convaincus de l'utilité de ces hospitalières, prirent l'initiative de présenter à la Cour une demande de reconnaissance officielle. Le dossier présenté eut l'heur de plaire, puisqu'au mois d'avril 1669, Louis XIV signait les Lettres Patentes,³³ reconnaissant ainsi les avantages procurés par la présence des Hospitalières à Montréal.

De plus, l'année 1669 marque l'arrivée à Montréal, en septembre, de trois nouvelles Hospitalières venues de France. Les Soeurs Renée Le Jumeau, Andrée Devernay du Ronceray et Renée Babonneau viennent grossir les rangs des Hospitalières de Montréal et seconder les efforts des pionnières, mais surtout se préparer à devenir religieuses à vœux solennels.

Pourtant, l'année 1673 allait marquer un bien triste moment pour l'hôpital de Montréal. Jeanne Mance, la fondatrice, décédait le 18 juin 1673, au regret de toute la population du jeune Montréal. L'administration du bien des Pauvres passa aux mains de Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice. Monsieur Rémy en devint responsable jusqu'à ce que son supérieur, Monsieur de Bretonvilliers, l'en déchargeât. Les Sulpiciens décidèrent alors de remettre cette charge entre les mains des Hospitalières qui l'acceptèrent le 10 octobre 1676, par un acte passé devant Bénigne Basset³⁴.

Signalons que, même si les Religieuses deviennent les administratrices de l'Hôtel-Dieu, les deux administrations — celle de l'hôpital et celle de la communauté — continuent d'être distinctes à tous points de vue. Ainsi, les deux comptabilités sont tenues séparément. Les constitutions de 1686 le stipuleront précisément :

32. Bref d'Alexandre VII du 8 janvier 1666 pour l'érection canonique des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Collation manuscrite des ARHSJ.

33. Les Religieuses Hospitalières de Montréal conservent jalousement ces Lettres Patentes signées de la main de Louis XIV.

34. Acceptation d'administration du bien des pauvres de l'Hôpital de Montréal par les Dames Religieuses dudit Hôpital. 10 octobre 1676. ARHSJ.

Les biens des Pauvres ne seront point mêlés ny confondus avec ceux des Religieuses ; leur cuisine, boulangerie, et autres offices seront aussi séparés de ceux de la communauté [...]». ³⁵

Après les pénibles années d'installation, les Religieuses, loin cependant d'être riches, parviennent à stabiliser leur institution. Peu à peu, les Hospitalières commencent à jouir du fruit de leurs économies. En 1685, Monseigneur de Saint-Vallier faisait sa première visite à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il fut à même de constater l'urgence de construire une nouvelle bâtisse.^{35a} Cependant, les moyens financiers ne permettaient pas encore d'investir de grosses sommes dans un projet impliquant de sérieux déboursés. Sur les instances de l'évêque, qui ne manqua pas de solliciter l'aide de la Cour, les Religieuses entreprennent la construction du nouvel immeuble en 1688. « Personne, avait écrit Monsieur Tronson à Mère Macé, ne peut mieux vous le [secours du Roi] procurer que luy [Mgr de Saint-Vallier] »³⁶. Le supérieur des Messieurs de Saint-Sulpice ne s'était pas trompé ; le 13 mars 1688, Louis XIV apposait sa signature sur un bon au montant de trois mille livres « accordé par gratification extraordinaire », payable « comptant aux Religieuses Hospitalières établies à Montréal³⁷ ». Evidemment, le montant était loin de couvrir la totalité des dépenses qui s'élevèrent à la somme de 60,000 livres³⁸. Tout au plus pouvait-il être un faible encouragement. Les autorités du Canada furent mises à contribution : le gouverneur Denonville et l'intendant Champigny, « de concert avec le Sr. Evesque de Quebeck [leur accor-

35. « Règles et Constitutions pour les Religieuses Hospitalières de Saint Joseph ». (1686), 133, ARHSJ.

35a. Le 6 novembre 1687, Denonville et Champigny écrivent au Ministre : « [...] C'est la plus grande pitié du monde que de voir le logement de ces pauvres Religieuses, nous l'avons visité de la cave au grenier, elles n'y peuvent assurément pas rester sans courir risque destre écrasées d'un coup de vent, outre qu'il y pleut et y nege de tous costes, n'estant que de vieux cloisonnage poury [...] ». Denonville et Champigny au Ministre, 6 novembre 1687, AC, CIIA, vol. 9, fol. 3.

36. Lettre de M. Tronson à Mère Macé, 3 mai 1686, cité dans Faillon, *op. cit.*, 93.

37. Bon autographe du roi Louis XIV, 13 mars 1688, ARHSJ. Procure, tir. 7, doc. 77.

38. Marie Morin, *op. cit.*, 161.

dèrent] six congés sur les vingt cinq³⁹ pour les ayder au restablissement de leur maison⁴⁰ ».

Malgré tout, le nouvel édifice fut inauguré le 24 février 1695, après sept longues années de travaux qui avaient coûté aux Religieuses une somme gigantesque, compte tenu de leur capacité de déboursier. Et pour comble de malheur, un incendie vint consumer l'Hôtel-Dieu, pour lequel les Religieuses avaient littéralement vidé les coffres de la Communauté et celui des Pauvres^{40a}.

On comprend la portée d'un tel coup pour celles qui avaient dû investir les fruits des travaux des fondatrices et hypothéquer même ceux des générations futures de religieuses. Pour elles, le dix-huitième siècle commence donc sous le signe de la pauvreté et de l'économie.

39. « Pour la pratiquer [la traite des pelleteries] dans les pays indigènes, il faut détenir un congé de traite, permission que l'Etat accorde en nombre limité. [...] On les accorde, en principe, à des individus qui sont dans le besoin et même parfois à des communautés religieuses; ils coûtent 1,000 livres; une moitié de cette somme va dans les coffres de l'Etat, l'autre reste à la disposition du gouverneur, qui la distribue en gratifications et pensions; le titulaire d'un congé de traite peut le revendre à un traiteur. » Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, (Montréal, et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1968), 209-210.

40. Mémoire non daté du Roi à Frontenac et Champigny, APC, MG 1, F5A, 16: 225.

40a. Pour un exposé des faits relatifs à cet incendie et de la période d'incertitude qui suivit, voir dans le présent cahier, l'article de Robert Lahaise, *L'Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal*.

II. LES REVENUS DES HOSPITALIÈRES DE MONTRÉAL AU XVIII^e SIÈCLE⁴¹

En analysant le livre de comptabilité⁴² de la Communauté des Religieuses Hospitalières de Montréal, il nous est possible de comprendre, pour l'essentiel, le financement d'une maison de religieuses au dix-huitième siècle. Sans vouloir arriver à des conclusions définitives, notre brève analyse se veut surtout l'amorce d'une recherche. La documentation étant abondante pour ce siècle, cette direction de recherche pourrait mener à des résultats tout aussi intéressants qu'utiles aux historiens. Du moins, tenterons-nous dans ces quelques lignes de proposer quelques hypothèses de travail à ceux qui voudraient, quelque jour, pousser plus loin l'investigation⁴³.

La méthode que nous avons employée pour l'étude du revenu des Hospitalières de Montréal tendait à nous fournir les données les plus synthétiques possible. Loin d'aller dans les détails, notre but était plutôt de regrouper par blocs homogènes les entrées de revenus, afin d'évaluer la part de chacun dans l'ensemble des recettes et de retracer, au cours d'un siècle, l'évolution de ces catégories. Nous nous sommes inspiré, à cet effet, du tableau que publiait Guy Frégault dans *Les finances de l'Eglise sous le Régime français*⁴⁴. Ce dernier, analysant les ressources financières des Hospitalières pour l'année 1734, nous fournit les constatations suivantes :

les quelques 10,000 livres qu'elles encaissent tous les ans, leur viennent des sources suivantes :

-
41. L'incendie de 1695 détruisit la plus grande partie des archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il serait difficile de vouloir faire une étude précise du financement des Hospitalières, de 1659 à 1700. Le premier livre de comptes qui nous soit parvenu ne remonte qu'à 1714. Cependant le *Registre des Comptes-rendus triennaux des supérieures* nous permet, partiellement, de compléter nos informations depuis le début du siècle.
 42. *Registre de toutes les recettes et dépenses Ordinaires et extraordinaires des Religieuses Hospitalières de St Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1714-1874)*, ARHSJ. A l'avenir: *Recettes et dépenses*.
 43. Il n'est pas exclu qu'une équipe de chercheurs tente bientôt de pousser plus avant cette recherche.
 44. Guy Frégault, *op. cit.*, 145-146.

Placements en France	35%
Placements au Canada	25%
Revenus de terre	20%
Subventions de l'Etat	20% ⁴⁵

A ces quatre grandes catégories, nous nous sommes vu forcé, après examen des comptes, d'ajouter quatre autres secteurs que Frégault avait ignorés : les travaux des Religieuses, les dots consommées, les emprunts et finalement, ce que nous avons regroupé sous le terme général de « revenus casuels ».

Pour chacune des années allant de 1700 à 1800, nous avons réuni les composantes du revenu dans l'un ou l'autre de ces secteurs, en calculant pour chacun le pourcentage par rapport à la recette totale. Pour fin de comparaison, nous avons cru utile de retenir la dépense totale⁴⁶ ; cette dernière, avec la recette annuelle, nous indique au premier coup d'oeil la balance pour chacune des années, qu'elle soit excédentaire ou déficitaire.

Habituellement, l'exercice financier débute le premier juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante⁴⁷. Ainsi, nos calculs annuels portent-ils toujours sur la dernière et la première moitié de deux années consécutives.

Les comptes sont tenus par la dépositaire de la communauté. C'est elle qui est responsable, devant le Chapitre, de l'administration des biens temporels. Elle n'a pas le pouvoir, cependant, de « donner ou aliéner aucune chose sans le consentement du Chapitre [...] excepté les dépenses ordinaires et de peu de conséquence.⁴⁸ » Voilà pour la dépense. En ce qui concerne la recette, la Supérieure et la Dépositaire sont tenues « de recevoir les dons, les rentes, les pensions et tous les autres deniers appartenans aux Soeurs de la Communauté, soit en vertu de titre commun et general, soit special et particulier, ou de quelque maniere que ce puisse être, dont on tiendra un fidele

45. *Ibid.*

46. Pour une étude plus approfondie des finances des Hospitalières de Montréal, il serait nécessaire, dans un deuxième temps, d'analyser la dépense par secteurs : nourriture, habillement, chauffage, salaires des employés, etc. Il deviendrait ainsi possible de connaître la répartition du revenu de la communauté selon les années.

47. Sauf pour les années 1714 à 1719, où l'exercice financier va du 9 juillet au 9 juillet.

48. *Constitutions* 1686, 130.

compte [...] ⁴⁹ ». Annuellement, les comptes doivent être soumis « à Monseigneur l'Evêque, ou à Monsieur son grand Vicaire dans le temps de sa visite ⁵⁰ » ; celui-ci les vérifie et les approuve. De plus, ces comptes sont tenus selon un modèle uniforme prescrit par le coutumier ⁵¹.

Si l'on jette maintenant un regard sur l'ensemble des comptes du dix-huitième siècle, on est frappé par quelques caractéristiques bien particulières qu'on y observe. D'abord, une variation assez prononcée du montant absolu des recettes et des dépenses totales. De 21,817 livres 0 sols 10 deniers ⁵² qu'elle est en 1714-1715, la recette grimpe à 37,885# 18' 11" jusqu'en 1717-1718 pour descendre à 6,170# 15' en 1721-1722. Elle demeure assez stable ensuite entre 12,000 et 15,000 livres sauf pour l'année 1732-1733 où elle atteint 28,731# 5' 10" et pour l'année 1739-1740 où elle descend à 8,586# 18' 10".

C'est cependant durant les années comprises entre 1756 et 1761 que se présente la plus forte variation dans la recette et la dépense. Le tableau suivant nous le montre bien :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1752-1753	15,135# 1' 6"	15,384# 1' 5"
1753-1754	16,445# 10' 1"	16,659# 11' 4"
1754-1755	18,097# 3' 9"	17,591# 19' 0"
1755-1756	17,578# 4' 2"	17,158# 10' 10"
1756-1757	29,505# 18' 5"	30,182# 3' 4"
1757-1758	43,182# 4' 7"	34,172# 14' 1"
1758-1759	52,147# 1' 2"	49,515# 2' 5"
1759-1760	66,105# 17' 9"	64,524# 9' 3"
1760-1761	33,237# 11' 3"	28,826# 14' 8"
1761-1762	15,803# 19' 9"	15,117# 6' 0"
1762-1763	16,643# 3' 2"	11,156# 19' 8"

49. *Ibid.*, 128-129.

50. *Ibid.*; *Coutumier et petites règles des Religieuses Hospitalières de la Congrégation de S. Joseph*. (Angers, 1688), 203. A l'avenir: *Coutumier* 1688.

51. *Ibid.*, 136-138. Cette uniformité facilite de beaucoup la compilation des données.

52. Nous emploierons à l'avenir les sigles monétaires suivants: # pour la livre, ' pour sol et " pour denier. Notons que c'est la valeur canadienne de la livre tournois qui est portée au livre de compte par la dépositaire.

Cette perturbation est due au « désarroi économique » vécu durant les dernières années du régime français ; l'économie de guerre, qui veut que les habitants participent à l'effort militaire, entraîne une baisse de production agricole qui se traduit par l'augmentation effarante des prix des denrées. Incapable de se suffire à elle-même, la colonie doit compter sur l'approvisionnement que lui expédie la mère patrie, approvisionnement rendu coûteux par les dangers de la navigation. Si l'on ajoute la famine de 1757-1758 et la fraude de Bigot et de sa clique à ces facteurs perturbateurs⁵³, on trouve des éléments d'explication de la forte variation remarquée tantôt.

Après ces années de hausse exceptionnelle, les recettes ont tendance à devenir plus stables et à se fixer entre 15,000 et 20,000 livres annuellement. Alors que l'année 1774-1775 marque une baisse jusqu'à 11,965# 12' 7", les années 1776-1777, 1777-1778 et 1778-1779 enregistrent une augmentation importante : 26,380# 18', puis 23,866# 19' 5", et enfin 31,711# 5' 6". Viennent ensuite cinq années où la recette varie entre 23,195# 1' 3" et 36,736# 2' 3" (entre 1779-1780 et 1783-1784). De l'exercice financier de 1784-1785 jusqu'à celui de 1794-1795, on ne compte que deux années où la recette excède légèrement la somme de 20,000 livres (1790-1791, avec 25,516# 15' 5" et 1794-1795 avec 22,431# 10' 11"). L'année suivante présente une recette totale de 42,132# 3' 11", diminuant graduellement jusqu'à 29,377# 8' en 1798-1799, pour se fixer à 16,237# 13' en 1799-1800.

Une autre constatation intéressante se dégage de la comparaison entre la recette et la dépense : les dépenses excèdent les recettes jusqu'en 1757-1758, sauf pour les années 1737-1738, 1746-1747, 1748-1749 et 1750-1751, où l'on déclare un léger excédent qui est porté à la recette de l'exercice qui suit, et pour les années 1731-1732, 1732-1733, 1734-1735, 1735-1736, 1739-1740 et 1741-1742, où il y a balance parfaite. Sur les soixante années du régime français, la recette ne

53. Marcel Trudel, *op. cit.*, 103. Pour illustrer la « montée effarante des prix », Trudel nous donne les chiffres suivants : « de 1756 à 1759, le prix du quintal de farine passe de 12 livres à 60 livres; la livre de boeuf, de 3 sols à 40 sols; la livre de lard, de 6 sols à 70 sols; la douzaine d'oeufs, de 30 sols à 70 sols; la livre de sucre, de 12 sols à 180 sols; la barrique de vin, de 70 livres à 1,200 livres, pendant que le salaire journalier d'un manoeuvre ne passe que de 2 livres à 6 livres. »

dépasse la dépense qu'à sept reprises⁵⁴. A compter de 1758, l'excédent des recettes sur les dépenses est constant, exception faite des années 1764-1765 et 1772-1773, où un très léger déficit est noté.

La composition de la recette est également digne d'attention. En plus de varier énormément tout au long du siècle, autant qualitativement que quantitativement, les composantes du revenu des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal présentent certains aspects qu'il convient de souligner. Nous les aborderons donc les uns après les autres.

1. Les placements en France

Comme toutes les communautés du Canada, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal effectuent des placements en France et en retirent les bénéfices. Que ces argents proviennent de dons de particuliers⁵⁵, du paiement des dots des religieuses⁵⁶ ou de l'excédent ordinaire des revenus sur les dépenses, ils sont capitalisés dans le but d'assurer un revenu garanti à la communauté. Toujours sous forme de rentes, ces revenus sont perçus pour la communauté par leur procureur en France ; ce dernier surveille le rendement des placements, perçoit les revenus, les expédie aux Religieuses et informe les autorités de la communauté des conditions du marché financier⁵⁷. Annuellement, ce procureur transmet aux Religieuses, en même temps que le fruit des placements, un inventaire détaillé du produit du capital placé et des dépenses qu'il a faites pour surveiller le marché et percevoir le profit⁵⁸.

54. Micheline D'Allaire, qui a fait le même calcul pour la communauté des Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, arrive également au nombre de sept fois; cependant, seules les années 1747 et 1757 correspondent avec celles de notre relevé. Micheline D'Allaire, *L'Hôpital Général de Québec 1692-1764*, (Montréal, Fides, 1971), 33.

55. Don de Mgr le Duc d'Orléans aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1756. ARHSJ., Procure, tir. 7, doc. 156.

56. Voir dans le présent cahier l'article de Micheline D'Allaire: *Conditions matérielles requises pour devenir religieuse au XVIIIe siècle*.

57. ARHSJ, Correspondance des procureurs relative aux rentes en France, (1748-1794).

58. ARHSJ, Bordereaux des comptes de recettes et dépenses relatifs aux rentes en France, (1748-1794).

Les Hospitalières de St-Joseph de Montréal effectuent de tels placements au dix-huitième siècle. Les documents révèlent qu'elles en possèdent depuis l'année 1714.⁵⁹ Placés sur l'Etat et sur les corps publics, ces capitaux sont aliénés en retour d'une rente perpétuelle. Cependant, l'Etat se réserve le droit « de rembourser ce capital et de se rédimmer à ce prix de la prestation des arrérages »⁶⁰. Dans le cas qui nous occupe, la capitalisation est effectuée sur l'Hôtel de Ville de Paris⁶¹, sur certaines abbayes, comme les Augustins, les Théatins, l'abbaye de Farmoutier, sur le Domaine de la Ville de Paris, sur les Etats du Languedoc et de Bretagne, sur le Roi, sur les revenus du Roi, sur le Clergé et sur la nation française après 1789⁶². Rapportant ordinairement entre 2 et 5 pour cent, ces placements produisent des dividendes dont le montant est important, malgré le faible taux d'intérêt.

De 1714 à 1721, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu acquièrent sur l'Hôtel de Ville de Paris, des contrats totalisant un capital de 94,895#, pour des rentes annuelles au montant de 2,517# 19'. Encore durant le régime français, elles ajoutent sur le Clergé un capital de 4,000#, le 5 juillet 1755, pour une rente de 160# par année⁶³. Une fois converties en « monnaie de France, valeur Canada », ces sommes représentent un revenu sans lequel la communauté ne pourrait vivre. De 1760 à 1791, les Hospitalières ajoutent 100,737 livres de capital sur les divers corps de France pour jouir d'un revenu additionnel de

-
59. « Etat abrégé des Titres et contrats que nous avons en France ». ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 120; « Etat de vingt-deux Contrats de constitutions qui sont en France au profit de la Communauté des Religieuses Hospitalières de Lhotel Dieu de St Joseph à Montréal En Canada dont En voicy tous les Capitaux ainsi que les arrérages due depuis vingt-sept ans au premier Mars Mil huit cent dix-huit », ARHSJ; « Etat des rentes que les Dames Religieuses hospitalieres Et les Pauvres de Lhotel Dieu de St Joseph de Montréal En Canada Ont en France et dont les contrats sont entre les mains de M. Pointard, avocat au Parlement demeurant a Paris à l'hotel Lamoignon Rue pavée au Marais, associé de Mademoiselle Bluteau. 1785 ». ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 174.
60. *Lettres, Sciences, Arts. Encyclopédie universelle. Dictionnaire des dictionnaires*. Sous la direction de Paul Guérin, (Paris, S.D.), IV: 33.
61. « Les placements jugés les plus utiles sont les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris ». Louise Dechène, « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVIIe et XVIIIe siècle ». *Recherches Sociographiques*, XII, 2 (mai-août 1971), 181.
62. « Etat abrégé des Titres et Contrats que nous avons en France ». ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 120.
63. « Etat de vingt deux Contrats de Constitutions... », ARHSJ.

4,380# 15' par année⁶⁴. Il pourrait bien y avoir eu, en 1760, un effort pour assurer l'avenir contre les entreprises d'un gouvernement protestant.

Si l'on évalue l'importance de cette entrée de revenus par rapport à la recette totale annuelle, on constate encore ici, une grande variation dans la proportion représentée par les placements en France. Au dix-huitième siècle, la proportion des rentes, comparativement à la recette totale annuelle, varie entre les deux extrêmes 0% et 58.26%. Cette grande diversité s'explique de multiples façons. D'abord, les procureurs expédient les recettes et les bordereaux de manière très irrégulière, de telle sorte que le profit de deux années s'additionne souvent sur une seule; parfois, la dépositaire voudra que les profits d'une année servent à acheter un autre contrat, annulant ainsi la rente de l'année en cours; en certaines occasions, une diminution des autres revenus augmentera l'importance de celui venu de France. Mais sur l'ensemble du siècle, nos calculs nous révèlent que les placements en France représentent en moyenne 18.26% du revenu annuel de la communauté. Si l'on tient compte de la coupure traditionnelle de 1760, on arrive aux chiffres suivants: 13.40% sous le régime français et 23.94% sous le régime anglais⁶⁵. La différence s'explique par la perte des subventions royales survenue en 1760 et par l'augmentation constante des placements en France, de la Conquête à 1791.

On perçoit rapidement l'importance que revêt ce revenu aux yeux des communautés canadiennes, et particulièrement à ceux des Hospitalières de Montréal, en voyant les nombreux efforts qu'elles firent pour les recouvrer après leur perte survenue durant la Révolution française⁶⁶. Les fameuses démêlées entre M. Thavenet et le Séminaire de Québec auront justement pour objet ces revenus de France.

64. Ibid.; « Partage des Rentes réclamées en France par Messire Thavenet pour L'Hôtel-Dieu de Montréal ». ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 213-17.

65. Nos moyennes sont donc très inférieures à celle de 35% donnée par Frégault pour la seule année 1734. Guy Frégault, *op. cit.*, 145.

66. Pour une vue d'ensemble du problème posé par le recouvrement des rentes des Hospitalières de Montréal et des autres communautés du Canada, voir Soeur Césarine Raymond, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, vol. II, chapitre IV, ARHSJ.; Claude Lessard, « L'aide financière donnée par l'Église de France à l'Église naissante du Canada », *RHAF*, XV, 2 (septembre 1961), 171-188; Wilfrid H. Paradis, « Le nationalisme canadien dans le domaine religieux. L'affaire de l'abbé Thavenet », *RHAF*, VII, 4 (mars 1954), 465-482; VIII 1 (juin 1954), 3-24.

2. Les placements au Canada

Ce revenu est essentiellement composé des argents provenant des rentes foncières, des rentes constituées, des obligations et des remboursements. La rente foncière s'achète moyennant une aliénation immobilière. Ainsi, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu cèdent, à divers particuliers, des portions de terres ou « emplacements de ville », en retour d'une redevance annuelle dont le montant est stipulé au contrat de constitution⁶⁷. La rente constituée s'achète au prix de l'aliénation d'un capital ; comme pour la rente foncière, elle fixe des redevances annuelles⁶⁸. Dans certains cas, le débirentier peut racheter la rente constituée par remboursement, à condition que le contrat stipule un tel privilège⁶⁹. Le capital mobilier aliéné, dans le cas qui nous occupe, sera le plus souvent la totalité ou une partie de la dot d'une religieuse ; la communauté, au lieu d'exiger le paiement exact de la somme, conclura des ententes avec les parents ou les tuteurs de la candidate qui préféreront souvent passer une constitution portant rente du montant non versé⁷⁰. Ainsi, le père de Marie-Claire Cuisy donnera « un constitut de 4000# pour le trousseau la dotte et les pensions » de sa fille en 1787⁷¹. L'année suivante, le Chapitre décidera d'accepter la « Sr

67. Bail à rente par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal à Nicolas et Urbain Jetté, 24 juillet 1712, ARHSJ, Fonds AJM, doc. 215; Concession d'un emplacement à René Goulet et Catherine Le Roux, 21 novembre 1713, Ibid., doc. 221; Concession à Jean-Baptiste Prévost, 2 décembre 1733, Ibid., doc. 270; Vente à Jean-Baptiste Testro et Jeanne Tailhandier son épouse, 19 mars 1722, Ibid., doc. 335.

68. Constitution de rente aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu par M. D'Ailleboust de Menthet, 4 février 1708, ARHSJ, Fonds AJM, doc. 201; Constitution de rente par Pierre Gaultier de la Vérendrye aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 18 août 1713, Ibid., doc. 219; Constitution de rente par Louis Le Comte Dupré et Marie-Catherine de St-Georges, son épouse, aux Religieuses Hospitalières de Montréal, 26 mars 1714, Ibid., doc. 223; « Etat des contrats de constitution appartenant aux Religieuses de Lhôtel Dieu de Montréal », [s.d.], ARHSJ.

69. Quittance et rachat d'une rente constituée par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal à la Congrégation Notre-Dame, 2 octobre 1679, ARHSJ, Fonds AJM, doc. 224; Rachat d'une rente due par l'Hôtel-Dieu aux Religieuses Hospitalières de Montréal, 22 novembre 1683, Ibid., doc. 241.

70. *Registre des Délibérations faites dans les Assemblées capitulaires des Religieuses Hospitalières de St Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1731-1871*, ARHSJ, pp. 3, 6, 11, 14. A l'avenir: *Actes capitulaires*.

71. Ibid., 43.

morin p^r. faire sa profession au conditions que son pere lui donnera son trousseau, sa dot et sil ne peut le payer content on passera un contrat de Constitution hipotequé sur tout ses biens, et donnera un Caution pour assurer le dit constitue [...] »⁷². Ces contrats pouvaient donc être très rigoureux à certaines occasions !⁷³

Alors que les rentes exigent l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble, l'obligation consiste en un prêt de capital, remboursable à échéance déterminée, ne donnant pas droit à un intérêt annuel,⁷⁴ mais susceptible de plusieurs clauses, dont celle de l'hypothèque.⁷⁵ Il arrive aux Religieuses de faire de telles conventions au dix-huitième siècle⁷⁶.

72. Ibid., 45.

73. L'historien français Goubert, écrit à propos de ces sortes de rente: « Les « rentes constituées » ou « constituts », [...] ne procédaient pas d'un principe bien différent à celui de la rente usuraire. C'étaient des prêts à intérêts maquillés légalement en contrats de vente. Un créancier « achetait », pour une somme globale, une « rente annuelle et perpétuelle jusqu'au remboursement », qui représentait le « denier » légal, le taux de son capital (ce taux descendit progressivement, du début du XVI^e siècle au début du XVIII^e, de 12 à 5%, en négligeant les épisodes brefs ou les variantes régionales). La rente ainsi constituée reposait toujours sur l'ensemble des biens du débirentier, et nommément sur certaines terres précisément décrites. La mécanique était simple et universelle. Mais le paiement (annuel et à jour fixe) grevait évidemment les biens du preneur d'une charge importante. Un certain nombre de fraudes accroissait le profit du créancier qui, par exemple, n'avait pas toujours réellement versé la somme inscrite par le notaire. A défaut de versement, surtout durant plusieurs années, la saisie était de droit. » Pierre Goubert, *L'Ancien régime*. Tome I: « La société », (Paris, Armand Colin, Collection U, Série « Histoire Moderne », 1969), 127-128.

74. « La stipulation d'intérêt n'est permise qu'entre Marchands; entre Particuliers la clause est usuraire au Parlement de Paris & dans la plupart des autres, & les intérêts reçus sont imputés sur le capital. » [Jussieux de Montluel], *Instruction facile sur les conventions ou Notions simples Sur les divers engagements qu'on peut prendre dans la Société, & sur leurs suites*. (Paris, chez Leclerc, au Palais, à la Prudence, avec Approbation et Privilège du Roy, M. DCC. LXXIX), 249.

75. Ibid., 247.

76. Obligations par Marie Corlié aux Religieuses Hospitalières, 31 octobre 1710, ARHSJ, Fonds AJM, doc. 315; Obligation par Ignace Gamelin aux Hospitalières de Montréal, 27 septembre 1741, Ibid., doc. 355; « Etat des Contrats de Constitutions et Obligations appartenant aux Religieuses de L'hôtel-Dieu de Montréal », ARHSJ.

Vus dans la perspective de l'ensemble du siècle, les placements au Canada représentent un revenu appréciable pour les Religieuses Hospitalières de Montréal. Cette entrée de recette n'est cependant pas aussi importante qu'on serait porté à le croire au premier abord⁷⁷. A deux reprises, en 1714-1715 et 1721-1722, ils apporteront moins de 500 livres dans les coffres de la communauté. Huit fois, ils ne dépasseront pas 1,000 livres. Durant les années du régime français, les placements canadiens rapporteront plus de 2,000 livres à quinze reprises, comparativement à trente fois après 1760⁷⁸. D'après nos calculs, les résultats sont les suivants : les placements effectués par les Hospitalières de Montréal, composés des rentes foncières et constituées, des obligations et des remboursements, inscrits à la recette lors de leurs versements représentant en moyenne, au dix-huitième siècle, 15.61% du revenu annuel ; considéré en rapport avec le changement de régime, ce pourcentage tombe à 11.13% pour la période française, alors qu'il monte à 20.86% pour la période anglaise.

3. *Les terres*

En plus du terrain sur lequel est construit leur monastère, les Religieuses Hospitalières de Montréal possèdent plusieurs terres qu'elles font valoir au dix-huitième siècle. Premièrement, la terre de Saint-Joseph, d'une superficie de 270 arpents, « Sur La quelle ylia grange et estable de pierre »⁷⁹ au début du siècle et qui produit environ 400 livres de revenu annuel à la communauté⁸⁰. Une première portion de 100 arpents leur est concédée par Maisonneuve le 23 décembre 1659⁸¹ ;

77. Il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure ce type de revenu a progressé au cours du dix-neuvième siècle par rapport au dix-huitième.

78. Nous avons compilé les revenus des placements canadiens de 1714 à 1800, soit pour 46 années du régime français et pour 40 années du régime anglais.

79. ARHSJ, Registre des comptes rendus par la Supérieure et la depositaire du bien Temporel du monastère depuis l'Eslection de chasque Superieure jusque a la fin de son Triennial ou bien de la visite de Monseigneur L'Evêque, Pour estre gardé dans le Tresor des Religieuses hospitalieres de Saint Joseph de L'hostel Dieu de ville marie en Lisle de montreal, (1668-1863), 71. A l'avenir: Comptes-rendus triennaux.

80. *Ibid.*, 66.

81. Concession de cent arpents de terre au lac aux Ioutres, 23 décembre 1659, ARHSJ, Tiroir Nos Fondateurs.

M. Souart leur en concède une seconde, de même superficie, entre 1659 et 1667⁸², et enfin, elles acquièrent 70 autres arpents par échange avec les Soeurs de la Congrégation, le 5 décembre 1673⁸³. Deuxièmement, la terre de Sainte-Marie, de 44 arpents en superficie⁸⁴, « acquise de Christophe gaillard dit le prieur, par acte passé le 21 mai 1694 par M^r. Adhemar no^{re}. vendue une partie à M^r. Barry St Léger à rente foncière, par acte passé le 28 février 1784 par M^r. Sanguinet no^{re}. [...] Et le reste vendus à Constitue à Pierre Monarque par acte passé le 25 juin 1790 [...] »⁸⁵. En troisième lieu, la terre de Saint Joachim, « de deux cents quatre vints arpents de terre en superficie »⁸⁶ ; « Le 17 février 1766 Les Srs Capitulairement Assemblé Sont unanimen^t. convenue de vandre la terre de St joachim a Raison dune Rente de 300# fonciere et non Rachetable »⁸⁷. Enfin, la terre de la Providence, sur laquelle est construit l'Hôtel-Dieu actuel, « de cent cinquante arpent de terre en superficie »⁸⁸, acquise des frères Benoît et Gabriel Basset par donation du 29 novembre 1730⁸⁹, dont une parcelle est vendue à M. Jacob en 1783, et le reste baillé à M. Tavernier pour une période de 30 ans, le 7 novembre 1791⁹⁰.

82. L'acte de concession ne se retrouve plus dans les Archives des Religieuses; cependant, par l'acte de foy et hommage rendu par Soeur Macé le 18 février, ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 25, nous savons que cette deuxième concession de 100 arpents est déjà faite.

83. Echange entre les Religieuses de l'Hôpital de Montréal et les Filles de la Congrégation, 5 décembre 1673, ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 42.

84. Comptes-rendus triennaux, 169.

85. Etat du temporel de la maison année 1808, ARHSJ.

86. Comptes-rendus triennaux, 66, 169. Nous ignorons la date et les formalités de l'acquisition de cette terre par les Religieuses Hospitalières de Montréal.

87. Actes capitulaires, 25.

88. Comptes-rendus triennaux, 169.

89. Donation entre vifs par MM. Basset aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 29 novembre 1730. ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 141.

90. Etat du temporel de la maison année 1808, ARHSJ.

Les biens tirés de ces terres sont multiples. Outre les revenus des ménageries de Saint-Joseph⁹¹ et de Saint-Joachim⁹², les Religieuses vendent une partie de la production de leur verger de Saint-Joseph, soit de pommes ou de cidre,⁹³ et retirent les profits de l'affermage et du métayage de certaines portions de terres⁹⁴. De plus, la terre de la Providence, malgré sa très faible valeur agricole, approvisionne néanmoins la communauté et parfois certains particuliers en bois de chauffage⁹⁵. Sur la même terre, les Hospitalières exploitent une carrière qui leur permet de faire fonctionner « un fournaux à cheaux »⁹⁶, et acceptent en pension quelques vaches des citoyens de Montréal. Même le bétail est mis à contribution : chevaux et boeufs des Religieuses louent leurs services de « harnois » à la population. Ajoutons à tout ceci les revenus de la basse-cour et les « profits du jardin de la Communauté en vente de fleurs »⁹⁷ et « herbes »⁹⁸, et nous aurons, à peu de choses près, l'ensemble des composantes du revenu des terres.

De 1714 à 1800, les argents produits par les terres des Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal représentent une moyenne annuelle de 25.48% de la recette. Cependant, nos séries de données annuelles nous permettent de constater, assez paradoxalement d'ailleurs, que cette entrée de revenus est, proportionnellement, beaucoup plus importante durant les années du régime français qu'elle ne le sera durant les

-
91. En 1751, le bétail de la ménagerie de Saint-Joseph se dénombre comme suit: « 24 boeuf de tirre 28 vaches a Lets 4 Chevaux 49 moutons 9 Cochons 4 torre dun ans 9 vaux de Lannée ». Comptes-rendus triennaux, 169.
 92. La même année 1751, la ménagerie de Saint-Joachim compte en « bon bestiaux scavoir 17 boeuf 15 vache a Lets 4 Chevaux 4 Torre dun ans 4 vaux de Lannée 8 Cochon ». Ibid.
 93. Recettes et dépenses, recettes de 1731-1732 et 1733-1734.
 94. Ainsi en 1751, « a titre de ferme [la terre de Sainte-Marie] paye par année 60 # et 200 de fouin. » Comptes-rendus triennaux, 169.
 95. « Etat au vrai des Biens et revenus de la Communauté des Religieuses Hospitalières de Montréal ». s.d., ARHSJ, Tir. Nos Fondateurs, Papiers Faillon, Vol. R, transmis à Soeur Maria Mondoux par Edmond Buron, le 26 juin 1939.
 96. Supplique à Monsieur le Lieutenant Général au sujet de la terre de la Providence, 1745. ARHSJ, Procure, tir. 7, doc. 155.
 97. Recettes et dépenses, recette de 1761-1762.
 98. Ibid., 1731-1732.

quarante années suivantes. En effet, de 1714 à 1760, le revenu des terres équivaut annuellement à une moyenne de 33.31% de la recette totale, alors qu'il ne représente plus que 16.33% de la recette, de 1760 à 1800.

4. Les subventions de l'Etat

Seul revenu qui prendra fin avec la Conquête, les subventions royales, sous le régime français, résultent du lien organique entre l'Eglise et l'Etat. Alors que l'Eglise assure les services sociaux comme l'enseignement et l'hospitalisation, l'Etat appuie ce travail par son aide financière. « En retour, ce dernier acquiert certains droits et exerce une certaine surveillance »⁹⁹ qui peut aller jusqu'à l'exigence de la présentation, par les communautés, de leurs états financiers¹⁰⁰, non sans quelques réticences parfois ; mais le grand besoin a vite fait de calmer ces susceptibilités. « Quant à l'opposition, écrit le Président du Conseil de Marine à l'intendant Dupuy, que vous trouvez de la part des communautez Ecclesiastiques de vous remettre les Etats de leurs revenus et de leurs charges il faut que vous fassiez en sorte de les y déterminer amiablement en faisant entendre aux Superieurs qu'il convient a leurs interets qu'ils vous mettent avec confiance au fait de leurs affaires »¹⁰¹.

La « gratification ordinaire » du roi en faveur des Hospitalières de Montréal est de 1,000 livres par année, « pour leurs nécessités ». Mais, compte tenu « de l'extreme pauvreté des religieuses hospitalieres de Montreal qui les met hors d'etat de se soutenir [...] joint a la necessité qu'il y a de les conserver pour le secours des pauvres habitants, dont l'hospital est toujours remply »¹⁰², le roi y va périodiquement d'une gratification extraordinaire. Mais n'a pas augmentation qui veut ! Pour obtenir de telles faveurs, les Religieuses doivent rédi-

99. Nive Voisine, André Beaulieu et Jean Hamelin, *Histoire de l'Eglise catholique au Québec (1608-1972)*, Commission d'étude sur les laïcs et l'Eglise. Première annexe au rapport. (Montréal, Fides, 1971), 15-16.

100. Lettre du Roy à Callières et Champigny, 1er juin 1701, APC, MG 1, B, 22: 353-354.

101. Lettre du Président du Conseil de Marine à Dupuy, 18 mai 1728, APC, MG 1, B, 52: 153.

102. Lettre de Callières et Champigny au Ministre, 18 octobre 1700, APC, MG 1, C 11 A, 18: 10-11.

ger supplique sur supplique, s'assurer du témoignage du gouverneur et de l'intendant, en plus de soumettre avec force détails l'état de leurs charges et revenus. Malgré tout, elles essuient souvent le refus catégorique de la Cour. Ainsi, la Supérieure adresse en 1715 une requête au Conseil de Marine, représentant les difficultés de sa communauté : leur manque de revenus, explique-t-elle, les a forcées à consommer le reste de leurs dots ; les salaires trop élevés des ouvriers les empêchent de mettre leurs terres en valeur ; elle souligne enfin le désastre occasionné par l'incendie de 1695. En plus d'une augmentation de gratification, la Supérieure demande « le passage de 4 Tonneaux de fret sur les navires du Roy »¹⁰³. Cependant, les finances du Royaume ne sont point à leur meilleur, et « Le Conseil [répond qu'il] n'est point en estat de procurer des augmentations de gratification, ny d'accorder le fret qu'elles demandent attendu que le V[aisse]au est desja trop chargé »¹⁰⁴.

Le 19 juin 1721, un deuxième incendie éclate à l'Hôtel-Dieu ; les Religieuses y perdent, en plus de l'hôpital et du monastère, « tous leurs meubles et Linges »¹⁰⁵. Touché de compassion, le Conseil de Marine décide de « donner pendant 3 années 2000# par an pour le rétablissement de la maison de ces Religieuses »¹⁰⁶. Logées à l'hôpital des Frères Charon, les Hospitalières sont cependant tenues de réintégrer leur maison, une fois ces trois ans écoulés¹⁰⁷. Une première somme de 2,000 livres leur est versée en 1722. L'année suivante, sur les instances du gouverneur et de l'intendant, le Conseil consent à leur expédier les 4,000 livres restantes, en un seul versement¹⁰⁸. En

103. La supérieure de l'Hôpital de Villemarie au Conseil de Marine, 2 octobre 1715, APC, MG 1, C 11 A, 36: 228-229.

104. Délibération du Conseil de Marine du 28 avril 1716, APC, MG 1, C 11 A, 36: 229.

105. Lettre de Ramezay au Conseil de Marine, 4 octobre 1721, APC, MG 1, C 11 A, 44: 107.

106. Délibération du Conseil de Marine du 21 janvier 1722, APC, MG 1, C 11 A, 44: 110; Lettre de Vaudreuil et Bégon, 4 novembre 1721, APC, MG 1, C 11 A, 44: 33.

107. Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine, 17 octobre 1721, APC, MG 1, C 11 A, 44: 133-134; Mémoire du Roy à M. de Ramezay, 14 juin 1722, MG 1, B, 45: 73-74; Lettre du Conseil de Marine à Mgr l'Evêque de Québec, 15 juin 1722, MG 1, B, 45: 87.

108. Vaudreuil et Bégon au Ministre, 14 octobre 1723, APC, MG 1, C 11 A, 45: 17.

1724, nouvelle gratification de 4,000 livres, payable sur l'Etat du Domaine¹⁰⁹.

Afin de loger convenablement les Religieuses à l'Hôpital Général, on avait procédé à quelques réparations dont le coût s'élevait à 4,232# 7' ; cette somme fut retenue sur la gratification extraordinaire de 6,000 livres consentie par le Conseil, de sorte que sur les 10,000 livres reçues depuis l'incendie, il ne leur restait qu'une somme de 5,767# 13'¹¹⁰. Ce voyant, Messieurs de Vaudreuil et Bégon « marquèrent [au Ministre] que ces Religieuses avoient mis une partie de leur maison en état de les loger et quelles devoient s'y transporter incessamment, mais qu'elles n'y étoient parvenues que par des emprunts considérables ; qu'il restoit encore beaucoup d'ouvrages à faire, leur eglise étant au même état qu'après l'incendie les Murs en étant à découvert et étant nécessaire de travailler incessamment à la couverture pour en éviter la ruine »¹¹¹. Le plaidoyer est efficace ; le roi accorde un nouveau secours de 4,000 livres payable, moitié en 1725, moitié en 1726¹¹². Sa Majesté répète son geste de 1727 : gratification de 4,000 livres, à payer en deux versements de 2,000 livres¹¹³. Voici un tableau des gratifications extraordinaires accordées aux Religieuses pour le rétablissement de leur monastère détruit lors de l'incendie de 1721 n'incluant que les sommes versées à la Communauté et non celles touchées par l'hôpital :

109. Lettre du Conseil de Marine à Mgr l'Evêque de Québec, 30 mai 1724, APC, MG 1, B, 47: 73.

110. Lettre de Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine, 17 octobre 1721, APC, MG 1, C 11 A, 44: 126; Les mêmes au Ministre, 14 octobre 1723, APC, MG 1, C 11 A, 45: 63; Beauharnois et Dupuy au Ministre, 10 mars 1727, APC, MG 1, C 11 A, 49: 579-580.

111. *Ibid.*, 580.

112. Mémoire du Roi aux Sieurs de Vaudreuil et Chazel, 15 mai 1725, APC, MG 1, B, 48: 235-236; Le Conseil de Marine à Mgr l'Evêque de Québec, 5 juin 1725, APC, MG 1, B, 48: 100-101.

113. Mémoire du Roi à Beauharnois et Dupuy, 29 avril 1727, APC, MG 1, B, 50: 370.

<i>ANNÉES</i>	<i>SUBVENTIONS</i> (en livres tournois, valeur française)
1722	2,000
1723	4,000
1724	4,000
1725	2,000
1726	2,000
1727	2,000
1728	2,000
TOTAL	18,000

Les Religieuses tenteront de convaincre la Cour de poursuivre le paiement de ces gratifications extraordinaires¹¹⁴. Mgr Pierre-Herman Dosquet, écrivit même au Ministre de la Marine :

je ne crois pas que les religieuses puisse subsister si la Cour n'a la Charité de leur continuer la gratification qu'elles ont touché pendant plusieurs années depuis leur incendie¹¹⁵.

M. de Maurepas, inflexible, lui répondit : « Sa Majesté n'a pas jugé à propos de continuer cette gratification »¹¹⁶.

En 1734, les Religieuses reçoivent, en plus des 1,000 livres habituelles, 640 livres pour les dommages causés par le tremblement de

114. Le même aux mêmes, 14 mai 1728, APC, MG 1, B, 52: 97-98; Beauharnois et D'Aigremont au Ministre, 1er octobre 1728, APC, MG 1, C 11 A, 50: 23-24; Placet des Dames Religieuses hospitalières de Montréal, [1729], APC, MG 1, C 11 A, 51: 59; Beauharnois et Hocquart au Ministre, 25 octobre 1729, APC, MG 1, C 11 A, 51: 58.

115. Lettre de Mgr Dosquet au Ministre, 17 octobre 1730, APC, MG 1, C 11 A, 53: 254.

116. Lettre de Maurepas à Mgr le Coadjuteur de Québec, 24 avril 1731, APC, MG 1, B, 55: 532.

terre survenu en l'année 1732¹¹⁷. Le 10 avril de cette année 1734, éclate le troisième incendie à l'Hôtel-Dieu. Le roi accorde aux Hospitalières une gratification de 10,000 livres, comprenant 5,000 livres avancées aux Soeurs par l'intendant Hocquart, les autres 5,000 livres à payer en deux versements annuels de 1,500 livres à compter de 1736¹¹⁸.

Ces gratifications ordinaires et extraordinaires sont portées au livre de comptabilité de la communauté selon la valeur canadienne de la monnaie française, ce qui en augmente par le fait même le montant. Pour la période allant de 1714 à 1760, les subventions de l'Etat représentent en moyenne 9.11% de la recette annuelle du monastère des Religieuses Hospitalières de Montréal. La perte de ce revenu, survenue en 1760, devra être compensée en grande partie par les travaux des Religieuses.

5. *Les travaux des Religieuses*

En plus de leurs occupations ordinaires d'hospitalières, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal s'accablent de divers travaux afin de pallier à leur manque de ressources. En 1725, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, le souligne dans une lettre aux autorités métropolitaines :

J'ay eu l'honneur de vous Ecrire plusieurs fois jusques a vous importuner En faveur de nos Communautés de Religieuses qui sont toutes tres pauvres, Et quelques unes tout a fait hors d'Etat de se soutenir si elles ne sacabloient de travaux le jour Et la nuit, [...] dans ce nombre de pauvres Communautés de filles tiennent le premier rang Les Religieuses hôpitalières de l'hôpital general de quebec, celles de l'hôtel Dieu des trois Rivières Et celles qui gouvernent l'hôtel Dieu de montreal [...]¹¹⁹.

117. Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 20 avril 1734, APC, MG 1, B, 61: 92. Soeur Cuillerier, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, I: 318-319. Photographie du manuscrit original des ARHSJ.

118. Mémoire du Roi à Beauharnois et Hocquart, 19 avril 1735, APC, MG 1, B, 63-1: 107; Beauharnois et Hocquart au Roi, 13 octobre 1735, APC, MG 1, C 11 A, 63: 46-47; Les mêmes au Ministre, 18 octobre 1735, APC, MG 1, C 11 A, 107: 258.

119. Lettre de Mgr l'Evêque de Québec au Ministre de la Marine, 19 octobre 1725, APC, MG 1, C 11 A, 47: 266.

Durant les années précédant la Conquête, les Hospitalières de Montréal s'adonnent à certains travaux, comme le tissage de toiles, cordes et droguets et à la fabrication de biscuits¹²⁰ destinés surtout à la vente ; elles acceptent même de mastiquer et couper des vitres pour leurs concitoyens¹²¹, de telle sorte que de 1714 à 1760, ces revenus contribuent en moyenne pour 7.99% à la recette annuelle¹²².

Le changement de domination survenu en 1760 fait perdre aux Religieuses Hospitalières de Montréal la gratification annuelle du Roi de France. Pour compenser cette perte, ces Religieuses redoublent d'effort en travaux de toutes sortes, comme la couture, le tissage et la dorure¹²³. Quand en 1792 les Hospitalières apprennent la perte de leurs revenus de France, les autorités de la communauté font montre d'un grand esprit d'entreprise ; la dépositaire, Soeur Le Pailleur, met un projet de l'avant :

Elle l'avait combiné pendant cinq heures avec soeur Amable Dézery dont le frère se mettait à la disposition de la communauté. Ce projet était d'établir une boulangerie dont le produit permettrait de vivre en attendant mieux. L'autorisation de l'évêque pour faire cette entreprise commerciale était nécessaire ; elle fut donnée ; il fallait vivre. [...] Bientôt on vendit chaque jour deux cents pains de six livres et même trois cents à certains jours ; des succursales de distribution furent établies dans les faubourgs.¹²⁴

Toutes les religieuses voulurent faire leur part : « Elles firent divers ouvrages pour les personnes du dehors. Il y en eut qui apprirent à dorer et firent un grand nombre de travaux qui leur étaient rétribués¹²⁵ ». Enfin, d'autres projets furent mis à exécution, principalement par la Soeur Le Pailleur :

120. *Recettes et dépenses*, recette de 1731-1732.

121. *Ibid.*, 1734-1735.

122. Il est surprenant de constater que le travail supplémentaire que s'imposent les Hospitalières de Montréal, leur rapporte presque autant de revenus que ne le font les subventions royales (7.99%, comparativement à 9.11% de la recette annuelle).

123. E.L. Couanier de Launay, *Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (France et Canada)*, (2 volumes, Paris, 1887), II: 299.

124. *Ibid.*, 298-299.

125. *Ibid.*, 299.

Une fabrique de cierges fut établie. Le gouvernement anglais envoyait tous les ans les provisions nécessaires à ses troupes. A l'arrivée des nouvelles on jetait à l'eau tout ce qui restait des anciennes qu'on supposait avariées. Mais il y avait moyen d'en tirer parti. Les employés du gouvernement, à condition que ces rebuts ne fussent pas employés à l'alimentation des religieuses ni des pauvres, consentirent à les abandonner moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié à l'Hôpital général, et avec le lard et le beurre, la Mère Le Pailleur fabriqua du savon [...] ¹²⁶.

Toutes ces mesures, pour le moins inhabituelles, jointes aux aumônes que leur firent des personnes charitables, leur permirent de survivre en ces temps difficiles. Alors qu'ils rapportaient en moyenne 7.99% de la recette annuelle de 1714 à 1760, les travaux des Religieuses y contribueront, de 1760 à 1800, pour une moyenne de 24.84%. Pour l'ensemble du dix-huitième siècle, ils comptent pour une moyenne de 15.77% de la recette annuelle.

6. La consommation de dots et de fonds

En principe, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ne peuvent porter le montant des dots sur la recette, pour en disposer à leur guise. Selon leurs règles canoniques, ces dots doivent être capitalisées. En pratique, cependant, l'évêque peut accorder une dispense, s'il juge que la situation le nécessite ¹²⁷. Il en est de même des fonds dont dispose la communauté :

[...] on n'employera point de sommes considérables, et on ne fera l'alienation d'aucun fond qu'auparavant la Superieure ne l'ait communiqué au chapitre, et qu'elle n'en ait donné avis à Monseigneur l'Évêque, sans le consentement duquel il ne se pourra faire aucune alienation, vente, ny acquisition d'aucun fond de terre ¹²⁸.

126. *Ibid.*

127. On trouvera un exposé plus complet de l'utilisation des dots par les Religieuses Hospitalières de Montréal, en lisant, dans le présent cahier, l'article de Micheline D'Allaire, *Conditions matérielles requises pour devenir religieuse au XVIIIe siècle*.

128. *Constitutions 1686*, 131.

En consultant le livre de comptes de la Communauté des Hospitalières de Montréal, on constate que ce revenu extraordinaire apparaît régulièrement à la recette annuelle, durant les années comprises entre 1714 et 1760¹²⁹, pour représenter une moyenne de 9.72% du revenu annuel. Pour ce qui est des quarante ans qui suivent le changement de régime, la communauté n'encaisse de ces sortes de fonds qu'à cinq reprises¹³⁰, dont quatre après la perte des revenus de France, survenue en 1792, faisant descendre la moyenne pour cette période à 1.78% du revenu annuel. Évaluée au terme des années 1714 à 1800, la consommation des dots et des fonds contribue à la composition annuelle de la recette dans la proportion de 6.06%.

7. *Les revenus casuels*

Sous cette rubrique, nous avons regroupé les revenus provenant des aumônes et des pensions. Tout au long du siècle, mais particulièrement lors des épreuves matérielles subies par les Hospitalières, la population du Canada, de Montréal surtout, se met à contribution pour soutenir cette communauté et s'assurer de la poursuite de son oeuvre sociale. Ainsi, après l'incendie de 1721, écrit Marie Morin, les prêtres du Séminaire de Montréal « firent des presans, selon le besoin presans ou nous estions, comme de bled et de viandes pour nous faire vivre de la toilles a notre usage, et de la leine pour faire des mathelas a nos srs »¹³¹. D'autres encore manifestèrent leur générosité :

Mons[ieu]r le [gouverneur] general [nous donna] 100 minots de bled [...]. Les R[évérands] peres Jesuittes dix cordes de bois les R[évérands] peres Recollets 20 minots de bled eux qui sont madians [...]. Mons[ieu]r de Lestage 100 minots de bled et de la toille pour faire quelques pailliasse plusieurs habitans quelques minots de bled, du beurre et des oeufs, pendant 15 iours Mons[ieu]r charay du cuir, pour 40 peire de souliers Mons[ieu]r founel 35 aulnes de toille de Chanvre Les filles

129. A tous les ans, sauf aux exercices financiers de 1720-1721, 1721-1722, 1725-1726, 1728-1729, 1729-1730, 1730-1731, 1734-1735, 1735-1736, 1748-1749, 1749-1750, 1752-1753 et 1759-1760, donc, seulement à douze reprises en l'espace de quarante-six ans.

130. Soit en 1782-1783, 1796-1797, 1797-1798, 1798-1799 et 1799-1800.

131. Marie Morin, *op. cit.*, 296.

de la Congregation, ont traité de regalles pendant 2 iours dix a douze de nos soeurs [...] et nous ont fourny du bois pour la cuisine et le four [...]

Les aumônes furent moins nombreuses après l'incendie de 1734. Les secours consistèrent plutôt « en Journées et en Matériaux »¹³³. C'est pourquoi, le Ministre recommandera au gouverneur et à l'intendant « d'Exciter de plus en plus les Charités des peuples pour cette communauté [des Hospitalières de Montréal] »¹³⁴. Malgré tout, la subsistance des Religieuses fut en grande partie assurée par la bienveillance de la population de Montréal. De même, durant les années qui suivirent la Conquête, alors que les conditions économiques du pays étaient à un niveau très bas, les Hospitalières ne purent se tirer du mauvais pas que grâce aux aumônes, principalement à celles des Messieurs de Saint-Sulpice¹³⁵. Même Amherst, « l'amiral victorieux [...] se montra bon envers les Hospitalières auxquelles il envoya un secours »¹³⁶.

Outre les aumônes, les revenus casuels comprennent également les pensions payées à la communauté par les novices, les postulantes et les pensionnaires¹³⁷. Ces dernières ne sont admises que très exceptionnellement ; ainsi, « Le 22 d'avril 1793¹³⁸ les Soeurs Capitulairement assemblées ont admis Mad[am]e St ours dans la maison aux conditions suivantes : quelle auroit une fille domestique, quelle payra p[ou]r sa pension 1500# et celle de sa servante 300# elle se fournira de vin, liqueur, café, sucre, chocolat, thé, que ses meubles et linge appartiendra a la Com[munau]té après son décès, a l'exception de son argentrie qu'on rendra a sa famille [...] »¹³⁹.

132. *Ibid.*, 299.

133. Beauharnois et Hocquart au Ministre, 18 octobre 1735, APC, MG 1, C 11 A, 107: 258.

134. Le Ministre à Beauharnois et Hocquart, 19 avril 1735, APC, MG 1, B, 63-1: 108-109.

135. Couanier de Launay, *op. cit.*, II: 298; Faillon, *op. cit.*, II: 267; [Soeur Mondoux], *op. cit.*, 309-310.

136. Couanier de Launay, *op. cit.*, II: 124.

137. Voir dans le présent cahier, Micheline D'Allaire, *Conditions matérielles requises pour devenir religieuse au XVIIIe siècle*.

138. Immédiatement après que les Religieuses eurent appris la perte de leur revenu de France.

139. *Actes capitulaires*, 47.

Une fois additionnés et mis en rapport avec la recette annuelle, les revenus casuels nous apparaissent comme une source financière importante pour les Hospitalières de Montréal. De 1714 à 1800, années pour lesquelles nous avons retracé les données numériques, le « casuel » représente en moyenne 12.81% de la recette annuelle. Considérée à part, selon que le régime est français ou anglais, cette moyenne s'élève à 14.09% pour les années 1714 à 1760 et s'abaisse à 11.32% pour les années 1760 à 1800.

8. *Les emprunts*

Cette dernière source de revenu semble peu importante à première vue. De 1714 à 1800, les Hospitalières de Montréal n'inscrivent d'emprunts au registre de la recette, qu'à douze reprises ; la proportion du revenu annuel représentée par ces emprunts s'établit à la faible moyenne de 1.10% pour ces quatre-vingt-six ans. Ces emprunts ne sont effectués que lorsque la situation l'exige absolument. Ainsi, lors des années 1732 à 1737, les Religieuses contractent cinq emprunts, pour une valeur légèrement supérieure à 6,000 livres ; le tremblement de terre de 1732¹⁴⁰ et l'incendie de 1734 imposaient ces mesures extraordinaires. En 1748-1749 et 1749-1750, les Religieuses empruntent près de 4,500 livres aux messieurs Pascaud afin de faire face à leurs obligations. D'autres emprunts seront nécessaires après la Conquête, principalement après la perte de leur revenu de France. Il est peut-être révélateur qu'à six des douze occasions où ces emprunts sont inscrits au livre de la recette, on ne retrouve aucune consommation de dot par la Communauté ; l'emprunt deviendrait donc le seul moyen d'assurer la survie financière de la maison.

Quoique les emprunts demeurent, tout compte fait, assez peu nombreux au dix-huitième siècle, il n'est pas impossible que la communauté ait profité largement du crédit de certains marchands et même de certains ouvriers, particulièrement lors des nombreux travaux de reconstruction occasionnés par les trois incendies survenus à l'Hôtel-Dieu, évitant ainsi aux Religieuses de recourir aux emprunts, et reportant à des jours meilleurs des déboursés qui les eût mises dans une

140. Voir la note 117.

situation difficile. Cependant, ce crédit n'apparaissant pas à la recette, il nous est impossible, pour le moment, de vérifier cette hypothèse¹⁴¹.

En guise de remarques finales, soulignons que la Communauté des Religieuses Hospitalières de Montréal tire 82.28% de sa recette moyenne annuelle de ses propres ressources. En effet, les placements en France, les placements au Canada, les revenus des terres, les travaux des religieuses, les dots et les fonds consommés ainsi que les emprunts constituent des revenus tout à fait indépendants de la charité privée ou publique. L'aide de l'Etat et les revenus casuels ne contribuent ensemble que dans la proportion de 17.72% du revenu annuel moyen. Cette communauté n'a donc été à la charge, ni du roi, ni du public au cours du dix-huitième siècle. Que les travaux des religieuses (15.77%), les consommations de dots et de fonds (6.06%) et les emprunts (1.10%) totalisent une moyenne de 27.84% de la recette annuelle, nous montre bien, qu'en dépit des difficultés financières de toutes sortes, la Communauté des Religieuses Hospitalières de Montréal a su s'adapter à toutes les situations et relever les défis que lui a posés le dix-huitième siècle.

141. Une analyse des dépenses nous permettrait sans doute de le faire; nous verrions alors quels sont les montants payés en remboursements de dettes.

TABLEAU DU POURCENTAGE MOYEN DE LA
RECETTE ANNUELLE DE LA COMMUNAUTÉ DES
RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE MONTRÉAL*

<i>Revenus</i>	<i>1714-1760</i>	<i>1760-1800</i>	<i>1714-1800</i>
Placements en France	13.40%	23.94%	18.26%
Placements au Canada	11.13%	20.86%	15.61%
Revenus des terres	33.31%	16.33%	25.48%
Subventions royales	9.11%	0%	4.91%
Travaux des Religieuses	7.99%	24.84%	15.77%
Dots et fonds consommés	9.72%	1.78%	6.06%
Revenus casuels	14.09%	11.32%	12.81%
Emprunts	1.25%	0.93%	1.10%

* *Tableau établi à partir du Registre des Recettes et des Dépenses de la Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, (1714-1874), ARHSJ.*

*Les épidémies de fièvre maligne ou grippe
vécues à l'Hôtel-Dieu
en 1734 et en 1918*

EDOUARD DESJARDINS, M.D.,
*Archiviste du Collège Royal
des Médecins et Chirurgiens
du Canada.
Rédacteur en chef de
l'Union Médicale du Canada.*

L'épidémiologie canadienne comporte de nombreuses facettes. Dès sa fondation, la Nouvelle-France a été le siège de maladies contagieuses épidémiques ; tour à tour la variole, le typhus, la peste, le choléra, la fièvre maligne ont touché Québec, Trois-Rivières et Montréal. L'épidémie de fièvre maligne qui survint en 1734, frappa les habitants de Ville-Marie dont plusieurs furent traités à l'hôpital de Jeanne Mance. L'épidémie de grippe de 1918 demeurera longtemps comme la plus meurtrière de toutes celles qui ont affligé les citoyens du grand Montréal. Elle s'étendit de la péninsule ibérique à l'Occident, l'Orient et l'Amérique.

L'histoire des épidémies de 1734 et de 1918, trouve dans les récits des annalistes de l'Hôtel-Dieu de Montréal des renseignements très précieux. De larges emprunts ont été faits aux cahiers de Marie Morin, des Soeurs Cuillerier, Pâquet et Lafrance.

Mieux que les traités de médecine, les pages de ces annales font, en langage simple, revivre la situation telle qu'elle apparut alors aux yeux des contemporains. La fièvre maligne, épidémique et contagieuse présentait chez ceux qui en étaient atteints, des symptômes que l'on retrouvera plus tard chez les grippés. Le rapprochement entre la fièvre maligne et l'influenza, nom synonyme de la grippe, apparaît à la lumière des écrits du dix-huitième siècle. La première épidémie de fièvre maligne apparut à Québec en 1734 ; elle causa la mort, le 5 septembre de la même année, de Michel Sarrazin, le premier médecin du roi en Nouvelle-France, qui mourut à l'âge de 75 ans, deux jours après son hospitalisation à l'Hôtel-Dieu de Québec, où il occupait le poste de médecin principal :

Se dévouant jusqu'au bout, il contracta auprès des malades de l'Hôtel-Dieu, la fièvre maligne apportée par un des vaisseaux.¹

Cette épidémie de fièvre maligne causa de grands ravages dans toute la Nouvelle-France. Les symptômes que présentaient les malades ressemblaient à s'y méprendre à ceux que, plus tard, on retrouvera

1. Arthur Vallée, *Un Biologiste canadien, Michel Sarrazin (1659-1734)*, (Québec, 1927), 170.

chez les victimes de l'influenza : hyperthermie, prostration, troubles respiratoires et digestifs, détérioration rapide de l'état général. Avant l'ère de la bactériologie et des recherches de laboratoire, la clinique seule pouvait conduire à un diagnostic plus approximatif que scientifique.

L'entrée en rade de Québec du « Rubis » déclencha l'épidémie de 1734. Le Père Nau, jésuite, décrit à son provincial le Père Richard, la vie à bord du « Rubis ». Son témoignage permet de comprendre le phénomène de la transmission de toutes les maladies contagieuses ; quand se rencontrent la conjonction des porteurs de germes et le milieu de culture.

Le 28 mai 1734, nous embarquâmes sur le « Rubis » commandé par le Chevalier de Chaon et nous restâmes à l'ancre dans le courant pendant deux jours dans l'attente de vents favorables. Ces deux jours suffirent pour nous donner un avant-goût de ce qui nous attendait dans le voyage. La vue même de la chambre des poudres, appelée Sainte-Barbe, nous déconcertait car nous avons été obligé d'y coucher durant la traversée. J'en étais particulièrement inquiet. Il s'agissait d'une large pièce, aussi grande que la salle de rhétorique à Bordeaux, où l'on pouvait voir suspendue une double rangée de supports appelés à servir de lits pour les passagers, pour les officiers inférieurs et pour les canonniers. Nous étions entassés comme des sardines dans une boîte dans cette pièce sombre. Nous ne pouvions nous mettre au lit sans nous heurter la tête et les membres une vingtaine de fois. La décence nous interdisait de nous dévêtir. Les vêtements blessaient le dos de chacun. Le roulis faisait basculer nos « hamacs » et nous jetait les uns sur les autres. Il m'est arrivé une fois d'être projeté sur la tête d'un pauvre officier canadien dont je m'étais fait le protecteur, l'en jugeant incapable.

Le 4^e évêque de Québec, Mgr Dosquet, qui avait manqué le départ à La Rochelle était à bord avec nous. Il avait comme compagnons de voyage une douzaine de protégés qu'il avait ramassés dans les rues de Paris et à la porte des églises. Ils étaient pour la plupart ignorants et mal élevés, ils s'arrogèrent le droit d'insulter tout le monde et de se quereller entre eux continuellement ; ils osaient même porter la main sur les officiers du bord. N'eut été de Monseigneur, ils eussent été mis aux fers. Nous les évitions autant que possible et nous faisons un groupe à part avec trois sulpiciens, hommes savants et pieux.

Messieurs les officiers nous prêtaient autant d'attentions que possible et comme nous leur avions été recommandés par M. de Maurepas, ils savaient faire une différence entre les protégés de l'évêque et nous. De plus les mendiants étaient couverts de vermine et d'infection. Il y avait aussi à bord une centaine de soldats de Picardie, mal dégrossis, malpropres et porteurs de vermine.

En moins de huit jours, les Picards affamés avaient envahi tout le bateau. Dès que nous laissions l'entrepont, nous étions couverts de vermine ; j'en ai même trouvé dans mes souliers. D'autres porteurs de poux et de parasites se retrouvaient parmi les 24 faux-sauniers qui venaient de passer un an en prison. Ces malheureux auraient attiré la pitié des Turcs les plus barbares. Ils étaient à moitié nus, couverts d'ulcères et certains la proie des vers.

Nous nous réunîmes pour faire une quête, le profit servit à acheter à des matelots qui en avaient en abondance les chemises dont ils avaient un besoin pressant. Notre aide ne prévint pas l'épidémie qui bientôt atteignit tous ceux qui avaient pris place sur le bateau. 20 matelots moururent, si bien que les officiers et les passagers durent prendre leur place. Le voyage dura 80 jours ; ce fut un des plus longs, de France au Canada.²

Cette épidémie de fièvre maligne n'était pas la première en Nouvelle-France ; on en mentionne une autre à l'Hôpital Général de Québec en 1718. L'épidémie de 1734 succédait à celle qui avait fait quelques victimes en 1733, dont le Père Huet, qui mourut le 19 août.

Les malades du « Rubis » descendirent à Québec, où ils furent traités. Les membres sains de l'équipage et les passagers indemnes de contagion continuèrent à bord du « Rubis » la remontée du Saint-Laurent. Quand le bateau fut amarré à Ville-Marie, on découvrit qu'un militaire était atteint de la maladie. Il fut transporté à l'hôpital et contamina les religieuses qui le soignèrent. Ce militaire doit être tenu responsable de l'épidémie qui envahit alors Ville-Marie et dont Soeur Mondoux a fait mention :

Un vaisseau du roi, infecté par une fièvre maligne, apporta la contagion à Montréal. [Les passagers et les membres de l'équi-

2. J.J. Haegerty, *Four centuries of Medical History*, (Toronto, MacMillan), I: 111.

page] censés indemnes furent dirigés sur Montréal ; mais il se trouva qu'un militaire, porteur de germes à l'état latent, tomba malade au débarquement et fut transporté à l'hôpital.³

Haegerty a rappelé les signes constatés chez ces malades :

La maladie se manifestait par des douleurs violentes et des signes objectifs très démonstratifs que les observateurs et les médecins disaient n'avoir jamais vus auparavant : un oedème de la face monstrueux, du thorax et de l'abdomen, de la cyanose avec ulcérations.

La maladie ne répondait à aucun traitement. Neuf religieuses furent atteintes. Quant au diagnostic, il demeurait problématique : variole ulcéro-hémorragique, typhus ou quoi ?⁴

L'Hôtel-Dieu, consumé peu auparavant par les flammes, occupait à ce moment une maison voisine de Notre-Dame de Bonsecours appartenant au notable Jacques de Montigny. L'hôpital avait été incendié le 10 avril 1734 et la maison de Montigny recueillit les nouveaux arrivants atteints par l'épidémie de fièvre maligne. Soeur Cuillerier, annaliste des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, décrit les événements qui survinrent à cette occasion.

{En mai 1734,} le navire du Rois arriva peu de tems après qui étoit infecté de maladie contagieuse pourpre et petite peste on envoya a montréal ceux que lon débarquoit qui nétoit point attaquer. mais qui en a portèrent le mauvais air en a mana a lhospital un soldat pris de cette maladie qui la donna des le premiers jours aux deux veilleuse qui étoit mes cheres soeurs lepicard et préville qui furent en peu de jour a léxtrémité et moururent ma chere se daillebout qui étoit hospitaliere et que lon ne peu trop louer gagna la maladie le lendemain et mouru une des premier aussy bien que ma soeur françoise qui étoit sr dés salles més sr duqué et gassien les suivirent de près mes soeur levasseur geneviève et mari joseph converse moururent aussy et cela en sy peut de tems quon les entéroit deux a deux il li en eu dautre attaquer de ce mal que le seigneur nous rendy et nous y orions toute passée sans la prudante précautions que les superieure séculier et regulier prirent de séparer encore une

3. [Maria Mondoux, rhsj], *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, (Montréal, 1942), 290.

4. J.J. Haegerty, *op. cit.*, I: 111.

fois la communauté on en renvoyea plussieur a la terre des pauvre et dautre dans les masurent ce qui donna moyens a celle qui réstoit de seloigner de la chambre des malade jepuisserois mes cher sr toutes les expréstions sy je voulois vous dire la vive douleur ou nous nous trouvames nous nestions plus a nous et nos larmes arosois jour et nuit notre pain et nos lits davoir perdu tant de sy bon sujets qui meritoit les regrets les plus vif et ce quil y avoit de plus douloureux céest que navions pas un seul petit androit pour mêttré après la mort sés illustres victimes de la charitée il falloit les exposer déhors ala pluye sur des planches que lon méttait sur dés trétoit jamais affliction ne fus plus complete et deux incendis nous auroit moins touchez quoy que nous eussions une fatigue incroyable nous ne la santions pas nous donnion tout a la douleurs et nous veillions un petit nombre que nous éstions restée presque toutes les nuits il fut impossible de chanté auqu'un service les messieurs du seminaire nous rendirent ce bonne ofice et enterérent toutes nos sr dans la chapelle de bon secours qui leur a partient on collét tout les cercueil afin que persone ne prit la contagion et lon prenoit tant de précaution dans la ville que personne ne passoit par la rüe ou estions on demandoit seulement de loin sil en mouroit encore on repondoit ce qui en estoit nos cheres sr que lon avoit éloignez étoit tous les jours aux abois et craignois daprandre de nos nouvelles nous nen scavions aucune des leur et nous estions dans les memes allarme pour elle mais enfin dieu se contanta de neuf victime et nous rendy celle qui étoit malades qui quoy que dans la même chambre ne sétoit point aperçüe des morte parce quelles étoit dans dés délire affreux quand elles furent un peu mieux elles demandérent des nouvelles de celles qui étoit avec elles et on leur disoit quon les avoit transporté dans une autre chambre jugée mes cheres sr sil y a peines plus sensible que celle ou nous somme trouvée et sy la douleur ne nous environnoit pas de toute part quand toute furent convalécente elle aprire la mort des autre et comme elle nous voyoient sy peut elle crurent que nous leur cachions que le nombre en étoit plus grand il falut donc pour lés rassurer après avoit bien purifiée la maison et la salle les faire revenir quel abort mes cheres soeurs quel embrassement quelle larmes ne donnames nous pas toutes en nous réunisans combien de complainte sur la perte dés cher morte jamais peres et mères ne furent pleuréz avec tant damertume [...] ⁵

Il va sans dire que les malades, déjà hospitalisés à l'Hôtel-Dieu subirent à leur tour les effets de la contagion. Par bonheur :

Le fléau qui se déclara à la « maison-hôpital », y resta cantonné, la peur formant une zone de sécurité autour de l'établissement. Pour les infirmières, c'était une zone d'isolement. Aussi se virent-elles seules au milieu de ce théâtre de la douleur et de la mort, sans aucune communication avec l'extérieur.⁶

Monseigneur Pierre-Herman Dosquet, évêque de Québec, de concert avec les autorités civiles, conseilla alors aux religieuses de quitter le foyer de la contagion; non sans se faire prier, elles se séparèrent. Huit religieuses restèrent à la maison de Montigny pour assurer les soins aux malades; les autres furent évacuées vers « la terre des Pauvres » ou vers les parties de l'Hôtel-Dieu qui avaient été épargnées par les flammes. Le séjour des malades dans la maison de Montigny se prolongea jusqu'au 28 octobre 1734, les mesures de désinfection ayant été faites minutieusement après l'épidémie.

La fièvre maligne, qui apparut pour la première fois en 1718 à l'Hôtel-Dieu de Québec, était une infection grave, contagieuse et souvent fatale qui fit de sérieux ravages parmi la population en moins d'un mois. Outre l'hyperthermie et la déshydratation qui en étaient les signes du début, on notait un bon nombre de symptômes qui ressemblaient à ceux de la peste, du typhus, de l'influenza, ou de la variole à forme hémorragique. Les malades souffraient de prostration, d'une sensation de faiblesse extrême et de douleurs articulaires généralisées. La figure et les membres devenaient oedématisés et cyanosés; les troubles circulatoires s'aggravaient au point de créer des ulcérations et des plaques de nécrose de la peau avec perte de liquides; les tissus dévitalisés se détachaient et le coma survenait souvent. Le décès était de règle car aucun traitement n'arrivait à guérir les grands malades.

La fièvre maligne sévit en Nouvelle-France en 1740, 1743, 1745, 1746, 1750, 1756, 1757 et 1759.⁷ Le docteur Jean-François Gaultier de Québec mourut au cours de l'épidémie de 1756, importée en Nouvelle-France par le « Léopard », navire de guerre. Dès la première épidémie, on s'interrogea sur la nature réelle de la fièvre maligne;

6. [Maria Mondoux, rhsj], *op. cit.*, 291.

7. J.J. Haegerty, *op. cit.*, I: 113.

certaines firent un rapprochement entre les symptômes constatés en 1648, 1710 ou en 1721 et certains cas de peste, de typhus, de variole, de fièvre jaune.

En rétrospective, une certaine analogie se reconnaît dans la description de beaucoup de maladies épidémiques, dont une relativement fréquente de nos jours : l'influenza, dite grippe espagnole ou de Hong-Kong.

La première épidémie de grippe survint au Canada en 1700.⁸ Elle frappa beaucoup d'individus qui, si l'on en croit les chroniques de l'époque, souffraient des troubles dépeints depuis comme caractéristiques de l'influenza. En 1818, 1819, 1820 et 1826, la grippe fut endémique et se propagea de la côte atlantique jusqu'au Lac Érié.

Un journal de Québec publia en 1826 l'information suivante :

On the whole, we do not recollect that there has prevailed in this city an epidemic so general so severe as that which now interrupts every family circle and casts a gloom over every countenance. When it commenced, about three weeks ago, it was comparatively mild ; it has since assumed a more malignant character and led to lung fevers and pleurisies, and just at present seems to terminate frequently in distressing affections of the throat. About 30,000 of our inhabitants are probably suffering at this moment and it is not only difficult, but absolutely impossible to find enough people to take proper care of the sick. It is truly melancholy in passing our streets, to see almost every one muffled-up, as if fearful of inhaling the poison, and to hear within doors and without such constant coughing.⁹

Le même journal souligna, un mois plus tard, la gravité de la situation :

The influenza has just been felt and is spreading with alarming rapidity. It has overrun the chief towns in the United States. It is the most remarkable epidemic we have observed at Quebec for it may be said that one half of the population is affected.¹⁰

8. Françoise Juchereau, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, (Montauban, 1754), cité dans J.J. Haegerty, *op. cit.*, I: 212.

9. *Québec Gazette*, 6 mars 1826.

10. *Ibid.*, 6 avril 1826.

La grippe fut endémique au Canada de 1830 à 1832 ; en cette dernière année elle passa presque inaperçue, car elle survint en même temps que l'épidémie de choléra, ce fléau terrible qui se répandit d'une partie à l'autre du Canada.

Les troubles de 1837 succédèrent à une forte épidémie de grippe ; les préoccupations de santé l'emportèrent sur les problèmes sociaux et politiques et furent un des facteurs qui limita la rébellion amorcée dans les régions du Richelieu et des Deux-Montagnes. L'épidémie de typhus qui affecta le Bas-Canada en 1847, coïncida avec une récursive d'influenza.

La grippe devint une maladie épidémique universelle à la fin de 1888 ; elle envahit la Russie en mai 1889, puis l'Autriche, la Suède, le Danemark, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, la France, la Belgique, le Portugal, les Pays-Bas tout en passant par les Balkans. Les voies maritimes servirent de véhicule au virus de l'influenza en Amérique du Nord où la population fut atteinte dans une proportion de quarante pour cent.¹¹ La grippe atteignit son sommet au Canada, dès l'hiver de 1889-1890. Le professeur William Osler a fait l'historique des épidémies de grippe survenues de 1830 à 1890 :

Les grandes pandémies de grippe ont été signalées depuis le seizième siècle. Au siècle dernier, il y en a eu quatre, suivies d'épidémies : 1830-1833, 1836-1837, 1847-1848 et 1889-1890. La dernière pandémie semble avoir débuté, comme beaucoup d'autres auparavant, dans l'Extrême-Orient. Il se peut qu'elle ait débuté, en mai 1889, à Boukhara ; elle atteignit Moscou en septembre, la Caucase et Saint-Pétersbourg en octobre. Au milieu de novembre, Berlin fut atteint ; en décembre, ce fut le tour de Londres, et à la fin du mois la grippe avait envahi New-York et s'était répandue au loin sur le continent américain. En un an, elle avait visité presque toutes les parties du monde.

La durée d'une épidémie dans une localité est de six à huit semaines. Il n'est pas de maladie qui attaque indistinctement une aussi grande partie de la population : ordinairement 40 pour 100. Heureusement, la mortalité est très peu élevée. Sur les 55,263 cas observés dans l'armée allemande, 60 seulement, soit environ 1 pour 1000 ont été suivis de mort. Comme on pou-

11. J.J. Haegerty, *op. cit.*, I: 214.

vait s'y attendre, dans la population civile la mortalité est un peu plus élevée : à Munich 133 morts sur les 22,972 cas, soit environ 5 pour 1000. La moitié de ces morts étaient causées par la pneumonie. En 1903, le nombre des morts en Grande-Bretagne a été de 6,322. Il y a eu diminution graduelle de la mortalité causée par cette maladie au cours des trois dernières années.¹²

L'épidémie de grippe de 1889-1890 a été racontée par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu :

Nos jours passent comme une ombre, et c'est ainsi que nous arrivons sans transition aucune, au récit des quelques événements qui méritent d'être consignés dans nos annales, lesquels peuvent être réunis dans un même Chapitre pour les années 1890 et 1891.

Le début de l'année 1890 fut pour nous vraiment triste. Une maladie que l'on appela du triple nom de grippe, influenza ou fièvre éphémère prit, vers la mi-janvier, le caractère d'une véritable épidémie. Beaucoup de personnes en moururent. Dans l'espace de quatorze jours, il y eut vingt et un décès dans notre hôpital. Notre communauté paya largement le tribut à l'épidémie ; presque toutes les soeurs en furent plus ou moins atteintes. En un seul jour on en compta trente qui gardaient le lit, et durant cinq ou six semaines, la maladie maintint constamment une vingtaine de soeurs à l'infirmerie, de sorte que celles qui demeuraient sur pied se trouvèrent surchargées de besogne, n'y ayant pas un seul lit vacant dans nos salles.

La grippe maltraita fortement notre bien-aimée Mère Bonneau, et la retint pendant près de cinq mois à l'infirmerie pour les suites de cette maladie, consistant en des douleurs inflammatoires dans les articulations et une raideur dans les membres qui mettaient cette bonne Mère dans un état de presque totale impuissance. Enfin, le bon Dieu nous vint en aide ; [...] et la maladie s'éloigna peu à peu sans que la mort eut fait aucune victime parmi nous.

Les lettres de nos bien-aimées soeurs de France étaient aussi bien tristes à cette époque. L'influenza, en faisant le tour du monde, n'avait pas manqué de passer par nos maisons et de

12. William Osler, *La pratique de la Médecine*. Traduction française de M. Salomon et Louis Lazard, (Paris, G. Steinheil, 1908), 160-165.

leur enlever plusieurs bons sujets tout en les tenant pendant de longs mois sous le poids de l'épreuve. Nos fondations ne furent pas non plus épargnées par l'épidémie ; à Kingston, quatorze soeurs se trouvèrent atteintes à la fois, et la plupart d'une manière très grave.

Cette même année, le Carême subit une mitigation dans toute la chrétienté. Sa Sainteté Léon XIII, ému de la maladie qui exerçait ainsi ses ravages dans tous les pays, accorda aux évêques le pouvoir de dispenser leurs sujets du jeûne et de l'abstinence. [. . .]¹³

L'épidémie de 1890 disparut graduellement, mais non sans laisser de mauvais souvenirs. Haegerty a noté que les discussions académiques sur la relation influenza-pneumonie furent à l'époque nombreuses et laissèrent un doute dans les esprits :

Pneumonia seems to have been unusually prevalent, but there can scarcely be any direct connection between it and influenza, the same germ would probably not cause both diseases ! The heavy congestion of the lungs occurring in many cases doubtless rendered them more vulnerable to attack by the microbes of pneumonia.¹⁴

Jusqu'au début du 20^e siècle le pronostic de la grippe, paraissait peu inquiétant quand subitement, à la fin de la première guerre mondiale, apparut en Espagne une impressionnante épidémie d'influenza. Celle-ci débuta à l'été de 1918 et se continua jusqu'à l'automne, non sans faire de nombreuses victimes. D'Espagne, l'épidémie s'étendit aux pays voisins : France et Portugal et s'appela dès lors « grippe espagnole ». Des Pyrénées, l'épidémie gagna la Belgique et le front militaire. Les soldats allemands furent touchés les premiers et ils payèrent un lourd tribut, en malades et en morts. Les soldats allemands prisonniers des alliés transmirent à ceux-ci les germes de la grippe. Les soldats canadiens ne furent pas épargnés.

L'épidémie d'influenza débuta au Canada le 9 juillet 1918 avec l'arrivée à la Grosse Isle, d'un navire arrivant des Indes, le « Somali », manoeuvré par un équipage de 177 matelots. Il franchit sans arrêt la

13. ARHSJ, Soeur Lafrance, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, IV: 185-186. Nous avons emprunté la copie de l'original.

14. J.J. Haegerty, *op. cit.*, 214.

barrière de la quarantaine et remonta le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, où quelques marins se plaignirent de malaise général. Le « Somali » reçut l'ordre d'appareiller immédiatement pour la Grosse Isle, où dès son arrivée 89 membres de l'équipage furent hospitalisés et 88 compagnons internés dans les barraques d'isolement. Seuls deux matelots du « Somali » moururent de l'influenza. Dès le 10 juillet 1918, tout navire transatlantique dut s'arrêter à la Grosse Isle. Immédiatement, des précautions extraordinaires furent prises et des ordres sévères donnés aux autorités médicales de la quarantaine. Tous les malades des navires remontant le fleuve étaient transportés à l'hôpital ; les navires étaient désinfectés. On faisait descendre à la Grosse Isle les passagers indemnes, qui étaient passés à la douche et dont les vêtements et tout le bagage étaient désinfectés. On réalisa bientôt la futilité de cette méthode qui courait le risque d'aggraver la contagion au lieu de l'amoindrir ; toutefois la prévention ne pouvait se faire autrement, faute de vaccins. Les passagers descendus à Québec étaient mis sous surveillance et conduits à l'hôpital au moindre signe de grippe. On pensa pouvoir incriminer le bacille de Pfeiffer, retrouvé maintes fois dans les expectorations des grippés.¹⁵

A Montréal, l'épidémie devint inquiétante en septembre, alors que très rapidement elle se répandit dans tous les coins de la ville et de la banlieue. Au 7 novembre 1918, 17,252 cas avaient été déclarés au bureau d'hygiène dont 3,028 décès. L'épidémie se fit sentir à Montréal dans la presque totalité des foyers ; des chiffres non officiels ont fixé à près de cent mille les cas de grippe espagnole, car un très grand nombre de cas n'étaient pas déclarés, par ignorance ou par crainte du placard posé par les inspecteurs sanitaires.

Le Conseil d'hygiène de la Province de Québec, a publié en fin de 1918, les chiffres suivants : 530,704 cas de grippe et 13,880 morts pour l'ensemble de son territoire.

Le climat de septembre 1918 fut remarquablement pénible, car la pluie, le froid, le brouillard étaient au programme quotidien ; le soleil apparut rarement pendant tout le mois et octobre commença sous des auspices également sombres. Il n'en fallut pas plus pour semer l'inquiétude dans l'esprit de la population. Le rectangle de camphre que chaque citoyen portait retenu au cou par une chaîne,

15. Actuellement, en France et à l'étranger, on a tendance à contester la spécificité du bacille de Pfeiffer et peut-être même de la grippe en tant que maladie autonome. Voir: *Société Médicale des Hôpitaux de Paris*, 1906.

enfoui dans une poche de vêtement ou dans un sac à main n'arrivait pas à éloigner le virus de la grippe. On fuyait tout contact avec les malades. L'alcool était recommandé pour ses propriétés médicinales, mais l'éloignement des lieux publics semblait le meilleur préventif. Malgré les prévisions continuelles d'un mieux-être à l'horizon, proclamées par les autorités, l'épidémie s'étendait constamment.¹⁶ Les écoles, les églises, les lieux publics, les universités fermèrent leurs portes ; les grands magasins ressemblaient à un désert, car les femmes surent résister à leurs tentations habituelles de courir les boutiques. La grippe faisait l'objet inévitable de toutes les conversations. On recommanda de cesser tout rassemblement public ; les cours de justice avaient annulé leurs rôles. Les étudiants en médecine des dernières années répondirent à l'appel des praticiens de la ville et de la campagne, débordés de travail ; quant aux étudiants en médecine de première et de seconde année, ils servirent dans les hôpitaux provisoires : le refuge Meurling et l'hôpital civique de la rue Moreau. L'Hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame recherchèrent l'aide des étudiants, car les médecins des hôpitaux ne pouvaient plus suffire à la tâche.

L'épidémie n'eut pas de cesse durant septembre ; octobre fut son point culminant. Le docteur Séraphin Boucher a publié dans le *Canadian Medical Association Journal* de décembre 1918, les statistiques pour chaque jour d'octobre 1918. [Tableau I]

L'épidémie suscita le concours désintéressé de nombreux individus. Haegerty a rapporté ces faits :

Only the most severe cases were reported. At least one hundred thousand of the inhabitants of Montreal suffered from the disease. Reporting was impossible. Vigilant committees were pressed into service to go from house to house to ascertain if there were any sick or if any assistance was required. Whole families were found in bed alongside the well ; in one case a mother ill with her two-year old child dead beside her in bed. The inhabitants of houses along the route to the cemeteries kept their blinds drawn down to hide from their sight the almost continuous procession of hearses and other vehicles conveying the dead to their last resting place. At the cemeteries, the vaults became quickly filled and the coffins were piled up in rows along the roadside, the bodies were conveyed to the cemeteries

16. Albert LeSage, « L'épidémie de grippe. Notions générales », *L'Union Médicale du Canada*, 48 (1er janvier 1919).

in whatever vehicle was available ; grocery wagons and butcher wagons were pressed into service and hearses carried as many coffins as they could hold.¹⁷

Les médecins et les infirmières se protégèrent par le port de masques ; les actes de dévouement furent nombreux parmi le personnel hospitalier et chez les infirmières qui visitaient les malades à domicile.

27 médecins moururent de l'influenza, dont deux professeurs de l'Université de Montréal : les docteurs Alphonse Mercier de l'hôpital Notre-Dame et Romulus Falardeau de l'Hôtel-Dieu. L'Union Médicale a reproduit les noms des médecins du Québec et d'Ottawa qui sont morts de l'influenza durant octobre 1918. Ce sont les docteurs Magloire Ouimet (45 ans), de Saint-Eleuthère, J.H. Lapiere, (53 ans), Romulus Falardeau, (34 ans) J.J. MacPherson, (28 ans), J. Saint-Pierre, (30 ans), J.O. Bélanger, (43 ans), J.A. Olivier, (23 ans), J. Roméo Picotte, (24 ans), Arthur Gagné, (30 ans), Alphonse Mercier, (48 ans), et W.H. Dalpé, (55 ans), tous de Montréal ; Gaston Morin, (33 ans), d'Ottawa ; M. Lambert, (51 ans) d'Ottawa ; R. Pépin, (41 ans), de Saint-Célestin ; H. Sirois, (33 ans), des Trois-Pistoles ; G.A. Turcot, (68 ans), de Nicolet ; G.T. Brown, (35 ans), de Danville ; C.Ed. Dubuc, (27 ans), de Dorval ; Conrad Ringuet, (34 ans), de Rimouski ; Jules Frémont, (34 ans), de Québec ; J. Demers, (76 ans), de Boucherville ; Omer Camirand, (38 ans), du Cap-de-la-Madeleine ; J.A. Poisson, (28 ans), de Saint-Boniface ; Aimé Poirier, (32 ans), de Saint-Polycarpe ; Alfred Ferron, (42 ans), de Grand'Mère ; F. Saint-Jacques, (50 ans), de Sainte-Anne des Plaines ; Louis Janelle, (32 ans), de Rivière Bleue.¹⁸

Le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec adressa une lettre circulaire le 15 octobre 1918 à tous ses membres, dans laquelle il rappelait les grands principes de la prévention : anti-sepsie des voies aériennes supérieures, hygiène personnelle, existence régulière, sans excès, avec sommeil normal et tranquillité d'esprit. Ceux qui avaient rédigé ce programme n'étaient sûrement pas des praticiens, dérangés jour et nuit par les appels téléphoniques et fourbus par les visites à domicile et l'examen des malades au cabinet de consultation, tôt le matin et tard le soir. Ces conseils, nés d'un bon naturel,

17. J.J. Haegerty, *op. cit.*, I: 216.

18. Joseph Gauvreau, « La leçon de nos morts », *L'Union Médicale du Canada*, 47 (novembre 1918), 522.

manquaient de réalisme et démontraient le fossé qui déjà séparait les administrateurs de la médecine et ceux qui la pratiquaient. A l'époque, le professeur Roux de Paris, recommandait aux malades ces trois choses : « restez au lit, mangez peu et buvez chaud ».

La mort du jeune chirurgien Romulus Falardeau fut signalée dans les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal :

Mais, voici un autre décès qui nous affligea profondément... Le 6 octobre, 1918, tout l'Hôtel-Dieu était en deuil, par le décès d'un de nos médecins les plus distingués : Monsieur le Docteur Romulus Falardeau. Le mardi précédent, quoique souffrant de la fameuse « grippe espagnole » qui faisait alors tant de ravages, il faisait alors son service dans nos salles ; le lendemain il arrivait par l'ambulance, gravement malade d'une pneumonie et malgré les efforts de ses confrères en médecine, qui tous l'entouraient en pleurant, il expirait en parfait chrétien, samedi, à midi et demie. C'est une perte immense pour notre hôpital, dont il soignait les pauvres avec un inlassable dévouement. Toujours de bonne humeur, toujours prêt à rendre service, il était très estimé par toutes nos soeurs; aussi nos regrets les plus sincères et notre vive reconnaissance l'accompagnent dans la tombe. Mgr Bruchési le visita deux fois durant sa courte maladie et présida lui-même le « Libera » qui fut chanté dans notre chapelle, le lundi suivant, veille des funérailles, qui eurent lieu à Sorel, sa ville natale. A la cérémonie, Mgr l'Archevêque adressa quelques paroles émues à l'assistance : « Je l'aimais, dit Sa Grandeur, comme un frère, comme un fils. Tout jeune encore, il n'avait que 34 ans, il était une célébrité médicale ; il serait devenu une de nos gloires nationales. Il venait souvent prier au pied des autels... La prière ne nuit jamais à la science. Il demandait au bon Dieu de diriger sa main dans les opérations délicates qu'il pratiquait et Dieu bénissait ses efforts. Il est mort victime de son dévouement ; malade depuis quelques jours, il fut appelé auprès d'un patient et s'y rendit. C'était une imprudence, qui devait lui coûter la vie... [...] »

En reconnaissance de ses services, un trentain de messes fut payé par l'hôpital... Les pauvres n'avaient-ils pas été sa prédilection ? N'avait-il pas passé dans notre Hôtel-Dieu en faisant le bien durant les trop courtes années qu'il exerça sa science pleine de charité ?¹⁹

19. ARHSJ, Soeur Lafrance, *op. cit.*, V: 274-275.

La meilleure histoire clinique de l'épidémie de grippe a été écrite par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, qui mieux qu'aucun auteur de traité de médecine ne négligea aucune observation. C'est pourquoi nous lui empruntons un aussi large extrait :

La fin de l'année 1918 sera inoubliable dans nos souvenirs, quand même les faits ne seraient pas consignés dans notre histoire... Pendant que nos prières montaient avec instance vers Dieu pour la cessation de la guerre dévastatrice sur laquelle nous gémissons depuis plus de quatre ans, un autre fléau venait, pour ainsi dire, couvrir toute la surface de la terre... comme si le Dieu vengeur de tous les crimes de l'univers eut voulu montrer davantage, sa toute-puissance. Voilà que cette épidémie terrible, appelée « grippe espagnole », fait des victimes, des centaines, puis, des milliers [...] Durant quatre dimanches consécutifs, ainsi que le jour de la Toussaint et le jour des morts, Mgr l'Archevêque, par un ordre du Bureau d'hygiène se vit obligé, avec regret, de dispenser les fidèles de la messe du dimanche. « Nos hôpitaux sont remplis, écrivait ce digne Pasteur profondément affligé, la maladie a envahi des milliers de foyers. Nos soeurs de charité et nos gardes-malades ne suffisaient plus à la tâche. Toutes nos communautés enseignantes sont accourues, à notre demande, pour leur prêter main-forte. Nous venons même de prier les Frères de nos divers Instituts de se faire infirmiers, si la chose leur était possible. [...] »

Puisque nous ne *pouvons pas*, le jour du saint repos, le jour du Seigneur, nous réunir dans nos temples, au gré de nos désirs, pour nos belles manifestations de foi catholique, prions en famille et que chacune de nos demeures soit un temple sanctifié par la foi et la charité. Désireux de donner à vos âmes attristées la plus douce et la plus sainte des consolations, nous demandons aux curés de dire, dimanche prochain, à neuf heures et demie, dans leur église fermée, la messe qu'ils ont ce jour-là, l'obligation d'offrir pour leur peuple. Les cloches annonceront cette messe pendant quelques minutes et de vos maisons, vous assisterez en esprit. Nous vous invitons tous, parents et enfants, à réciter ensemble le chapelet à ce moment solennel. La messe terminée, le prêtre, revêtu du surplis, de l'étole et du voile huméral, prendra le ciboire du tabernacle, et accompagné de quelques enfants de chœur, le portera pieusement sous l'ombrelle, dans les rues de leur paroisse respective, où se trouvent le plus de malades. Il bénira les demeures comme on bénit les

fidèles à l'église [...] » Ainsi s'exprimait notre vénéré prélat dans une lettre circulaire du 17 octobre [1918]... Cette célébration dominicale est unique dans l'histoire de Montréal. Même aux jours de l'épidémie de petite vérole, les offices religieux ne furent point supprimés. Cette journée restera gravée dans l'imagination populaire. Plus d'une âme éprouvée par la mort d'un de ses proches a dû se sentir réconfortée par ces manifestations [...] Mais revenons *chez nous* ; d'abord dans notre cloître, où, dans l'espace de dix jours, nous conduisîmes quatre soeurs chéries dans notre caveau funèbre. [...]

Dans le même temps, comme nous l'avons dit plus haut, nos salles ne suffisaient plus pour contenir le nombre des patients, et le labeur était devenu si grand que Mgr l'Archevêque nous gratifia de l'aide de dix soeurs de la Congrégation des Soeurs des SS. Noms de Jésus-Marie pour les salles de femmes et de six frères des Ecoles et de l'Instruction chrétienne pour les salles d'hommes. [...]

Non, jamais Montréal, écrivait le rédacteur de la « Semaine religieuse », n'a vu une telle floraison d'actes de charité, de haute et pure charité !... Quelle armée pacifique que celle de nos soeurs de l'enseignement, armée douce, dévouée, compatissante, aimante et par le fait puissante. [...] Comme il faut bénir Dieu d'avoir mis au coeur de la femme tant de générosité et de vaillance ! »

Nos chères aides passèrent trois semaines à l'hôpital. Elles nous quittaient dans la soirée du 8 novembre. [...] Le lendemain, ces chères soeurs nous manquèrent, car, il nous restait encore bien des cas de grippe, mais, elles étaient allées reprendre leur poste, et nous, nous restions au nôtre.

Le 8 novembre, Monseigneur adressait une nouvelle lettre aux fidèles de son diocèse annonçant que le dimanche suivant, 10, les églises seraient rouvertes et que les offices religieux y seraient célébrés comme à l'ordinaire.

« A l'issue de la messe solennelle, écrivait ce bon Pasteur, on chantera dans toutes les églises, le « *Te Deum* », suivi de l'oraison de l'action de grâces. C'est notre devoir de remercier Dieu, en revenant au pied de ses autels, après une épreuve qui aurait pu être plus terrible encore, et que sa bonté, exauçant nos prières, a daigné abréger. Bientôt, nous en avons la confiance, nous nous réunirons dans le lieu saint pour chanter un autre « *Te Deum* », celui de la paix glorieuse et libératrice, que nous attendons depuis si longtemps. [...]

En effet, les échos répercutèrent ce cri victorieux dans notre ville le lendemain même du jour où nos temples furent réouverts [le 11 novembre 1918]. Le fléau, qui nous visitait encore, fut, pour ainsi dire, oublié dans les manifestations d'une joie générale indescriptible. [...]»²⁰

L'Archevêque de Montréal, pour traduire la reconnaissance de la population de son diocèse envers ceux qui s'étaient dépensés sans compter lors de cette épidémie, adressa aux communautés religieuses la lettre circulaire suivante :

Mes très chers Frères et Soeurs,
[...]

Au moment où les plus consolantes nouvelles nous arrivaient des champs de bataille, où nous voyions venir avec confiance la paix victorieuse que nous demandions à Dieu depuis quatre longues années, un fléau terrible, l'épidémie d'influenza, s'abatit sur le pays et sur notre ville en particulier. Pendant deux mois et plus, ce fut une véritable hécatombe. A Montréal seulement, du 1er octobre au sept décembre, on signala dix-huit mille sept cent quatre cas et l'on compta trois mille quatre cent quarante-neuf décès. Le mal, qui n'épargna presque aucun foyer, en dépeupla un grand nombre. Comme un poids lourd, le deuil planait partout.

Soyons fiers de le reconnaître, mes très chers Frères et Soeurs, la charité publique se dépensa sans mesure. Partout on se dévoua, dans les maisons particulières, dans les asiles déjà existants, dans les hôpitaux créés d'urgence. Les membres valides, dans toutes les familles affligées, se prodiguèrent autour des lits de souffrance. Gardes-malades, infirmières et infirmiers officiels se multiplièrent pour répondre aux besoins. De nombreux particuliers, s'arrachant aux douceurs d'un foyer protégé, se consacrèrent bénévolement au soin des autres. Les journaux ont signalé par exemple, l'infatigable dévouement de nos médecins. Vingt-huit d'entre eux, anciens diplômés de notre université de Montréal, payèrent de leur vie, dans l'un ou l'autre coin de notre province, leur sollicitude empressée. Ce sera l'honneur de notre faculté montréalaise de médecine d'avoir mis à la disposition de notre commission provinciale

20. *Ibid.*, 255-259.

d'hygiène environ cent cinquante de ses élèves. Jusqu'en Gaspésie et même sur les côtes du Labrador, ils ont servi d'infirmiers et de suppléants aux médecins épuisés.

Malgré ce zèle, la rage de l'épidémie devint telle qu'il fallut un jour songer à décupler les secours. Tout naturellement alors, votre premier Pasteur songea à vous, très chers Frères et Soeurs. La fermeture des écoles vous laissait le loisir de vous dépenser. L'étendue du malheur public stimulait votre instinctive observance de la loi naturelle de la charité. L'appel de votre Archevêque élevait à la hauteur d'une mission surnaturelle la tâche à entreprendre.

A son cri d'angoisse, écho de celui de la commission municipale d'hygiène, vous avez répondu avec une complète unanimité. Tous et toutes, vous êtes passés à travers les rues de la ville comme les anges de la charité. Vos fonctions habituelles ne vous avaient guère initiés à ce ministère, ceux du moins d'entre vous qui appartiennent à des congrégations enseignantes. Vous avez compté avec les inspirations du dévouement et de la grâce de Dieu, et vous vous êtes empressés, joyeusement, généreusement, de seconder les communautés vouées aux oeuvres de miséricorde dans les familles, les asiles ou les hôpitaux.

Vous avez passé, pendant plus de trois semaines, les jours entiers au chevet des affligés. Souvent aussi, vous avez sacrifié les nuits pour suppléer les membres alités de toute une famille. Vous n'avez distingué ni entre les conditions, ni entre les croyances, ni entre les labeurs. Les soins les plus humbles et les plus répugnants ne vous ont pas rebutés. La modeste demeure du pauvre ne vous a pas moins attirés que la luxueuse maison du riche. Aux vieux comme aux jeunes, aux protestants et aux indifférents comme aux catholiques, vous avez versé le bienfaisant remède de votre souriante sérénité, plus efficace parfois que les médicaments. Souvent, vous avez dû lutter d'ingéniosité, afin de pourvoir les malades de la nourriture et des potions nécessaires. Vous avez même profité des répit du mal pour procurer aux mansardes et aux taudis un air de propreté.

La statistique s'est plu à dénombrer vos dévouements cachés. Dans le rapport présenté, le 28 novembre, par l'un de mes prêtres à la Société catholique de protection et de renseignements on lit ceci : « Trente congrégations d'hommes et de fem-

mes volèrent au secours des malades. Cinq cent soixante religieux et religieuses se vouèrent, nuit et jour, à leur service dans les hôpitaux temporaires ou permanents de la ville de Montréal. Le nombre des journées d'hôpital par eux vécues s'élève à cinq mille deux cent quatre-vingt-onze, près de quinze années de la vie d'un seul homme. Neuf cent soixante-huit Frères ou Soeurs, des religieuses surtout, consacrèrent leurs jours et leurs nuits à la visite, au soulagement, à la consolation des malades à domicile... Vingt-quatre mille trois cent cinquante-deux visites furent faites de jour. On monta la garde pendant trois mille six cent quatre-vingt-douze nuits. Cinq cent quatre-vingt personnes furent ensevelies par ces mains pieuses. La lutte fut rude. Aussi, trois cent cinq des soldats de la charité congréganiste furent atteints du fléau à Montréal et quinze y succombèrent.

La statistique ne pouvait pas tout dire. [...] Certains parlent parfois, à votre sujet, d'inutilité. D'autres se défendent mal d'une indifférence assez prononcée. Cette fois, on vous a vus à l'oeuvre au grand jour. Votre genre de vie, on l'a compris, ne contribue à former ni des égoïstes, ni des ignorants. Il prépare dans l'ombre des coeurs vaillants et des esprits ouverts, à la hauteur les uns et les autres de tous les sacrifices et de tous les besoins.

Dans d'autres quartiers, des cloisons, épaisses à plaisir, sont tombées d'elles-mêmes sous les coups de votre silencieuse abnégation. Les journaux ont cité ce mot d'un protestant : « Je ne savais pas ce que c'était qu'Un Frère et une Soeur. Maintenant, je le sais. Je les ai vus à l'oeuvre. Dorénavant, quand j'en rencontrerai, je les saluerai chapeau bas ». C'est donc la cause de l'Eglise que vous avez servie en laissant éclater votre zèle au grand jour. [...]

D'autres préjugés encore se sont évanouis. Aux offres de rémunération, vous répondiez invariablement : « Ce n'est rien ». Vous avez remarqué vous-mêmes l'étonnement qui se marquait parfois sur les figures de ceux que vous soigniez. J'ai recueilli, moi aussi, de lèvres peu faites à de tels aveux, le témoignage de l'admiration provoquée par votre désintéressement. En maints endroits, ce désintéressement, a donné son coup de mort à la légende de congrégations accapareuses, ambitieuses de richesses [...].

En satisfaisant par cette lettre à ce sentiment du public, j'obéis aussi à la parole du Maître : « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos oeuvres bonnes et en glorifient le Seigneur. » S'il vous convenait, à vous, de cacher vos oeuvres, il m'incombait, à moi, de les dévoiler.

[...]

PAUL, arch. de Montréal.²¹

Ces commentaires de l'annaliste résument à la perfection la collaboration de toute la société de Montréal à l'oeuvre de santé. La grippe devint de plus en plus grave à mesure que les semaines de l'automne 1918 s'écoulaient. Ceux qui n'avaient pas d'immunité naturelle, (il y eut des familles au sein desquelles il n'y eut aucun malade) et qui n'avaient pas su vaincre leur infection, alors qu'elle était limitée aux perturbations générales, souffrirent bientôt de complications très sérieuses : l'arythmie, l'insuffisance cardiaque, la néphrite, l'hépatite, l'albuminurie, les troubles cérébraux et surtout la pleurésie purulente. Cette complication exigeait une opération ; dans les hôpitaux, la ponction exploratrice et la ponction évacuatrice précédaient la thoracotomie de drainage.²²

Le 12 novembre 1918, la vie reprit lentement son cours. Les écoles, les églises, les universités, les salles de spectacle réouvrirent leurs portes. La médecine paya un lourd tribut, car l'épidémie n'avait pu être enrayée sans perte de vie. Par bonheur, elle marqua la fin d'une époque sombre et l'aube de grandes découvertes scientifiques. L'épidémie de grippe, et celle de fièvre maligne en 1734, démontrèrent clairement que le dévouement et le désintéressement sont remarquables en période de crise.

21. *Ibid.*, 261-264.

22. Benjamin Bourgeois, « Quelques réflexions sur la grippe », *L'Union Médicale du Canada*, 48 (1919), 17.

TABLEAU I

Nombre de cas et de décès en Octobre 1918

<i>Dates</i>	<i>Déclaration de cas</i>	<i>Nombre de décès</i>
Octobre 1	17	11
" 2	3	13
" 3	7	10
" 4	22	12
" 5	111	26
" 6	21	18
" 7	111	27
" 8	119	27
" 9	132	23
" 10	398	59
" 11	202	51
" 12	357	68
" 13	367	43
" 14	378	165
" 15	1868	153
" 16	1748	162
" 17	1300	166
" 18	750	163
" 19	617	195
" 20	40	113
" 21	1633	201
" 22	1063	155
" 23	907	133
" 24	865	139
" 25	989	125
" 26	487	94
" 27	19	73
" 28	1148	142
" 29	336	69
" 30	151	77
" 31	139	55

Novembre	1	161	43
"	2	116	58
"	3	16	35
"	4	154	46
"	5	103	23
"	6	53	24
"	6	171 (retardées)	
"	7	4	31
"	7	69 (retardées)	—
		<hr/>	<hr/>
		17,252	3,028

*Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
et l'École de Médecine et de Chirurgie
dans la querelle universitaire
(1843-1891)*

ANDRÉ LAVALLÉE,
Département d'Histoire,
U Q A M

L'histoire de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne dure à peine que quarante-huit ans, de 1843 à 1891. Cependant, elle s'insère dans une période-clé : celle de la gestation, de l'organisation et de la première consolidation du système canadien et de son vassal québécois. Intimement liée à cette réalité complexe qui n'est pas moins compréhensible pour autant, elle en constitue un microcosme presque parfait.

En 1843, en dehors de la faculté de l'Université McGill, il n'existait aucune maison canadienne où les francophones auraient pu faire des études en Médecine. Les docteurs Arnoldi, Badgley, Munro, Sutherland et Macnider, alors en maille avec cette faculté, décidèrent de fonder une institution bilingue : l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal. Ils s'installèrent dans des locaux fort modestes, situés rue Saint-Urbain, non loin de la rue Craig et obtinrent une charte provinciale le 29 mars 1845.¹

Ce premier pas était à peine franchi lorsque de graves difficultés se présentèrent. Si l'A.N.B., à cause de l'abandon des « Corn Laws » commençait sérieusement à chercher sa propre voie, la médecine canadienne trouvait la sienne dans le corporatisme et commençait déjà à imposer sa loi. La législation de 1847² qui donnait naissance au Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, faisait perdre à l'École montréalaise un droit important que lui avait reconnu sa chartre : celui de donner elle-même la licence pour la pratique médicale. Contrairement aux finissants de McGill, ceux de l'École se trouvaient ainsi obligés de se soumettre à un examen spécial devant des assesseurs, nommés par la corporation. En vain, le docteur Badgley se plaignait-il de cette anomalie qui donnait pratiquement à la faculté de McGill le contrôle de la profession.³ Afin de contourner en partie ce problème, en 1849, l'École signa à contrecœur un accord avec la faculté rivale.⁴ S'ils voulaient éviter l'examen spécial, les étudiants

1. Mignault, L.-D., « Histoire de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal », *L'Union Médicale du Canada*, LV (octobre 1926) : 597.

2. *Ibid.*, 617.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

devaient faire leur dernière année d'étude à McGill. L'in vraisemblance de cette situation était telle que l'accord ne dura pas plus d'un an. Les docteurs Arnoldi, Badgley et Sutherland quittèrent l'École pour McGill et furent remplacés par les docteurs Beaubien, Trudel, Leprohon et Curtus Trestler.⁵ Puisque Macnider s'était déjà retiré en 1846, et que le seul membre fondateur restant était le docteur Munro, l'École était devenue, à toute fin pratique, une institution canadienne-française. En 1850, sa première démarche auprès de la Législature en vue d'obtenir le droit de décerner la licence de pratique médicale ne fut pas fructueuse. Le projet de loi fut retiré à la troisième lecture.⁶ Cette année-là, il n'y avait que quinze assesseurs francophones sur un total de trente-six qui attendaient les finissants de l'École.⁷ Trois ans plus tard, les Montréalais frappaient encore à la porte des législateurs, mais ils furent éconduits. Une contre-pétition présentée par l'honorable John Young et signée par vingt-sept praticiens⁸ représentant l'opinion publique eut raison de leur témérité. Ces opposants n'avaient pas eu de difficulté pour se gagner l'appui des Lavallois. Ils considéraient comme eux qu'une seule université, Laval,⁹ suffisait amplement pour les Canadiens français. Après cette expérience, l'École de Médecine dormit sur son mal plus de sept ans avant d'entreprendre de nouvelles démarches. En 1860, elle demanda vainement une affiliation à l'Université de Toronto¹⁰ puis, sur les conseils de Mgr Bourget, elle s'adressa à Laval, sans plus de succès.¹¹ Elle finit par s'affilier à l'Université méthodiste de Cobourg, en Ontario, en 1866.¹²

Au cours de ces premiers chassés-croisés, l'École de Médecine connut des difficultés internes majeures. Elle fit ses armes avant d'affronter résolument l'Université Laval. La loi médicale exigeait que les étudiants et les professeurs aient accès à un hôpital général d'au moins cinquante lits où se donneraient les cours pratiques. Jusqu'en 1849, grâce à leurs professeurs anglophones qui s'entendirent avec l'Uni-

5. *Ibid.*, 597-601.

6. *Ibid.*, 618.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, 619.

9. Cette année-là, le Séminaire de Québec obtenait une charte royale pour la fondation de l'Université Laval.

10. Mignault, *ibid.*, 621.

11. Desjardins, Paul, S.J., *Le Collège Sainte-Marie de Montréal* (2 vol., Montréal, 1944) I: 177.

12. *La Minerve*, le 9 octobre 1866. Cette université avait reçu sa charte royale en 1836. Voir Arthur R.M. Lower, *Colony to Nation: A History of Canada* (The Unter Rose Co. Limited, 1964), 198.

versité McGill à ce sujet, les étudiants furent admis à l'Hôpital Général anglais de Montréal. Le départ précipité des docteurs Arnoldi, Badgley et Sutherland et le climat qui justifia leurs décisions obligèrent l'École à chercher un nouveau gîte. Grâce à la collaboration de Mgr Bourget, elle finit par entrer à l'Hôtel-Dieu¹³ et fut admise dans plusieurs dispensaires dont celui de la Miséricorde. Heureux de répondre ainsi aux deux principales exigences de la loi médicale, l'affiliation à une université, et l'accès à un hôpital général, les professeurs mirent toutes leurs énergies à consolider leur position à l'Hôtel-Dieu et à défendre le bien fondé de leur affiliation à Cobourg.

Mgr Bourget entendait régner sur un seul troupeau et le gouverner. Plusieurs professeurs de l'École tenaient à ce qu'il en soit de même pour eux à l'Hôtel-Dieu, ce qui souleva une longue querelle avec les Irlandais. Lorsque les Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph commencèrent la construction du Mont Sainte-Famille,¹⁴ le bruit circula que la direction médicale en serait accordée à un médecin de l'hôpital Saint-Patrice. L'École s'empressa de faire connaître son point de vue aux religieuses. Au nom de ses collègues, le président demanda que l'entrée et la direction médicale de ce nouvel établissement leur soient confiées, « sans contrôle, sans association de médecins étrangers [...] comme l'héritage de leurs pères, comme Canadiens français et comme vos compatriotes [...] comme catholiques ». Plus encore, il revendiqua le pouvoir discrétionnaire de recevoir ou non tels malades.¹⁵ Le 13 avril 1860,¹⁶ le Chapitre des Religieuses Hospitalières acceptait mot à mot une lettre qu'avait préparée Mgr Bourget¹⁷ en guise de réponse à l'École. Par ce document on permettait aux « malades étrangers » de choisir des médecins en qui ils avaient confiance, sans obliger pour autant l'École par cette politique. L'évêque croyait que de cette façon,

13. Les négociations sur cette question entre l'École et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph commencèrent le 29 décembre 1849 et s'achevèrent le 23 octobre 1850. Voir la correspondance dans ARHSJ, Documents de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal depuis le 13 décembre 1849 au 1er février 1882, nos 3 à 8.

14. Le président de l'École à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu, le 5 avril 1860, ARHSJ, Documents de l'École, no 9.

15. *Ibid.*

16. Délibération du Chapitre des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 13 avril 1860, ARHSJ, Régistre des assemblées capitulaires, p. 228.

17. Bourget à Soeur Pagé, (résumé) le 10 avril 1860, ARHSJ, Recueil de documents et d'avis sur diverses affaires importantes concernant l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal.

les malades ne choisiraient pas des médecins de l'hôpital Saint-Patrice. Il recommandait en outre que la direction médicale de l'Hôtel-Dieu soit confiée à l'École.

Les Irlandais ne lâchèrent pas prise. Ils firent même du chantage. Au mois de juin 1860, la Supérieure de l'hôpital demandait au président de l'École de permettre au docteur McDonell l'accès à deux salles du Mont Sainte-Famille. Advenant un refus, elle craignait que ce médecin qui voulait « relever l'hôpital Saint-Patrice, aille placer des malades dans des maisons du Griffintown et demande alors les £500 que le Gouvernement a allouées jusqu'ici à l'hôpital de Saint-Patrice ». ¹⁸ Le président Beaubien refusa le docteur MacDonell et suggéra plutôt le docteur Hingston. ¹⁹ Le Chapitre des Religieuses Hospitalières acquiesça à cette demande. ²⁰ Si l'École avait cru que cet Irlandais serait d'entendement plus facile que MacDonell, elle sursauta lorsque, une fois bien installé, il demanda à la communauté la permission d'admettre les élèves du Bishop College ²¹ aux cours cliniques de l'hôpital, dans le département des Irlandais, avec les privilèges accordés aux étudiants de l'École. ²² A cette occasion, le président Trudel fit savoir à la Supérieure que l'École n'était pas d'accord avec la décision favorable prise par le Chapitre de la communauté parce que la moitié de l'hôpital serait alors sous le contrôle d'une faculté rivale. ²³ Cette querelle dura encore plusieurs années. En 1876, lors d'une assemblée générale, les professeurs de l'École résolurent unanimement

18. Soeur Pagé au dr Beaubien, le 15 juin 1860, ARHSJ, Recueil de lettres et autres documents échangés entre l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph et l'École de Médecine et de Chirurgie depuis 1859, 16 et 17. Cette lettre, comme la plupart de celles envoyées à l'École, à Mgr Fabre et aux Lavallois avait été préparée par Mgr Bourget. Voir Bourget à Soeur Pagé, le 27 mai 1860, dans Recueil de documents et d'avis, 21-22.

19. Beaubien à Soeur Pagé, le 19 juin 1860, ARHSJ, Recueil de lettres et autres documents, 17-20.

20. Délibération du Chapitre, le 20 juin 1860, dans *ibid.*, 20.

21. Hingston à Soeur Mance, le 20 mars 1871, ARHSJ, Documents de l'École, no 30 (1).

22. Trudel à Soeur Pagé, le 2 avril 1871, ARHSJ, dans *ibid.*, 44. Au dire du président Trudel, le docteur Hingston voulait « fonder une école pour l'instruction des Irlandais catholiques, afin de les empêcher d'aller à une institution protestante, et pour cela il s'adjoint les Drs David, Trenholme, Campell et Smalwood, quatre protestants, lui seul est catholique ».

23. *Ibid.*

« que cette assemblée est d'opinion qu'il n'y a pas lieu de diviser l'Hôtel-Dieu en département français et en département irlandais ». ²⁴ En somme, les professeurs de l'École ne voulaient pas courir le risque de perdre un jour le contrôle médical de l'Hôtel-Dieu au bénéfice des Irlandais, ces derniers fussent-ils catholiques. Par ailleurs, les religieuses obéissaient à leur évêque et, dès 1860, celui-ci avait fait comprendre sa politique à l'occasion de l'affaire MacDonell.

Je ne tiens nullement à l'introduction du Docteur McDonell à l'Hôpital de la Sainte-Famille ; mais ce à quoi je tiens c'est qu'il ne surgisse pas à Griffintown ou ailleurs un établissement qui vous fasse de l'opposition, et qui vous enlève une bonne partie des Irlandais. Il est bon que vous sachiez qu'il y a aujourd'hui assez bon nombre de mauvais catholiques qui, pourvu qu'on ne leur parle pas de confession, aiment mieux l'hôpital anglais que l'Hôtel-Dieu. Or, si au lieu de laisser surgir un nouvel hôpital laïque ou même protestant, on pouvait vider l'Hôpital Anglais de tous les catholiques qui vont s'y faire soigner, nous aurions gagné une bonne affaire. ²⁵

Avec cette expérience de trente années au cours desquelles elle avait affronté McGill, le Collège des Médecins et Chirurgiens puis les Irlandais, l'École de Médecine de Montréal s'était suffisamment équipée pour vaincre l'offensive titanesque de l'Université Laval, même après le décret pontifical du 1er février 1876. L'aventure de l'École dans la question universitaire qui fit s'opposer Montréal et Québec jusqu'en 1891 avait des racines profondes. Elle s'inscrivit dans un climat de querelle idéologique, mais elle comporta bien davantage les aspects d'une lutte inter-régionale dont les fondements étaient d'ordre financier.

Après l'échec flagrant qui constitua la rébellion de 1837-38 qui avait démontré l'incapacité de la bourgeoisie professionnelle canadienne-française à s'accaparer du pouvoir politique pour imposer son idéologie, le clergé qui avait condamné la révolte, sans accepter les termes de la constitution qui s'ensuivit, crut le moment opportun pour

24. Proposition du docteur Dagenais, secondée par Desjardins et approuvée à l'unanimité, après que le docteur Hingston se fut retiré de la salle, le 17 juillet 1876, ARHSJ, Recueil de lettres et autres documents, 98-99.

25. Bourget à Soeur Pagé, le 27 mai 1860, ARHSJ, Recueil de documents et d'avis, 21-22.

se faire entendre et participer au leadership. Dès 1843, Mgr Bourget lança l'idée de la fondation d'une université catholique et française,²⁶ puis il précisa ses objectifs en 1851.

A propos de Séminaires et de Collèges, V.G. croirait-elle que le Concile devrait s'occuper de la formation d'une Université et de l'érection régulière de collèges, dépendant de cette maison-mère d'éducation ? Ne serait-il pas temps de prendre le devant, et de nous faire constituer légalement maîtres de l'enseignement catholique ? Pourrait-on refuser au Bas-Canada ce que l'on a accordé au Haut ? Le Gouvernement ne serait-il pas forcé par la nécessité des choses, de nous accorder les privilèges ordinaires aux Universités, lorsque l'on ne lui demanderait aucun fonds Provinciaux pour la dotation de notre Institution qui nous mettrait sur le pied d'égalité avec McGill's University et Queen's College. La crainte que les laïques ne s'emparassent plus tard ici comme en France, de l'éducation ne serait-elle pas une raison puissante pour nous de travailler du moins à réaliser ce projet ? Ne serait-elle pas aussi pour les Séminaires et Collèges un urgent motif de s'entendre à l'amiable entre eux, pour n'être pas exposés au monopole universitaire ? N'est-il pas certain que le Séminaire de Québec serait « *plaudendibus omnibus* », choisi pour être l'Université Catholique de notre Amérique Britannique ? Quelle force nous aurions, dans une pareille Institution, après que nous en aurions obtenu comme de droit la sanction pontificale ?²⁷

Mais déjà, à ce moment-là, l'opposition entre Québec et Montréal s'était manifestée clairement. L'archevêque de Québec, Mgr Signay, n'appréciait guère que son suffragant montréalais prît trop d'initiales personnelles et ce dernier lui déclara sans ambages :

Quant à la réflexion qui termine votre lettre du 16 courant, savoir que je veux traîner votre Diocèse à la remorque, je vous sais bon gré et vous remercie de bon coeur de cet avis, que vous voulez bien me donner. Je dois pourtant entrer en quelque explication avec V.G. à ce sujet. Si je comprends bien la signification de cette expression : *traîner à la remorque*, j'aurais la

26. Pouliot, Léon, S.J., « L'Enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », RHAF, XII (1958) : 155-170.

27. Bourget à Turgeon, le 31 mars 1851, ACAM, RLF, 6 : 398-399.

prétention de vouloir vous forcer à faire dans votre Diocèse tout ce que je fais ici. Assurément, Monseigneur, cette folie ne m'est jamais venue en tête. Si pressé par les besoins de cette partie de la vigne du Seigneur confiée à mes soins, j'ai cru devoir entreprendre quelque chose, je n'ai jamais pensé que vous dussiez en faire autant [...] Je vous dirai franchement que lorsqu'au meilleur de ma conscience, je crois devoir entreprendre quelque chose pour l'avantage de ce Diocèse, qui ne s'accorde pas avec vos vues, je regarderais comme une politique tortueuse que de faire semblant de vous consulter, lorsque je serais décidé à agir contrairement à votre opinion.²⁸

Dès 1852, la question universitaire s'engagea dans un dialogue de sourds entre Québec et Montréal. Dans l'esprit de Mgr Bourget, l'université qu'il entrevoyait devait être une institution provinciale, sous la juridiction commune de tous les évêques.²⁹ Lorsque les débats furent clos, le 30 mars 1852, à la demande expresse de Mgr Turgeon,³⁰ le Séminaire de Québec accepta de constituer l'université Laval à condition qu'il demeure « sous la seule dépendance » de l'archevêque de Québec et de ses successeurs.³¹ C'est précisément ce que reconnut la charte royale du 8 décembre 1852. Là-dessus, l'évêque de Montréal pouvait se permettre d'écrire à l'archevêque de Québec :

Maintenant qu'il n'y a plus aucun espoir de former d'ici longtemps une université provinciale, je me permettrai de supplier Votre Grandeur de nous accorder son concours, pour la formation d'un pareil établissement à Montréal. Il ne s'agira aussi pour elle que de signer la supplique que je me propose d'adresser au Saint-Siège à ce sujet.³²

Malgré cela, les Lavallois considérèrent jusqu'à la fin de la querelle, que leur université n'était rien d'autre qu'une institution provinciale. Ils finirent par avoir raison, mais dans un archidiocèse rétréci.

Bien qu'il défendit une cause valable en voulant une université à Montréal, Mgr Bourget professa jusqu'à sa mort, en 1885, un ultramontanisme outrancier. Ceci lui causa beaucoup de difficulté avec

28. Bourget à Signay, le 27 mars 1843, ACAM, RLB, 3: 13-16.

29. Desjardins, Paul, S.J., *Le Collège Sainte-Marie*, 56.

30. *Ibid.*, 57.

31. *Ibid.*

32. Bourget à Turgeon, le 4 mai 1852, dans *ibid.*, 59.

une bonne partie du clergé de la Province qu'il considérait à tort comme essentiellement libéral. Il apprécia mal les grands changements conjoncturels et structurels du Québec et du Canada à partir de 1846. Il se cramponna trop exclusivement à une idée fixe : le Québec doit être un Etat dans lequel les laïques seront soumis à l'Eglise, à Dieu. Cet évêque identifia le protestantisme anglo-saxon, le caractère démocrate et anti-clérical des fils spirituels de Papineau, les Rouges, comme les adversaires qu'il fallait vaincre. Enfin, il finit par croire que les libéraux de la trempe de Laurier, la plupart des professeurs de l'Université Laval et tous ceux qui ne pensaient pas comme lui étaient des ennemis de l'Eglise, de l'Etat, de l'Ordre à établir.

Malheureusement pour lui, l'Ordre qui s'établissait, l'Etat qui s'édifiait lentement allaient être fort différents de ce dont il rêvait. L'abandon rapide d'une longue politique protectionniste par la métropole et la guerre de sécession américaine engendrèrent la Confédération canadienne et réduisirent à néant la chance des Rouges et des Tories d'imposer leurs idéologies. La grande bourgeoisie « canadienne » se donna une constitution répondant à ses aspirations et permettait à sa vassale, la petite bourgeoisie libérale-conservatrice, canadienne-française, de lui servir de paravent au Québec. Pendant ce temps se nouait lentement, entre l'Eglise et l'Etat diminué du Québec, une entente qui allait prévaloir jusqu'au milieu du vingtième siècle. Dans le domaine de l'éducation, ce phénomène se traduisit par une prise en main progressive du contrôle de l'enseignement par l'Eglise comme le démontrent les législations scolaires de 1841, 1845, 1856, 1869 et 1875.

Lorsqu'en 1860, l'Université Laval refusa d'accorder une affiliation à l'Ecole de Médecine, l'argument majeur utilisé porta sur la qualité de l'enseignement montréalais.³³ En effet, les cours de l'Ecole ne duraient que six mois par année tandis qu'à Québec, ils s'étendaient sur une période de neuf mois. Mais les Québécois minimisèrent une partie importante de la réalité. Celle-ci était beaucoup plus complexe qu'ils ne le laissèrent croire. A Montréal, les professeurs de l'Ecole devaient tenir compte de la faculté concurrente de McGill où les cours étaient de six mois. Ignorer ce fait, c'eut été fournir un argument sérieux aux étudiants catholiques pour s'inscrire à McGill. En outre, dans l'ensemble, les heures de cours étaient presque aussi nombreuses

33. *Mémoire sur l'Université Laval avec pièces justificatives.* Québec, 1864.

à Montréal qu'à Québec. Par conséquent, la vraie raison qui justifiait l'attitude des Lavallois était ailleurs. Elle consistait dans la concurrence de l'École de Médecine dont les Québécois auraient voulu attirer tous les étudiants chez eux afin d'améliorer la situation financière de leur entreprise. Mais augmenter la durée des cours de l'École ou fermer celle-ci, c'eut été à l'avantage de McGill et non pas de Laval.

Soumis aux pressions de ses diocésains, Mgr Bourget allait tenter vainement d'obtenir de Rome, en 1862 et 1864-65 puis de la législature provinciale, par l'intermédiaire des Jésuites, en 1872, la permission d'ériger à Montréal une université indépendante. A l'été 1874, les Montréalais faillirent être exaucés. Le Cardinal Franchi, successeur du Cardinal Barnabo comme Préfet de la Congrégation de la Propagande proposa une solution.

Ayant tout récemment examiné avec soin cette question, la S. Congrégation a trouvé que l'on pouvait facilement obvier à ce que l'érection d'une nouvelle Université ne fût nuisible à l'Université Laval, si toutes deux étaient organisées de manière à avoir les mêmes règlements, à user des mêmes moyens et de la même méthode, de manière aussi à ce qu'il n'y eût entre elles absolument aucune différence, soit pour les matières de l'enseignement, soit pour la durée des cours, soit pour les examens, les récompenses, les titres académiques et tout ce qui est particulier aux Universités régulièrement organisées. Il n'y aura alors aucune raison pour que les jeunes gens se sentent attirés vers l'une plutôt que vers l'autre des deux Universités, et par conséquent, l'Université Laval n'aura plus à craindre que les jeunes gens du diocèse de Québec et des diocèses voisins ne se dirigent de préférence vers l'Université de Montréal.³⁴

Ce projet prévoyait en outre la formation d'un conseil de surveillance dont tous les évêques de la Province feraient partie, sous la présidence de l'archevêque de Québec, et auquel seraient admis les recteurs et les professeurs des deux universités. Sur le plan administratif, les deux institutions devaient rester indépendantes. Afin de faire disparaître l'argument financier des Québécois, le Cardinal Franchi recommandait aux évêques de rechercher quelques moyens de soulager le Séminaire du fardeau des intérêts annuels qu'il devait verser sur les dettes contractées par la construction et l'ameublement des édifices universi-

34. Desjardins, Paul, S.J., *Le Collège Sainte-Marie*, 306.

taires.³⁵ L'Université Laval s'opposa à ce projet à cause de la charte royale qui l'avait placée sous l'autorité du seul archevêque de Québec. La suggestion de Mgr Bourget à l'effet d'amender la charte sur ce point fut repoussée. L'argument de l'Université était retenu à Rome et le projet Franchi ne fut pas exécuté.³⁶

Bien avant de se terminer, la querelle universitaire continua de s'envenimer au point de causer la démission de Mgr Bourget. Après avoir repoussé le projet de 1874, les Québécois travaillèrent à l'obtention d'un arrangement qui leur serait profitable. Au début de 1876, deux documents émanèrent de Rome : un décret relatif à l'établissement d'une succursale de Laval à Montréal,³⁷ puis une bulle pontificale érigeant canoniquement cette Université et lui assignant comme Protecteur, le Cardinal Préfet de la Propagande.³⁸ Mgr Bourget avait déjà une idée bien arrêtée sur ce genre de décision. Le 6 juillet 1873, il avait écrit à Rome : « Il est maintenant constaté que l'établissement d'une Succursale de Laval à Montréal n'a aucune chance de succès, si bien que l'Evêque de Montréal, en essayant de l'établir, ne pourrait que ruiner son autorité et son influence ».³⁹ Aussi, lorsqu'il connut les derniers documents, s'empressa-t-il de donner sa démission comme évêque de Montréal.⁴⁰ A toute fin pratique, Rome consacrait le caractère provincial de l'Université Laval après avoir affirmé qu'on ne voulait déroger en rien à la charte royale qui, pourtant, ne reconnaissait pas explicitement ce titre.

Les pourparlers entre l'Université et l'École de Médecine en vue d'établir la succursale ne commencèrent qu'à l'automne 1877.⁴¹ Plusieurs réunions du Conseil de la faculté de Médecine eurent lieu au cours desquelles deux documents signés le 15 décembre faisaient de

35. *Ibid.*

36. *Ibid.*

37. Décret du 1er février 1876. Voir Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'Abîme* (Paris, A. Savaète, circa 1908-1918) 4: 11-15.

38. « Lettres apostoliques de Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, érigeant canoniquement l'Université Laval, dans la ville de Québec », le 15 mai 1876, dans *ibid.*, 16-22.

39. *Ibid.*, 307.

40. Bourget à Franchi, le 8 avril 1876, ACAM, RLB, 25: 53-55.

41. Fabre à Siméoni, le 10 octobre 1878, ACAM, RLF, 1: 1-21. Mgr Fabre signale que la première réunion de la faculté de Médecine eut lieu le 31 octobre 1877.

l'Ecole la faculté montréalaise.⁴² Tous les professeurs devaient passer dans cette faculté et conserver leurs droits et privilèges, sauf la nomination directe des nouveaux membres et la propriété de leurs biens. Ceux qui jouissaient d'un droit d'aînesse pouvaient donc continuer à s'en servir pour enrayer toute initiative et toute action des nouveaux professeurs spécialement ceux qui appuieraient trop Laval. Les docteurs Rottot, Brosseau, Lamarche et Lachapelle avaient déjà prévu ce danger⁴³ qu'ils constatèrent lors d'une décision des professeurs de l'Ecole de refuser des membres proposés par l'Université. Là-dessus, le recteur fit savoir aux Montréalais que le 1er décembre avait eu lieu « un acte officiel des autorités intéressées pour la création d'une faculté en dehors de l'Ecole ». ⁴⁴ Pour diviser les forces de cette dernière, le recteur compta sur les plus jeunes professeurs et surtout, sur deux Irlandais : les docteurs Hingston et MacDonell qui représentaient « la clef qui ferait pencher la balance où ils voudraient ». ⁴⁵

Entre la décision de créer une faculté en dehors de l'Ecole et la mise en marche, il y avait tout un monde. Le recteur l'apprit à ses dépens. Tout comme l'Ecole, cette faculté devait avoir accès à un hôpital général de cinquante lits. L'Hôtel-Dieu était la seule institution française et catholique répondant à cette norme. L'Ecole s'opposa à ce que Mgr Fabre transférât ses droits à la succursale en lui permettant d'entrer dans ses cliniques. L'Université tenta aussi de s'introduire à la Miséricorde.

L'entrée des Lavallois à la Miséricorde ne posait pas de difficultés majeures. Le seul lien entre les religieuses de cet hôpital et l'Ecole consistait dans le fait que celle-ci y avait toujours travaillé bénévolement sans qu'aucune entente ne fût signée. Sur les instances de l'autorité ecclésiastique, les religieuses décidèrent de partager la visite de leur hôpital entre les médecins de l'Ecole et ceux de la succursale.⁴⁶

42. « Convention entre le Conseil Universitaire et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal », le 15 décembre 1877, et « Entente entre l'Evêque de Montréal et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal », le 15 décembre 1877, ACSM, Sér. MC, Portf. 6; no 1.

43. Rottot, Brosseau, Lachapelle et Lamarche à Taschereau, 1877 ou 1878 (sic), ASQ, Université, 45, no 34.

44. Savaète, Arthur. *Voix canadiennes*, 4: 100.

45. Hamel, Thomas-Etienne. « Notes pour servir à l'histoire du Séminaire de Québec et de l'Université Laval », ASQ, Manuscrit 33, le 6 avril 1878, p. 12.

46. Soeur Ste-Thérèse de Jésus au docteur Trudel, le 29 août 1879, dans « Correspondance échangée entre l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (incorporée par Acte du Parlement) et les Soeurs de Miséricorde (Srs de la Maternité de Ste-Pélagie), AMMSM.

Irrité par cette décision prise sans que l'École ne fût préalablement consultée, le président Trudel jugea bon de rappeler quelques souvenirs à la Supérieure en lui faisant une remarque désobligeante.

Vous devez convenir que pour ne pas mortifier l'École qui s'est toujours montrée disposée à vous faire du bien, même dans les temps difficiles où votre oeuvre était regardée de mauvais oeil par le public, vous ne devez pas partager avec une autre institution qui vous est étrangère les droits qui lui sont exclusifs. Par là même vous prenez part aux difficultés qui existent entre ces deux institutions et vous soulevez contre votre Communauté des oppositions qui n'auraient pas surgi, si avant d'ouvrir vos portes à cette institution étrangère, vous aviez exigé qu'elle se mît d'accord avec celle dont elle venait partager les droits.⁴⁷

Laconiquement, la religieuse mit fin à la discussion en répondant au médecin : « Il n'est pas en ma connaissance qu'aucun engagement ait été fait entre l'École de Médecine et notre Communauté. »⁴⁸

Avec l'Hôtel-Dieu, l'École était liée par une entente écrite et plusieurs contrats reconnus par l'évêché depuis longtemps.⁴⁹ Entre autres, le 13 août 1860, la Communauté avait signé un document par lequel elle accordait la direction médicale de l'Hôtel-Dieu à l'École de Médecine ; en 1872, les religieuses avaient prêté aux professeurs, devant notaire, une somme importante pour l'achat d'un terrain et la construction de l'École. En 1878, la dette ainsi contractée par les professeurs qui en étaient personnellement responsables, atteignait les

47. Trudel à Soeur Ste-Thérèse de Jésus, le 7 novembre 1879, dans *ibid.*

48. Soeur Ste-Thérèse de Jésus à Trudel, le 19 novembre 1879, dans *ibid.*

49. Bourget à Soeur Bonneau, le 25 mai 1879, ARHSJ, « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget, concernant l'affaire de l'établissement de la Succursale de Laval en cette ville de Montréal, depuis le 6 juin 1878 au 9 septembre 1881. (Ces lettres sont sous strict secret) » [sic]. Dans cette lettre, Mgr Bourget fait remarquer à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu que « l'acte du Chapitre en date du 13 août 1860 est un engagement formel qui lie la Communauté et l'oblige à donner à l'École de Médecine et de Chirurgie la direction médicale et chirurgicale de votre hôpital ». Le 4 mars 1884, la Supérieure signalait quelques dates relatives à des contrats signés avec l'École: le 13 avril 1860, le 1er octobre 1872 et le 4 septembre 1882. Voir Savaète, *Voix canadiennes*, 5: 224.

\$25,000.⁵⁰ En vertu d'un indult pontifical, Mgr Bourget avait permis et approuvé ces contrats.⁵¹ Satisfaites des services rendus par l'institution montréalaise, les religieuses ne voulaient pas courir le risque d'un procès au civil en brisant unilatéralement leurs contrats, comme Mgr Fabre et l'Université le leur demandaient.⁵²

Afin d'éviter les faux pas, les Hospitalières de Saint-Joseph s'en remirent à Mgr Bourget.⁵³ De sa retraite, ce dernier se fit un plaisir de répondre à leurs questions, rédigeant même les lettres dont elles pouvaient s'inspirer, sinon copier, pour faire connaître à l'École et Mgr Fabre aussi bien qu'à l'Université les décisions de sa communauté. L'ancien évêque démissionnaire de Montréal prit même le soin de dicter à la Supérieure les règles élémentaires de procédure à suivre. Mgr Fabre se trouva fort embarrassé, car il avait d'abord donné l'accès de l'Hôtel-Dieu à la faculté dès sa constitution « d'autant plus volontiers, disait-il, que vous [les professeurs de l'École] étiez tous avec moi ». ⁵⁴ A cet argument, le docteur Trudel répondit que les contrats étaient inviolables et que les soeurs ne pouvaient pas leur retirer l'hôpital pour le confier à d'autres, puisque c'était l'École qui était devenue la faculté de Médecine.⁵⁵ Entre temps, sur le conseil de Mgr Bourget, la Supérieure de l'Hôtel-Dieu avait écrit à Mgr Fabre qui lui demandait d'accepter les professeurs de la succursale: «... si pour le plus grand bien de leur hôpital, il leur faut en venir à quelque changement pour le traitement à donner à leurs pauvres malades, rien ne se fera que de leur consentement et d'accord avec leurs médecins actuels qui, elles n'en doutent nullement, se feront un devoir d'en venir à un arrangement à l'amiable... ». ⁵⁶ Mgr Fabre semonça

50. « Délivération capitulaire », le 1er octobre 1872, dans Savaète, *ibid.*, 4: 55.

51. Cet indult portant sur l'aliénation des biens ecclésiastiques était signé par le cardinal Siméoni et daté du 27 mars 1870. Il est reproduit en latin dans Savaète, *ibid.*, 5: 226, note 1.

52. Savaète, *ibid.*, 225, note 1.

53. Dans le recueil de lettres que nous avons signalé à la note 49: « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget... », on peut trouver plusieurs lettres que l'évêque retraité suggère aux religieuses d'utiliser pour répondre à leurs correspondants. La plupart de celles-ci sont suivies d'une remarque: « il faut que le secret le plus inviolable soit gardé et ne transpire point au dehors du Chapitre, par rapport au contenu de la présente. »

54. Fabre à d'Orsonnens, le 4 juin 1878, ACAM, RLF, 3: 83e feuillet.

55. Trudel à Fabre, le 18 juin 1878, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 4: 66-67.

56. Bourget à Soeur Bonneau, le 11 juin 1878, ARHSJ, « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget ».

vertement les professeurs de l'École.⁵⁷ Il les accusa de « pousser les Soeurs de l'Hôtel-Dieu dans le schisme » et menaça de les dénoncer comme rebelles à l'autorité ecclésiastique. Rien n'y fit.

L'École de Médecine n'agissait pas seule. Mgr Bourget servait effectivement d'intermédiaire entre elle et l'hôpital.⁵⁸ Sur son conseil, la Supérieure fit savoir aux professeurs de la succursale « qu'ayant cessé d'appartenir à l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, seule dûment autorisée à donner des soins médicaux aux malades de notre hôpital, vous avez par là même cessé d'avoir le droit de les continuer ».⁵⁹ Mgr Bourget s'était déjà réjoui de voir qu'elle se trouvait « sur un terrain inébranlable, en s'en tenant à ses engagements ».⁶⁰ Mgr Fabre réagit en exigeant de Soeur Bonneau une réparation convenable, sans quoi il s'abstiendrait d'aller à l'Hôtel-Dieu à l'occasion des élections de la communauté.⁶¹ Mgr Bourget vint encore à la rescousse des Hospitalières de Saint-Joseph.⁶² Néanmoins, les cours de la succursale ne purent commencer à l'automne 1878, Soeur Bonneau ne pouvant « que prier pour que les choses s'arrangent ».⁶³

Incapable d'entrer à l'Hôtel-Dieu, la faculté de Laval allait contourner cette difficulté grâce à la fondation d'un nouvel hôpital. En attendant, les Lavallois qui se réclamaient du décret de février 1876 et qui avaient accusé l'École d'être affiliée à une université protestante obtinrent une salle de cours des Sulpiciens⁶⁴ et amenèrent leurs étudiants à l'Hôpital Général protestant.⁶⁵ A peine revenu de sa visite

57. Fabre à Trudel, le 6 juillet 1878, ACAM, RLF, 3: 87e feuillet.

58. Dans une lettre à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu datée du 23 mars 1880, Mgr Bourget devait l'affirmer clairement. Voir « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget », ARHSJ.

59. Cette lettre de Soeur Bonneau aux docteurs Rottot, Dagenais, Laramée, Lachapelle, Ricard et Lamarche, datée du 18 juillet 1879 est reproduite dans Savaète, *Voix canadiennes*, 4: 81. Elle est identique à celle que Mgr Bourget recommandait d'écrire aux mêmes hommes, le même jour et qu'on retrouve dans « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget ».

60. Bourget à Soeur Bonneau, le 15 août 1878, ARHSJ, « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget ».

61. Fabre à Soeur Bonneau, le 17 août 1878, ACAM, RLF, 9: 18e feuillet.

62. Bourget à Soeur Bonneau, le 21 août 1878, ARHSJ, « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget ». Il lui suggère le texte d'une lettre réponse à Mgr Fabre dans laquelle elle insiste sur l'importance de l'entente et des contrats signés avec l'École afin de lui faire comprendre que sa communauté ne se moque en rien de l'autorité épiscopale.

63. Hamel, « Notes », ASQ, Manuscrit 33, le 24 août 1878, p. 65.

64. Rumilly, Robert. *Histoire de la province de Québec*, 2: 278.

65. *Ibid.*

ad limina,⁶⁶ Mgr Fabre reçut une lettre du Préfet de la Propagande⁶⁷ qui avait été sollicitée par les Québécois.⁶⁸ Ce document déclarait que les Soeurs devaient laisser entrer la faculté à l'Hôtel-Dieu. Le cardinal Siméoni conseillait en même temps à l'évêque de Montréal de s'entendre avec ses collègues dans l'épiscopat « sur la manière d'établir un accord complet entre la faculté et l'École ». Bien que Mgr Fabre, en communiquant cette lettre romaine à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu, lui eût défendu de la transmettre à quiconque, Mgr Bourget suggéra à celle-ci d'en faire connaître à l'École « la partie... qui est communicable », puis il ajouta : « Il [le président] aura sans doute des observations à vous faire surtout par rapport à la bonne volonté de l'École de s'entendre avec Laval ; ce qui est capital. »⁶⁹ L'École présenta alors un mémoire à Rome dans lequel elle accusait son évêque d'injustice et d'ostracisme à son endroit.⁷⁰ Mgr Fabre écrivait au Préfet de la Propagande pour lui expliquer les difficultés qu'éprouvaient les Religieuses Hospitalières pour satisfaire à ses propres exigences,⁷¹ au moment même où l'on procédait aux arrangements en vue de la fondation de l'Hôpital Notre-Dame, qui serait réservé à la succursale.⁷² Cet hôpital répondait exactement aux exigences légales ; il contenait cinquante lits. Installé dans les locaux de l'Hôtel Donégana, rue Notre-Dame,⁷³ il fut placé sous la direction des Soeurs de la Charité.⁷⁴ Un mois à peine avant que l'Hôpital Notre-Dame n'ouvrit

66. Mgr Fabre effectua un voyage à Rome où il séjourna plusieurs mois, en 1879 et 1880.

67. Siméoni à Fabre, le 25 février 1880, ACAM, RLF, 1: 172-176.

68. Méthot à Hamel, le 9 février 1880, ASQ, Séminaire, 54, no 41a.

69. Bourget à Soeur Supérieure, le 18 mars 1880, ARHSJ, « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget ». A la fin de cette lettre, l'évêque notait : « Vous comprendrez plus que jamais que vous devez user d'une sévère discrétion concernant mon intervention dans cette affaire ». Le 23 mars, le docteur Trudel allait le rencontrer pour discuter secrètement de cette affaire.

70. Ce mémoire de l'École est reproduit dans son entrée dans Savaète, *Voix canadiennes*, 4: 27-156.

71. Fabre à Siméoni, le 15 avril 1880, ACAM, RLF, 3: 134e feuillet.

72. « Entente entre les Srs de Miséricorde et les professeurs de l'Université Laval à Montréal pour la fondation d'un hôpital », non signée, avril 1880, dans « Correspondance échangée », AMMSM. N.B. ce ne furent pas ces religieuses qui prirent la responsabilité du nouvel hôpital, mais les Soeurs Grises. Ceci explique sans doute le « non signé ».

73. *Mémoire établissant l'injustice et l'illégalité du maintien de l'Université Laval à Montréal* (Montréal, 1881), 106.

74. Fabre à Siméoni, le 22 mai 1880, ACAM, RLF, 3: 137e feuillet.

ses portes, Mgr Bourget avait conseillé à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu « d'insister pour qu'il y eût accord entre Laval et l'École, avant que les portes de l'hôpital [l'Hôtel-Dieu] leur fussent ouvertes », puis il avait ajouté, en plus des contrats, une deuxième cause d'opposition à la succursale.

Aujourd'hui, je me borne à référer la Communauté à ces Constitutions, pour qu'elle juge elle-même ce qu'elle peut convenablement répondre à la demande qui lui est faite de se charger d'une succursale. [...] *Pouvez-vous vous charger d'une succursale ?* La réponse que vous avez déjà faite est précisément celle que vous deviez donner. *La Communauté est incapable.* Tout est là. Mais comme [on] a l'air de revenir à la charge, vous auriez à y ajouter d'autres raisons qui seraient également péremptoires.

D'après vos Constitutions, chacune de vos Communautés doit être fondée et indépendante des autres. Or, tel ne pourrait être le cas avec la succursale que l'on vous demande, comme cela est évident.

Vous avez encore sous les yeux l'hôpital Saint-Patrice ; et tout le monde sait le bien qui s'y est fait dans le temps. Mais comme il n'avait pu s'ajuster à vos règles, il n'a pu subsister. Après quelques années de bon fonctionnement, la Communauté a senti la nécessité de concentrer ses oeuvres dans un seul et même établissement. [...] Il est toutefois à observer que la propriété de Saint-Patrice appartenait à la Communauté ; et cependant les Soeurs qui y étaient envoyées n'y étaient pas indépendantes.

Ce ne serait pas le cas avec la succursale que l'on vous propose selon l'aveu de Mr Toupin, vous y seriez à loyer ; et Dieu sait combien de temps. [...] [les soeurs] seraient séparées cependant de la Communauté-mère et par conséquent privées des secours qui s'y trouvent ; [...].

Mais autre chose. Les bonnes Soeurs Grises ont paru vouloir vous avertir que si vous ne consentiez pas à vous charger de la succursale que l'on vous propose, elles s'en chargeraient elles-mêmes à votre défaut. Si c'est le cas, vous n'auriez autre chose à faire qu'à garder un profond silence sans approuver ni désapprouver leur conduite. Car d'un côté elles agiraient

contre les fins de leur Institut, et d'un autre, elles suivraient, je suppose, les conseils de l'Évêque.⁷⁵

Même si la faculté Lavalloise avait maintenant son hôpital, l'existence de l'École était encore gênante puisque la grande majorité des étudiants en médecine à Montréal s'y inscrivait. Comme l'avait si bien écrit le recteur Hamel en 1878, l'École « n'existait plus que comme simple organisation et comme menace ».⁷⁶ Il fallait donc continuer les démarches en vue de la faire disparaître, c'est-à-dire : lui faire perdre l'accès à l'Hôtel-Dieu et l'obliger à abandonner son affiliation à l'université protestante de Cobourg.

Au cours des années 1879-80 et 1880-81, l'École de Médecine multiplia ses démarches à Londres, à Rome et à Ottawa en vue d'assurer son existence autonome et d'obtenir la fondation d'une université indépendante à Montréal. Elle voulut faire déclarer illégale la présence d'une succursale de Laval à Montréal. Mais l'Université eut encore gain de cause devant la Législature provinciale et la Congrégation de la Propagande. A Rome, le docteur D'Orsonnens, secrétaire de l'École, de même que Mgr Bourget furent à peine entendus. Le mémoire présenté par le premier⁷⁷ fut désavoué par Mgr Fabre,⁷⁸ tandis que l'évêque retraité de Montréal fut précédé par des Lavallois.⁷⁹ A Londres, à l'exception d'une interprétation de la charte de 1852 qui lui était favorable, le docteur d'Orsonnens ne gagna rien. Le solliciteur général, Sir Farrer Herschell lui déclara que l'Université Laval, d'après

75. Bourget à Soeur Bonneau, le 27 avril 1880, ARHSJ. « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget ». Nous avons lu attentivement, à l'Hôtel-Dieu, les *Règles et constitutions pour les religieuses hospitalières de Saint-Joseph*. Lafleche, Imprimerie et lithographie d'Eug. Jourdain, [1866]. Dans le chapitre XX, 145 à 153, il est dit clairement que les religieuses doivent se soumettre à l'autorité de l'évêque du diocèse dans lequel elles se trouvent. Cependant, rien n'indique qu'il serait impossible à un groupe d'entre elles de travailler quotidiennement à l'extérieur des bâtiments constituant leur Couvent. Sans doute, Mgr Bourget interprète-t-il l'esprit même dans lequel devraient vivre les soeurs qui sont semi-cloîtrées. Nous ne saurions donc lui donner tort ou raison, n'étant pas canoniste.

76. Remarque faite par Hamel à Trudel dès le 12 juin 1878, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 4: 42.

77. *Mémoire du Dr D'Odet D'Orsonnens à leurs éminentissimes seigneurs cardinaux de la S.C. de la Propagande relativement aux difficultés survenues entre l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal et l'Université Laval*. Le 2 février 1880. Voir Savaète, *ibid.*, 27-156.

78. Fabre à D'Orsonnens, le 5 avril 1880, ACAM, RLF, 1: 184.

79. « Journal de Mgr Méthot », ASQ, Manuscrit 16, le 10 septembre 1881, 30.

sa charte royale, n'était qu'une institution diocésaine et non provinciale et que, par conséquent, elle pouvait s'affilier des Ecoles et non établir des succursales en dehors du diocèse de Québec.⁸⁰ Pour sa part, le secrétaire du Colonial Office lui fit savoir que depuis 1867, ce genre de question relevait du gouvernement canadien,⁸¹ mais ce dernier déclara que depuis cette même date, les questions d'éducation relevaient des autorités provinciales puis il ajouta : « Les tribunaux civils seuls peuvent déterminer d'autorité la position légale de l'Université Laval et se prononcer sur ses droits. »⁸² C'est précisément ce que fit l'Ecole. Elle intenta un procès à Laval.⁸³

Durant tout ce temps, les Lavallois et leurs défenseurs ne restaient pas oisifs. A la fin de septembre 1880, le recteur Méthot esquaissa le plan qu'il fallait suivre.

1) Nous demandons, par l'entremise du Juge Jetté *l'opinion légale* de Mr. Blake, légiste émanant de Toronto. Si son opinion est favorable, nous la publierons et elle contrebalancera au moins l'autorité du juriste [Sir Farrer Herschell] consulté par M. d'Orsonnens ; si, au contraire, cette opinion est contraire, ce sera une raison de plus pour faire ce qui suit. 2) M. Louis [Paquet] ira samedi à Ottawa pour sonder les opinions du Gouverneur Général et de ses ministres, et si cela paraît opportun — pour demander leur appui à la sollicitation d'un

80. *L'Abeille Médicale* (septembre 1880), 380.

81. Bramston à D'Orsonnens, le 3 octobre 1879, dans *Réponse à une adresse du Sénat demandant copie de toute correspondance, pétition, etc...*, (sic) au sujet de l'Université Laval de Québec (Ottawa, 1881), 6-7.

82. « Rapport de A. Campbell », dans *ibid.*, 8. Cette réponse en provenance du ministère de la Justice était datée du 17 juillet 1880 et fut approuvée par le Gouverneur général le 31 juillet.

83. Savaète, *Voix canadiennes*, 4: 143. Ayant entendu parler de l'éventualité de ce procès, Mgr Bourget commença par suggérer à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu d'écrire à l'Ecole: « Ce qui nous paraît surtout déplorable, c'est que l'on est décidé à intenter un procès à l'Université Laval, sans en avoir obtenu auparavant la permission du St-Siège. [...] En attendant, nous voulons que tous les médecins de la dite Ecole qui persistent à vouloir entreprendre le dit procès, à moins d'y être autorisés par le St-Siège, soient informés qu'ils ne seront plus admis dans notre hôpital, pour y soigner les malades... » Mais lorsqu'il sut que les professeurs de l'Ecole avaient signé une supplique qui allait parvenir à Rome et qui s'en prenait à Laval, il écrivit: « L'Ecole, en signant en masse la Supplique au St-Père, a suffisamment prouvé qu'elle avait eu égard à l'intimation que vous lui avez faites... » Ces deux lettres furent datées respectivement du 18 octobre et du 25 octobre 1880. Voir ARHSJ, « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget ».

amendement à la Charte. 3) Si nous sommes poursuivis, nous soutiendrons le procès, à moins que nous n'ayions obtenu un amendement à la Charte. 4) Nous allons faire signer aux évêques une requête au Gouverneur Général demandant le susdit amendement.⁸⁴

Il semble bien que tous les points de ce plan furent suivis. Louis Paquet, avec une lettre de recommandation de Taschereau,⁸⁵ se rendit à Ottawa ; tout l'épiscopat signa une requête à la reine pour obtenir une modification à la charte de 1852⁸⁶ en se servant du patronage du cardinal Manning ; l'Université demanda à l'honorable Loranger, professeur de Droit à Québec, de rejeter la poursuite de l'École ; le recteur, accompagné de T.-E. Hamel discuta avec le premier ministre Chapleau du projet d'une nouvelle charte qu'il voulait obtenir de la Législature et celui-ci lui promit son appui indéfectible.⁸⁷ Louis Paquet pouvait alors revenir d'Ottawa.⁸⁸ Quelques lettres de l'archevêque Taschereau⁸⁹ et de l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Moreau⁹⁰ eurent raison des oppositions que firent quelques députés et conseillers législatifs au projet de loi de Laval.⁹¹ La loi du 21 juin 1881⁹² recon-

84. « Journal de Mgr Méthot », le 30 septembre 1880, 4-5.

85. *Ibid.*, le 10 octobre 1880, 4.

86. *Revue de Montréal* (janvier 1881), 70-72.

87. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 2: 119-120.

88. *Ibid.*

89. Rumilly, Robert. *Monseigneur Laflèche et son temps* (Montréal, s.d.), 154.

90. *Sûr de son autorité*, le 18 juin 1881, Mgr Moreau écrivit à De Labruère: « ... je considère comme très important et de mon impérieux devoir de vous dire, mon cher Monsieur, que l'Evêque de St-Hyacinthe, votre ordinaire [...] attend de son Diocèse, l'Honorable M. de Labruère, unité de vue et de sentiment avec son évêque sur cette question, comme sur toute autre question religieuse ». ASTR, correspondance Moreau - de Labruère, AI - M63 - 07.

91. C'est le député Champagne, du comté des Deux-Montagnes, qui présenta le projet de loi qui se lisait comme suit: « 1) L'Université Laval est autorisée à multiplier ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec; 2) Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction ». Voir *Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement ...* Québec, 1881.

92. Au comité des bills privés, le projet fut adopté par 9 voix contre 4. A l'Assemblée législative, il fut accepté par un vote de 31 pour et 20 contre, soit 10 conservateurs pour, sur 28 et 21 libéraux pour, sur 23 et 18 conservateurs et deux libéraux contre. Au Conseil législatif, 13 membres furent favorables et sept marquèrent leur opposition. « Détail du vote sur le bill de l'Université », 1881, ASTR, Université Laval, A4 - 6 - 02.

naissait à l'Université le droit de multiplier les chaires d'enseignement en dehors du diocèse de Québec. Cependant, Mgr Duhamel d'Ottawa avait appuyé la cause lavalloise à condition de n'être pas empêché d'ériger une université dans son diocèse lorsque le besoin s'en ferait sentir.⁹³ Quelques mois plus tard, Léon XIII faisait parvenir un autre décret⁹⁴ à Québec dans lequel il exigeait qu'on s'en tînt aux termes de celui du 1er février 1876.

Malgré l'appui de la majorité du clergé montréalais, des journalistes ultramontains et de Mgr Laflèche des Trois-Rivières, l'École de Médecine contesta en vain la loi du 21 juin et le décret de 1881. Réunis au Palais épiscopal, les curés du diocèse de Montréal rédigèrent une supplique à Léon XIII dénonçant la loi favorable à Laval.⁹⁵ Une longue polémique s'engagea dans les journaux. Le rédacteur du *Monde*, Frédéric Houde, toucha quelques points sensibles de cette affaire. Déjà, le 24 mai 1881, ce journaliste avait relevé un aspect important de la querelle universitaire :

Laval veut établir une succursale à Montréal pour l'unique raison qu'elle a besoin de l'argent des catholiques de cette partie de la province pour se maintenir. Or, nous ferons remarquer un fait important à considérer : c'est que, à part l'Université Laval, Québec n'a pour ainsi dire, que des institutions de bienfaisance et d'éducation qui datent des commencements de la colonie, tandis que Montréal est presque couvert d'institutions de ce genre de fondation récente et presque toutes dans un état très endetté. La vérité est que les catholiques du diocèse de Montréal sont plus que deux fois aussi taxés pour les fins de la religion, de l'éducation et de la bienfaisance, que leurs coreligionnaires du diocèse de Québec. [...] Ils ne reculeront pas devant de nouveaux sacrifices... à la condition, cependant, que cette université ne soit pas seulement une maison d'un ordre inférieur tenue en tutelle par Laval.⁹⁶

Huit mois plus tard, il accusa l'archevêque Taschereau d'être de connivence avec le Préfet de la Propagande pour influencer Léon XIII

93. « Journal de Mgr Méthot », le 4 septembre 1881, 26. A ce sujet, Mgr Méthot nota : « *Pas gauche le Seigneur Dubamel (sic)!* »

94. Voir Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)* (Thèse de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1954), 26-27.

95. Supplique du clergé du diocèse de Montréal à Léon XIII, le 4 juillet 1881, ACAM, RLF, 4: 110-111.

96. « A propos de Laval », *Le Monde*, 24 mai 1881.

en faveur de Laval.⁹⁷ Aux pressions de Mgr Fabre⁹⁸ qui voulait qu'il se rétractât publiquement, Houde répondit dans son journal : « On peut me ruiner, mais on ne me déshonorer pas », ⁹⁹ puis il démissionna.

Ce qu'avait écrit Frédéric Houde parut une homélie en comparaison du pamphlet que publia un ancien étudiant de l'École de Médecine, le docteur Paquin.¹⁰⁰ Il accusa Mgr Taschereau et Mgr Fabre d'avoir menti effrontément au Préfet de la Propagande et de n'être que « des prévaricateurs ». ¹⁰¹ Là-dessus, le recteur de l'Université réclama la venue d'un Délégué apostolique, ¹⁰² Mgr Taschereau rédigea une circulaire spéciale pour son clergé ¹⁰³ et Mgr Fabre mit cette brochure à l'index. ¹⁰⁴ Aussi déterminé que Mgr Bourget à vaincre l'Université Laval, Mgr Laflèche que ses adversaires auraient voulu museler ¹⁰⁵ rédigea inutilement un mémoire qu'il présenta à Rome. ¹⁰⁶ Il décrivit avec force détails l'action d'un certain Mgr Zitelli dans les coulisses de la Propagande. Il accusa ce dernier de servir d'intermédiaire, à grand prix, entre Mgr Paquet de Québec et le cardinal Siméoni et de contrefaire certains documents romains envoyés aux évêques canadiens.

Toutes ces démarches et toute cette polémique ne furent pas encore favorables à l'École de Médecine. Léon XIII s'avéra plus patient que Mgr Fabre. En juillet 1883, le Saint Père rédigea encore un décret

97. « La dernière lettre du cardinal Siméoni », *Le Monde*, 26 janvier 1882.

98. « Au public », *Le Monde*, 28 janvier 1882.

99. *Ibid.*

100. Paquin, E. *La conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés, par les deux principaux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, Archevêque de Québec et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, Evêque de Montréal. Ouvrage réservé pour le public canadien et Notre Très Saint Père le Pape.* Montréal, 1882.

101. *Ibid.*, 2.

102. Paquet à A. Racine, le 7 mars 1882, dans Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 31.

103. MEQ, 6: 312-314.

104. Fabre aux rédacteurs de *La Minerve* et du *Courrier de Montréal*, le 17 mars 1882, ACAM, RLF, 4: 202-203.

105. Dans une lettre à T.-E. Hamel, le 10 novembre 1881, Mgr A. Racine déclara, au sujet de l'évêque des Trois-Rivières: « Ce qui est opportun pour Mgr l'Archevêque, c'est de demander au Saint-Siège qu'il mette un frein sûr et ferme à la fureur mitrée ou qu'il lui ôte sa mitre administrative ». Dans Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 24.

106. Louis-François Laflèche, Mgr. « Lettre de Mgr Laflèche, Ev. des Trois-Rivières à Son Eminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la S.C. de la Propagande établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses du Canada », copie manuscrite, le 8 septembre 1882, ACSM, Séc. MC, Portf. 8; no 2.

qui référait à celui de 1876.¹⁰⁷ Mgr Fabre tenta de faire s'y soumettre l'École et l'Hôtel-Dieu.¹⁰⁸ Incapable de se faire obéir par la voie diplomatique, et poussé par les défenseurs de Laval,¹⁰⁹ l'évêque de Montréal lança l'anathème contre l'École, ses professeurs, ses étudiants et leurs parents.¹¹⁰ Informé de ce geste, alors qu'il se trouvait à Rome pour défendre la cause de l'École,¹¹¹ le président de l'École obtint que le Souverain Pontife le désavouât.¹¹² Et peu de temps s'écoula avant qu'un Commissaire apostolique fut envoyé au Canada.¹¹³

Le poids de Dom Henri Smeulders ne fut pas aussi lourd dans la balance romaine que celui de l'archevêque de Québec. Contrairement à Mgr Conroy qui, en 1876, avait prit position en faveur de la cause lavalloise,¹¹⁴ le nouveau Commissaire se prononça pour la création d'une université indépendante à Montréal. Il s'opposa aussi à la division du diocèse de Mgr Laflèche que réclamaient les défenseurs de Laval.¹¹⁵ C'en fut assez pour décider Mgr Taschereau à se rendre à Rome où il séjourna depuis le mois d'avril jusqu'au mois de décembre 1884. Ce dernier obtint le désaveu de la mission Smeulders,¹¹⁶

107. Ce décret était daté du 18 février 1883. Voir Savaète, *Voix canadiennes*, 5: 22-23.

108. « Ordonnance aux Soeurs de l'Hôtel-Dieu », le 7 juillet 1883, ACAM, RLF, 5: 101-103. Mgr Fabre renouvelait alors un ordre de soumission qu'il avait déjà donné aux religieuses le 19 avril et le 7 mai.

109. Taschereau à Fabre, le 5 juillet 1883, ACAM, Université, Médecine, 831.106; Moreau à Fabre, le 22 juillet 1883, dans *ibid.*

110. MEM, 27 juillet 1883, 9: 453-460.

111. L'École accorda une procuration à son président pour défendre sa cause à Rome. Ce document était daté du 28 juillet. Le docteur Desjardins ne prit connaissance du mandement de Mgr Fabre qui entra le 15 et le 18 août. Voir Savaète, *Voix canadiennes*, 5: 152-153.

112. Siméoni à Fabre, (traduction), le 25 août 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

113. « Bref de Léon XIII nommant le R.P. Smeulders Commissaire Apostolique au Canada », le 11 septembre 1883, ACAM, dans *ibid.*

114. Mgr George Conroy avait été envoyé au Canada par le Saint-Siège en 1877 afin de trouver des solutions aux problèmes politiques religieux du Québec et mettre de l'ordre dans la querelle universitaire. Il avait demandé aux évêques de favoriser l'établissement de la succursale. Voir Desjardins, Paul, S.J. « Question universitaire — Québec — Montréal, contexte historique ». Montréal, s.d., p. 7-9. Il s'agit d'un résumé de la question universitaire.

115. *Ibid.*, 12.

116. Taschereau à Legaré, 28-29 août (sic) 1884, ASQ, Sém. 9, no 4r. L'archevêque pouvait dire de Dom Smeulders: «... toutes ses idées sont renversées. C'est un homme cucinato (cuisiné) = frit (en bon canadien) (sic) ».

et la promesse de division du diocèse de Trois-Rivières,¹¹⁷ mais le statu quo universitaire demeura.¹¹⁸

Peu de temps après le départ de Dom Henri Smeulders, la double conjoncture canadienne et québécoise favorisa l'amorce d'une solution finale à cette querelle universitaire. En subdivisant le diocèse des Trois-Rivières, on créa celui de Nicolet dont Mgr Gravel devint le premier titulaire.¹¹⁹ Pour apaiser le climat d'excitation nationaliste qui, au lendemain de la pendaison de Riel, risquait de dégénérer en violence physique,¹²⁰ les hauts dignitaires laïques et ecclésiastiques de Québec, d'Ottawa, de Londres et de Rome se donnèrent la main.¹²¹ Il s'ensuivit l'élévation de Mgr Taschereau au cardinalat¹²² et la création, à même son immense territoire, de deux nouvelles provinces ecclésiastiques : l'archidiocèse de Montréal et celui d'Ottawa.¹²³ Mgr Fabre lui-même avait considéré, dès 1879, qu'il ne pouvait y avoir de solution à la querelle universitaire à moins que Montréal ne fût soustraite à l'autorité de l'archevêque de Québec.¹²⁴ Presque à la même époque où Rome prenait une décision à ce sujet, l'équilibre financier du

117. *Id.* à *id.*, 6-12 octobre (sic) 1884, ASQ, Sém. 9, no 4x; *Id.* à *id.*, 13-19 octobre (sic) 1884, ASQ, Sém. 9, no 4v.

118. « Décision sur la question entre l'Université Laval et la Succursale et l'École de Médecine de Montréal », le 23 août 1884, ACAM, Université, Médecine, 831.106. Il s'agit d'un ième décret pontifical.

119. Mgr Cameron d'Antigonish, avait été nommé Commissaire pour effectuer ce travail. Voir Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, 269-292.

120. Voir à ce sujet G.F.G. Stanley, *The Birth of Western Canada. A History of the Riel Rebellions* (University of Toronto Press, 1963), 380-407; et Duhamel à Fabre, le 27 novembre 1885, ACAM, Ottawa, 225.110. Mgr Duhamel d'Ottawa écrit à Mgr Fabre: « Des hommes haut placés et qui connaissent le sentiment public de la province d'Ontario, surtout des environs de Toronto, des catholiques qui s'effraient des maux qui en résulteraient pour les Canadiens, craignent des contre-démonstrations [i.e. à celles qui avaient lieu au Québec, au lendemain du 16 novembre, jour de l'exécution de Riel] et prévoient le danger d'une guerre de race, m'ont demandé hier soir s'il n'y aurait pas moyen, pour les Evêques, de ramener le calme ».

121. Voir à ce sujet, D.C. Lyne, « Sir John A. Macdonald and the Appointment of Canada's First Cardinal », *Revue d'études canadiennes*. II, 4 (novembre 1967): 58-60.

122. Télégramme du Mgr Lorrain à Rome à Fabre, le 7 juin 1886, ACAM, Québec, 295.101.

123. « Bref de Léon XIII », le 8 juin 1886, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, ACD, 91.

124. Fabre à Taschereau, le 14 novembre 1885, ACAM, dans *ibid.*

diocèse de Montréal qui avait connu de graves moments depuis 1876 se rétablissait.¹²⁵

Monseigneur Taschereau s'opposa en vain au règlement de la question des biens des Jésuites tel que le fit Mercier. Contrairement à ce dernier, l'archevêque aurait voulu que ce problème soit solutionné avant que la Compagnie de Jésus ne fût incorporée civilement de manière à ce que les Pères ne prissent aucune part aux négociations. En somme, Mgr Taschereau aurait voulu que les sommes correspondant à ces biens reviennent uniquement à l'Université Laval dont la situation financière était en piteux état.¹²⁶ Le gouvernement Mercier incorpora la Compagnie de Jésus en 1887,¹²⁷ puis, à la suite d'une entente avec Léon XIII,¹²⁸ le Premier ministre distribua des chèques : \$160,000. aux Jésuites, \$100,000. à l'Université Laval de Québec, \$40,000. à l'Université Laval de Montréal, \$10,000 à l'archidiocèse de Québec, \$10,000. à l'archidiocèse de Montréal, \$20,000. à la Préfecture apostolique du Golfe, \$10,000. pour chacun des diocèses de Chicoutimi, Rimouski, Nicolet, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke et \$60,000. aux anglo-protestants.¹²⁹

L'enchaînement des faits depuis la fin de 1885 entraînait logiquement la décision romaine de février 1889.¹³⁰ La bulle *Jamdudum* n'était pas qu'un document favorable aux Jésuites. Elle servait grandement la cause des Montréalistes. Si elle permettait à la Communauté de Jésus de préparer elle-même le programme d'étude de ses collèges, de faire subir à ses étudiants ses propres examens et d'exiger que l'Université accorde ensuite les diplômes à ses finissants, elle reconnaissait une grande autonomie à la succursale universitaire de Montréal. Ainsi, l'archevêque de Montréal s'en trouvait de droit vice-chancelier ; il désignait le vice-recteur que le conseil universitaire ne pourrait re-

125. Peu de temps après avoir accepté la succession de Mgr Bourget, Mgr Fabre fit entreprendre une étude de la situation financière de son diocèse. On se rendit compte que la dette s'élevait à plus de \$800,000. et que les revenus annuels ne suffisaient pas à en payer les intérêts. Cette situation rentra dans l'ordre en 1887.

126. Au sujet de cette importante question, voir R.C. Dalton, *The Jesuit's Estates Question, 1760-1888. & A Study of the Background for the Agitation of 1889*. Toronto, University of Toronto Press, 1968. N.B. Cet auteur s'est inspiré grandement du Collège Sainte-Marie de Paul Desjardins.

127. Dalton, *ibid.*

128. Rumilly, Robert. *Histoire de la province de Québec*, 6: 24-25.

129. *Ibid.*, 101.

130. La bulle *Jamdudum* de février 1889. Voir MDM, 10: 546-554.

fuser que pour des raisons approuvées par l'épiscopat de l'archidiocèse de Montréal ; puis, si l'on conservait le mode en usage de nomination des professeurs et doyens des différentes facultés, il pouvait intervenir dans ce processus et imposer son veto. Sur le plan financier, Montréal et Québec s'administraient de façon indépendante. Et, comme si Rome avait voulu réaliser à la lettre le plan Franchi de 1874 que Laval avait fait avorter, le document de 1889 rappelait aux évêques des provinces ecclésiastiques du Québec qu'ils devaient se réunir annuellement « pour prendre connaissance de l'enseignement et de la discipline de l'Université ».¹³¹

L'archevêque de Québec et le recteur de Laval n'apprécièrent guère la teneur de la bulle pontificale. L'École de Médecine avait toujours considéré les décrets de 1876, 1881 et 1883 comme dérogeant à la charte royale de 1852. Cette fois-ci, les Lavallois portèrent le même jugement contre Jamdudum. Mgr Taschereau persuada Mgr Fabre de retarder la publication de ce document afin de « ne pas donner prise aux adversaires de l'Université [qui pourraient] lui intenter quelque procès pour avoir agi contre la Charte, ce qui l'exposerait à perdre cette charte ».¹³² Pour sa part, Thomas-Etienne Hamel trouva contraire à la charte royale tout ce qui, dans la bulle pontificale, consacrait l'autonomie de la succursale montréalaise.¹³³ Mgr Fabre finit par considérer que le public en savait beaucoup trop et qu'il fallait publier le document.¹³⁴ En quelques jours, le recteur fit autant de tapage que n'en avait fait l'École de Médecine depuis l'automne 1877. Il vint cabaler à Montréal, accusa le Supérieur des Sulpiciens Louis Colin d'avoir pris une part active à l'obtention de la constitution nouvelle et déclara que « l'Université Laval était prête à se retirer de Montréal dont elle abandonnerait la Succursale ; que si Montréal postulait auprès du St-Siège une Université indépendante, Laval s'y montrerait favorable... que comme paiement des dépenses faites par Laval relativement à la Succursale, et comme indemnité du tort que va lui apporter cette dernière menace, l'Université réclamera les \$40,000., allocation faite à Montréal sur les biens dits des Jésuites... »¹³⁵

131. *Ibid.*, 553.

132. Taschereau à Fabre, le 19 mars 1889, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

133. Hamel à Taschereau, le 1er avril 1889, ASQ, Université 232, no 7, 3-4.

134. Fabre à Moreau, le 10 avril 1889, ACAM, RLF, 6: 427-428.

135. Fabre à Siméoni, le 9 mai 1889, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

Bien que les facultés de la succursale commencèrent à donner leurs cours à l'automne 1889, tout n'était pas réglé. Autant le recteur Hamel tenait à ses \$40,000., autant l'École de Médecine et les Religieuses hospitalières voulaient respecter leurs contrats dont l'enjeu dépassait certainement les \$25,000.. Jean-Baptiste Proulx, curé de Saint-Lin fut choisi comme vice-recteur pour Montréal et c'est à lui qu'incomba la tâche d'en finir avec Laval.¹³⁶ Néanmoins, ce travail ne s'acheva pas sans que Mercier n'intervint une fois de plus pour respecter un ordre de Rome plutôt que d'écouter simplement les archevêques et les évêques du Québec. Les pierres d'achoppement que rencontra le vice-recteur consistèrent dans le règlement des comptes entre Québec et Montréal et la question de l'autonomie de l'École de Médecine.¹³⁷ Au dire-même de l'abbé Proulx, les Québécois réclamèrent d'abord de Montréal bien au-delà des sommes qui leur revenaient.

Il [l'abbé Marcoux de Québec] mettait à la charge de la Succursale des dépenses de plus de \$7,200. faites à l'occasion de constructions projetées, tout en gardant les profits faits également à l'occasion de ces mêmes constructions.¹³⁸

Quant à l'École, trois de ses professeurs refusèrent une entente acceptée par les autres avec ceux de la faculté¹³⁹ sous prétexte que

136. Benj. Paquet à Proulx, le 29 juillet 1889; Proulx à Fabre, le 2 août 1889; Fabre à Proulx, le 21 août 1889 dans *Premier rapport sur sa gestion universitaire (fait à Rome) à Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre, archevêque de Montréal*. Par l'abbé J.-B. Proulx (Montréal, Beauchemin, 1891) 1: 9, 11-13, 14.

137. L'abbé J.-B. Proulx. *Les quatre mémoires sur la question universitaire présentés à Son Eminence le cardinal Siméoni Préfet de la S.C. de la Propagande*. Montréal, Beauchemin, 1891.

138. *Premier rapport*, 50.

139. *Ibid.*, 73-74. « En vertu d'une entente à l'amiable entre la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, et l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, les membres de l'École de Médecine [...] consentent à devenir professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, et à fonctionner comme tels suivant les règlements universitaires, à la condition que d'ici à deux ans, ils auront à se décider d'une manière définitive s'ils doivent rester avec Laval, ou s'en dégager ». Signée le 20 septembre 1889, et acceptée par le Conseil universitaire le 30.

leur alma mater disparaîtrait comme telle.¹⁴⁰ Bien qu'une autre entente fut signée le 12 octobre,¹⁴¹ les 225 étudiants de l'École et les 65 de la faculté se remirent à suivre leurs cours dans des locaux différents. La situation allant de mal en pis, le vice-recteur dut se rendre à Rome pour y soumettre la cause. Il séjourna dans la ville éternelle de février à juillet 1890 et fut rejoint par le docteur Desjardins, président de l'École.¹⁴² Ils eurent plusieurs entrevues avec le Préfet et le Secrétaire de la Propagande, les cardinaux Siméoni et Jacobini. Suivant l'idée de Jean-Baptiste Proulx, Mgr Siméoni demanda à l'épiscopat de l'archidiocèse de Montréal, de faire tout en son pouvoir pour que l'École et la faculté en vinrent à une entente finale.¹⁴³ Les deux comités de professeurs qui avaient accepté une première entente à l'automne 1889 se réunirent à nouveau et se mirent d'accord sur les principes suivants :

1) La charte de l'École servira de base à la constitution de la nouvelle faculté, qui sera la faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, relativement autonome grâce au décret Jamdudum. 2) Tous les professeurs seront membres du corps enseignant de cette nouvelle faculté, et jouiront de certaines garanties. 3) Les membres de l'École de Médecine peuvent, soit partager entre eux les biens de l'École, soit les passer à la nouvelle faculté ou à l'Université elle-même, selon les procédures à régler par trois arbitres (un nommé par les membres de l'École, le deuxième par les évêques de la province de Montréal, le troisième par les deux premiers).¹⁴⁴

140. Parmi les trois professeurs en question, deux étaient absents lors des négociations précédentes et un s'était toujours opposé à l'union. C'était les docteurs Durocher, Brunelle et Poitevin. Ainsi, 6 professeurs de l'École sur 9 étaient d'accord pour l'union. Les trois dissidents, après consultation d'un avocat, firent parvenir un protêt notarié à Mgr Fabre. Ils exigeaient la reconnaissance de la Charte de l'École, de son autonomie et de ses privilèges. Il s'ensuivit que les cours se donnèrent, après le 25 novembre 1889, dans des locaux séparés. Voir *Les quatre mémoires*, 11-16 et *Premier rapport*, 203-204.

141. « L'École de Médecine et de Chirurgie conserve sa Charte, son nom et ses privilèges, et fait les actes nécessaires à sa vie, afin de pouvoir se jeter à ses droits, si l'Union ne lui convenait pas. Elle a deux ans pour se décider à prendre un parti définitif ». Voir *ibid.*, 136.

142. *Ibid.*, 19.

143. Proulx à Fabre, Rome, le 18 juin 1890, ACAM, Université, 820.001.

144. Rumilly, R. *Histoire de la province de Québec*, 6: 176; et *Les quatre mémoires*, 16. Déjà, le 15 février 1890, Rome était d'accord avec cet arrangement. Voir Télégramme Siméoni à Fabre, 15 février 1890, ACAM, Université, 820.001.

Le 8 novembre 1890, l'épiscopat de l'archidiocèse de Montréal publia une lettre pastorale annonçant un accord auquel en étaient venus les représentants des deux factions médicales lors d'une réunion du 28 octobre avec Mgr Antoine Racine de Sherbrooke, Mgr Moreau de Saint-Hyacinthe et le grand vicaire Maréchal de Montréal.¹⁴⁵ Ils annoncèrent alors la présentation prochaine d'un projet de loi à la législature. Jean-Baptiste Proulx ne tarda pas à réagir lorsqu'il connut la teneur d'une lettre que Mercier fit parvenir à l'épiscopat de Montréal. En bon politicien désireux de conserver des appuis dans les deux grands centres de la Province, le Premier ministre avait fait savoir à ces évêques qu'il n'interviendrait dans cette affaire qu'à la demande expresse de Rome.¹⁴⁶ Les principaux intéressés ne perdirent pas de temps. Ils firent parvenir au Secrétaire de la Propagande la dépêche suivante :

Veuillez demander cardinal Siméoni télégraphier Mercier de présenter bill union des écoles. Mercier promet accepter sur votre demande. Alors succès assuré. Délai légal expire samedi.
Réponse immédiate.

Maréchal, administrateur.¹⁴⁷

Les Lavallois se plaignirent trop tard de n'avoir pas été consultés au sujet du projet de loi.¹⁴⁸ Sur les instances du grand vicaire Maréchal, de Mgr Racine, de Mgr Moreau, du curé Labelle et du vice-recteur,¹⁴⁹ le cardinal Jacobini répondit à l'exigence de Mercier, le 20 novembre 1890, en se référant à la lettre de Léon XIII, datée de la veille, sur le même sujet : « Nous espérons qu'usant de votre habileté dans la conduite des affaires et donnant libre cours à vos sentiments bien connus d'attachement à l'Eglise Catholique, vous saurez assurer à ce projet de loi un plein et entier succès. »¹⁵⁰

145. Rumilly, *ibid.*, 177.

146. *Ibid.*, 178.

147. Evêques de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe, Mgr Labelle, l'abbé Proulx, les docteurs D'Orsonnens, Hingston et Desjardins et le sénateur Paquet à Mgr Jacobini, le 11 novembre 1890. Dans Rumilly, *ibid.*, 178-179.

148. « Extrait du registre des délibérations du Conseil Universitaire en date du 17 novembre 1890 », ACAM, Université, 820.001.

149. Rumilly, *ibid.*, 179.

150. Jacobini en envoie une copie à Proulx et Labelle, 20 novembre 1890, ACAM, Université, 820.001.

Le lendemain, appuyé par le chef de l'opposition, Mercier présentait le projet de loi qui fut adopté unanimement au comité des bills privés, le 29 novembre, puis accepté par le Conseil législatif, le 4 décembre.¹⁵¹ Suivant les termes de la loi, cet arrangement final entra en vigueur le 1er juillet 1891. Les professeurs de l'École de Médecine et les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu y trouvaient leurs comptes puisque, en ce qui concerne la faculté médicale montréalaise, la loi déclarait :

La dite corporation se compose des membres actuels de la dite Corporation de l'hon. A.-H. Paquet et de James C. Guérin, professeur [de l'École] et des professeurs titulaires actuels de la faculté médicale de l'Université Laval à Montréal...

[...]

Le dit Collège [l'École] de médecine et de chirurgie de Montréal constituera à partir du premier juillet prochain, la faculté médicale de Laval à Montréal, et la dite Université Laval ne pourra plus dès lors, établir d'autres chaires d'enseignement médical à Montréal, nonobstant l'acte 44 Vict., ch. XLVI.

[...]

Les membres de la dite Corporation ne seront pas personnellement responsables des dettes qu'elle contractera ci-après.

Les biens actuellement possédés par la dite Corporation deviendront la propriété des membres actuels de la dite Corporation, qui sont responsables à l'acquis et décharge de la Corporation...¹⁵²

Ainsi, après le premier décret pontifical de 1876, il avait fallu plus de treize ans pour qu'une solution de la querelle universitaire se présentât qui satisfît Montréal, au grand désarroi des Québécois, et qui respecta les engagements existant entre l'École de Médecine et les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Lucide, Mgr A. Racine écrivit :

Au sujet des remerciements à faire à l'Hon. Mercier, rien de plus juste. Faites préparer cette lettre et je la signerai. Toutefois, il faut se rappeler que M. Mercier ne s'est pas rendu aux désirs des évêques, mais à ceux du St-Père.¹⁵³

151. Proulx à Fabre, le 5 décembre 1890, ACAM, Université, 820.001.

152. Voir ACAM, Université, 820.001.

153. A Racine à Maréchal, le 13 décembre 1890, dans *ibid.*

Note sur les relations
entre les Hospitalières de Montréal
et les Irlandais

CORINNE KERR, r.h.s.j.
Bs. N., F.A.C.H.A.

Depuis leur arrivée à l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1659, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont toujours accepté et soigné tous les malades qui se sont présentés à leur hôpital. Aucune distinction de race ou de religion n'a pu les empêcher d'accomplir leur devoir.

Au tout début de la fondation, Jeanne Mance et Soeur Marie Morin, la célèbre annaliste de la communauté des Religieuses Hospitalières de Montréal, apprirent à parler quelques dialectes indiens et purent ainsi rendre service aux enfants de la forêt. C'était là une obligation puisque l'hôpital avait été fondé pour « [. . .] recevoir Les pauvres Francois Et Sauvages mallades ou passans [. . .] ». Plus tard, lorsque la population canadienne s'accrût, des gens de différentes races et d'autres religions vinrent grossir les rangs des patients traités à l'Hôtel-Dieu. En 1760, par exemple, beaucoup de soldats anglais blessés furent soignés à l'Hôtel-Dieu. Ils ne manquèrent pas de soins à cause de leur nationalité, de leur langue ou encore, de leurs croyances religieuses. Le devoir humanitaire primait sur les préjugés.

Quant aux Irlandais, le premier contact entre les Religieuses Hospitalières et ceux-ci s'établit en juillet 1847, pendant la terrible épidémie de typhus. Souffrant de la persécution et de la famine dans leur pays, les natifs d'Irlande tournèrent les yeux vers le Canada, espérant y trouver une terre plus hospitalière. Nombreux furent ceux qui s'embarquèrent pour la traversée de l'Atlantique. Mais hélas, l'entassement de tant de gens sur des bateaux exigus et les conditions hygiéniques déplorables furent bientôt fatals pour un grand nombre. Une fièvre pestilentielle des plus malignes, appelée typhus, se déclara parmi les passagers dès le dixième jour de la traversée. On raconte que tous les matins il fallait séparer les morts d'avec les vivants et éloigner les personnes éplorées du cadavre d'un proche ou d'un être cher.

A leur arrivée au Canada, quelques émigrés furent destinés à Québec ; d'autres à Kingston ; mais la plupart d'entre eux se dirigeaient vers Montréal. Mis à la quarantaine à la « Grosse Isle », leur hôpital et ceux de la ville de Québec furent bientôt bondés de

patients. Malgré les précautions prises par le gouvernement, la fièvre fit beaucoup de ravages. Les habitants du pays furent pris de frayeur.

Ainsi, le *Bureau de Santé de Montréal* s'opposa à ce que les malades soient reçus dans les salles de l'Hôtel-Dieu, comme le demandaient les administratrices de l'hôpital. Pour les mettre à l'abri et afin de leur donner une certaine salubrité d'air, le gouvernement fit construire de vastes hangars ou appentis, à l'extérieur de la cité, sur la plaine de Sainte-Anne, où se trouvait la section de la ville appelée « Griffintown ». Le quartier de « Griffintown » s'étendait du fleuve jusqu'à la rue Notre-Dame du côté nord, jusqu'à la rue de La Montagne du côté ouest et jusqu'à la rue McGill du côté est. Seize hangars — certaines sources de documentation disent dix-neuf — furent bâtis. On appelait communément ces constructions rudimentaires les « sheds ». Chaque « shed » contenait de 150 à 160 malades étendus deux par deux sur une chétive paille recouverte d'un drap blanc et d'une couverture de coton gris.

Voyant qu'on ne leur permettait pas d'admettre ces pauvres hères à l'Hôtel-Dieu, les Hospitalières de Saint-Joseph demandèrent la permission aux autorités d'aller les soigner aux « sheds » même, comme le faisaient d'autres religieuses vouées aux oeuvres de charité depuis un certain temps déjà. Toutefois, la règle de clôture que les Hospitalières devaient respecter les empêchait de s'y rendre. On soumit donc le problème à Mgr Bourget. Celui-ci, touché de la misère des nouveaux arrivés, déclara que le précepte de charité l'emportait sur la loi de la clôture. On irait donc soigner les malades.

La supérieure de la communauté, avec sa prudence ordinaire, consulta le médecin attaché au service de la communauté, le docteur Pierre Munro, sur les précautions à prendre en pareille circonstance. Afin de limiter les risques de contamination, il lui conseilla de ne pas demeurer aux « sheds » plus de deux jours de suite et de se prémunir par de petits moyens contre la malignité de la contagion. Devant les faits accomplis, le Conseil de la ville de Montréal accepta l'offre de la Communauté des Hospitalières et il fut finalement décidé que six soeurs, dont la supérieure elle-même, partiraient le lendemain pour le service des malades.

Aussitôt qu'on apprit le dessein des religieuses d'aller soigner les immigrés, un murmure de protestation s'éleva parmi les citoyens. Ils s'opposèrent fortement à ce que les Hospitalières s'exposassent au

danger d'apporter la contagion à l'hôpital. Ils formulèrent leurs griefs à Mgr Bourget, lui demandant de retirer aux religieuses la permission donnée de sortir du cloître. Celui-ci ne revenant généralement pas sur sa parole, se vit dans l'obligation de prévenir la supérieure de ne pas être surprise ni effrayée si, chemin faisant, elle voyait la voiture de la communauté se faire arrêter, ajoutant de ne pas opposer de résistance et de revenir à la maison si les citoyens mettaient leur plan à exécution. Heureusement, personne n'inquiéta les soeurs et elles se rendirent sans obstacle jusqu'aux « sheds ».

Une fois arrivées, raconte une Hospitalière témoin des faits :

« [...] le spectacle le plus attendrissant s'offrait à nos yeux. Environ 1,500 de ces êtres souffrants et abandonnés étaient là gisant sur des misérables grabats manquant de tout à raison de leur grand nombre, montrant cependant pour la plupart une patience et une soumission vraiment admirables. Nos coeurs furent plus d'une fois touchés jusqu'aux larmes en voyant de jeunes personnes qui paraissaient avoir été élevées délicatement frémir d'horreur et se lamenter à l'idée de s'étendre pour mourir sur ces grabats où tout était révoltant pour la nature. »

Le soin de ces malades n'alla pas sans sacrifices. Huit prêtres, dont cinq Messieurs de Saint-Sulpice, dix-sept religieuses de trois communautés, dont trois jeunes Hospitalières de Saint-Joseph et un grand nombre de généreux laïcs parmi lesquels monsieur Mills, maire de Montréal, qui s'y sont voués avec un zèle digne de toutes louanges, ont payé de leur vie.

Un bon nombre d'immigrés malades se dirigea vers Kingston. Le gouvernement y fit également bâtir des « sheds ». Les Hospitalières de Saint-Joseph qui avaient déjà fondé un Hôtel-Dieu en cette ville les soignèrent jusque tard l'automne. Une jeune Soeur y contracta la maladie et en mourut. D'autres en furent atteintes et ne revinrent à la santé qu'après une longue convalescence.

Le premier *Directoire de Montréal*, publié par Thomas Doige en 1819, renferme peu de noms irlandais ; au plus une trentaine. Par suite d'immigrations successives, la population irlandaise augmenta tellement qu'en 1856, on dénombrait trois paroisses irlandaises dans la ville, celles de Saint-Patrick, de Sainte-Anne et de Sainte-Brigitte. Cette augmentation ethnique posa plusieurs problèmes nouveaux. L'un

d'entre eux était le soin des malades. Ces Irlandais parlaient l'anglais ou le gaélic mais ne comprenaient pas le français, ce qui causait de nombreuses difficultés lors de leur hospitalisation dans des hôpitaux français. Finalement un groupe de citoyens irlandais décida d'ouvrir un hospice — l'*Hospice Saint-Jérôme* — afin d'y recevoir leurs compatriotes malades. C'était une maison rénovée dans le Quartier Québec. On l'inaugura en décembre 1851. Six Soeurs de la Providence en avaient la charge.

Mgr Bourget, conscient du « problème irlandais », confia à la Supérieure des Hospitalières de Saint-Joseph qu'il avait la chance d'acheter un ancien collège anabaptiste désaffecté. Cette propriété était sise au Quartier Saint-Antoine et comprenait un vaste terrain avec un bâtiment à quatre étages de pierre grise ayant une superficie de 120 pieds par 57 pieds. Les administrateurs, ne pouvant suffire à défrayer les dettes, avaient déclaré banqueroute et annoncèrent qu'ils vendraient l'édifice à un prix très abordable. En cette année 1852, Mgr Bourget pria donc la Supérieure des Hospitalières d'acheter l'édifice et de le transformer en hôpital afin d'y recevoir les Irlandais. Après beaucoup de prières et de discussions, les Soeurs décidèrent d'acheter la propriété. Dès le mois de mai 1852, neuf Religieuses, — sept de l'Hôtel-Dieu de Montréal et deux de l'Hôtel-Dieu de Kingston — furent nommées pour desservir le nouvel hôpital qui, désormais, portera le nom de *Saint-Patrick's Hospital*. Au mois de juin de la même année, les Hospitalières sont déjà sur place afin de surveiller les travaux de rénovation et mettre les différents services d'hospitalisation sur pieds.

Le 8 juillet 1852, deux mille maisons de la ville de Montréal, la cathédrale, la résidence de l'Evêque et l'*Hospice Saint-Jérôme* volaient en cendres. Les malades de l'*Hospice* furent transportés à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les médecins attachés au service de l'*Hospice*, MM. les docteurs McDonald, Howard et David continuèrent néanmoins à leur prodiguer les soins nécessaires. Le 16 août, les réparations effectuées au *Saint-Patrick's Hospital* étaient assez avancées pour qu'on puisse accommoder une soixantaine de malades. Quinze malades de l'*Hospice Saint-Jérôme*, encore à l'Hôtel-Dieu de Montréal, y furent transportés. Dès l'année suivante, l'hôpital fonctionnait à pleine capacité.

Vers les années 1860, la croissance de la population montréalaise nécessitait une nouvelle augmentation des oeuvres de charité, Son Excellence Mgr Bourget demanda aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de

Montréal d'accepter la charge de s'occuper des personnes âgées et des orphelins en plus de celle des malades. L'exiguïté des locaux de la rue Saint-Paul ne permettait pas aux Hospitalières de répondre affirmativement à la demande de l'Evêque. Au cours des pourparlers, on suggéra de reconstruire l'hôpital sur le terrain du Mont Sainte-Famille qui avait été donné aux Soeurs une centaine d'années auparavant par la famille Basset. Cette idée ne plaisait guère aux religieuses car elles venaient tout juste de terminer la réfection de l'hôpital de la rue Saint-Paul. Après beaucoup d'hésitation, il fut finalement décidé d'y construire un nouvel hôpital assez grand pour répondre aux besoins combinés de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de l'Hôpital Saint-Patrick. A cet effet, deux grandes salles du nouvel édifice furent réservées aux malades d'origine irlandaise ; il s'agissait de la salle Saint-Patrick pour les hommes et de la salle Sainte-Brigitte pour les femmes. La construction de l'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille alla bon train et dès 1861, les malades de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Saint-Patrick y étaient transportés. Pendant une soixantaine d'années, Irlandais et Canadiens français tentèrent de cohabiter à l'amiable, ce qui ne fut pas toujours facile. Il y eut quelques frictions. En ces moments difficiles, les Religieuses Hospitalières jouèrent le rôle d'arbitre et de modérateur, généralement avec succès.

Après la première guerre mondiale, les médecins irlandais ainsi que les garde-malades religieuses désirèrent posséder leur propre hôpital. Soeur Helen Morrissey, une religieuse de descendance irlandaise, qui avait rêvé d'une telle institution, ainsi que trois de ses compagnes, se rendirent, le 15 mai 1924, à la résidence qui appartenait autrefois à Sir Thomas Shaughnessy sur la rue Dorchester-ouest. Elles y organisèrent le *Saint-Mary's Hospital*. Cet hôpital pouvait recevoir une cinquantaine de malades. Le premier fut admis dès le 8 août de la même année. Depuis, des malades de toute nationalité et religion y sont soignés. On y a même ouvert une école de garde-malades, signe de la vitalité de ce nouvel établissement. Malheureusement, des difficultés administratives obligèrent les Hospitalières à se retirer de l'hôpital en 1930. Avec ce départ se clôt le récit des relations directes entre les Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal et les Irlandais; des relations indirectes subsisteront tout de même, les Hospitalières se dévouant au soin des malades de toutes origines ethniques.

SOURCES CONSULTÉES

- Conventions Pierre Chevrier et Louis Dailleboust, 17 mars 1648, A.R.H.S.J.
- Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, volume 2, chapitres 12 et 15, A.R.H.S.J. Nous avons consulté l'original.
- Linda Diebel, « Montreal's Irish », *The Gazette*, 16 mars 1972, p. 8.
- Rapport du Saint Mary's Hospital*, 1926, A.R.H.S.J.
- Lettre Circulaire annonçant la mort de Soeur Helen Morrissey, avril 1953, A.R.H.S.J.

*Historique des Archives de l'Hôtel-Dieu
de Montréal et des Religieuses
Hospitalières de Saint-Joseph*

JACQUES DUCHARME,
*Archives des
Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph de Montréal*

Les archives que conservent les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, à leur Maison mère de Montréal, sont plus que tricentennaires; c'est dire tout l'intérêt qu'elles représentent pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos premières institutions. Pour bien comprendre leur composition, il est utile d'en faire un bref historique, nous montrant les principales phases de leur formation.

Le 25 octobre 1643, Monseigneur Claude de Rueil, évêque d'Angers, ratifiait les premières constitutions de l'Institut des Filles de Saint-Joseph de La Flèche, préparées principalement par Jérôme Le Royer de la Dauversière. Il est bien stipulé à l'article IX que « Pour ce qui est du bien que les Filles apporteront en la maison, ou y laisseront en mourant, il en sera tenu un registre particulier, qui sera gardé dans le trésor ou Chartrière. »¹ L'article X précise :

Ce thresor sera dans la maison, Et s'ouvrira a deux clefs, dont une sera gardée par la Superieure, Et l'autre par la Depositaire, duquel thresor ne sera tiré aucune piece, sinon en donnant, par celui qui la tirera, un Recepisse sur le livre du depôt destiné à cet effet.²

Les archives des Filles de Saint-Joseph étaient ainsi dotées de leur première organisation qui allait, dans sa forme, subsister jusqu'à nos jours.

En même temps qu'il créait son Institut de Filles Hospitalières à La Flèche, Jérôme Le Royer voyait se concrétiser son rêve de fonder un hôpital dans la toute nouvelle colonie de Ville-Marie. C'est à Jeanne Mance que fut confiée la responsabilité d'en poser les fondements. Secondée financièrement par Madame de Bullion, la riche « bienfaitrice inconnue », Jeanne Mance mit sur pieds, dans l'enceinte du fort, dès cette même année 1643, le premier dispensaire de Montréal.³

1. Constitutions des Filles Hospitalières de Saint Joseph, 25 octobre 1643, Article IX, Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, (AR HSJ). Cause des Fondateurs, I: 22, p. 37.

2. *Ibid.*, Article X.

3. C'est vraisemblablement en 1644 que fut érigé le premier hôpital.

En tant qu'administratrice de l'Hôtel-Dieu, Jeanne Mance avait la garde des principaux papiers, titres et livres de l'hôpital. Malheureusement, l'incendie qui le détruisit en 1695 fit disparaître ce qui eût probablement facilité la compréhension des origines de Montréal.⁴

En 1659, trois Filles de Saint Joseph de La Flèche, Judith Moreau de Brésolles, Marie Maillet et Catherine Macé, s'embarquent à destination de Ville-Marie pour seconder les efforts de Jeanne Mance. Après la mort de cette dernière, survenue en 1673, les Sulpiciens assurèrent jusqu'en 1677 l'administration de l'hôpital. C'est le 18 septembre de cette année, que les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph en acceptèrent la responsabilité.⁵

Dès lors, les archives conservées par les Religieuses seront toujours différenciées, selon qu'elles appartiennent à l'hôpital ou à la communauté. A l'hôpital, les registres d'admission des malades, les titres de fondation, les actes notariés, les divers papiers relatifs à l'administration des « biens et revenus des pauvres » constitueront l'essentiel du fonds de l'Hôtel-Dieu. Pour la communauté, les archives seront formées et régies par les nouvelles constitutions de 1686 :

Il y aura dans la Maison un trésor ou dépôt fermant à trois clefs différentes, dont l'une sera gardée par la Superieure, l'autre par l'Assistante et la troisième par la Depositaire ; et en cas de maladie d'aucune d'entr'elles, elles seront données aux autres premieres Officieres, afin qu'il y en ait toujours trois ensemble à l'ouverture du Trésor, dans lequel sera mis l'argent appartenant à la Communauté, les Registres avec tous les autres Papiers et Titres de consequence, dont l'Inventaire ne sortira jamais dudit Trésor, qui sera vérifié tous les ans par la Superieure, l'Assistante et la Depositaire, aussi bien que celui de tous les Meubles de la communauté. On ne pourra aussi

4. Pour l'énumération des papiers de Jeanne Mance, pour la plupart détruits lors du feu de 1695, voir l'« Inventaire des biens meubles Tiltres et enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'Hôpital de Montréal », ARHSJ. Cause de Jeanne Mance, I: 70; ou Archives Nationales du Québec à Montréal, Bénigne Basset, 19 juin 1673.

5. « Acceptation d'administration des biens et revenus des Pauvres de l'Hôpital de Montréal par les Religieuses qui le desservent », 18 septembre 1677, reproduit dans [Soeur Mondoux], *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, (Montréal, 1942): 382.

tirer du Trésor aucune pièces qu'en donnant assurance de la rapporter et la Depositaire écrira le jour et à qui on l'aura donnée afin de la retirer.⁶

Tout au long de leur histoire, les Religieuses ont conservé aussi bien les archives de l'hôpital que celles de la communauté. Le secrétariat de l'Hôtel-Dieu conservait les registres des malades, alors que la procure de l'hôpital ou « procure des pauvres » conservait les livres de comptes et les statistiques relatives à l'hospitalisation, ainsi que tous les papiers concernant l'administration des biens et revenus des pauvres.

Les religieuses, de leur côté, produisaient et conservaient les archives communautaires proprement dites. Le secrétariat était responsable des dossiers des religieuses, des procès-verbaux du chapitre, des circulaires des supérieures, des nécrologies, bref, des documents touchant la vie de la communauté en général. La secrétaire était bien l'archiviste en titre ; les constitutions de 1950 sont explicites à cet égard :

La secrétaire générale doit avoir la culture intellectuelle requise pour remplir convenablement son emploi. Elle doit se distinguer par sa discrétion, le sens de l'ordre dans la tenue des registres et de tout ce qui regarde ses fonctions ; enfin, garder le secret de toutes les affaires de la Congrégation.

Le sceau de la Congrégation, les archives et les registres d'usage ci-après mentionnés sont confiés à sa garde ; elle doit les conserver soigneusement.

Elle inscrit les entrées des postulantes, les actes de vêtue, de profession, de décès et les nécrologies dans des registres spéciaux. Si elle est secrétaire du Conseil ou du Chapitre, elle inscrit les comptes rendus des délibérations.

[...]

Elle conserve soigneusement au secrétariat et aux archives les documents et toutes les pièces de correspondance que la Supérieure lui remet et dont elle signe et certifie les copies.

6. « Règles et Constitutions pour les Religieuses Hospitalières de S. Joseph », (1686) : 131-132, ARHSJ ; les Religieuses Hospitalières conservent dans leur musée la serrure à trois clés du chartrier.

Elle voit à ce que les annales de la communauté soient rédigées; elle écrit au nom de la Supérieure les lettres officielles et en garde copie dans les archives. [...] ⁷

De son côté, la dépositaire voyait à conserver tous les papiers de conséquence ayant trait à l'administration du temporel de la congrégation.

Lors du déménagement de l'Hôtel-Dieu et du Monastère au Mont Sainte-Famille⁸ en 1861, on dota la procure et le secrétariat de voûtes pour assurer la sécurité des documents. Les trois incendies de 1695, 1721 et 1734 avaient porté de durs coups aux archives de l'Hôtel-Dieu et des Hospitalières.

Celui de 1695 a été le plus désastreux pour les archives. Soeur Maria Mondoux nous le raconte :

Les Soeurs hospitalières et pharmaciennes se rendirent dans leurs offices et sortirent maints effets. La dépositaire des pauvres, Soeur Charlotte Gallard, ne fut pas si heureuse; au regret de tous, elle ne put rien sauver. Les papiers d'affaires de Jeanne Mance, ses écrits et souvenirs, sa correspondance avec M. de La Dauversière et autres personnages furent consumés dans ce premier incendie, privant les âges futurs d'une émouvante vision d'histoire.⁹

Soeur Marie Morin, la première annaliste canadienne, présente à la catastrophe, relate les événements et dresse le bilan des pertes :

[...] la depositaire ma Sr Denis ouvrit de force les archives et sauva les papiers de consequence, un livres de compte et un sac d'argent de 900 livres qui netoit pas a nous [...] nos soeurs hospitalieres et apotiqueresse estant un peu revenue de leur effroy coururent au secours de leurs offices il ni ut que la depositerent de lhospital qui y fut trop tard apres les autres qui perdit tous les papiers et livres de comptes et ce quy etoit dans son depots, ce quon a beaucoup regretté [...] ¹⁰

7. « Constitutions des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal », (1950), ARHS): 144-146.

8. Site où se trouve l'Hôtel-Dieu actuel, sur un emplacement connu jadis sous le nom de « Terre de la Providence ».

9. [Soeur Mondoux], *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*,: 241.

10. Soeur Marie Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, I: 251-252, ARHS], photographie du manuscrit original.

Les incendies de 1721 et de 1734 ne furent pas aussi désastreux ; malgré tout, dans celui de 1734,

[...] elles perdirent leur argenterie, la plupart de leurs papiers, et jusqu'au registre des procès verbaux des vêtements et des professions [...].¹¹

Pour ajouter à ces pertes irréparables, les Religieuses détruisirent elles-mêmes, dans un élan d'effacement, des papiers dont elles ignoraient la valeur historique. La Secrétaire du Chapitre, Soeur Césarine Raymond, le déplore dans le deuxième volume des Annales :

Il est beaucoup à regretter que quelques unes de nos Mères, par un même motif d'humilité aient livré aux flammes toutes les notes qu'elles avaient écrites sur les choses remarquables qui se sont passées de leur temps et dont nous n'avons qu'une idée imparfaite et insuffisante dans les lettres qu'écrivaient à cette époque nos Soeurs de France en réponse à celles de nos Mères.¹²

Signalons enfin que les Religieuses ont toujours suivi depuis 1695 la coutume de rédiger les annales, journal de la communauté relatant les principaux faits survenus, aussi bien dans le monastère et l'hôpital que dans la ville de Montréal. De Soeur Marie Morin, première annaliste, à Soeur Lucie Dugas, l'actuelle, les soeurs Cuillierier, Porlier, Raymond, Pâquet et LaFrance ont tour à tour rédigé ces chroniques, aussi intéressantes qu'utiles. Ces volumes des annales sont tous conservés dans la voûte des archives du secrétariat général.

En 1953, les Communautés des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph du Canada, des Etats-Unis et du Pérou sont groupées en un généralat qui réunit actuellement les maisons de France, d'Afrique et des Amériques. Les documents produits par cette organisation générale sont conservés au Secrétariat général, à la Maison mère de Montréal.

Les Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph sont riches d'une très belle collection de documents étrangers. Le grand mérite en revient à Soeur Maria Mondoux qui a effectué deux voyages

11. Beauharnois et Hocquart au Ministre, 9 octobre 1734, cité dans [Etienne-Michel Faillon, p.s.s.], *Vie de Mademoiselle Mance*, II: 223-224.

12. Soeur Césarine Raymond, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, II: 5, ARHSJ, manuscrit original.

en Europe et a entretenu une abondante correspondance avec les principaux responsables des dépôts d'archives de France, d'Italie et du Canada. Afin de rendre possible l'étude des Causes des Fondateurs, Jérôme Le Royer et Marie de La Ferre et de Jeanne Mance, Soeur Mondoux a doté les Archives de photographies et de copies authentiques des principaux documents touchant ces personnages¹³. Cette précieuse collection vient souvent combler le vide causé par les trois incendies survenus à l'Hôtel-Dieu de Montréal et permet aux chercheurs de consulter sur place des manuscrits autrefois d'accès difficile.

Depuis quelques années, les Archives sont l'objet d'une attention nouvelle ; là comme ailleurs, un mouvement de démocratisation oblige à redéfinir le concept de culture ; elle doit de plus en plus être à la portée de tous.

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, loin d'être à la remorque de cette démocratisation, la suscitent au plus haut point. Depuis quelques années, elles mettent à la disposition des chercheurs leurs richesses documentaires, qui sont, comme chacun le sait, des plus recherchées, au moment où la recherche historique envahit tous les secteurs de la vie passée. Elles tentent également, par tous les moyens, de faciliter la consultation. Récemment, elles ont réservé une aile de leur monastère à l'aménagement d'une salle de consultation vaste et bien éclairée.

De plus, une équipe d'archivistes de religieuses et de laïcs travaille à l'inventaire et à la création d'instruments de recherche. Les documents historiques du Secrétariat général, de l'Economat général, de la Procure locale et de l'Office des Fondateurs, seront bientôt classés uniformément ; les répertoires et inventaires seront mis à la disposition des chercheurs dans la salle de consultation.

La publication prochaine du répertoire numérique des archives rendra possible de nouvelles recherches sur un secteur de notre histoire qui demeure obscur sous maints aspects, malgré le recul du temps.

13. C'est du travail de préparation de l'étude de ces causes de béatification qu'est né l'*Office des Fondateurs*, principalement composé de copies de documents conservés à l'étranger.

Bibliographie

ALLARD, Soeur, r.h.s.j.

Jeanne Mance, infirmière missionnaire laïque. Montréal, 1960, 52 p., 17,5 cm.

Jeanne Mance, Lay Missionary Nurse. Translated into English by Adrienne Audet.

ATHERTON, William Henry

The Saintly Life of Jeanne Mance. Saint-Louis, The Catholic Hospital Association of the United States and Canada, 1945, 95 p. Illus.

AUCLAIR, Elie-J., abbé

Les fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909 pour célébrer le 250e anniversaire de l'arrivée au pays en 1659 des trois premières Hospitalières de Montréal. Montréal, Arbour et Dupont, 1909, 194 p., 22 cm.

BENOIT, Pierre

La vie inspirée de Jeanne Mance. Montréal, Editions Albert Lévesque, 1934, 213 p., 19,5 cm.

BERNARD, Antoine, c.s.v.

Les Hospitalières de Saint-Joseph et leur oeuvre en Acadie. Préface de Son Excellence Mgr Camille Le Blanc, Vallée Lourdes, Les Hospitalières de Saint-Joseph, 1958, 303 p., 20,5 cm.

BERNIER, Jeanne Soeur, r.h.s.j.

L'Hôpital de Jeanne Mance à Ville-Marie. Son évolution à travers les siècles. Montréal, 1957, 120 p., 19,5 cm.

Le premier Hôpital de Ville-Marie, son évolution moderne et scientifique. Montréal, 1955, 105 p., Illus., 28,5 cm.

Trois siècles de charité à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Montréal, 1949, 131 p., 18,5 cm.

BERTRAND, Camille

Monsieur de La Dauversière, fondateur de Montréal et des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Montréal, Les Frères des Ecoles chrétiennes, 1947, 280 p., Illus., 19 cm.

BOYLE, Roland

Jérôme Le Royer de la Dauversière, missionnaire laïque. [Montréal], 1942.

- [BRETON, Valentin, o.f.m.]
Chants séculaires, 1659-1909. [Montréal], Hôtel-Dieu de Ville-Marie, 1909, 138 p., 22 cm.
- BRUCHESI, Jean
De Ville-Marie à Montréal. Montréal, L'Arbre, 1942, Illus., 154 p., 19,5 cm.
- COUANIER DE LAUNAY, E.-L.
Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. (France et Canada), Paris, Victor Palmé, 1887, 303 p., 22,5 cm.
- DANEMARIE, Jeanne
Jeanne Mance au Canada. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1937, 188 p., 18,5 cm.
- DAVELUY, Marie-Claire
Jeanne Mance. Suivi d'un essai généalogique sur les Mance et les De Mance par Jacques Laurent. Montréal, Fides, 1962, 418 p., Illus., 24,5 cm.
La Société de Notre-Dame de Montréal. Son histoire, ses membres, son manifeste. Préface de Lionel Groulx, Montréal, Fides, 1965, 326 p., Illus., 24,5 cm.
 « Jeanne Mance. » *Dictionnaire biographique du Canada. I. De l'An 1000 à 1700.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 774 p., 26,5 cm.
- DESJARDINS, Paul, s.j.
La vie toute de grâce de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal et première infirmière laïque. Illustrations de J. McIsaac. Montréal, Le Messager Canadien, 1945, 190 p., 17,5 cm.
- DIONNE, N. E.
Serviteurs et servantes de Dieu en Canada. Québec, 1904, 318 p., Illus., 23 cm.
- FAILLON, Etienne-Michel p.s.s.
Vie de Mademoiselle Mance et Histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie en Canada. Ville-Marie, Chez les Soeurs de l'Hôtel-Dieu, 1854, 271 p., Illus., 22,5 cm.
- FERRON, Jacques
 « Saint Tartuffe. » *Historiettes.* Collection les Romanciers du Jour, Ed. du Jour, Montréal, 1969, 182 p.

FORAN, J. K.

Jeanne Mance or 'The Angel of the Colony', Foundress of the Hôtel-Dieu Hospital Montreal Pioneer Nurse of North America. Montréal, Herald Press Limited, 1931, 192 p., Illus. 24,5 cm.

GERARD, Charles

A Brief History of Hôtel-Dieu de Montréal. Founded by Jeanne Mance and served uninterruptedly by the Religious Hospitalers of Saint-Joseph. U.S.A., 1942. Reprinted from «Hospital Progress» of March, April, May and June 1942.

LANCTOT, Gustave

Montréal sous Maisonneuve, 1642-1665. Montréal, Librairie Beauchemin, 1966, Illus. 333 p., 20,5 cm.

LAROCHE-HERON, C. de

Les servantes de Dieu en Canada. Montréal, John Lovell, 1855, 158 p., 22 cm.

LEBLOND, Adrien

Vie de Mademoiselle Mance et commencements de la colonie de Montréal. Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1883, 240 p., 20 cm.

LEFEBVRE, Esther, r.h.s.j.

«Catherine Massé.» *Dictionnaire biographique du Canada. I. De l'An 1000 à 1700.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 774 p., 26,5 cm.

«Judith Moreau de Brésoles.» *Dictionnaire biographique du Canada. I. De l'An 1000 à 1700.* I. Les Presses de l'Université Laval, 1966, 774 p.

«Marie Maillet.» *Dictionnaire biographique du Canada. I. De l'An 1000 à 1700.* I. Les Presses de l'Université Laval, 1966, 774 p.

Marie Morin premier historien canadien de Villemarie. Préface du Chanoine Lionel Groulx. Montréal, Fides, Collection Fleur de Lys, 1959, 209 p., 24,5 cm.

MARCHAL, Léon

Les origines de Montréal Ville-Marie 1642-1665. Montréal, Editions Beauchemin et Bulletins des Etudes Françaises, 1942, 214 p., Illus., 24,5 cm.

MASSICOTTE, Edouard-Zotique

Moisson de Ville-Marie. Montréal, [1942].

[MONDOUX, Maria, r.h.s.j.]

L'Hôtel-Dieu premier hôpital de Montréal. Préface de Mgr Olivier Maurault, p.s.s., Montréal, 1942, 418 p., illus., 24,5 cm.

MOREAU, Florence, r.h.s.j.

Aide-mémoire historique des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Sans adresse bibliographique, 1959, 55 p., 21 cm.

[NERCAM, André]

Vie d'Adèle Coulombe, Religieuse Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal en Canada. Montréal, 1863.

RAMBOUILLET, J.-Th., abbé

Vie de Jeanne Mance 1603-1673. Langres, Jules Dallet, 1877, 155 p., 17,5 cm.

ROCHELEAU, Corinne

Françaises d'Amérique. Esquisse historique. Quelques faits vécus de la vie des principales héroïnes de la Nouvelle-France. Dessins à la plume de Mme Albini Rocheleau-Brodeur. Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 1940, 123 p., 18,5 cm.

ROUSSEL, René, abbé

Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance. Langres, Imprimerie champenoise, 1932.

THUOT, Georges abbé

Aux origines de Montréal. Montréal, 1942, 143 p., 19,5 cm.

TRANSLATION des corps des Soeurs défuntes de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Nécrologie des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, décédées depuis l'établissement de ce monastère à Montréal ou Ville-Marie, en l'année 1659 jusqu'en 1860, inhumées dans l'église. Montréal, Plinguet et Cie, 1860.

PÉRIODIQUES

ALLARD, Soeur Marie-Louise, r.h.s.j.

« L'oeuvre de Jeanne Mance. » *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, X, 6 (novembre-décembre 1941) : 371-374.

BARBEAU, A.

« Sur un médaillon de Jeanne Mance. » *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, XI, 6 (novembre-décembre 1942) : 411-413.

BRIEN, Roger

« L'Hôtel-Dieu de Montréal : M. Jérôme Le Royer de La Dauversière, Mère Marie de La Ferre, Jeanne Mance », *Marie*, X, (1956) : 122-131.

CHARBONNEAU, Mgr Joseph

« Les débuts de l'Hôtel-Dieu », *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, X, 6 (novembre-décembre 1941) : 367-371.

DAVELUY, Marie-Claire

« En hommage aux fondateurs de l'Hôtel-Dieu », *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, XI, 6 (novembre-décembre 1942) : 415-422.

« Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663). Jeanne Mance », *RHAF*, VIII, 2 (septembre 1954) : 292-306.

« Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663). Jérôme Le Royer de La Dauversière », *RHAF*, VI, 2 (septembre 1952) : 297-305.

« Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663). Angélique Faure de Berlise, Madame de Bullion, (1539-1664) « la bienfaitrice inconnue ». », *RHAF*, IX, 1 (juin 1955) : 141-149.

« Première « vocation missionnaire » canadienne : Soeur Marie Morin, Religieuse Hospitalière de Saint-Joseph à Montréal (1649-1730) », *Les Missions Canadiennes*, (1933) : 5-8.

DESMUR, Jean

« La « folle entreprise » de Monsieur de La Dauversière, à La Flèche », *Information médicale et paramédicale*, 7 (1954).

DESROSIERS, Léo-Paul

« Guérillas dans l'île de Montréal », *Les Cahiers des Dix*, XXXI (1966) : 92-94.

GOYAN, Madame Georges

« Jeanne Mance et les Missions du Canada », *Almanach des Missions pour l'année 1912* », Paris, Desclée, De Brouver et Cie.

KERR, Sister Corine, r.h.s.j.

« The Heroines of 1639 », *Hospital Progress*, XXVII, 11, (novembre 1946) : 351-358.

JAMET, Dom Albert, o.s.b.

« Jérôme Le Royer de La Dauversière et les commencements de Montréal », *Revue de l'Université d'Ottawa*, (octobre-décembre 1936).

MASSICOTTE, Edouard-Zotique

« Les premières concessions de terre à Montréal sous M. de Maisonneuve 1648-1665 », *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Section I, VII, (décembre 1914) : 215-229.

« L'Hôtel-Dieu et la famille Basset », *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, XI, 6 (novembre-décembre 1942) : 431-435.

« Le premier écrivain né au Canada », *Bulletin des Recherches Historiques*, XXXVII, 4 (avril 1931) : 202.

MAURAUULT, Mgr Olivier, P.S.S.

« Aperçu de l'histoire de l'Eglise sous le régime français », *Les Cahiers des Dix*, XXIX (1964) : 12-14.

MERCIER, Dr Oscar

« L'Hôtel-Dieu et la médecine à Montréal », *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, X, 6 (novembre-décembre 1941) : 378-384.

[MONDOUX, Soeur Maria, r.h.s.j.]

« Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal », *L'Action paroissiale*, (Montréal, 1909), L'Oeuvre des Tracts no 27.

« Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal », *Vie des Communautés Religieuses*, VI (1948) : 369-373.

MORIN, Victor

« 1642 », *Les Cahiers des Dix*, VII (1942) : 45-82.

MORISSET, Gérard

« Le trésor de l'Hôtel-Dieu », *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, XI, 6 (novembre-décembre 1942) : 451-462.

[Anonyme]

« Notes brèves sur l'Hôtel-Dieu de Montréal », *Le Journal de l'Hôtel-Dieu*, XI, 6 (novembre-décembre 1942) : 493-498.

ROQUEBRUNE, Robert de

« Deux historiens de Montréal au XVIIe siècle. Soeur Marie Morin. M. Dollier de Casson. », *Le Canada français*, Québec, (septembre 1933) : 19-30.

BROCHURES

BOULLANGER, Rolland

Jeanne Mance. Montréal, Bureau de la Propagande, [1947], Illus., 46 p., 16,5 cm.

COMITE DES FONDATEURS DE L'EGLISE DU CANADA

Jeanne Mance. La première infirmière missionnaire laïque est le modèle des Apôtres dans le monde. Montréal, Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada, 1961, 32 p., Illus., 23 cm.

DAVELUY, Marie-Claire

Jeanne Mance. Montréal, Société Saint-Jean-Baptiste, 1922, 1 feuille, petit in-folio.

GROULX, Lionel, chanoine

Jeanne Mance. Montréal, Comité des Fondateurs, 1957, 32 p., Illus., 19,5 cm.

« Les origines de Ville-Marie. » *Ville-Marie, troisième centenaire de Montréal*. Tome I, Montréal, 1941, 21 cm.

HURTEAU, Laure

Jeanne Mance, la première dame de Ville-Marie. Montréal, Le Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada, 1963, 31 p., Illus., 19,5 cm.

LAVIOLETTE, Guy

Jeanne Mance. Laprairie, Québec, Imprimerie du Sacré-Coeur, 1942, 46 p., Illus., « Gloires Nationales » no 7.

Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1606-1673. Sherbrooke, Québec, Apostolat de la Presse, 1953, 32 p., Illus.

LEBEL, Réal s.j.

Jeanne Mance. Montréal, Imprimerie du Messager, 1941, 31 p., Illus., Collection « Ville-Marie » no 7.

Mademoiselle Ville-Marie. (Jeanne Mance). Illustrations de G. de Bency, Montréal, Fides, 1957, 56 p., 20,5 cm.

LORIMIER, Louis-Raoul de

Noël à Ville-Marie en 1665 et messe de minuit à l'Hôtel-Dieu il y a 300 ans. Montréal, Hôtel-Dieu, 1965, 22 p., Illus., 20,5 cm.

McDERMOT, H. E.

Jeanne Mance. Reprinted from the Canadian Medical Association Journal, Montréal, 1942, 15 p., Illus.

MENNETRIER, Charles

La Flèche de Montréal ou l'extraordinaire entreprise canadienne du fléchois Jérôme Le Royer de la Dauversière, par la Compagnie des Associés Amis de Montréal, La Flèche, [1947].

[MONDOUX, Maria, r.h.s.j.]

Les hautes vertus de Jeanne Mance. Montréal, 1953, 15 p., Illus.

RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH

L'oeuvre de trois siècles à Ville-Marie. Montréal, Maison mère des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 1959, 48 p., Illus., 30,5 cm.

SHAW, J. G., s.j.

The Founding of Montreal. Tercentenary of Montreal. Le Messager Canadien, 1941, 32 p., Illus., 14,5 cm.

SOURCES IMPRIMÉES

CHARLEVOIX, R. P. François-Xavier de, S.J.

Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. Edition originale. A Paris, chez Pierre-François Giffart, rue Saint-Jacques, à Sainte-Thérèse. M.DCC.XLIV. 3 v. In-4, cartes et figures.

[DOLLIER DE CASSON, M. François, P.S.S.]

Histoire du Montréal. Montréal, des Presses à vapeur de la Minerve, rue St-Vincent, 16, 1868. In-8 (Mémoires de la Société historique de Montréal, 4e livraison).

Histoire du Montréal, 1640-1672 ; Québec, 1871. In-8. Québec, Quebec Literary and historical Society, 3d series.

A History of Montreal 1640-1672 ; from the French of Dollier de Casson ; trad. and ed. with a life of the author, by Ralph Flenly. London and Toronto, J. M. Dent and Sons Ltd, 1928. In-8.

Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi, concernant le Canada. Québec, 1854-1856. 3 v. grand in-8.

Journal (Le) des Jésuites ; publié d'après le manuscrit original conservé aux Archives du Séminaire de Québec par MM. les abbés Laverdière et Casgrain. A Québec, chez Léger Brousseau, imprimeur-éditeur, 1871. In-4.

[JUCHEREAU DE SAINT-IGNACE, Mère Françoise]

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. A Montauban, chez Jerosme Legier, imprimeur du Roy, s.d. [1751]. Petit in-8.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ; publiés par le Registraire de la Province, sous les auspices du gouvernement de Québec. Québec, 1885-1891. 6 v. Grand in-4.

LECLERCQ, R.P. Chrestien, récollet

Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle-France ; contenant la publication de l'Evangile, l'Histoire des Colonies Françaises, et les fameuses découvertes depuis le fleuve de St-Laurent, la Louisiane et le fleuve Colbert jusqu'au golphe Mexique, achevées sous la conduite de feu M. de La Salle . . . A Paris, chez Amable Auroy rue Saint-Jacques attenant la Fontaine S. Severin à l'Image Saint-Jérôme, MDCXCI. 2 v. In-12.

MARIE DE L'INCARNATION, Rév. Mère, Ursuline de Québec

Lettres de la révérende Mère Marie de l'Incarnation (née Marie Guyard). première supérieure du Monastère des Ursulines de Québec; nouv. éd. augmentée de huit lettres inédites et annotées par l'abbé Richaudeau. Paris, Vve H. Casterman, 1876. 2 v. In-8.

MORIN, Soeur Marie, r.h.s.j.

Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal . . ., Collationnées et annotées par MM. Aegidius Fauteux, Edouard-Zotique Massicotte, Camille Bertrand; avec une introduction par M. Victor Morin. Montréal, l'Imprimerie des Editeurs, Limitée, 1921. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 12e livraison).

[Relations des Jésuites] *The Jesuit Relations and Allied Documents*; travels and explorations of the Jesuit Missionaries in New France (1610-1791); the original French, Latin and Italian texts with English translation and notes; illustr. by portraits, maps and fac-similes; ed. by Reuben Gold Thwaites. Cleveland, The Burrows Brothers Co. 1896. 73 v. In-8.

Translation des corps des Soeurs défuntes de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Nécrologie des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, décédées depuis l'établissement de ce monastère à Montréal ou Ville-Marie, en l'année 1659, jusqu'en 1860, inhumées dans l'Eglise. Montréal, des Presses à vapeur de Plinguet et Cie, 26 rue St-Gabriel, 1860. 14 p. In-8.

Véritables (Les) Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France. Montréal, Impr. par Berthiaume et Sabourin, 212 et 214 rue Notre-Dame, 1880. In-8. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 9e livraison.)

ROGER HÉBERT

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AC	Archives des Colonies, (France)
ACAM	Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal
ACSM	Archives du Collège Sainte-Marie
AJM	Archives Judiciaires de Montréal
AMMSM	Archives de la Maison Mère des Soeurs de la Maternité de Sainte-Pélagie (Soeurs de la Miséricorde)
ANQM	Archives Nationales du Québec à Montréal
ANQQ	Archives Nationales du Québec à Québec
APC	Archives Publiques du Canada
ARHSJ	Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
ASSSM	Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal
ASTR	Archives du Séminaire des Trois-Rivières
BRH	Bulletin des Recherches Historiques
Can. Med. Ass. J.	Canadian Medical Association Journal
CHAR	Canadian Historical Association Report
HDM	Hôtel-Dieu de Montréal
MEM	Mandements des Evêques de Montréal
MEQ	Mandements des Evêques de Québec
MSRC	Mémoires de la Société Royale du Canada
RAPQ	Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec
RDJ	Relations des Jésuites
RHAF	Revue d'Histoire de l'Amérique française

INDEX GÉNÉRAL

A

- Abénaquis, Indiens, 76
Adhémar, Antoine, notaire, 231
Agniers, Indiens, 75, 77-89, 91, 97, 98
Aigremont, François Clairambault d', voir Clairambault d'Aigremont
Aiguillon, Madame la Duchesse d', 14, 21, 108
Ailleboust, Gabrielle d', 204
Ailleboust, Soeur d', 250
Ailleboust d'Argenteuil, Jean d', 157
Ailleboust de Boullongne, Marie-Barbe d', 25, 114, 216-217
Ailleboust de Coullonges, Louis d', gouverneur de la Nouvelle-France, 25, 82, 83, 85, 90, 112
Ailleboust de Musseaux, Charles-Joseph d', 90, 95
Albany, 78, 81
Alet, Antoine d', p.s.s., 106
Alexandre VII, pape, 22, 105, 118, 218
Algonquins, Indiens, 19, 76-80, 82, 85, 86, 88, 94
Allard, Soeur Marie-Louise, r.h.s.j., 65, 317, 321
Allouez, Claude, s.j., 107
American College of Surgeons, 64
Amherst, Jeffrey, général, 43, 241
Andastes, Indiens, 76, 77, 79
Angers, Diocèse d', 119, 120
Angers, Evêque d', 106, 109, 115, 121
Angoulême, le Duc d', 26
Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 64
Annenraès, Indien onontagué, 88
Anontaha, chef huron, 96
Antarisati, capitaine des Cinq-Cantons, 94
Archambault, Denis, soldat, 92
Archambault, Jacques, 19
Archambault, Marie-Geneviève, 188
Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 127, 211, 311-316
Argenson, Pierre Voyer d', gouverneur de la Nouvelle-France, 105, 110-112
Argenteuil, Jean d'Ailleboust d', voir Ailleboust d'Argenteuil, Jean d'
Arnald, Mgr Henri, évêque d'Angers, 109, 115-117, 119, 120, 122
Arnoldi, Docteur, 271-273
Artet de La Frenière, François, lieutenant des troupes de la Marine, 155
Arthabaska, Hôtel-Dieu d', 61
Association des Dames Auxiliaires et Bénévoles, 70
Association des Garde-Malades enregistrées de la Province de Québec, 64
Association des Hôpitaux Catholiques des Etats-Unis et du Canada, 64, 66
Association Jeanne Mance, 64
Assurance-hospitalisation, 69
Assurance-santé, 70
Atherton, William Henry, 317
Atlantique, Océan, 303
Auclair, Elie-J., abbé, 63, 317
Auger, Etienne, 216
Augustins, Abbaye des, 226
Autriche, 254
Autriche, Marie-Thérèse d', 169
Auxiliaires en Nursing, Ecole d', voir Ecole d'Auxiliaires en Nursing
Avaugour, Pierre Dubois d', baron, gouverneur de la Nouvelle-France, voir Dubois d'Avaugour.

B

- Babie, Jacques, marchand, 165
Babie, Louis, 168
Babie, Raymond, marchand, 165
Babie, Thérèse, 165, 167

- Babonneau, Soeur Madeleine, domestique, 121-122
 Babonneau, Soeur Renée, 218
 Baby, voir Babie
 Budgley, Docteur, 271-273
 Balkans, 254
 Barbeau, Docteur Antonio, 66, 321
 Barbeau, Marius, 75
 Baril, Docteur, 63
 Barry Saint-Léger, 231
 Basset, Bénigne, notaire, 54, 120, 218
 Basset, Benoît, 231
 Basset, famille, 307
 Basset, Gabriel, 231
 Basset, Messieurs, 56
 Bastien dit Berthier, Anne, 155
 Baugé, Hospitalières de Saint-Joseph de, 119-121
 Beaubien, Docteur, 272, 274
 Beaufort, Hôtel-Dieu de, 32
 Beaugrand-Champagne, Aristide, 75
 Beauharnois, Charles de La Boische, Marquis de, gouverneur de la Nouvelle-France, 37, 155, 160, 161, 167, 170, 172, 178, 203, 204
 Beckwith, Soeur, 48-50
 Bédard, charpentier, 31
 Bégon, Claude-Michel, intendant de la Nouvelle-France, 35, 147, 235
 Bégon, Madame, 166
 Bélanger, Docteur J.-O., 259
 Bélestre, Perrine Picoté de, voir Picoté de Bélestre
 Belgique, 254, 256
 Belmont, François Vachon de, voir Vachon de Belmont
 Benoît, Anne, 155, 166, 167, 168
 Benoît, Charles, 155, 156
 Benoît, Claude, médecin et chirurgien, 155, 159, 162, 167, 170
 Benoît, fils, 155
 Benoît, Joseph, médecin et chirurgien, 155, 156, 157, 176, 177, 179, 180, 182
 Benoît, Louise, 155, 166
 Benoît, Marie-Anne, 155
 Benoît, Pierre, 317
 Benoît, la veuve, 166
 Berlin, 254
 Bernard, Antoine, c.s.v., 317
 Bernier, Docteur, 63
 Bernier, Soeur Jeanne, r.h.s.j., 59, 317
 Berté, Bernard, 82
 Berthier, Anne Bastien dit, voir Bastien dit Berthier
 Berthier, chirurgien, 176
 Bertrand, Camille, 317
 Bethléhem, 217
 Biddeford, Hôpital Notre-Dame de, 66
 Bigot, François, intendant de la Nouvelle-France, 42, 224
 Bigot, 84
 « Bill 65 », 70
 Bishop College, 274
 Bizard, Soeur Madeleine, 185, 200, 207
 Blake, légiste, 288
 Bochart de Champigny, Jean, intendant de la Nouvelle-France, 26, 31, 141, 145, 219, 220
 Boire, Marie, 193
 Boisclair, Eustache Lanouiller de, voir Lanouiller de Boisclair
 Boissier, Guillaume, 82
 Bonenfant, Mathurin, 89
 Bonneau, Soeur, 255, 284
 Bonsecours, Chapelle, 39
 Bordeaux, 248
 Boston, 94
 Boucher, Docteur Séraphin, 258
 Boucherville, 259
 Boudart, Jean, 19, 91
 Boudeau, Docteur Pierre, 176
 Bougret, Marguerite, 204
 Boukhara, 254
 Boulic de la Nativité, Mère Renée, 21, 107
 Boullanger, Rolland, 324
 Boullongne, Marie-Barbe d'Ailleboust de, voir Ailleboust de Boullongne, Marie-Barbe d'
 Bourdon, J., 15
 Bourgeois, Marguerite, 29, 108, 116, 213, 214
 Bourget, Mgr Ignace, évêque de Montréal, 50, 51, 53, 60, 272, 273, 276, 277, 279, 280, 283, 284, 287-288, 291, 294, 304, 306, 307
 Boyle, Roland, 317
 Brésolles, rue de, 16

- Brésoles, Soeur Judith Moreau de, voir Moreau de Brésoles
 Bressani, Père, s.j., 84
 Bretagne, Etat de, 226
 Breton, Valentin, o.f.m., 318
 Bretonvilliers, Alexandre Le Ragois de, 25, 218
 Briand, Mgr Olivier, évêque de Québec, 43
 Brien, Roger, 321
 Brien dit Desrochers, Marie, 197
 Briquet-Lefebvre, Soeur Marie-Anne, 43
 Brisay de Denonville, Jacques-René, voir Denonville
 Brosseau, Docteur, 281
 Brown, Docteur G.T., 259
 Bruchési, Institut, voir Institut Bruchési
 Bruchési, Jean, 318
 Bruchési, Mgr Paul, archevêque de Montréal, 260
 Brunelle, Docteur, 297
 Bruxelles, Congrès international des infirmières de, 65
 Bullion, Angélique Faure de, voir Faure de Bullion
 Bullion, Pavillon De, voir Pavillon De Bullion
 Bureau d'enregistrement, 60
 Bureau de Santé de Montréal, 304
 Bureau Médical, 62.
- C**
- Cabassier, Marie-Louise, 201
 Callière, Louis-Hector de, gouverneur de la Nouvelle-France, 29, 141
 Cameron, Mgr, Commissaire pour la division du diocèse des Trois-Rivières, 293
 Camirand, Docteur Omer, 259
 Campbellton, Hôtel-Dieu de, 61
 Campeau, Soeur Catherine, converse, 187
 Campeau, Soeur Louise, 204
 Campeau, Soeur, Dépositaire des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 44
 Campell, Docteur, 274
 Canadian Society of Laboratory Technologist, 66
 Cap-de-la-Madeleine, 259
 Carignan, Régiment de, 25
 Carmélites, 55
 Cartier, Jacques, 13, 75, 78
 Casson, François Dollier de, voir Dollier de Casson
 Castonguay, Soeur, 188
 Castonguay-Nepveu, Rapport, 70
 Catalogne, Gédéon de, ingénieur, 31
 Catin, Soeur Anne, 200
 Cause de Béatification et de Canonisation de Jeanne Mance, 66, 69
 Cause de Béatification et de Canonisation de Jérôme Le Royer de La Dauversière et de Marie de La Ferre, 65, 316
 Cayugas, appellation anglaise des Goyougouins, 77
 Cent-Associés, Compagnie des, 14
 Champagne, Monsieur, député des Deux-Montagnes, 289
 Champigny, Jean Bochart de, voir Bochart de Champigny
 Champlain, Lac, 85
 Champlain, Samuel de, 15, 78
 Champvallon, François de Harley de, voir Harley de Champvallon
 Chaon, Chevalier de, Commandant du *Rubis*, 248
 Chapelle de l'Immaculée-Conception, 60
 Chapelle Saint-Joseph, 55, 60
 Chapleau, Adolphe, Premier-ministre du Québec, 289
 Charbonneau, Mgr Joseph, archevêque de Montréal, 321
 Charet, Monsieur, 240
 Charité de Paris, Hôpital de la, 170
 Charlevoix, François-Xavier, s.j., 134, 326
 Charon de La Barre, Jean-François, fondateur des Hospitaliers de la Croix, 34
 Charon, Frères, voir Hospitaliers de la Croix
 Chartran, Joseph, 165
 Chatham, Hôtel-Dieu de, 60
 Chats, Indiens, 97
 Chaussegros de Léry, Gaspard, 36
 Chérakis, Indiens, 76
 Chevalier, Jeanne, 121
 Chevrefils, Marie-Gabrielle, 203
 Chevrier de Fancamp, Pierre, baron, membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, 13, 215, 216, 217

Chèze, François, p.s.s., 181-182
 Chicot, Jean, voir Cicot
 Chicoutimi, Diocèse de, 294
 Chomedey de Maisonneuve, Paul de, gouverneur de Montréal, 15-18, 20, 22, 80, 83, 84, 90, 92, 96, 98, 107, 113, 130, 215, 230
 Cicot, Jean, 91
 Cinq-Cantons, 92-98
 Clairambault d'Aigremont, François, Commissaire de la Marine, 147
 Clergé de France, 226
 Clinique des Tumeurs, 66
 Clinique du Glaucome, 67
 Clinique du Thorax, 67
 Closse, Lambert, major de Montréal, 92, 94
 Cobourg, Université de, voir Université de Cobourg
 Colin, Louis, p.s.s., Supérieur du Séminaire de Montréal, 295
 Collège des Médecins et Chirurgiens, 259, 271, 275
 Collège Royal des Médecins et Chirurgiens, 67
 Colombière, Joseph de la, archidiacre, 199
 Colonial Office, 288
 Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada, 324
 Compagnie de la Colonie, 33
 Compain, Marie, 204
 Confédération iroquoise, 96
 Confédération canadienne, 278
 Congrégation de Notre-Dame, 34, 43, 53, 133, 216, 231, 241
 Congrégation des Hospitalières de Saint-Joseph, voir Hospitalières de Saint-Joseph
 Connecticut, Etat du, 76
 Connecticut, Rivière, 79
 Compagnie de la Nouvelle-France, voir Cent-Associés
 Compagnie des Cent-Associés, voir Cent-Associés
 Conquête, 233, 238, 241, 242
 Conroy, Mgr Georges, 292
 Conseil d'Etat de France, 190, 191, 326
 Conseil de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, 280
 Conseil de la Ville de Montréal, 304

Conseil de la Marine de France, 190, 233, 234
 Conseil international des infirmières, 63
 Conseil Législatif de la Province de Québec, 299
 Conseil Souverain de la Nouvelle-France, 141, 150, 326
 Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, 150, 151
 Constitutions des Hospitalières de Saint-Joseph, 187, 191
 Couagne, de, voir Decouagne
 Couanier de Launay, E.-L., chanoine, 318
 Coullonges, Louis d'Ailleboust de, voir Ailleboust de Coullonges
 Cour de France, 219
 Courcelles, Daniel de Rémy de, gouverneur de la Nouvelle-France, 120
 Coutume de Paris, 191
 Creighton, Donald, historien, 75
 Cris, Indiens, 76
 Crochet, Le, (Kiotsaton), voir Kiotsaton
 Croix-Rouge, 67, 68
 Cuillier, Anne, 192, 202
 Cuillier, Soeur, annaliste, 247, 250, 315
 Cuisy, Marie-Claire, 228
 Cytologie Québec, 71

D

Dagenais, Docteur, 275, 284
 Dagneau-Douville, Louise-Amable, 204
 Daguilhe, Louise, 202, 203
 D'Allaire, Micheline, 225
 Dalpé, Docteur W.-H., 259
 Damours de Louvrières, Louise, 192
 Daneau de Muy, Charlotte, 165
 Daneau de Muy, Nicolas, gouverneur de la Louisiane, 165
 Danemarie, Jeanne, 318
 Danemark, 254
 Danville, 259
 Daveluy, Marguerite, 158
 Daveluy, Marie-Claire, 66, 318, 321, 324
 David, Docteur, 274, 306
 Decouagne, Louise, 168
 Decouagne, Marie-Françoise, 167, 168

- Decouagne, Marie-Joseph, 166, 202
 Decouagne, Suzanne, 166, 207
 Decouagne de Francheville, Thérèse, 38, 166
 Découverte, Madame de la, 34
 Déganawidah, indien, 77
 Delaware, Etat du, 76
 Demers, Docteur J., 259
 DeMosny, Jean, 169
 Denaut, Mgr Pierre, évêque de Québec, 199
 Denis, Soeur Catherine, 117, 121, 122, 131, 314
 Denonville, Jacques-René Brisay de, gouverneur de la Nouvelle-France, 26, 219, 220
 Deroche, Soeur, 207
 Deschambault, Jacques-Alexis Fleury, voir Fleury Deschambault
 Desaulniers, Soeur, 62
 De Selle, Pierre, 155
 Desjardins, Docteur, 298, 275, 292, 297
 Desjardins, Docteur Edouard, 65, 66
 Desjardins, Paul, s.j., 318
 Desmur, Jean, 321
 Desrochers, voir Brien dit Desrochers
 Desrosiers, Léo-Paul, 321
 Deux-Montagnes, Région des, 254
 Devan chy, Madeleine-Angélique, 186, 201
 Devernavy de Ronceray, Soeur Andrée, 121, 122, 218
 Dézéry, Mademoiselle, 45
 Dézéry, Soeur Amable, 238
 Dieppe, Hospitalières de Saint-Augustin de, 106, 107, 112
 Dionis, Pierre, chirurgien, 169
 Dionne, N.-E., 318
 Directoire de Montréal, Le, 305
 Dispensaire de la Miséricorde, voir Miséricorde
 Doige, Thomas, 305
 Dollier de Casson, François, p.s.s., Supérieur du Séminaire de Montréal, 17, 26, 29, 31, 84, 326
 Donégana, Hôtel, rue Notre-Dame, 285
 Dorval, 259
 Dosquet, Mgr Pierre-Herman, évêque de Québec, 206, 236, 248, 252
 Dubé, Docteur Joseph-Edmond, fondateur de l'Institut Bruchési, 63
 Dubeau, Louise, domestique, 193
 Dubois d'Avaugour, Pierre, gouverneur de la Nouvelle-France, 117
 Dubuc, Docteur C.-E.-D., 259
 Dufeu, Monsieur, 119
 Dufay, capitaine du navire *La Providence*, 156
 Dufresne, Amable, 200, 201
 Dufresne, Reine, 201
 Dufrost de La Jemmerais, Marie-Marguerite, voir Youville
 Dugas, Soeur Lucie, r.h.s.j., annaliste, 315
 Dugué, Soeur, 250
 Duhamel, Mgr, évêque d'Ottawa, 290, 293
 Dumas, Docteur Paul, directeur du *Journal de l'Hôtel-Dieu*, 66
 Dumouchel, Marie-Joseph, 202
 Dupéron, Jacques, donné, 193
 Dupré, Marie-Thérèse Le Compte, voir Le Compte Dupré
 Dupuy, Claude Thomas, intendant de la Nouvelle-France, 37, 233
 Durocher, Docteur, 297
- ## E
- Elboren, ville d', 167
 Enfant-Jésus, Place de l', 198
 Erié, Lac, 76
 Eriés, Indiens, 76, 97
 Ecole d'Auxiliaires en Nursing, 69
 Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, 60, 61, 271-299
 Ecole de Techniciennes en Alimentation, 69
 Ecole des Infirmières, 62, 63, 64, 70
 Ecosse, 167
 Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada, 326
 Eglise, 233
 Eglise canadienne, 211
 Espagne, 137, 254, 256
 Etat, 190, 222, 233
 Etat du Domaine, 235

Etats de Bretagne, 226
 Etats du Languedoc, 226
 Etats-Unis, 68, 76
 Europe, 110
 Européens, 76

F

Fabre, Mgr Edouard-Charles, archevêque de Montréal, 274, 281, 283-285, 287, 291-294
 Faillon, Etienne-Michel, p.s.s., historien, 108-112, 117, 318
 Fancamp, Pierre Chevrier de, voir Chevrier de Fancamp
 Falardeau, Docteur Romulus, 259, 260
 Fanny Allen Hospital, (Winooski, Vermont), 62
 Farmoutier, Abbaye de, 226
 Faure de Bullion, Angélique, 14, 17, 21, 26, 67, 106, 109, 113, 114, 213, 214, 311
 Feltz, Ferdinand de, chirurgien-major, 166, 167, 180, 181
 Ferrières, 155, 156
 Ferron, Docteur Alfred, 259
 Ferron, Docteur Jacques, 318
 Fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909, 63
 Fleury Deschambault, Jacques-Alexis, juge royal, 150
 Floquet, Pierre-René, s.j., 199
 Foran, J.K., 319
 Forestier, Antoine-Bertrand, chirurgien, 158
 Foretier, Marie-Amable, 49
 Fournel, Monsieur, 240
 Fourrière, 155
 France, 107-110, 112, 117, 118, 136, 137, 213, 222, 254, 256, 257
 Francheville, Thérèse Decouagne de, voir Decouagne de Francheville
 Francheville, Madame François Poulin de, voir Poulin de Francheville
 Franchi, Cardinal, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, 279, 280, 295
 Françoise, 250
 Frégault, Guy, historien, 132, 145, 211, 221, 222

Frémont, Docteur Jules, 259
 Frères des Ecoles et de l'Instruction Chrétienne, 262

G

Gagné, Docteur Arthur, 259
 Gaillar, Christophe, 231
 Gallard, Soeur Charlotte, 314
 Gallinier, Dominique, p.s.s., 106
 Gassien, Soeur, 37, 250
 Gatinois, 155
 Gaultier, Jean-François, médecin, 252
 Geneviève, Soeur, 250
 Gerard, Charles, 319
 Golfe, Préfecture apostolique du, 294
 Gosselin, Soeur, 207
 Goubert, Pierre, historien français, 229
 Goyau, Madame Georges, 322
 Goyougouins, Indiens, 77
 Grand-Conseil iroquois, 77
 Grand'Mère, 259
 Grande Armée, voir La Grande Armée
 Granet, Dominique, p.s.s., Supérieur du Séminaire de Montréal, 53
 Gravel, Mgr Elphège, évêque de Nicolet, 293
 Griffintown, 53, 274, 275, 304
 Grosse Isle, 256, 257, 303
 Groulx, Lionel, chanoine, 324
 Groux, Gabriel, 167
 Guérin, James C., 299
 Guy, Madame, pensionnaire perpétuelle, 189

H

Haegerty, J.J., 256
 Hamel, Docteur, 287
 Harel, Thomas-Etienne, 289, 295, 296
 Hamelin, Jean, historien, 131, 135-140
 Hamel, Madame, 189
 Harel, Thérèse, 203
 Harel, Thérèse-Amable, 202, 204
 Harley de Champvallou, François de, archevêque de Rouen, 106, 110, 111
 Hay, Elisabeth, 197
 Hébert, sculpteur, 44

- Hébert, Jean-Augustin, 92
 Herbin, Soeur, 204
 Herschell, Sir Farrer, Solliciteur général à Londres, 287, 288
 Hervieux, Docteur Henri, Président de la Société Médicale de Montréal, 62
 Hery, Soeur Marie-Joseph, 43
 Hiawatha, Indien, fondateur de la Ligue iroquoise, 77
 Hingston, Docteur William, 62, 274, 275, 281, 298
 Hochelaga, Royaume iroquois d', 75
 Hocquart, Gilles, Intendant de la Nouvelle-France, 160, 167, 178, 182, 203, 204, 237
 Hollandais, 79
 Hôpital de la Miséricorde, 70, 281
 Hôpital de Montréal, 111
 Hôpital Général de Montréal, 34, 36, 41, 172, 173, 235, 239, 273, 284
 Hôpital Général de Québec, 225, 237, 249
 Hôpital Notre-Dame, Montréal, 285
 Hôpital Notre-Dame de Biddeford, 66
 Hôpital Saint-Patrice, voir Saint Patrick's Hospital
 Hôpital Sainte-Justine, 63
 Hospice Saint-Jérôme, 52, 305, 306
 Hospitalières de Saint-Augustin, Religieuses, 14, 21, 106, 108, 111, 112, 113, 115, 119, 213
 Hospitalières de Saint-Joseph, Religieuses, 9, 13, 18, 21, 22, 25, 26, 30, 32, 36, 39, 43, 53, 54, 56, 59-62, 64-70, 105-123, 127, 130, 132, 143, 189, 196, 198, 211-215, 217-219, 221, 225-244, 296, 303-305, 307, 311-316, 325
 Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche, Religieuses, 108-112, 115-118, 120, 121, 192, 212, 213
 Hospitalières de Saint-Joseph de Moulins, Religieuses, 120
 Hospitalières de Saint-Joseph de Nîmes, Religieuses, 120
 Hospitaliers de la Croix, Frères, 34, 35, 41, 172, 173, 234
 Hôtel de Ville de Paris, 226
 Hôtel-Dieu d'Arthabaska, 61
 Hôtel-Dieu de Campbellton, 61
 Hôtel-Dieu de Chatham, 60
 Hôtel-Dieu de Kingston, 256, 305, 306
 Hôtel-Dieu de La Flèche, 22, 105, 106, 114, 119
 Hôtel-Dieu de Laval, 32, 118-122
 Hôtel-Dieu de Montréal, 13, 16, 17, 25, 28, 29, 31-33, 36, 38-42, 44, 46, 48, 50, 56, 59-62, 64, 66, 69-72, 81, 86, 91-93, 97, 112-114, 116, 123, 127, 131-133, 139, 140, 143-145, 148, 149, 156, 185-208, 211, 213, 214, 219-221, 231, 234, 237, 239-241, 282, 303, 306, 307, 311-316, voir Hôpital de Montréal.
 Hôtel-Dieu de Nîmes, 119
 Hôtel-Dieu de Québec, 14, 21, 106, 110-112, 117, 237
 Hôtel-Dieu de Saint-Basile de Madawaska, 61
 Hôtel-Dieu de Tracadie, 60
 Hôtel-Dieu de Windsor, 61
 Hôtel-Dieu des Trois-Rivières, 237
 Houde, Frédéric, Rédacteur au Journal *Le Monde*, 290, 291
 Howard, Docteur, 306
 Huaut de Montmagny, Charles-Jacques, gouverneur de la Nouvelle-France, 80, 82, 85, 86
 Hubert, Mgr Jean-François, évêque de Québec, 48, 199
 Hudson, Bassin de l', 76
 Hudson, Fleuve, 79
 Huet, Père, 249
 Huron, Lac, 76
 Huronnie, 19, 79, 84, 86, 89
 Hurons, Indiens, 19, 75, 76-82, 85, 87-90, 94, 97
 Hurons-iroquois, Indiens, 76
 Hurteau, Laure, 324
 Hurtubise, Catherine, 201
 Hyoux, Anne, 116

I

- Illinois, Etat de l', 76
 Illinois, Indiens, 76, 77
 Immaculée-Conception, Chapelle de l', voir Chapelle de l'Immaculée-Conception
 Indes, 256
 Infirmières, Ecole des, voir Ecole des Infirmières

Institut Bruchési, 63
 Institut de Recherches Cliniques, 69, 72
 Institut des Filles Hospitalières de Saint-Joseph, voir Hospitalières de Saint-Joseph
 Irlandais, 273-275, 303, 305, 307
 Iroquois, Indiens, 13, 16, 17, 19, 20, 75-87, 89-94, 97, 98, 217
 Iroquois-agniers, Indiens, 79
 Iroquoise, 80-82, 84, 87
 Italie, 254

J

Jacob, Monsieur, 231
 Jacobini, cardinal, 297, 298
 Jamet, Dom Albert, o.s.b., 107, 322
 Janelle, Docteur Louis, 259
 Jésuites, 17, 18, 107-109, 117, 240, 279, 294
 Jésuites, Journal des, voir Journal des Jésuites
 Jetté, Monsieur, juge, 288
 Jogues, Isaac, s.j., 82, 88
 Jouanneau, Mathurin, 215, 217
 Joubert, Geneviève, 165
 Journal de l'Hôtel-Dieu, 65, 66
 Journal des Jésuites, 326
 Juchereau de Saint-Ignace, Mère Jeanne-Françoise, Augustine, 326
 Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, 326
 Jutras, Docteur Albert, directeur du *Journal de l'Hôtel-Dieu*, 66

K

Kerr, Soeur Corinne, r.h.s.j., 322
 King, Loi de, 146
 Kingston, 303, 305
 Kingston, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu de Kingston
 Kiotsaton, (Le Crochet), grand chef et orateur agnier, 85, 86

L

La Bardelière, Veuve de, voir Pournin
 La Bardillière, Mademoiselle de, voir Pournin
 La Barre, Jean-François Charon de, voir Charon de La Barre
 La Barrique, Chef agnier, 98
 Labelle, Antoine, curé, 298
 Labonté, Charlotte, domestique, 193
 Labruère, Moreau de, voir Moreau de Labruère
 Lacas, Soeur, r.h.s.j., 65
 Lachapelle, Docteur, 281, 284
 La Corne de Chaptas, Jean-Louis de, Lieutenant du Roi à Montréal, 155
 Lacroix, Soeur, 48
 La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, Mgr Jean-Baptiste de, voir Saint-Vallier
 Lafay, Soeur, 207
 La Ferre, Marie de, co-fondatrice de l'Institut des Filles Hospitalières de Saint-Joseph, 65, 105, 106, 115, 117, 120, 316
 La Flèche, Hospitalières de Saint-Joseph de, voir Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche
 La Flèche, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu de La Flèche
 Laflèche, Mgr Louis-François Richer, évêque des Trois-Rivières, 290-292
 Laforest, Pierre, 82
 La Fousse, Pierre, notaire à La Flèche, 213
 Lafrance, Soeur, r.h.s.j., annaliste, 247, 315
 La Frenière, François Artet de, voir Artet de La Frenière
 La Grande Armée, chef agnier, 98
 Lalande, Jean de, 87
 Lalemant, Jérôme, s.j., 17
 Lamarche, Docteur, 281, 284
 La Marre, Jean-Victor Varin de, voir Varin de La Marre
 Lanaudière, Soeur Renée Le Jumeau de, voir Le Jumeau de Lanaudière
 Lambert, Docteur, 259
 Lanctôt, Gustave, historien, 75, 319
 Lanctôt, Soeur Marie-Anne, 200
 Langloiserie, Louise Piot de, voir Piot de Langloiserie

- Languedoc, Etats du, 226
 Lanaurais, 82
 Lanouillé de Boisclair, Jean-Eustache, grand voyer, 162, 179
 Lapière, Docteur J.-H., 259
 La Plume, chef agnier, 98
 Laramée, Docteur, 284
 Larches, Monsieur, 162
 Laroche-Heron, C. de, 319
 La Rochelle, 110, 121, 213, 214
 Larocque de Roquebrune, Robert, 323
 Lartigue, Mgr Jean-Jacques, p.s.s., évêque de Montréal, 45-47, 49
 La Sablonnière, boucher, 144
 Latour, Mlle, pensionnaire perpétuelle, 189
 Laurier, Wilfrid, Premier-ministre du Canada, 278
 Lauzon, Jean de, Gouverneur de la Nouvelle-France, 14, 93
 Laval, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu de Laval
 Laval, Université, voir Université Laval
 Lavallée, Soeur Angélique, tourière, 197
 Lavigne, 91
 Laviolette, soldat, 94
 Laviolette, Guy, 324
 Law, John, 137
 Le Bailly, Monsieur, 28
 Lebeau, Guillaume, 84
 Lebel, Réal, s.j., 324
 Le Ber, Jacques, marchand, 30, 31, 201
 Leblond, Adrien, 319
 Leclercq, Chrestien, récollet, 326
 Lecompte Dupré, Catherine, 200
 Le Compte, Marie-Thérèse, 165, 168
 Le Comte, Nicolas, boucher, 145, 146
 Le Crochet (Kiotsaton), voir Kiotsaton
 Leduc, Marie, 186, 201
 Lefebvre, Esther, 319
 Le Febvre, François, p.s.s., supérieur du Séminaire de Montréal, 26
 Législature provinciale, 287, 289
 Le Jumeau de Lanaudière, Soeur Renée, 121, 122, 218
 Le Monde, Journal, 290
 Le Moyne de Longueuil, Charles, baron, 19, 120, 166
 Le Moyne, Simon, s.j., 18, 97
 Le Moyne de Sainte-Hélène, Soeur Agathe, 40, 180
 Le Normant de Faradon, Louis, p.s.s., voir Normant de Faradon
 Léon XIII, pape, 256, 290, 291, 294, 298
 Lepage, Germain, 204
 Le Pailleur, Soeur Charlotte, dépositaire, 202, 238, 239
 Leprohon, Docteur, 272
 Le Rageois de Bretonvilliers, Alexandre, p.s.s., voir Bretonvilliers
 Le Royer de La Dauversière, Jérôme, fondateur de l'Institut des Filles de Saint-Joseph de La Flèche, co-fondateur de Montréal, receveur des tailles de La Flèche, membre de la Société de Notre-Dame de Montréal et de la Compagnie du Saint-Sacrement, 13, 21, 26, 65, 105, 106, 108, 109, 113-116, 120, 191, 212, 214, 311, 314, 316
 Le Royer, Pavillon, voir Pavillon Le Royer
 Lespérance, le Sieur Magnan, voir Magnan Lespérance
 Lestage, Monsieur de, 240
 Le Sueur de Vauvilliez, Pierre, p.s.s., 40
 Lettres Patentes, 218
 Levasseur, Soeur, 250
 Lévy, marchand juif, 44
 Ligue iroquoise, 77, 96
 Lobinois de Tourneuve, Louis-Jean, 166
 Loi des Hôpitaux, 70
 Londres, 254, 287
 Longueuil, Charles Le Moyne de, voir Le Moyne de Longueuil
 Loranger, Monsieur, professeur de droit, 289
 Lorimier, Louis-Raoul de, 324
 Louis XIII, roi de France, 14
 Louis XIV, roi de France, 22, 65, 109-111, 117, 120, 121, 169, 176, 218, 219
 Louisbourg, 42
 Loups, Indiens, 76, 77, 79, 87, 116
 Loutres, Lac aux, 215
 Louvrières, Louise Damours de, voir Damours de Louvrières.

M

- MacDonell, Docteur, 274, 275, 281
 Macé, René, p.s.s., procureur des Hospitalières de Montréal à Paris, 121, 215, 217
 Macé, Soeur Catherine, 22, 23, 30, 109, 121, 122, 213, 219, 312
 Mackay, Jetée, 15
 Macnider, Docteur, 271
 MacPherson, Docteur J.J., 259
 Madawaska, Hôtel-Dieu Saint-Basile de, voir Hôtel-Dieu Saint-Basile
 Magnan Lespérance, le Sieur, 159
 Maillet, Soeur Marie, 22, 109, 121, 122, 213, 312
 Maine, Etat du, 76
 Malboeuf, Marie-Louise, fille de service et converse, 193
 Malhiot, Françoise-Louise, 202
 Malleray, Louis-Hector, 157
 Mance, Jeanne, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 9, 14, 16-22, 25, 64, 66, 70, 84, 86, 87, 90, 92, 97, 98, 106-109, 113, 123, 129, 130, 172, 212-214, 218, 303, 311, 312, 316
 Mance, Pavillon Jeanne, voir Pavillon Jeanne Mance
 Manning, cardinal, 289
 Mans, Diocèse du, 118
 Marchal, Léon, 319
 Marcoux, abbé, 296
 Maréchal, Monsieur, Grand vicaire de Montréal, 298
 Mareschal, Georges, chirurgien, 170
 Marie de La Ferre, Résidence, voir Résidence Marie de La Ferre
 Marie de l'Incarnation, 327
 Marie-Joseph, Soeur, 250
 Marie-Joseph-Amable, nom de la cloche de l'église, 49
 Marie-Joseph-Angélique, esclave noire, 38, 159
 Marien, Docteur Amédée, 62
 Marin, Soeur, 187
 Martel, Soeur, 199
 Mascoutins, Indiens, 76
 Massachusetts, Etat du, 76
 Massicotte, Edouard-Zotique, archiviste, 319, 322
 Mathurine, novice, 114
 Mattemale, Jean, 84
 Morault, Mgr Olivier, p.s.s., 322
 Maurepas, Jean-Frédéric Phélypeaux de, voir Phélypeaux de Maurepas
 McDermot, H.E., 325
 McDonald, Docteur, 306
 Mc Gill, rue, 304
 Mc Gill, Université, voir Université Mc Gill
 Mennetrier, Charles, colonel, 325
 Mercier, Docteur Alphonse, 359
 Mercier, Catherine, 91
 Mercier, Honoré, Premier-ministre de la Province de Québec, 294, 296, 298, 299
 Mercier, Docteur Oscar, fondateur du *Journal de l'Hôtel-Dieu*, 65, 322
 Messier, Martine, 93
 Méthot, Docteur, 288
 Meurling, Refuge, voir Refuge Meurling
 Michigan, Etat du, 76
 Mignault, Docteur, 62
 Mills, maire de Montréal, 305
 Miséricorde, Dispensaire de la, 273
 Miséricorde, Hôpital de la, voir Hôpital de la Miséricorde
 Mississippi, Fleuve, 75
 Mohawk, Rivière, 78
 Mohawks, Indiens, appellation anglaise des Agniers, 77
 Mohicans, Indiens, 79
 Monarque, Pierre, 231
 Monde, Le, journal, voir Le Monde
 Mondoux, Soeur Maria, r.h.s.j., archiviste et historienne, 66, 108, 217, 249, 314-316, 320, 322, 325
 Monk, Maria, 49, 50
 Monnière, Angélique, 202
 Montabert dit Saint-Louis, Etienne, 156, 165
 Montagnais, Indiens, 85
 Montagne, Rue de la, 304
 Montgolfier, Etienne, p.s.s., Supérieur du Séminaire de Montréal, 43, 198, 199
 Montigny, Jacques de, 39, 250, 252
 Montmagny, Charles Huaut de, voir Huaut de Montmagny

- Montmorency de Laval, Mgr François de, premier évêque de la Nouvelle-France, 25, 105-123, 130, 214
 Montpellier, Faculté de Médecine de, 169
 Montreal General Hospital, 51
 Mont Royal, 75
 Mont Sainte-Famille, 13, 17, 49, 53-56, 59, 60, 273, 274, 307, 314
 Mont Sainte-Marie, 54
 Morand, François, chirurgien, 170
 Moreau de Labrière, 289
 Moreau, Mgr, évêque de Saint-Hyacinthe, 289, 298
 Moreau, rue, 258
 Moreau, Soeur Florence, r.h.s.j., 320
 Moreau de Brésolles, Soeur Judith, 22, 23, 113, 116, 121, 122, 213, 215, 312
 Morin, Docteur Gaston, 259
 Morin, Soeur Marie, annaliste, 64, 113-117, 121-123, 131, 133, 228, 229, 247, 303, 314, 315, 327
 Morin, Victor, notaire et historien, 322
 Mousset, Gérard, 322
 Moran, Nicolas, 159
 Morrissey, Soeur Helen, r.h.s.j., 307
 Moscou, 254
 Moulins, Hospitalières de Saint-Joseph de, voir Hospitalières de Saint-Joseph de Moulins
 Moyen, Elisabeth, novice, 114
 Munro, Docteur Pierre, 271, 272, 304
 Muy, Daneau de, voir Daneau de Muy
- N**
- Nantes, toile de, 186
 Nation française, 226
 Nativité, Mère Renée Boulic de la, voir Boulic de la Nativité
 Nau, Luc-François, s.j., 248, 249
 Nazareth, Fief, 25
 Nercam, André, p.s.s., 320
 Neutres, Indiens, 76, 97
 New-Hampshire, Etat du, 76
 New-Jersey, Etat du, 76
 New-York, Etat de, 77, 78, 254
 Nicolet, Ville de, 259
 Nicolet, Diocèse de, 293, 294
- Nîmes, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu de Nîmes
 Nîmes, Hospitalières de Saint-Joseph de, voir Hospitalières de Saint-Joseph de Nîmes
 Normandie, 185
 Normant de Faradon, Louis, p.s.s., supérieur du Séminaire de Montréal, 133, 192, 207
 Notre-Dame, Rue, 304
 Notre-Dame-de-Bonsecours, Chapelle, 250
 Notre-Dame de Montréal, Fabrique de, 133
 Notre-Dame de Montréal, Société de, voir Société de Notre-Dame de Montréal
 Notre-Dame de Vertu, 165
 Notre Hôpital, Bulletin de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 70
 Nouvelle-Angleterre, 76
 Nouvelle-Hollande, 76
 Nouvelle-Suède, 79
 Noyan, Le Sieur, 179, 180
 Nursing, Ecole d'Auxiliaires en, voir Ecole d'Auxiliaires en Nursing
- O**
- Office des Fondateurs, 316
 Ohio, Vallée de l', 76
 Olivier, Docteur J.-A., 259
 Oneidas, Indiens, appellation anglaise de Onneiouts, 77
 Onneiout, bourg, 95
 Onneiouts, Indiens, 77, 95-97
 Onnontagué, Capitale de l'Iroquoisie, 97
 Onnontagués, Indiens, 75, 77, 88, 95, 96
 Onondagas, Indiens, appellation anglaise des Onnontagués, 77
 Onontio, nom donné par les Iroquois aux gouverneurs de la Nouvelle-France, 85
 Ontario, Lac, 76, 77
 Ontario, 272
 Orange, 79
 Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, 170
 Orsonnens, Docteur d', 287-289
 Osler, William, historien, 254
 Ossernenon, bourg agnier, 87
 Ottawa, 259, 287, 288, 290, 293

Ouimet, Docteur Magloire, 259
 Ours, clan iroquois, 87
 Outaouïacs, (Outaouais), 31

P

- Pachirini, Indiens, 16
 Pagé, Soeur, 53
 Papineau, Louis-Joseph, 49, 278
 Paquet, sénateur, 298
 Paquet, A.-H., 299
 Paquet, Louis, 288, 289
 Paquet, Mgr, 291
 Pâquet, Soeur, annaliste, 247, 315
 Paquin, Docteur, pamphlétaire, 291
 Paris, 107, 108, 110, 121, 226
 Pariseau, Docteur Léo, fondateur du *Journal de l'Hôtel-Dieu*, 65
 Pascaud, Messieurs, 242
 Pasteur, Louis, savant chimiste, 62
 Pavillon De Bullion, 67-69, 71
 Pavillon des Pins, 70, 72
 Pavillon Jeanne Mance, 66, 67, 70, 71
 Pavillon Le Royer, 66
 Pavillon Olier, 72
 Pavillon Saint-Jean-Baptiste, 63
 Pays-Bas, 254
 Pellerin, Ignace, apprenti-chirurgien, 169
 Pepin, Docteur R., 259
 Pérot, Gilles, p.s.s., curé de Montréal, 120
 Pérou, 68
 Pétrée, Evêque de, voir Montmorency de Laval
 Pétuns, Indiens, 76, 97
 Phélypeaux de Maurepas, Jean-Frédéric, ministre de la Marine, 156, 167, 236, 249
 Phélypeaux de Pontchartrain, Louis, ministre de la Marine, 35, 155
 Picardie, 249
 Picoté de Bélestre, Perrine, novice, 114
 Picotte, Docteur J.-Roméo, 259
 Pie IX, pape, 60
 Pieskaret, chef indien, 85
 Pigeon, Marguerite, 202
 Pijart, Claude, s.j., 18
 Pilote, chienne de Lambert Closse, 83
 Piot de Langloiserie, Louise, 197
 Piot de Langloiserie, Madame, 206
 Place Royale, 15
 Plume, La, voir La Plume
 Pointe à Callières, 21, 89
 Pointe Saint-Charles, 46
 Poirier, Docteur Aimé, 259
 Poisson, Docteur J.-A., 259
 Poitevin, Docteur, 297
 Pontbriand, Mgr H. Marie Dubreuil de, dernier évêque de la Nouvelle-France, 43, 201, 202
 Pontchartrain, Louis Phélypeaux de, voir Phélypeaux de Pontchartrain
 Porlier, Soeur Catherine, annaliste, 200, 315
 Portneuf, Angélique, 200
 Portneuf, Madame Robineau de, voir Robineau de Portneuf
 Portugal, 121, 254, 256
 Poulet, capitaine du *Saint-André*, 112, 121
 Poulin de Francheville, Madame François, 159
 Pouliot, Léon, s.j., membre de la Commission historique pour la Cause de Jeanne Mance, historien, 66
 Pournin, Marie, 21, 108
 Poutéouatamis, Indiens, 76
 Primot, Antoine, 93
 Propagande, Sacrée Congrégation de la, voir Sacrée Congrégation de la Propagande
 Proulx, Jean-Baptiste, abbé, 296-298
 Providence, Le, navire, 156
 Providence, Soeurs de la, voir Soeurs de la Providence
 Providence, Terre de la, 54, 56, 231, 232, 314
 Prud'homme, Docteur Ernest, fondateur du *Journal de l'Hôtel-Dieu*, 65
 Prudhomme, François, 162
 Puybareaud, Pierre, chirurgien, 158

Q

Québec, 78, 80, 90, 92, 105-108, 110, 111, 113, 118, 120, 136-141, 145, 147, 294, 303

- Québec, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu de Québec
 Québec, Quartier, 305
 Queen's College, 276
 Quen, Jean de, s.j., supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France, 106
 Queylus, Gabriel de Thubières de, p.s.s., premier supérieur du Séminaire de Montréal, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, 21, 106-112, 114-115, 117, 119, 123, 213
- ## R
- Racine, Mgr Antoine, évêque de Sherbrooke, 291, 298, 299
 Radin, Paul, 77
 Raisin, Marie, 116
 Rambouillet, J.-Th., 320
 Ramezay, Claude de, gouverneur de Montréal, 35, 166, 176
 Ramezay, Louise de, 166
 Rapine, Charles, Provincial des Récollets de Paris, 14
 Raudot, Antoine-Denis, intendant de la Nouvelle-France, 176
 Raudot, Jacques, intendant de la Nouvelle-France, 135, 147, 150, 176
 Raymond, Soeur Césarine, r.h.s.j., annaliste, 315
 Recherches Cliniques, Institut de, voir Institut de Recherches Cliniques
 Récollets, 14, 39, 240
 Refuge Meurling, 258
 Reims, 169
 Relations des Jésuites, 327
 Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, voir Hospitalières de Saint-Joseph
 Rémy de Courcelles, Daniel de, voir Courcelles
 Rémy, Pierre, p.s.s., économiste du Séminaire de Montréal, Supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu de Montréal, curé de Montréal, 218
 Renards, Indiens, 76
 Résidence Marie de La Ferre, 69
 Révolution française, 227
 Rhode-Island, Etat du, 76
 Ricard, Docteur, 284
 Richelieu, Armand-Jean Du Plessis de, cardinal, homme d'Etat français, 14, 254
 Richelieu, Fort, 82, 84
 Rigaud de Vaudreuil, Monsieur, 147, 235
 Rigaud de Vaudreuil, Pierre de, 199
 Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal, Pierre de, gouverneur de la Nouvelle-France, 42
 Rimouski, 259, 294
 Ringuet, Docteur Conrad, 259
 Rio Grande, Fleuve, 77
 Rivière Bleue, 259
 Robillard, Claude, boucher, 144
 Robineau de Portneuf, Madame, 207
 Rochefort, 155
 Rocheleau, Corinne, 320
 Roi de France, 110, 111, 120, 226
 Rome, 119, 120, 205, 279, 280, 285, 287, 291, 292, 297, 298
 Roquebrune, Robert Larocque de, voir Larocque de Roquebrune
 Rottot, Docteur J.-P., rédacteur-en-chef de *L'Union Médicale du Canada*, 61, 281, 284
 Rouen, Archevêque de, 106, 107, 109-111
 Rouen, Juridiction de, 110, 111
 Rouen, Vicaire général de, 107, 110, 117
 Rouges, Les, fils spirituels de Papineau, 278
 Roussel, René, 320
 Roux, Docteur, 260
 Rubis, Le, navire, 248
 Rueil, Mgr Claude de, évêque d'Angers, 106, 115, 311
 Russie, 254
 Ryan, Claude, directeur du journal *Le Devoir*, 55
- ## S
- Sacré-Coeur, Département du, 65
 Sacrée Congrégation des Religieux, 64, 69, 190
 Sacrée Congrégation de la Propagande, 118, 279, 287
 Sacrosancti apostolatus officii, bref, 118
 Sagochiendagehté, capitaine onnontagué, 97
 Saint-André, Le, navire, 105, 110, 112, 214

- Saint-Antoine, Faubourg, 51
 Saint-Antoine, Quartier, 306
 Saint-Aubin, Elisabeth, 193
 Saint-Augustin, Fondation, 198
 Saint-Augustin, Règle de, 115, 118-120
 Saint-Augustin, Religieuses Hospitalières de, voir Hospitalières de Saint-Augustin
 Saint-Augustin, Terre de, 46
 Saint-Basile de Madawaska, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu de Saint-Basile
 Saint-Boniface, 259
 Saint-Célestin, 259
 Saint-Côme, 169
 Saint-Dizier, Rue, 16
 Saint-Eleuthère, 259
 Saint-François-Xavier, Rue, 15
 Saint-Georges, Département, 65
 Saint-Hyacinthe, Diocèse de, 294
 Saint-Ignace, bourg de la Huronnie, 89
 Saint-Ignace, Département, 62
 Saint-Ignace, Françoise Juchereau de, voir Juchereau de Saint-Ignace
 Saint-Jacques, Docteur F., 259
 Saint-Jean-Baptiste, Pavillon, voir Pavillon Saint-Jean-Baptiste
 Saint-Jean-de-Dieu, Ordre de, voir Ordre de Saint-Jean-de-Dieu
 Saint-Jérôme, Hospice, 305, 306
 Saint-Joachim, Ménagerie de, 232
 Saint-Joachim, Terre de, 207, 231
 Saint-Joseph, Chapelle, voir Chapelle Saint-Joseph
 Saint-Joseph, Ferme de, 30
 Saint-Joseph, Fief, 216
 Saint-Joseph, Fondation, 198
 Saint-Joseph, Hospitalières de, voir Hospitalières de Saint-Joseph
 Saint-Joseph, Ménagerie de, 29, 217, 232
 Saint-Joseph, Paroisse, 216
 Saint-Joseph, Salle, 61
 Saint-Joseph, Terre de, 215, 216, 217, 230
 Saint-Joseph, Verger de, 232
 Saint-Laurent, Fleuve, 76
 Saint-Léger, Barry, voir Barry Saint-Léger
 Saint-Louis, Bourg de la Huronnie, 89
 Saint-Louis, Etienne Montabert dit, voir Montabert dit Saint-Louis
 Saint-Louis, Ville de, 75
 Saint Mary's Hospital, 307
 Saint-Nicolas, Le, navire, 96
 Saint-Nicolas, Rue, 15
 Saint-Ours, Madame de, pensionnaire perpétuelle, 189, 241
 Saint-Ours, Mademoiselle de, pensionnaire, 45
 Saint-Ours, Marie-Catherine, 202
 Saint Patrick, Paroisse, 305
 Saint Patrick, Salle, 307
 Saint Patrick's Hospital, 52, 54, 273, 274, 286, 306, 307
 Saint-Paul, Mère Jeanne-Thomas-Agnès de, Augustine, 21, 107
 Saint-Paul, Rue, 16, 31, 38, 44, 50, 55
 Saint-Pierre, Docteur J., 259
 Saint-Pétersbourg, 254
 Saint-Polycarpe, 259
 Saint-Sauveur, Monsieur de, 113
 Saint-Sulpice, Rue, 16
 Saint-Vallier, Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, 26, 27, 34, 123, 205, 206, 219, 237
 Sainte-Anne, Fondation, 198
 Sainte-Anne, Paroisse, 305
 Sainte-Anne, Plaine de, 304
 Sainte-Anne des Plaines, 259
 Sainte-Brigitte, Paroisse, 305
 Sainte-Brigitte, Salle, 307
 Sainte-Cunégonde, Paroisse, 216
 Sainte-Elisabeth, Département, 62
 Sainte-Famille, Mont, voir Mont Sainte-Famille
 Sainte-Hélène, Soeur Agathe Le Moyne de, voir Le Moyne de Sainte-Hélène
 Sainte-Justine, Hôpital, voir Hôpital Sainte-Justine
 Sainte-Marie, bourg huron, 84
 Sainte-Marie, Côte, 200
 Sainte-Marie, Terre de, 231, 232
 Sainte-Vierge, Fondation, 198
 Sanguinet, Monsieur, 199, 231
 Sarrazin, Michel, médecin, 169, 176, 179, 180, 247
 Sault-au-Récollet, Paroisse du, 44
 Sauteurs, Indiens, 76
 Savoie, Adélaïde, 169
 Séminaire de Montréal, 216, 240

- Séminaire de Québec, 139, 140, 227, 276, 277, 279
 Séminaire de Saint-Sulpice, 45, 218, 241
 Senecas, Indiens, appellation anglaise des
 Tsonnontouans, 77
 Sens, Diocèse de, 155
 Service Social Professionnel, 67
 Shaughnessy, Thomas, 307
 Shaw, J. G., s.j., 325
 Sherbrooke, Diocèse de, 294
 Sicot, Jean, 19
 Signay, Mgr Joseph, évêque de Québec, 46, 276
 Sillery, 85
 Silvain, Thimothée, chirurgien, 178, 179
 Siméoni, Cardinal, 283, 285, 291, 297, 298
 Sirois, Docteur H., 259
 Smalwood, Docteur, 274
 Smeulders, Mgr Henri, cistercien, délégué apostolique au Canada, 292, 293
 Société de Notre-Dame de Montréal, 13, 19, 21, 22, 105, 106, 108-112, 114, 115, 123, 129, 130, 213
 Société Historique de Montréal, 64
 Société Médicale de Montréal, 61, 62
 Soeurs de la Charité, voir Soeurs Grises
 Soeurs de la Troncence, 305
 Soeurs des Saints Noms de Jésus-Marie, 262
 Soeurs Grises, 180, 285, 286
 Somali, Le, navire, 256, 257
 Souart, Gabriel, p.s.s., curé de Montréal, 106, 107, 114-118, 120, 122, 199, 231
 Stontrats, Henry, prisonnier huron, 84
 Succession d'Espagne, Guerre de, 137
 Suède, 254
 Suisse, 254
 Sulpiciens, 18, 21, 25, 39, 45, 46, 54, 123, 133, 198, 199, 215, 218 284, 312
 Supérieur, Lac, 76
 Sutherland, Docteur, 271-273
 Tavernier, Monsieur, 231
 Thavenet, Jean-Baptiste, p.s.s., 45, 53, 227
 Tétro, Jean-Baptiste, 37
 Théatins, Abbaye des, 226
 Thibault, Claude, 38
 Thibault, Etienne, 94
 Thibault, Soeur, 65
 Thuot, Georges, 320
 Tories, 278
 Toronto, Université de, voir Université de Toronto
 Tortue, clan iroquois, 87
 Toupin, Monsieur, 286
 Tourneuve, Louis-Jean Lobinois de, voir Lobinois de Tourneuve
 Tours, 117
 Tracadie, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu de Tracadie
 Trenholme, Docteur, 274
 Trente, Décret de, 119, 120
 Trestler, Docteur Curtus, 272
 Trois-Pistoles, 259
 Trois-Rivières, 80, 82, 84-86, 95, 96, 98
 Trois-Rivières, Diocèse des, 293, 294
 Trois-Rivières, Hôtel-Dieu des, voir Hôtel-Dieu des Trois-Rivières
 Tronson, Louis, p.s.s., supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, 26, 219
 Trotter, Docteur Ernest, fondateur du *Journal de l'Hôtel-Dieu*, 65
 Trudel, Docteur, 272, 274, 282, 283, 285
 Trudel, Soeur Claire, r.h.s.j., secrétaire de la Directrice générale de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 59
 Tsonnontouans, Indiens, 77, 79, 89, 91
 Tuot, Marguerite, donnée, 193
 Turcot, Docteur G.-A., 259
 Turgeon, Mgr Pierre-Flavien, archevêque de Québec, 277
 Tuscaroras, Indiens, 75, 76

T

- Talon, Jean, intendant de la Nouvelle-France, 120, 121
 Tanguay, Mgr Cyprien, généalogiste, 155
 Taschereau, Mgr Elzéar-Alexandre, cardinal, archevêque de Québec, 289-295

U

- Union Médicale du Canada, L', revue médicale, 61
 Université de Cobourg, 272, 273, 287
 Université de Montréal, 63, 279
 Université de Toronto, 272

Université Laval, 61, 272, 275, 278, 280,
284, 287, 288, 290, 294-297, 299
Université Mc Gill, 271, 273, 275, 276,
278, 279
Ursulines de Québec, 14, 112, 121, 214
Utica, Ville d', 78

Vignal, Guillaume, p.s.s., confesseur à
l'Hôtel-Dieu de Montréal, 24, 113, 114
Vignar, voir Vignal
Vimont, Barthélémy, s.j., supérieur des
missions du Canada, 84
Vinet-Souigny, Barbe-Judith, 202
Voyer d'Argenson, Pierre, voir Argenson

V

Vachon de Belmont, François, p.s.s., curé,
supérieur du Séminaire de Montréal, 34,
55, 155
Vallée, Marie-Françoise, 200
Vallée, Soeur, 207
Varin de La Marre, Jean-Victor, commis-
saire-ordonnateur à Montréal, 199
Vaudreuil, Rigaud de, voir Rigaud de
Vaudreuil
Vaudreuil-Cavagnal, voir Rigaud de Vau-
dreuil-Cavagnal
Vauvillez, Pierre Le Sueur de, voir Le
Sueur de Vauvillez
Victoire, Marie-Anne, 169
Viger, Denis-Benjamin, 49
Viger, Jacques, 203
Viger, Ursule, 203

W

Wendats, Indiens, 75
Windsor, Hôtel-Dieu de, voir Hôtel-Dieu
de Windsor
Winooski, (Vermont), 62
Wisconsin, Etat du, 76

Y

You, voir Hyoux
Young, John, 272
Youville, Marguerite d', 41
Youville, Madame, 180, 181

Z

Zitelli, Mgr, 291

*Achevé d'imprimer
sur papier
Val-de-Brôme non-apprêté
des papeteries Eddy, Hull,
sur les presses
des
Ateliers Jacques Gaudet, Ltée,
Saint-Hyacinthe,
le seizième jour
du mois de février
mil neuf cent soixante-treize*

Parus:

- 1
 Champ Libre 1:
*Cinéma, Idéologie,
 Politique*
 (en collaboration)
 (Coll. Cinéma)
- 2
 Champ Libre 2:
La critique en question
 (en collaboration)
 (Coll. Cinéma)
- 3
 Joseph Marmette
Le Chevalier de Mornac
 présentation par:
 Madeleine Ducrocq-
 Poirier
 (Coll. Textes et
 documents littéraires)
- 4
 Patrice Lacombe
La terre paternelle
 présentation par:
 André Vanasse
 (Coll. Textes et
 documents littéraires)
- 5
 Fernand Ouellet
*Éléments d'histoire
 sociale du Bas-Canada*
 (Coll. Histoire)
- 6
 Claude Racine
*L'anticiérisme dans
 le roman québécois
 1940-1965*
 (Coll. Littérature)
- 7
Ethnologie québécoise I
 (en collaboration)
 (Coll. Ethnologie
 québécoise)
 dirigée par R.-L. Séguin

- 8
 Pamphile Le May
Picounoc le Maudit
 présentation par:
 Anne Gagnon
 (Coll. Textes et
 documents littéraires)
- 9
 Yvan Lamonde
*Historiographie de la
 philosophie au Québec.
 1853-1971*
 (Coll. Philosophie)
- 10
*L'homme et l'hiver
 en Nouvelle-France*
 présentation par:
 Pierre Carle
 et Jean-Louis Minel
 (Coll. Documents
 d'histoire)
- 11
Culture et Langage
 (en collaboration)
 (Coll. Philosophie)
- 12
 Conrad Laforte
*La chanson folklorique
 et les écrivains du
 XIXe siècle, en
 France et au Québec*
 (Coll. Ethnologie
 québécoise)
- 13
*L'Hôtel-Dieu de
 Montréal*
 (en collaboration)
 (Coll. Histoire)

Sous presse:

- Georges Boucher
 de Boucherville
*Une de perdue,
 deux de trouvées*
 présentation par:
 Réginald Hamel
 (Coll. Textes et
 documents littéraires)
- John R. Porter et
 Léopold Désy
*Calvaires et
 croix de chemins
 du Québec*
 (Coll. Ethnologie
 québécoise)
- P.-J.-O. Chauveau
Charles Guérin
 présentation par:
 Jean-Pierre Duquette
 (Coll. Textes et
 documents littéraires)
- Arsène Bessette
Le débutant
 présentation par:
 Madeleine Ducrocq-
 Poirier
 (Coll. Textes et
 documents littéraires)
- Alfred Garneau
Poésies complètes
 présentation par:
 Robert Saint-Amour
 (Coll. Textes et
 documents littéraires)
- Maurice Emond
*L'homme et l'amour
 dans l'oeuvre
 d'Yves Thériault*
 (Coll. Littérature)

